LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: averses dispersées. Venteux. Minimum la nuit dernière 2. Maximum 12. Aperçu pour demain: dégagement. Détails en page 6.

25 CENTS

Vol. LXVIII - No 73 | Montréal, samedi 27 mars 1976 | Saint Jean Damascène

Les cas psychiatriques de SVP

Allmand accepte l'offre de Québec

par Gilles Constantineau

Le Solliciteur général du Canada, M. Warren Allmand, accueille avec enthousiasme l'offre du ministère québécois des Affaires sociales lui proposant d'assumer entièrement le traitement médico-psychiatrique des détenus pénitentiaires, ouvre tout grand les bras à l'Institut Philippe-Pinel s'il peut prendre tous les malades", déclare qu'il n'est "absolument pas question de bâtir un nouvel hôpital pénitentiaire fédéral au Québec et stoppe, par voie de conséquence, au pénitencier Saint-Vincent-de-Paul, ce projet de déménagement de 70 détenus sous traitement, du Centre psychiatrique à l'ancienne Unité spéciale de correction à sécurité "super-max".

Ces assurances, le Solliciteur général n'a pas hésité à les donner aux représentants de l'Association canadienne pour la santé mentale qu'il avait consenti à recevoir à Ottawa jeudi soir, selon ce qu'a appris hier LE DEVOIR de la bouche du directeur général de la section québécoise de l'Association, M. Paul-Marcel Gélinas.

"L'entrevue, déclare M. Gélinas, s'est déroulée dans un climat de parfaite confiance. M. Allmand nous a garanti que tout sera mis en oeuvre dès qu'il aura reçu le document officiel de la proposition globale du ministre québécois des Affaires sociales. Et si nos renseignements sont bons, le document en question est arrivé à Ottawa aujourd'hui."

On se souviendra que LE DEVOIR avait annoncé mercredi, l'ayant appris de bonne source, que le titulaire des Affaires sociales, M. Claude Forget, expédiait ce document dans les plus brefs délais à son collègue fédéral.

Comme pour confirmer de façon indiscutable l'attitude du Solliciteur général du Canada, M. Gélinas ajoute que "M. Allmand affirme que son ministère est

Voir page 6: Cas psychiatriques

culture et société

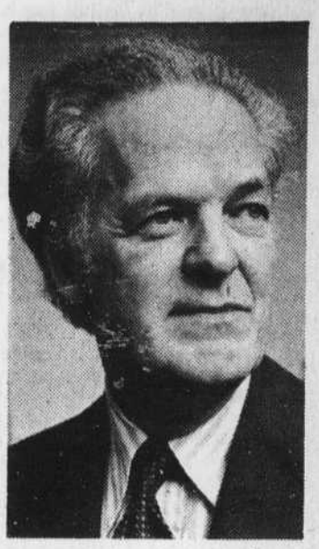

■Charles Lussier, récemment nommé directeur du Conseil des Arts du Canada, explique au DEVOIR la conception qu'il se fait du rôle de cet organisme. Il exprime le voeu que soit mis au point un nouveau régime de concertation entre l'organisme fédéral et le futur Conseil de la culture québécoise dont la création est annoncée à Québec.

— page 13

■La participation québécoise et canadienne est en nette régression à l'Orchestre symphonique de Montréal: pas un seul concert de la prochaine saison n'est confié à un chef d'ici. Gilles Potvin explique comment la direction de l'OSM est ancrée dans ses préjugés.

— page 1?

Consacré aux bienfaits de la vie en plein air, le Salon camping 76, qui accueille actuellement le public à la place Bonaventure, n'oublie pas de prévenir les visiteurs contre les méfaits de la pollution qu'ils peuvent causer, comme l'illustre ce montage. (Photo Alain Renaud)

Quelque 7,000 lock-outés

La CEQ ne croit pas à l'ouverture patronale

par Lise Bissonnette

QUEBEC — Plus de 7,000 enseignants, soit 10% des effectifs de la Centrale de l'enseignement du Québec ne dispensent pas d'enseignement étant sous le coup de lock-out ou de mesures de suspension qui, dans certains cas, durent depuis plus d'un mois. C'est pourquoi la CEQ, qui rendait public ce bilan hier à Québec, dit qu'elle refuse "d'être dupe de la prétendue souplesse gouvernementale" dont se réclamait jeudi M. Oswald Parent.

Selon le président, M. Yvon Charbonneau, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) a beau se montrer légèrement frondeuse en contestant un peu la stratégie de son partenaire gouvernemental à la table de négociations, elle n'en demeure pas moins son "complice". "Les fiers-à-bras locaux du gouvernement, les commissions scolaires, dit-il, se livrent à une répression d'une envergure sans précédent."

Dans un tableau très précis, compilant les suspensions et les lock-out en date du 26 mars, la CEQ dénombre 7,282 enseignants actuellement maintenus hors des écoles. La situation semble franchement critique à quelques endroits: Schefferville (45 enseignants, depuis le 19 février), Havre-Saint-Pierre (46 enseignants, depuis le 19 février), la Régionale des Monts en Gaspésie (320 enseignants, depuis le 17 février), la Mauricie (2,800 enseignants, depuis la fin février à des dates différentes selon les cas). Les écoles du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la région de Lanaudière sont presque toutes fermées, certaines depuis le 15 mars.

Tenant compte des cas où un règlement est intervenu sur un protocole de retour en classe, la CEQ évalue à plus de 5,000,000 de "jours-élèves" perdus les résultats de ces mesures. Elle n'a pas fait de calcul de même sorte pour les pertes originant d'actions syndicales mais accepterait en gros le chiffre de 2,000,000 compte tenu des dernières journées de débrayage général.

"L'action patronale est sans commune mesure avec l'action syndicale", affirme M. Charbonneau. Selon une représentante de la région de la Mauricie, la plus durement touchée, les enseignants avaient été absents neuf heures seulement au total, depuis la fin de novembre quand les a frappés en février le lock-out qui, pour certains, entrait hier dans sa vingt-cinquième journée.

La CEQ déplore également d'autres mesures, telles les injonctions, dont neuf sont toujours en vigueur et empêchent les enseignants de participer aux actions syndicales de harcèlement. Certaines commissions scolaires répliqueraient de plus aux enseignants en bloquant le renouvellement des permis d'enseigner (nécessaires annuellement aux enseignants qui n'ont pas encore obtenu leur qualification légale) et même en menaçant des enseignants néo-canadiens d'expulsion.

A l'égard des lockoutés, le Conseil général de la Centrale, réuni hier à Québec a décidé de créer un "Fonds de solidarité 1976", qui sera alimenté par les membres à raison d'une contribution équivalant à une journée de traitement. Les quelque 3.5 millions ainsi recueillis viendront s'ajouter au fonds de résistance syndicale de la CEQ, qui est actuellement de $750,000.

Commentant les déclarations faites la veille par le ministre de la Fonction publique, le président de la CEQ n'y voit rien d'autre qu'un renoncement temporaire à un "coup de force". Le gouvernement sait fort bien que "le terrain est miné, dit-il, et que la pression, dans la population est plus forte contre eux que contre nous."

Les enseignants ne marchanderont pas leurs moyens de pression, affirme toujours M. Charbonneau, même si le "sprint" de négociations qu'ils ont demandé avait lieu. "Ces moyens cesseront le jour où nous signerons", dit-il, en promettant même "d'autres débrayages" dès la semaine prochaine si le besoin s'en fait sentir. Et la CEQ prétend posséder autant d'endurance qu'Oswald Parent, qui déclarait jeudi que le gouvernement ne voulait rien d'autre que des conventions négociées, quelle que soit la longueur des pourparlers.

La CEQ se dit tout à fait prête à entreprendre des négociations intensives dès maintenant aux tables de l'enseignement élémentaire et secondaire. Le "blitz" a commencé hier pour quelque 10,000 syndiqués des cégeps, mais une nouvelle mésentente entre la Fédération des commissions scolaires et le gouvernement empêche qu'il se généralise aux autres niveaux.

Une contestation juridique à suivre, car elle pourrait se reproduire à la régionale des Bois-Francs: les enseignants s'apprêtent à porter devant les tribunaux de récentes coupures de salaire faites par la commission scolaire.

Celle-ci, comme plusieurs autres, avait décidé de rémunérer son personnel, malgré un lock-out qui avait duré du 2 au 18 février. Mais le ministère de l'Éducation ayant décidé de ne pas verser les subventions pour ces journées, les commissaires ont pris prétexte du dernier débrayage provincial pour déclarer un "bris d'entente" et ont récupéré les sommes sur les derniers chèques remis aux enseignants. C'était un "trou" budgétaire de près de $900,000.

Yvon Charbonneau a tenu hier à remet-

Voir page 6: La CEQ

Dénouement prochain aux Affaires sociales ?

par Marie Laurier

Les négociations dans le secteur des Affaires sociales pourraient bien se dénouer très prochainement, peut-être d'ici le début du mois d'avril. C'est ce qui ressort de la conférence de presse convoquée hier par le Comité patronal de négociation du secteur des affaires sociales (CPNAS) et présidée par M. Paul Pleau.

M. Pleau se fonde sur des rapprochements très sérieux entre les parties ces derniers jours, notamment à la table du cartel des organismes professionnels de la santé (COPS) où l'on note un progrès réel et qui constitue en quelque sorte le "pilote" de tous les autres syndicats. Les sept tables sectorielles du réseau seront fondues en une seule, dès lundi, et on espère entreprendre la phase finale des pourparlers.

"Le CPNAS cherche un règlement négocié, dans les plus brefs délais, a affirmé M. Pleau qui était entouré de tout l'état major des négociateurs. C'est ce que souhaitent d'ailleurs la majorité des 111,200 salariés des 1,100 établissements du réseau."

Cette "bonne" nouvelle ne devait toutefois pas faire bondir de joie les intéressés qui ont à leur tour convoqué une conférence de presse dans l'après-midi pour affirmer "qu'ils n'ont jamais refusé de négocier, que c'est le gouvernement qui a suspendu à quatre reprises les séances de négociations cette semaine". M. Renaud Flynn, président de la Fédération des affaires sociales, n'a guère prisé que M. Pleau profite de sa rencontre avec les journalistes pour fustiger les mesures de harcèlement des syndicats dans le milieu hospitalier, et "les débrayages spontanés illégaux" qui ont donné lieu à des situations fort pénibles à certains endroits. M. Flynn doute de la bonne volonté du gouvernement puisque deux établissements ont décrété un lock-out tard, jeudi soir: à l'hôpital Saint-Joseph de La Tuque et à l'Institut Dorea pour mésadaptés sociaux.

Le président du CPNAS s'est vigoureusement élevé contre les débrayages des derniers jours qui ont eu pour effet de "paralyser graduellement" la marche des hopitaux plutôt que de rechercher véritablement une solution négociée. Dans la seule journée de lundi, près de 20,000 salariés CSN et FTQ ont été impliqués dans des arrêts de travail qui ont perturbé gra-

Voir page 6: Affaires sociales

La grippe porcine: un risque exagéré ?

par Gilles Provost

"Le risque de la grippe porcine (ou espagnole) a été grandement exagéré dans l'opinion publique à la suite de la décision du gouvernement américain. Une analyse serrée de la situation canadienne nous force à conclure que la grippe Victoria (qui a fait environ 3,000 morts en Angleterre et en Amérique du nord depuis un an) présente un danger beaucoup plus tangible".

C'est ce qu'a affirmé hier au Devoir le directeur de l'Institut Armand-Frappier, M. Aurèle Beaulnes, après avoir discuté tout l'après-midi avec les deux représentants de l'Institut qui ont siégé sur le comité américain qui a conseillé le président Nixon.

Dans ces conditions, l'Institut Armand-Frappier a décidé hier de consacrer prioritairement ses efforts à la fabrication de 300,000 vaccins efficaces contre les grippes de Hong-Kong et de Victoria. Simultanément, mais secondairement, on tentera aussi de produire le plus de vaccins "porcins" possible, de façon à atteindre éventuellement 300,000 doses.

M. Beaulnes a aussi informé LE

Voir page 6: Grippe porcine

Les protestants aux prises avec la police

Plus agressifs que leurs collègues francophones depuis le début des présentes négociations avec le gouvernement, les enseignants anglo-protestants de Montréal en sont venus aux prises, hier matin, avec l'escouade anti-émeute.

Appelée sur les lieux par la direction du Protestant School Board of Greater Montreal (PSBGM), la force de frappe de la police de la CUM a chargé les quelque 450 enseignants bloquant l'entrée des bureaux de la commission scolaire protestante. On rapporte une dizaine de blessés, dont un policier, à la suite de cette escarmouche d'une dizaine de minutes entre les forces de l'ordre et les enseignants venus protester contre le refus de la commission scolaire d'appuyer leurs demandes au gouvernement provincial.

L'affaire a commencé jeudi soir alors que les commissaires ont refusé une proposition d'un des leurs, Mme Micki Bregman, demandant l'envoi d'une délégation auprès du ministre de l'Éducation, M. Jean Bienvenue, pour appuyer certaines demandes des enseignants.

La résolution de Mme Bregman était accompagnée d'un préambule indiquant que les enseignants du Québec sont moins payés qu'ailleurs au Canada alors que les dépenses administratives représentent 43% des crédits à l'éducation, comparativement à 35% dans l'ensemble du Canada.

Le rejet de la proposition de Mme Bregman, par six voix contre cinq, a entraîné des sorties orageuses des représentants des parents et des leaders syndicaux, accompagnés de quelques centaines de leur commettants.

Le président du Montreal Teachers' Association, M. Donald Peacock, a même traité les commissaires de "farceurs" et de "bâtards", prêts à sacrifier leurs enseignants aux diktats du gouvernement du Québec.

M. Peacock s'est évanoui peu après et il a été transporté d'urgence au Montreal Jewish Hospital où il a été traité pour des troubles respiratoires. Il était de retour sur le piquet devant les bureaux de la commission scolaire hier matin.

Le représentant des comités de pa-

Voir page 6: Les protestants

Seule une médiation syrienne peut encore éviter la partition du Liban

BEYROUTH (d'après AFP et Reuter) — Un "forcing" politique est engagé au Liban et en Syrie, pour tenter de donner un coup d'arrêt à "l'escalade vers l'abîme" de la guerre totale, à laquelle on assiste depuis le départ précipité de son palais, jeudi matin, du président Soleiman Frangié.

Cependant, la journée d'hier n'a apporté aucun répit aux combats. Les deux camps se sont affrontés à Beyrouth et dans les monts environnants, comme ils le font depuis une semaine, mais ni l'un ni l'autre ne signale d'importants changements dans la situation en général.

Les violents combats, y compris les duels d'artillerie, ont fait rage dans le courant de la journée entre l'anneau de villages chrétiens qui cerne le palais présidentiel et l'arc que forment les agglomérations druzes perchées sur les monts dominant ces villages, et où vivent nombre de sympathisants du chef des socialistes, M. Kamal Joumblatt.

Les forces de gauche appuyées par l'artillerie lourde se sont installées autour des monts boisés se dressant à l'est du palais. Elles tentent d'avancer à travers le front de mer jusqu'au coeur de l'est de Beyrouth, à prédominance chrétienne. L'énorme masse de l'hôtel Hilton leur bloque la route depuis plusieurs jours.

Selon la police, les sévères bombardements ont allumé une demi-douzaine de nouveaux incendies dans les quartiers de Beyrouth, où les combats de rues ont fait plus de 185 victimes, portant le total à plus de 1200 morts depuis le coup de force militaire du général Ahdab.

Pendant ce temps, la "mobilisation" générale annoncée par les partis chrétiens, les phalangistes à leur tête, se poursuit activement.

Quelque vingt mille personnes ont répondu à leur appel dans les dernières vingt-quatre heures, a déclaré un porte-parole officiel du parti des phalanges libanaises.

En raison de l'affluence, le parti de M. Pierre Gemayel a dû ouvrir de nouveaux bureaux à proximité du siège principal du parti, à Beyrouth, maintenant en grande partie évacué.

D'autre part, à Damas, le président Hafez-Assad a confere hier avec le roi Hussein de Jordanie, arrivé d'urgence dans la capitale syrienne. Le monarque hachémite, qui passe pour être l'ami personnel de M. Camille Chamoun, l'un des principaux dirigeants chrétiens libanais, avait écourté un voyage en Extrême-Orient pour suivre de près l'évolution de la situation au Liban. En janvier dernier, son intervention "temporisatrice" auprès de M. Chamoun avait quelque peu contribué à faire accepter le compromis élaboré par les Syriens.

Avant de s'entretenir avec le souverain jordanien, le chef de l'État syrien avait conversé, au téléphone, avec le président Soleiman Frangié.

Voir page 6: Le Liban

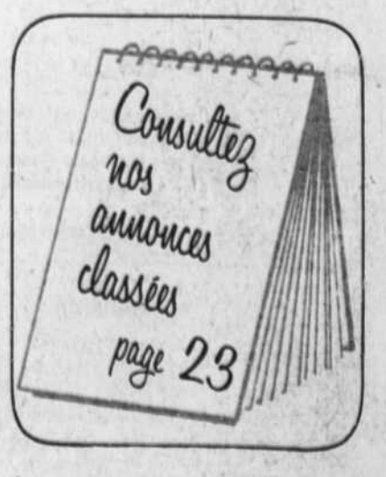

Meloche: la prison à perpétuité

Pour la troisième fois en quatre ans, Vincent Meloche a été condamné à la détention à vie pour le triple meurtre perpétré en 1971 contre ses anciens patrons à la compagnie DuPont.

C'est le juge Claude Brisson, de la Cour supérieure, qui a imposé, hier, trois peines concurrentes de détention à vie à l'accusé de 32 ans.

Une certaine lueur d'espoir accompagne cependant cette condamnation de Meloche. Le juge Brisson a en effet reconnu que l'accusé était sur la voie de la réhabilitation et il a demandé aux autorités compétentes d'en tenir compte.

"Sans doute, lit-on dans la sentence du juge Brisson, si l'accusé continue à manifester des signes de réhabilitation, ceux qui sont chargés d'évaluer ces signes et d'en vérifier par la suite l'authenticité dans la vie de tous les jours, se pencheront-ils sur le sort de l'accusé pour adopter les mesures qui s'imposent."

Le juge Brisson estime cependant que les circonstances atténuantes, découlant des antécédents de Meloche et de sa conduite depuis le tragique événement de 1971, ne font pas le poids avec les circonstances aggravantes, à savoir "trois homicides gratuits auxquels les victimes n'ont contribué en rien".

"Sur le tout, conclut le juge, vu la très grande gravité des trois crimes et les circonstances dans lesquelles ils ont été commis, le tribunal considère que le consentement de la poursuite et l'assentiment du juge nécessaires à l'enregistrement des trois plaidoyers d'homicide involontaire coupable ont constitué l'extrême limite de clémence que le pouvoir judiciaire pouvait accorder à l'accusé. Il est donc de mon devoir d'imposer à Vincent Meloche trois peines concurrentes d'emprisonnement perpétuité."

C'est Me Robert La Haye qui assumait la défense, tandis que le procureur de la Couronne était Me Michel Pothier.

Depuis le 7 octobre 1971, jour où il entrait dans les bureaux de la Dupont et abattait trois de ses anciens patrons (MM. Brian Matthews, John C. Cawley et Gordon Langlois), Vincent Meloche a subi trois procès, y compris celui présidé par le juge Brisson.

Deux fois, la Cour d'appel a cassé la condamnation décrétée par la Cour supérieure. Pour le troisième procès, la Couronne a consenti, en décembre 1975, à réduire les accusations en homicide involontaire.

En détention depuis quatre ans et demi, au pénitencier de Sainte-Anne-des-Plaines et en traitements psychiatriques à l'Institut Philippe-Pinel et au Centre Parthenais, Meloche a reconnu sa culpabilité à ces accusations réduites.

Son sort est maintenant entre les mains de la Commission des libérations conditionnelles qui devra répondre à la question posée par le juge Brisson.

"Quand la réhabilitation sera-t-elle complète et permettra-t-elle le retour dans la société de Vincent Meloche, je pense que personne ne peut le dire avec précision à l'heure actuelle."

Le juge devait cependant ajouter que le législateur a prévu un organisme apte à évaluer le moment "où un détenu offre des garanties suffisantes pour être admis à purger le reste de sa peine hors du milieu carcéral."

rectificatif

Le titre de notre article d'hier sur les deux syndiqués du local 144, les plombiers de la FTQ-Construction actuellement menacés de subir un procès maison parce qu'ils sont soupçonnés d'avoir distribué LE DEVOIR sur leurs lieux de travail, prêtait à confusion. Il laissait entendre contrairement au texte de l'article que ces deux travailleurs font partie d'un groupe de syndiqués déterminés à nettoyer leur local de la "gaffe", ces indésirables comme les avaient appelés la commission Cliche. Les deux frères en question n'ont fait que lire et discuter l'article du DEVOIR, à la suite de la rumeur lancée par le groupe de contestataires à l'origine des fuites au DEVOIR. D'ailleurs, les deux frères Monette n'ont pas même assisté à la dernière assemblée du local 144 dont le commando de "pères de famille" a dressé un autre rapport à notre journaliste.

La prime du bilinguisme

Le président du conseil régional de Montréal de l'Alliance de la fonction publique, M. Maurice Roy, nous prie de préciser qu'il n'a jamais "dénoncé le gouvernement fédéral" lors de la conférence de presse de jeuei dernier comme le rapporte LE DEVOIR d'hier, page 2. C'est à la direction nationale de son syndicat que s'en est pris M. Roy au cours de cette rencontre avec les journalistes annonçant une relance de la bataille pour l'obtention de la prime au bilinguisme.

Froidement reçu par les criminologues

M. Fernand Lalonde favorise le projet de réforme pénale

par Gilles Constantineau

"Il me semble que certaines des dispositions législatives adoptées ces dernières années par le gouvernement fédéral ouvraient la porte à des abus, et que des correctifs s'imposaient de toute urgence... en raison surtout de l'augmentation accélérée des crimes avec violence," a déclaré hier le Solliciteur général du Québec, M. Fernand Lalonde, à l'occasion du déjeuner de clôture du 17e congrès annuel de la Société de criminologues du Québec, à Montréal.

M. Lalonde s'est ainsi déclaré entièrement favorable aux projets de loi C-83 et C-84, qui ont été présentés aux Communes à la fin de février, et qui proposent entre autres de rendre plus sévères les mesures de prévention et de répression "pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents".

Les propos du ministre, qui avait fondé son attitude sur le principe selon lequel "la justice judiciaire doit rejoindre la justice sociale", ont été froidement accueillis par les 150 congressistes. Ceux-ci avaient en effet consacré les trois heures de leur assemblée plénière, en matinée, à formuler diverses propositions dont la plupart dénonçaient, en termes parfois vigoureux (ceux, par exemple, "d'aberration criminologique"), les projets de loi en question.

M. Lalonde, après avoir fait le bilan des hausses budgétaires et des améliorations de service dans le monde québécois de la police, a traité des recommandations du "groupe Castonguay" à l'égard des problèmes urbains, et a fait état de différents autres travaux d'analyse qui "nous invitent à la prudence" quant à l'idée "que la Sûreté du Québec assume la responsabilité des enquêtes criminelles et de la lutte au crime sur l'ensemble du territoire".

La Société de criminologie a par ailleurs décerné ses trois prix annuels à l'occasion du même déjeuner. Pour leur contribution signalée à la cause de la réforme pénale, le prix Archambault-Fauteux a été remis au docteur Raymond Boyer et à l'ex-détenu Donald Pollock; ce dernier a signé deux livres soulignant les problèmes de la réhabilitation. Pour le courage dont il a fait preuve dans le monde de l'information, en présentant la situation des criminels de façon équilibrée, le journaliste Jean-Pierre Charbonneau, naguère du DEVOIR et aujourd'hui attaché à La Presse, a reçu le prix Beccaria.

Enfin le prix Denis-Gagné a couronné le travail acharné et le dévouement à la cause criminologique de deux étudiants de l'École de criminologie, dont Claude Lussier.

La Société a également fait connaître les membres de son nouveau conseil de direction, élus la veille au cours d'une assemblée spéciale. Le juge Marcel Trahan, de la Cour du bien-être social, a notamment succédé au juge Antonio Lamer, de la Cour supérieure du Québec, à la présidence de l'organisme.

Loto-Canada

$225 millions pour le déficit des Jeux

OTTAWA (par Michel Guénard) — Le cabinet fédéral aurait donné son accord de principe à la création d'une loto post-olympique baptisée "Loto-Canada" et dont les profits, estimés annuellement à quelque $75 millions, seraient entièrement versés au gouvernement du Québec au cours des trois premières années de fonctionnement afin de l'aider à éponger le déficit olympique des Jeux.

Après 27 mois d'opération au cours desquels la Loto-Olympique a effectué sept tirages, le chiffre d'affaires s'élève à $367 millions ventilés de la façon suivante: $169 millions (46%) versés au COJO; $122 millions (33%) remis aux gagnants; $18 millions (5%) remis au sport amateur; $58 millions (15%) sous forme de frais d'administration, de commissions et de publicité.

Rappelons que la Loto-Olympique tiendra deux autres tirages avant la fin de l'été: un premier au mois de mai, un second au mois d'août. Les études de rentabilité commandées par le cabinet fédéral font voir des entrées nettes de fonds dans les caisses de l'État de $250 à $300 millions au cours des trois premières années d'opération.

C'est somme toute plus que les $200 millions que demandaient encore avec insistance le premier ministre Bourassa à son homologue fédéral lors de sa dernière visite à Québec.

Saisie-arrêt des assurances d'O'Bront

Le ministère provincial du Revenu a demandé à la Cour supérieure de procéder à la saisie-arrêt des polices d'assurances de l'ex-magnat de la viande montréalais, M. William O'Bront établi à Miami, pour échapper aux poursuites du fisc québécois.

Le ministère espère ainsi récupérer une partie des $1,058,000 qu'il réclame à O'Bront pour impôts et redevances non payées.

La requête en saisie-arrêt vise d'abord la valeur de rachat des polices payées à l'Empire Life, environ $10,000, et en second lieu, les quelque $72,000 devant être versés à la mort de l'intimé.

La requête vise également à empêcher l'Empire Life de puiser dans la valeur de rachat pour payer les primes qui pourraient être en souffrance.

La compagnie d'assurance veut contester cette demande et c'est le 5 avril qu'il y aura instruction à ce sujet.

Le Dr Lasalle ne peut acquérir le Mont-Royal

Le Dr Gérald Lasalle, de Sherbrooke, ne pourra se porter acquéreur de l'hôtel Sheraton Mont-Royal pour lequel il avait offert $18 millions.

Le juge Louis Paradis, de la Cour supérieure, lui a en effet refusé l'injonction interlocutoire qu'il réclamait pour forcer ses interlocuteurs montréalais, qui l'avaient même qualifié de "nouveau propriétaire" à un certain moment, à compléter la transaction.

Les dirigeants montréalais qui avaient transigé avec le docteur Lasalle n'avaient aucun mandat pour le faire, selon le tribunal, puisque l'hôtel de la rue Peel appartient à l'International Telephone and Telegraph, par l'intermédiaire de Sheraton Canada Limited et de The Sheraton Corporation.

Toute vente d'hôtel de la chaîne doit être approuvée par le bureau de direction de ITT et cette autorisation n'a pas été accordée dans la présente transaction.

Le chômage à Cap-Chat

QUÉBEC (PC) — Le taux de chômage à Cap-Chat atteint 70 pour cent de la population active depuis l'été dernier, a révélé vendredi, à l'Assemblée nationale, le député de Matane, M. Marc-Yvan Côté.

Sous forme d'une question posée au ministre des Terres et Forêts, M. Normand Toupin, le député Côté a expliqué que ce haut taux de chômage régnait à Cap-Chat depuis l'incendie, en juillet dernier, de la principale industrie locale, l'usine James Richardson.

Le ministre a expliqué qu'il ne pouvait pas s'engager, au nom du gouvernement, à intervenir immédiatement dans le dossier.

Tout au plus, M. Toupin attend, "d'ici deux ou trois semaines", le rapport d'un comité de travail qui a reçu le mandat de "préparer une politique afin d'élaborer une solution devant permettre à ces entreprises de continuer leurs activités".

Solidarité au tiers monde
OXFAM

Université du Québec
Ecole nationale d'administration publique

SESSIONS DE PERFECTIONNEMENT RELIÉES À LA GESTION

Les sessions de perfectionnement reliées à la gestion, dispensées par la direction de perfectionnement de l'ENAP, visent à initier les gestionnaires à diverses méthodes et techniques de gestion de plus en plus en usage dans l'administration publique. Certaines sessions visent de façon plus particulière, à permettre aux usagers de systèmes d'information d'acquérir les connaissances requises pour une application plus rationnelle de l'informatique à la gestion.

LES SYSTEMES D'INFORMATION POUR LA GESTION (SIG)
Durée: 3 jours; Dates: 12-13-14 avril 1976. Coût: $125.

PROCESSUS D'INFORMATION
Durée: 3 jours; Dates: 31 mars, 1-2 avril 1976. Coût: $125.

INTRODUCTION A L'INFORMATIQUE
Durée: 2 jours; Dates: 12-13 avril, 10-11 mai et 8-9 juin. Coût: $100.

L'INFORMATIQUE ET LE LANGAGE APL
Durée: 5 jours; Dates: 5-6-7-8-9 avril 1976. Coût: $225.

LA GESTION DE PROJET PAR LA MÉTHODE PERT
Durée: 3 jours; Dates: 26-27-28 avril et 7-8-9 juin 1976. Coût: $125.

ANALYSE DE SYSTEMES
Durée: 3 jours; Dates: 5-6-7 avril et 3-4-5 mai 1976. Coût: $125.

Lieu des sessions:
ENAP, 625, rue Saint-Amable, Québec, Qué.
Inscriptions:
On peut s'inscrire ou obtenir la description détaillée des sessions en s'adressant par écrit à:
Gilles Kirouac
Responsable des sessions
Direction du perfectionnement
École nationale d'administration publique
625, rue Saint-Amable
Québec
Téléphone: (418) 657-2516

LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
L'École nationale d'administration publique est l'une des unités constituantes du réseau de l'Université du Québec

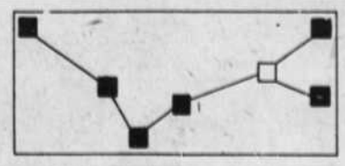

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
(cours collégial)
• Collège reconnu d'intérêt public
• Collège mixte — résidence pour étudiants seulement
PROGRAMME:
Le cours collégial — secteur général
PROGRAMME OUVERT:
ARTS PLASTIQUES
ADMISSION POUR SEPTEMBRE 1976
RENSEIGNEMENTS:
BUREAU DES ADMISSIONS
Cours collégial
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal H3T 1C1
Tél.: 342-1320 poste 347 ou 262

MESURE ET ÉVALUATION EN ÉDUCATION
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Montréal

La Section mesure et évaluation en éducation offre des programmes à TEMPS PARTIEL et à PLEIN TEMPS conduisant à quatre diplômes différents.

NOUVEAUX PROGRAMMES À TEMPS PARTIEL OU À PLEIN TEMPS:

Certificat en mesure et évaluation (C.M.E.) (30 crédits)
Ce programme s'adresse à ceux qui veulent acquérir une connaissance générale de la mesure et de l'évaluation en éducation.
Ce certificat peut servir de mineur à l'intérieur d'un premier grade approprié.

Maîtrise professionnelle (sans thèse) (M.Ed.) (45 crédits)
Cette maîtrise s'adresse à ceux qui veulent devenir des praticiens de la mesure et de l'évaluation en éducation.

AUTRES PROGRAMMES À PLEIN TEMPS:

Maîtrise ès arts (M.A.)

Doctorat (Ph.D.)
Ces grades s'adressent à ceux qui veulent devenir chercheurs en mesure et évaluation ou consultants de recherche en éducation.

Dates limites d'admission (Dossiers complets):
1er AVRIL: trimestre d'ÉTÉ, Certificat et M.Ed.
1er MAI: trimestre d'AUTOMNE, M.Ed., M.A., Ph.D.
1er JUIN: trimestre d'AUTOMNE, Certificat.

INFORMATION ET DOCUMENTATION
Adresse:
Section mesure et évaluation
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Montréal
C.P. 6203, Succursale A
Montréal, Qué., H3C 3T3
Tél.: 343-6639/343-7622

École nationale d'administration publique
Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois

MAÎTRISE EN ADMINISTRATION PUBLIQUE
ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL À HULL

L'École nationale d'administration publique, en collaboration avec la Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois, invite les professionnels des ministères et organismes des gouvernements ainsi que ceux des organismes des réseaux de l'éducation, des affaires sociales et des affaires municipales et d'autres organismes para-publics, à poser leur candidature à son programme de maîtrise en administration publique dispensé à temps partiel à Hull.

PROGRAMME
Le programme de maîtrise en administration publique pour les étudiants à temps partiel débute en septembre 1976 et se termine à la fin de mai 1979. Le programme comprend huit sessions d'enseignement réparties sur une période de trois (3) ans.

DIPLÔME
Diplôme de maîtrise en administration publique, décerné sous l'autorité de l'Université du Québec.

CONDITIONS D'ADMISSION
Est admissible à ce programme le titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle qui possède au moins deux (2) années d'expérience de travail. Exceptionnellement, l'École accepte des candidats qui, à cause de leur compétence, remplissent des fonctions exigeant normalement le diplôme universitaire de premier cycle.

Conditions supplémentaires pour les candidats provenant de la fonction publique du Québec: avoir une expérience d'au moins quatre (4) ans dont deux (2) ans dans la fonction publique du Québec à la date de la fermeture du concours.

CRITÈRES DE SÉLECTION
Les candidats sont choisis par voie de concours.
Un comité d'admission examine chaque candidature et oriente son choix en fonction de la scolarité antérieure, de la nature et de la variété de l'expérience acquise, des aptitudes du candidat et de leurs perspectives de carrière.

DATE LIMITE DES DEMANDES D'ADMISSION
Le 3 mai 1976

INSCRIPTION AU CONCOURS
Pour s'inscrire au concours, les candidats doivent
•remplir la formule prévue à cette fin
•y joindre les documents requis
•faire parvenir leur dossier au:
Registrariat
Université du Québec
Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois
335, boul. Cité des jeunes
Hull (Québec)
J8Y 6M4
Tél.: (819) 770-3360

75-76-129

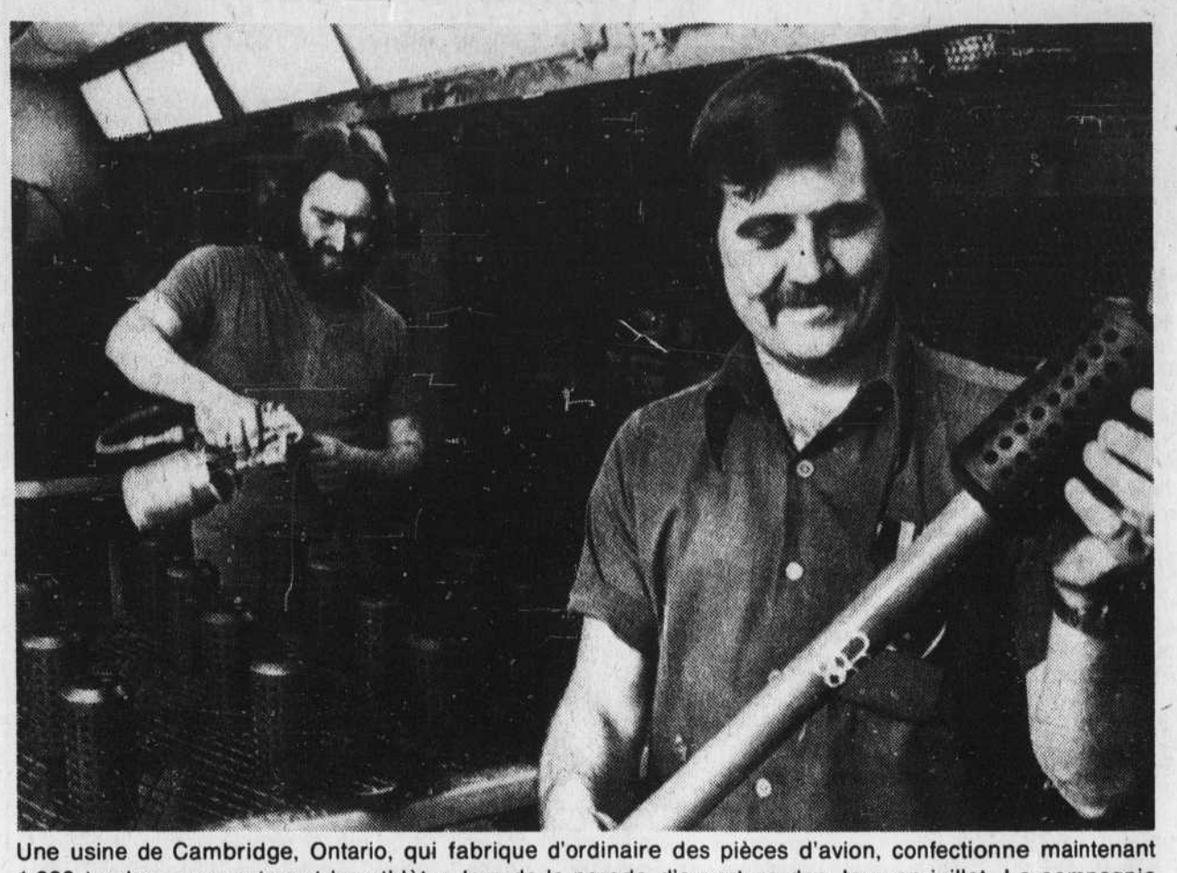

Une usine de Cambridge, Ontario, qui fabrique d'ordinaire des pièces d'avion, confectionne maintenant 1,800 torches que porteront les athlètes lors de la parade d'ouverture des Jeux en juillet. La compagnie Havlik Enterprises Limited aura rempli la commande à la fin d'avril. Sandy Sykes (à droite) fait voir une torche qu'on a tout juste terminée tandis que son compagnon Keith Black peinture un lot de torches. (Téléphoto CP)

Les contrats aux amis

Le ministre prend à la blague la demande d'enquête du PQ

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le ministre de la Justice refuse de faire enquête sur le patronage dont auraient bénéficié 29 avocats montréalais dans le partage des causes du gouvernement du Québec, peu après l'arrivée au pouvoir de M. Bourassa, en 1970.

Le leader parlementaire de l'Opposition est revenu à la charge hier à l'Assemblée nationale, cette fois avec une liste de ce qu'il appelle "la crème des 225 (avocats dont il fut question mardi) et leur récompense", mais il ne fut pas plus heureux.

Le ministre, M. Gérard-D. Lévesque, ironise sur le fait que M. Robert Burns lui demande de faire enquête sur des documents d'origine inconnue, dit qu'il n'a pas l'intention de partager sa responsabilité avec l'Opposition, fût-elle officielle, et conclut que M. Burns a dû lui-même consulter la fameuse liste. Il faisait ainsi allusion au fait que le député aurait choisi le bâtonnier Michel Robert, classé A partout, pour le représenter dans une affaire personnelle.

De son côté, le président du Parti libéral du Québec a déclaré que l'attribution des contrats à des "professionnels" amis du régime est une pratique admise et commune à toutes les formations politiques. Me Claude DesRosiers ajoute que ce serait de l'angélisme que de prétendre le contraire, et que le gouvernement procède probablement de la même façon non seulement pour les avocats, mais aussi pour les notaires, les architectes ou les ingénieurs.

Non rebuté par le premier refus servi mardi par le ministère, M. Burns lui a soumis hier une liste de 29 avocats qui, tous, sauf deux, Me Yves Tardif, élu député d'Anjou en 1973, et Me John Ferrera, présentement conseiller juridique au ministère de la Justice, sont inscrits sur la liste des 225 rendue publique mardi. De plus, ces avocats, sauf trois, sont cotés A ou B sur la liste des 225, en fonction de leur travail lors de l'élection d'avril 1970. La liste comprend même le partage des mandats du gouvernement, vraisemblablement peu après l'arrivée au pouvoir des libéraux.

M. Burns veut savoir si les mandats ont été distribués de la façon que le document le signale, par exemple, que les causes concernant les accidents de travail auraient été partagées à parts égales entre MM. Pierre-L. Lapointe et Simon Venne, deux-ex-associés de M. Pierre Laporte; que les causes de la Régie des alcools ont été partagées entre MM. John Ferrera, Pierre Hébert et Pierre Thomas; que MM. Bernard Tellier, Pierre-L. Lapointe, Arthur Boivin et Guy Rouleau, ont eu celles de la Commission du salaire minimum; et que, enfin, les causes de la Régie des transports auraient été divisées entre MM. Pierre Hébert, Germain Champagne et Auguste Choquette. (Ce dernier a révélé hier qu'il a refusé quelque mandat que ce soit du gouvernement, même si son nom est sur la liste).

Le ministre répond qu'il n'a sûrement pas plaidé lui-même ces causes, qu'il a la responsabilité de choisir les avocats qui le représentent et qu'il n'a "pas l'intention de partager cette responsabilité avec l'Opposition, même si elle est officielle et même si elle a toute la compétence qu'on voudrait lui attribuer". Et M. Lévesque ne veut faire enquête que si on allègue qu'un avocat choisi n'était pas digne de l'être ou n'était pas compétent.

M. Burns reconnaît l'habileté du ministre, proteste qu'il n'en a pas contre les avocats mais contre la méthode en vertu de laquelle ils auraient été choisis, c'est-à-dire en fonction de leur travail électoral.

Comme il en a l'habitude, le whip libéral, M. Lacroix, intervient et lance au député péquiste: "C'est de l'enfantillage. Allons-nous nous laisser écoeurer tous les matins par ce... Qu'il nous présente la liste de ses traîtres dans tous les ministères pour voir si cela va être aussi honorable!"

Le ministre reconnaît que le second document semble "un peu plus habillé" que le précédent, mais il est normal, dit-il, que les mandats ne soient pas tous donnés aux mêmes avocats, et le seul critère est celui de la compétence et de la spécialité de chacun. Et, bien sûr, M. Lévesque n'a pas trouvé de telles listes dans son ministère. "On me demande de faire une comparaison avec quelque chose qui n'existe pas". Et la réponse à la deuxième demande d'enquête est donc négative.

Tel quel, le document est quand même fort révélateur. Outre les noms déjà cités, il révèle que le partage se serait fait notamment de la façon suivante en 1970: MM. Bruno Pateras et Jacques Ducros (faillites); John J. Pepper, Fernand Lalonde, Jacques Lebel (valeurs mobilières); Armand Poupart, Gabriel Lapointe (marchés agricoles); Richard Samson, Yves Tardif (accidents sur autoroute des Laurentides); Roland Durand, Jacques Mongeau (chasse et pêche); C.A. Geoffrion, Fernand Lalonde, Robert Demers (caisse de dépôt, régie des rentes); Jean Geoffrion (commission de police); Joseph Nuss (civil); Jacques Clément (pénal); André Brassard et Philippe Casgrain (curatelle publique).

Le président du PLQ ne nie pas l'existence d'une telle liste de privilégiés au sein du Barreau montréalais, mais il a déclaré à La Presse que le PQ en fait une tempête dans un verre d'eau. "Cette liste a été établie en 1970. Elle n'est même pas à jour... Si le PQ veut savoir qui profite de la manne gouvernementale, qu'il consulte le livre des comptes publics. Tout y est. Il n'y a donc rien de secret dans cette histoire", conclut M. DesRosiers, qui est lui-même notaire, en rappelant que sous l'UN, la liste des notaires montréalais ne contenait qu'une dizaine de noms, alors que celle des libéraux en comporte environ 150, avec le résultat que les dossiers sont étudiés plus rapidement.

Pierre Tremblay rafle 56% de la publicité

QUÉBEC (Le Devoir) — Tout le monde sait, bien sûr, que l'agence Pierre Tremblay Publicité, de Québec, est la favorite du gouvernement libéral depuis six ans. Mais on ne pensait pas qu'elle l'était à ce point.

En effet, les comptes publics pour l'année financière 1974-75, rendus publics hier, révèlent que l'agence de MM. Pierre Tremblay et Guy Morin a raflé à elle seule un peu plus de 56% de la publicité gouvernementale, soit des contrats de $2.4 millions, sur un grand total de $4.2 millions, provenant seulement des ministères. Ces contrats ne comprennent pas ceux qui sont accordés par des agences ou des sociétés paragouvernementales, telles l'Hydro-Québec, Loto-Québec, et le reste.

Ce qui reste, soit $1.8 million ou moins de 44%, a été partagé entre sept ou huit autres agences, dont les suivantes: Cossette et Associés, de Québec (plus de $500,000); BCP Publicité, de Montréal (près de $400,000), Inter-Canada, de Montréal (un peu plus de $300,000); Jacques DuSault, de Québec ($290,200); Agence canadienne de publicité de Montréal ($245,272).

A chaque réunion mensuelle de la commission des engagements financiers, le nom de Pierre Tremblay Publicité revient constamment depuis des années. Toujours, le gouvernement explique qu'il est normal de faire affaires avec des amis, que quelques agences seulement peuvent servir le gouvernement avec efficacité, que la rotation est difficile et qu'il n'y a pas d'appels d'offres dans ce domaine, tout comme pour les autres "professionnels". Les contrats de publicité gouvernementaux sont donnés à honoraires (ou mark-up) de 15%.

Ce sont les villes qui protégeront les terres arables !

par Gilles Provost

"Dorénavant, ce sont les villes qui auront la responsabilité de protéger les terres agricoles et les cultivateurs, en vertu du projet de loi présenté par le ministre des Affaires municipales du Québec, M. Victor Goldbloom: Imaginez-vous ce que cela va donner! Avez vous déjà vu ça, vous des villes qui se soucient de l'agriculture?"

Le politicien campagnard qu'est Jean-Marie Moreau, président de l'Union des Conseils de comtés du Québec et maire de Verchères, savait très bien, en prononçant cette tirade, qu'il exprimait la conviction profonde de son auditoire, c'est à dire de la trentaine de cultivateurs des environs de Saint-Marc-sur-le-Richelieu qui ont bravé l'inondation, jeudi soir, pour venir discuter avec lui du nouveau projet de loi et de la protection de l'agriculture.

Malheureusement, M. Moreau et son auditoire n'ont pu s'entendre sur rien d'autre que sur cette constatation et même les talents politiques de l'orateur n'ont pu dissimuler le large fossé qui le séparait de ses auditeurs.

Louise Paquette
844-3361

Malgré certaines restrictions, en effet, M. Moreau et l'organisme qu'il représente sont foncièrement d'accord avec le projet de loi présenté par M. Goldbloom. A leurs yeux, la croissance des villes est irréversible et il faut surtout s'attacher à bien planifier leur développement.

La solution, pour M. Moreau, c'est de confier la planification régionale non pas à des espèces de communautés urbaines en miniature, mais plutôt aux anciens conseils de comté qui regroupent surtout les municipalités rurales.

La thèse de M. Moreau, c'est que l'on doit diminuer autant que possible les pouvoirs de Québec en matière de planification régionale et confier cette responsabilité aux conseils de comté renouvelés où seraient présents aussi bien les cités et villes que les municipalités rurales.

Par contre, les cultivateurs de la vallée du Richelieu, regroupés au sein de l'UPA-ceinture verte, rejettent le mythe de la croissance urbaine inévitable. Pour la deuxième fois en deux mois, ils viennent de soumettre un avis de motion à leur conseil municipal pour faire adopter un nouveau règlement de zonage qui interdirait tout développement domiciliaire et toute subdivision de terres dans les endroits propices à l'agriculture.

Pour ces cultivateurs qui figurent parmi les plus dynamiques du Québec, il est extrêmement urgent que Québec intervienne d'autorité en imposant à la grandeur de la province un zonage agricole qui leur assurerait une protection véritable contre l'envahissement tentaculaire de la ville.

"Le zonage des villes est toujours fait en fonction du développement des villes, affirmait jeudi le président de l'UPA-ceinture verte, M. Jean-Yves Couillard. Dans cette perspective, les cultivateurs doivent continuellement céder la place aux résidences, à l'industrie et aux spéculateurs. Au contraire, nous voulons un cadre stable qui nous permettrait d'investir en toute confiance les $100,000 nécessaires pour nous donner une entreprise agricole moderne et productive. Si les producteurs agricoles ne s'imposent pas pendant qu'ils sont encore capables à certains endroits, il sera trop tard."

Selon les cultivateurs, il est très symptomatique que Québec ait enterré le projet de zonage agricole proposé par le ministre de l'Agriculture. A leurs yeux, le gouvernement Bourassa "se débarrasse de la patate chaude" et, pour ne pas blesser les spéculateurs ou les électeurs, il la remet à d'autres, au niveau local.

Selon ces cultivateurs, cela revient à entériner le statu quo et à prononcer l'oraison funèbre de l'agriculture québécoise. Désormais, il apparaît évident que Québec veut promouvoir le développement organisé des villes au détriment de l'agriculture disent-ils.

"Mais, demandent les cultivateurs, se pourrait-il que les citadins de demain se nourrissent de l'air du temps?"

L'Union des conseils de comtés, pour sa part, a clairement ouvert son jeu:

"Il serait malheureux que le gouvernement décrète un zonage agricole à la grandeur de la province, a dit M. Moreau. Cela ne doit pas relever du ministère de l'Agriculture. L'Environnement, le zonage et l'aménagement du territoire, ça forme un tout et ça doit relever des municipalités elles-mêmes et ce doit être la responsabilité du ministère des Affaires municipales".

Me Pierre Viau, aviseur légal de l'Union des Conseils de comté a été plus direct en qualifiant "d'utopie" le "rêve" des cultivateurs de Saint-Marc.

"Il faut se rendre à l'évidence, a-t-il dit. L'idée d'une ceinture verte imperméable au développement urbain n'a pas résisté à l'expérience là où on a tenté de la réaliser. Au cours des années, elle est grugée peu à peu. Il faut donc un déve-

Voir page 6: Les villes

au gré du temps

Justice porcine

Les journaux ont fait grand état de la condamnation d'un paysan soviétique à deux ans de réclusion parce qu'il avait tué deux porcs appartenant à une ferme collective ukrainienne.

Ce chasseur maladroit, la vision troublée par les vapeurs de la vodka, croyait abattre des sangliers.

Ce serait une erreur de croire que la sévérité de la sentence imposée par le tribunal de Moscou a été exemplaire parce qu'on a jugé sacrilège de tuer des cochons d'État.

Pour comprendre une pareille peine, il est nécessaire d'adopter la démarche dialectique du système de répression du Goulag. Par une subtile association d'idées, les justiciers sont arrivés à la conclusion que le camarade qui abat aujourd'hui des porcs sera fatalement conduit demain à assassiner des agents de la Guépéou.

Albert BRIE

AVIS

À LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE DE L'UQAM

La grève continue à l'UQAM !

Pour marquer les débuts de la cinquième semaine de grève que mènent les employés de soutien à L'UQAM, le Syndicat des professeurs (SPUQ) et l'Association générale des étudiants (AGEUQAM) annoncent la tenue d'une soirée de solidarité avec les grévistes de cette institution universitaire.

La soirée aura lieu à la polyvalente Émile Nelligan

4750, rue Henri Julien (coin Villeneuve, métro Mont-Royal)

le lundi, 29 mars à 20 h.

Au programme, il y aura déclarations publiques, exposition, pièce de théâtre, musique, danse, etc.

Comité organisateur
CPUQ / AGEUQAM

NINA RICCI
PARIS

En Grande Première au Canada
NINA RICCI Haute Couture
présente sa Collection Printemps Été 1976
lors d'un déjeuner
qui sera servi dans la Salle Ovale
de l'Hôtel Ritz Carlton de Montréal
le Mercredi 31 Mars 1976 à 12.00 heures

Pour marquer l'événement
la Maison Nina Ricci aura le plaisir
d'offrir un Modèle de sa Collection Haute Couture
à l'une des personnes invitées.

Les Bijoux présentés avec la Collection sont signés LUCAS

Reservations: Boutique NINA RICCI,
2120 rue Crescent, Montréal tél.: 843-4496

as-tu ton INTER? v'là ta chance

tirage: semaine prochaine

éditorial

De la culture au téléphone

Puisque le dossier des communications refait surface, dissipons d'abord quelques ambiguités: M. Denis Hardy, dans la conférence qu'il a prononcée jeudi au Publicité Club de Montréal, a simplement réitéré les positions déjà connues du Québec dans ce domaine. Mme Jeanne Sauvé avait fait de même en évoquant la semaine précédente les thèses classiques de son gouvernement. Par conséquent, sur le fond, rien n'est changé. Le gouvernement de M. Bourassa, depuis bientôt trois ans, affirme et réaffirme qu'il veut être "le premier centre de décision sur l'ensemble du secteur des communications sur le territoire du Québec", position longuement et soigneusement défendue dans un livre blanc que M. Jean-Paul L'Allier avait publié sous le titre "Le Québec, maître d'oeuvre de la politique des communications sur son territoire".

Pour sa part, Mme Sauvé proclame de nouveau le principe de la politique fédérale suivant lequel le gouvernement d'Ottawa "doit occuper une place prépondérante dans le domaine des communications au Canada". M. Gérard Pelletier, prédécesseur de Mme Sauvé au ministère des Communications, avait dit et longuement expliqué les mêmes choses dans un "livre gris" et dans plusieurs discours. M. L'Allier, l'un des artisans de la politique des communications du Québec, ne s'est jamais écarté de la position définie à l'origine.

Donc, quand certains journaux titrent sur cinq, six ou huit colonnes, en première page, que le Québec revendique le "contrôle" sur Bell Canada, c'est du réchauffé. M. Hardy a repris le dossier des communications là où M. L'Allier l'avait laissée. Mme Sauvé poursuit le travail accompli par M. Pelletier.

De conférences en rencontres privées, de colloques en réunions au sommet, de discussions en discours, le débat n'a pratiquement pas progressé. Seules les interlocuteurs lui confèrent un relief différent, des couleurs nouvelles. Les circonstances politiques lui prêtent aussi une importance accrue. Pour le Québec, en effet, le domaine des communications est étroitement lié à la notion de culture. Or, comme M. Bourassa revendique la "sécurité culturelle" et les garanties constitutionnelles propres à l'assurer, il se doit de souffler sur les braises de certains foyers d'incendie: la langue, l'immigration et les communications. Dans ce dernier domaine, M. L'Allier a longtemps actionné le soufflet. C'est maintenant au tour de M. Hardy.

Dans plusieurs secteurs mettant en cause les relations fédérales-provinciales, le premier ministre est toujours disposé à faire des accomodements, des arrangements administratifs, des ententes provisoires qui se perpétuent. Mais dans celui des communications, en raison de sa nature culturelle, et de l'obligation où il se trouve de répondre aux sentiments de la collectivité, il a décidé de mener une bataille.

•

Quand le Québec parle de l'ensemble du domaine des communications, à quoi exactement fait-il référence? Essentiellement, à trois choses: 1) les sociétés exploitantes de télécommunications, c'est-à-dire, pour parler plus simplement, les compagnies de téléphone: 2) la câblodistribution, que le Québec divise en deux catégories: a) la retransmission d'émissions de télévision grâce à des fils que des maisons spécialisées viennent brancher dans votre salon; b) les circuits fermés de télévision qui permettent surtout de diffuser des émissions locales et communautaires; 3) la radio-télévision, c'est-à-dire l'ensemble du système des stations privées et publiques et de radio et de télévision, leur développement physique, leur programmation.

Le débat politique et les discussions constitutionnelles touchant les juridictions sur les communications n'ont guère retenu l'attention populaire. La raison en est bien simple: les citoyens ne se préoccupent vraiment, sur le plan politique, que des questions qui les touchent vraiment dans leur vie quotidienne. Or, si le téléphone fonctionne (et il fonctionne mieux dans ce pays que presque partout ailleurs), les abonnés ne sont pas portés à descendre dans la rue pour revendiquer, au nom de leur gouvernement, la juridiction que réclame celui-ci pour des motifs d'ordre "socio-culturel". De même, s'il est question de télévision, les citoyens veulent avant tout la liberté de choix, des émissions divertissantes, des informations, du sport. Ils exigent aussi le plus d'émissions possible diffusées dans leur langue, sans pour cela s'interdire de capter les stations américaines. Là encore, les discussions relatives à la juridiction sur la télé et la radio, l'évolution et le rôle du CRTC ne les touchent pas beaucoup. Pour la câblodistribution (qu'Ottawa préfère désigner sous le nom de câblodiffusion pour mieux indiquer qu'elle n'est à ses yeux que le prolongement de la télévision), l'opinion réagit lorsque, par suite de débats juridiques et politiques, l'huissier vient couper les fils ou débrancher les dispositifs, comme cela s'est produit l'été dernier dans la région de Rimouski-Mont-Joli.

•

La thèse du Québec suivant laquelle tout le champ des communications est fondamentalement culturel ne saurait être contestée, la culture d'un peuple, dans son sens le plus large, se manifestant dans toutes les sphères de l'activité humaine. Ottawa, du reste, ne la conteste pas. Mme Sauvé ne conteste même pas la nécessité d'assurer au Québec la "sécurité culturelle".

Mais, puisque la culture s'exprime sous toutes les formes, se manifeste dans toutes les activités, Ottawa dénie au Québec le droit de prétendre au monopole exclusif de la culture. Le gouvernement fédéral a toujours soutenu, en tout cas depuis le début de l'ère Trudeau-Marchand-Pelletier, que la protection, la défense et l'épanouissement de la culture, même française et québécoise, relevaient aussi de sa responsabilité dans les domaines de sa juridiction. A la limite, la forme des boîtes à lettres et l'aspect des façades des immeubles de la Poste sont aussi des sujets de préoccupation culturelle. Radio-Canada, par son réseau français, a également une vocation culturelle dont le Québec n'a jamais contesté la raison d'être et la valeur. C'est pourquoi Mme Sauvé s'estime concernée par la "sécurité culturelle" tout autant que M. Hardy; c'est aussi pourquoi les Libéraux fédéraux récusent l'idée de "souveraineté culturelle" avec la même vigueur que les partisans de l'indépendance du Québec pour qui la souveraineté, si elle n'est pas politique, ne peut pas être, en bonne logique, culturelle.

•

Ceci dit, M. Hardy et, avant lui, M. L'Allier invoquent divers arguments d'efficacité en faveur de la prise en charge par le Québec de certaines responsabilités sur les communications. Le nouveau ministre — et c'est l'aspect le plus intéressant de son dernier discours — fait valoir qu'il est possible de satisfaire plusieurs des demandes de son gouvernement sans même toucher à la constitution. Mme Sauvé est aussi disposée à le reconnaître. Et, pour le prouver, M. Hardy propose opportunément la création d'un groupe d'étude de fonctionnaires québécois et fédéraux pour déterminer quelles sont les revendications particulières du Québec à l'égard desquelles des clarifications constitutionnelles seraient nécessaires. Une fois ce travail accompli — en quelques mois, précise le ministre — il sera plus facile de s'entendre. C'est une proposition très valable que Mme Sauvé semble heureusement disposée à recevoir favorablement.

•

Considérons simplement, pour l'heure, la question du téléphone. Des trois grands domaines qu'englobent les communications, c'est celui qui présente le moins de difficultés. Car le Québec ne suggère pas de "nationaliser" Bell Canada ou d'en contrôler la gestion, contrairement à l'impression qu'ont pu laisser certaines manchettes d'hier. Il demande simplement d'exercer, comme six autres provinces, la juridiction sur le téléphone. Une juridiction qu'il exerce déjà sur celles des compagnies (les plus petites) dont les installations et les réseaux sont en totalité situés à l'intérieur de ses frontières. Si Ottawa conserve la juridiction sur Bell Canada présentement, c'est simplement parce que cette compagnie est installée dans deux provinces, l'Ontario et le Québec. Il suffirait que la Société fût scindée en deux compagnies pour surmonter l'obstacle que veut vaincre M. Hardy. Bell Canada et Ottawa ne s'y opposent pas. C'est plutôt l'Ontario qui a des réticences.

La cause du Québec au sujet du téléphone est bonne. Mais ce ne sont pas des raisons de caractère culturel qui l'empêchent de prévaloir.

Michel ROY

L'ancien et le nouveau

Un monde d'ambiguïté

par JEAN MARTUCCI

Le mot "monde" est un des plus ambigus de notre vocabulaire. Etymologiquement, il suppose la pureté, l'ordre et l'harmonie, comme les verbes "monder" et "émonter", car "mundus" en latin veut dire tout à la fois "monde" et "pur". Le mot "cosmos", d'ailleurs, suppose lui aussi la beauté: en grec, il désigne tout autant l'univers (qui s'étudie par la "cosmologie") que la parure (qui s'améliore par les "cosmétiques"). Le cosmos et le monde, c'est l'ordre et la pureté. Allez y voir!

Quand on parle du "monde", une foule de sens deviennent possibles. La moniale a "renoncé au monde", mais il ne vient à l'esprit de personne de dire d'elle qu'elle "n'est plus de ce monde", à moins qu'elle ne soit vraiment passée dans l'autre! Tout le monde vient au monde comme Monsieur Tout-le-Monde, mais il n'y a pas grand monde en ce bas monde qui soit vraiment du monde! Avez-vous déjà vu plus grande confusion autour d'un même mot?

Le Nouveau Testament emploie le mot "monde" cent quatre-vingt-trois fois. Dans l'Evangile selon saint Jean, qui l'utilise à lui seul soixante-dix-huit fois, "monde" signifie tantôt l'univers dans son ensemble tantôt l'humanité et, quand il désigne celle-ci, il parle tantôt des hommes objets de l'amour libérateur de Dieu tantôt de l'ensemble des libertés qui refusent obstinément cette libération par l'amour. Les contresens n'ont pas manqué dans l'utilisation qu'on a faite de ces divers textes.

Quand Jésus, devant Pilate, affirme que sa "royauté n'est pas de ce monde", il déclare qu'elle n'a rien de commun avec les intrigues douteuses des pouvoirs humains. Prenant le mot "monde" dans un autre sens, on s'est souvent servi de ce texte pour justifier les visions les plus désincarnées du message évangélique et du service chrétien au milieu des hommes. Il y a un monde, dont Satan est "le Prince" que Jésus "jette bas", pour lequel Jésus estime inutile de prier: "Je ne prie pas pour le monde, mais pour ceux que tu m'as donnés". Mais ces paroles n'autorisent nullement une arrogance des croyants, un mépris de l'univers créé, un dédain des hommes, une peur de la place publique ou une vie chrétienne éthérée, sans implication ni engagement dans les problèmes concrets du monde actuel.

C'est, au contraire, comme "sauveur du monde" que Jésus, "lumière du monde", a été "envoyé dans le monde": "Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils, son unique, pour que tout homme qui croit en lui ne périsse pas, mais ait la vie éternelle. Car Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour condamner le monde, mais pour que le monde soit sauvé par lui" et pour qu'il "donne la vie au monde". Cette mission, au coeur même de la pâte humaine, Jésus la transmet aux siens: "Comme tu m'as envoyé dans le monde, Père, moi aussi, je les ai envoyés dans le monde". Jésus dit même à son Père: "Je ne te prie pas de les retirer du monde, mais de les garder du Mauvais".

Parce que le monde est une réalité ambiguë, le chrétien est en état de tension face au monde. Il essaie d'en sortir de diverses manières. Parfois, il nie toute valeur à la matière et aux entreprises humaines pour se réfugier dans quelques zones d'objets pieux. D'autres fois, il se livre totalement aux choses du monde, quitte à demander ensuite pardon d'avoir oublié par là les exigences de l'Evangile. Le plus souvent, il mène une vie double, puisant du mieux qu'il peut au monde et à l'Evangile, quitte à se faire prendre pour un hypocrite par les autres et à souffrir lui-même de ses faiblesses. Mais la seule voie qui vraiment libère de l'insupportable tension, c'est de savoir "alimenter l'un par l'autre l'amour de Dieu et le sain amour du monde", comme disait et faisait Teilhard de Chardin.

Force et lacunes du rapport Castonguay

par JEAN-CLAUDE LECLERC

Le rapport Castonguay propose d'abolir les élections à la mairie et de faire du maire dans les grandes villes comme Montréal ou Québec un chef de parti élu dans un quartier au même titre que les autres conseillers municipaux; dans plusieurs villes où le premier magistrat est devenu un potentiel local fort peu démocrate, cette réforme serait presque révolutionnaire. Pourtant, elle a presque échappé aux observateurs.

La pondération avec laquelle le rapport Castonguay déroule ses analyses et ses suggestions pendant 500 pages, le souci de continuité et d'équilibre manifesté par l'ancien ministre et son groupe de travail, enfin les circonstances peu propices dans lesquelles le gouvernement a rendu public ce rapport risquent ainsi de minimiser certaines orientations majeures proposées aux citadins et au gouvernement du Québec; d'autre part, l'autorité qui s'attache aux travaux de M. Claude Castonguay donnant à son rapport un préjugé favorable, certaines de ses lacunes risquent d'apparaitre trop tard. Il n'est donc pas inutile de s'arrêter aux unes et aux autres.

Quatre orientations politiques sous-tendent la réforme municipale proposée pour les grands centres urbains, et d'abord Montréal dont l'importance démographique va tendre, d'après les études auxquelles le rapport s'alimente, à augmenter dans l'avenir: 1) les villes doivent reposer sur de plus réelles assises sociales; 2) il faut freiner l'érosion de leurs pouvoirs par les gouvernements supérieurs; 3) leur fiscalité doit être un moyen d'assurer leur autonomie à la fois et d'enrayer la désorganisaion du territoire; 4) la Communauté urbaine de Montréal doit être refondue.

De Lord Durham au RCM

Comment les villes peuvent-elles reposer sur de plus authentiques assises sociales? Des fabriques paroissiales où Lord Durham voyait la seule institution démocratique de l'ancien régime au RCM prônant des conseils de quartiers, les municipalités ont échappé au contrôle politique de leurs habitants, et surtout dans les centres en pleine explosion urbaine, là où le pouvoir des citadins sur leur environnement eut été le plus vital. Le groupe Castonguay déplore à son tour que les découpages des villes et de leurs quartiers ne coïncident que "rarement" avec la vie urbaine réelle, avec les liens communautaires, avec les communautés naturelles de paroisse, de quartier, d'affinité ethnique.

Le rapport propose en conséquence de relier plus vitalement avec la base les quartiers électoraux, les villes à fusionner, et le territoire élargi de la CUM ou de la Communauté urbaine de Québec. Voilà une intuition sociologique qui vient tout naturellement aux hommes politiques ruraux, si chatouilleux quant à leur carte électorale, mais qu'à tous les niveaux de l'Etat l'on a aveuglement niée dans la plupart des grands milieux urbains. Il est urgent d'en redécouvrir les potentialités.

Mais il serait vain de redonner la ville aux citadins si les fonctions et responsabilités d'ordre local continuent de leur échapper de plus en plus aux mains des gouvernements supérieurs, et d'abord de leur tuteur constitutionnel, l'Etat provincial. Le rapport Castonguay n'y va pas de main morte à cet égard contre ce qu'il appelle la "provincialisation croissance des fonctions urbaines". En matière d'aménagement du territoire, de transport urbain, où même l' "ingérence" fédérale se fait de plus en plus directe, en matière de loisir où Québec est tenté par l'établissement de politiques centralisées, le rapport Castonguay trace une ligne de partage judicieuse: au lieu de se substituer aux villes, les gouvernements supérieurs devraient commencer par les respecter, et d'abord en mesurant mieux l'impact de leurs programmes (habitation) et de leurs projets (routes, immeubles fédéraux) sur l'environnement urbain. Délesté de ces responsabilités locales, le gouvernement de Québec pourrait mieux unifier ses politiques urbaines, notamment face à l' "omniprésence" fédérale en ce domaine et faire du ministère des Affaires municipales, actuellement sclérosé, un maître d'oeuvre à la hauteur de la situation.

Moins spectaculaire, mais non moins stratégique, la réforme fiscale proposée survient en temps opportun. Maintien des taxes qui révèlent et font sentir les coûts, abolition de la taxe des locataires, gel de la taxe de vente déjà trop élevée et qui incite les municipalités à étaler davantage, avec les centres d'achat, le territoire urbanisé et ses coûteuses infrastructures, substitution de nouveaux pouvoirs d'imposition aux programmes arbitraires ou contradictoires de subventions aux municipalités, taxation plus forte du sol dans le contexte de la suppression de l'impôt foncier scolaire, la logique des orientations proposée est de rattacher les revenus des municipalités à leurs responsabilités.

La taxation supérieure du sol, qui vise à en faire récupérer la plus-value par la collectivité, à favoriser la construction, à détaxer le logement, mérite à elle seule un débat politique de fond, car, si le rapport n'en fait pas la taxe municipale par excellence, il y voit quand même l'instrument privilégié de l'avenir.

Enfin, pour cette CUM qui n'en finit plus de succomber sous les coûts de police et de transport et de se déchirer entre la métropole et la banlieue, le rapport Castonguay propose une refonte basée sur une réduction du nombre des villes de banlieue, un meilleur équilibre entre les municipalités membres, un agrandissement du conseil aux villes des rives avoisinantes, un partage moins confus des fonctions locales et métropolitaines, un contrôle de la police et du transport par les dirigeants élus, et le maintien de l'autorité politique au niveau des villes, bref toute une restructuration qui devrait permettre un déblocage prochain de la CUM. Ce déblocage ne viendra sans doute pas des édiles en place dans la Communauté: pour trancher ce noeud gordien, Québec pourra au moins s'inspirer une proposition claire et cohérente. Il ne pourra plus, pour ne rien faire, se rabattre sur la nécessité d'attendre d'autres études.

Autant le rapport Castonguay excelle à découvrir le dynamique interne au développement du milieu urbain, autant cependant il hésite devant le déséquilibre fondamental que le Québec continue de connaitre, comme d'autres régions, entre la ville et la campagne, et entre les villes elles-mêmes. Québec fera peut-être faire dans quelques années une enquête sur les indices et les avantages sinon d'un retour à la terre, du moins d'un nouvel équilibre entre la campagne, dont l'attrait reste puissant dans les villes, et les milieux urbains qui seront moins unilatéralement identifiés au "progrès". Ainsi, le rapport Castonguay fait de l'exode rural une simple analyse de rentabilité, sans s'arrêter aux coûts d'un tel phénomène, en ville comme à la campagne.

Cette vue du mouvement "irréversible" de l'urbanisation repose sur le postulat que les grandes forces économiques, étrangères aux citadins, vont continuer d'être au coeur de la dynamique urbaine. Le rapport Castonguay dit bien, dans sa philosophie de la ville, que "la société, par la voie de l'Etat, oriente le développement de son économie", mais une simple visite dans les rues de Montréal, de Québec ou de Shawinigan inciterait plutôt à dire que les grands intérêts économiques, par la voie de l'Etat ou sans l'Etat, orientent le développement ou la dislocation de la société québécoise! Le groupe Castonguay s'inquiète de voir Ottawa déterminer l'espace urbain des Québécois, et pas seulement à Hull; il s'inquiète fort peu que "seuls les pouvoirs publics et les entreprises importantes" puissent avoir les fonds requis pour redévelopper les centres-ville. Voilà pourtant qui n'impose pas de petites limites à la "démocratisation" des milieux urbains!

La "main invisible"

Pareille confiance ou semblable fatalisme à l'égard des agents économiques majeurs (qu'il ne s'agirait, en somme, que de civiliser avec des lois sur le patrimoine, des règlements de zonage, des audiences publiques dans les quartiers perturbés par le "progrès", une fiscalité plus ingénieuse) amène le groupe Castonguay à faire de l'imposition du sol et de l'allocation-logement les principaux instruments, sinon les seuls, d'une politique québécoise de l'habitation. Entre "l'offre" stimulée et orientée par la taxation, et "la demande" enfin dotée d'un meilleur pouvoir d'achat, le marché devrait s'ajuster de lui-même, comme au temps de la "main invisible" des premiers théoriciens du capitalisme. De même, dans les villes à forte proportion de locataires, l'Etat ne devrait pas se préoccuper de favoriser l'accession à la propriété.

L'imposition du sol et l'allocation-logement sont probablement deux mesures dignes d'intérêt à l'heure actuelle. Il suffit pourtant de jeter un coup d'oeil à la répartition des logements d'après leur grandeur et d'après la taille des ménages qui les occupent pour voir qu'aucune banque magique ne viendra offrir à ceux qui sont entassés un logement mieux accordé à leurs besoins. Même si on abolissait la régie des loyers, la priorité d'occupation des résidents en place et le plus grand pouvoir d'achat de ceux qui ont moins de dépendants, privilégieront encore les gens à l'aise et obligeront les ménages populeux à se contenter de logis surpeuplés, logis qu'on leur louera plus cher si l'Etat donne des allocations mais pas plus de logements.

De même, le rapport Castonguay, s'il excelle à saisir le mouvement urbain dans son ensemble, échappe complètement les rapports entre le statut de "peuple de locataires" fait à la majorité et la détérioration physique et politique des logements et des milieux qu'ils "habitent". Le déclin des petits propriétaires se reflète sur la dégradation des immeubles, cependant que la montée des gros promoteurs se traduit par la mise en marché de logements de qualité très moyenne sinon douteuse. Démocratiser le pouvoir municipal sans démocratiser ce milieu vital qu'est l'habitation immédiate, c'est faire le dangereux pari que le peuple pourra être maître à l'hôtel de ville sans être maître dans sa propre maison.

Enfin, si le rapport Castonguay fourmille de suggestions pratiques autant que d'orientations intéressantes, il ne propose pas d'échéancier pour la réforme des politiques et des structures urbaines. Or, l'ordre dans lequel le gouvernement et les milieux politiques vont entreprendre les changements importe autant, pour le succès de l'opération, que la valeur de chacune des mesures envisagées. Le Groupe de travail sur l'urbanisation n'avait pas explicitement pareil mandat. Si nul ne s'en charge, le rapport Castonguay, moins chaud que le rapport Cliche, risque d'être mis sur la même tablette.

lettres au DEVOIR

Des renseignements erronés sur les finissants en techniques judiciaires

Madame Angèle Dagenais,

Je me réfère à votre article paru dans Le Devoir du 23 mars 1976 intitulé, "Près de 80% des finissants de cégeps trouvent un emploi dans leur spécialité". Dans cet article, vous faites part aux lecteurs de certaines données provenant d'une étude effectuée par le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, avec le concours des conseillers en main-d'oeuvre affectés aux campus des collèges et la collaboration du service des affaires étudiantes de la DGEC.

En tant que professeur en charge des cours de techniques judiciaires et en tant que coordonnateur des stages des techniciens judiciaires au Collège Ahuntsic, à Montréal, je m'inscris solennellement en faux contre les conclusions de ladite étude en ce qui a trait aux techniques judiciaires. Qu'il me soit permis d'apporter ici des correctifs qui s'imposent et de souligner tout d'abord que:

— Le cours de techniques judiciaires est enseigné dans deux CEGEPS seulement, à Ahuntsic et à Rimouski;

— A raison de 20 finissants par année par collège, on obtient 40 finissants en techniques judiciaires pour toute la province de Québec;

— Le cours est de création récente puisqu'il a été créé en 1971-72;

— Nous avons eu à Ahuntsic trois "cohortes" de finissants, en trois ans.

Nonobstant les facteurs qui précèdent, il n'y a aucun technicien judiciaire détenteur d'un DEC qui soit disponible pour un premier emploi. En d'autres termes, tous les finissants occupent, sur le marché du travail, un emploi directement ou indirectement relié à la formation reçue au CEGEP. Aussi, quand vous dites qu'il y a un "surplus de candidats par rapport à la demande du marché", je ne peux que vous référer au dernier numéro de "National", journal de l'Association du Barreau Canadien, Volume 3, Numéro 3, de mars 1976, qui publie en première page un article intitulé, "Dix fois plus de causes à la Régie depuis la modification de la loi". Dans cet article, nous lisons: "Selon l'adjoint au président de la Commission des loyers, M. Lucien Darveau, le principal problème auquel fait face la Régie en est un de personnel. "Le contribuable a droit à une information précise puisque les conséquences de toute erreur peuvent être désastreuses. Il nous faut donc des fonctionnaires compétents pour répondre au téléphone et pour travailler au comptoir d'information. La Régie embauche un grand nombre de techniciens judiciaires diplômés des CEGEPS de Ahuntsic et de Rimouski, mais les jeunes qui se dirigent vers cette option sont malheureusement très peu nombreux." En plus de recruter des diplômés de CEGEP qui possèdent déjà une formation les préparant au travail qu'ils feront à la Régie, cet organisme oblige les candidats à suivre le cours, nous a déclaré M. Darveau, il est beaucoup plus difficile de passer l'examen. Comme conséquence, nous avons un bon nombre de postes vacants au bureau de Montréal qui est le principal de la Régie." Et après cela, on parle dans l'étude précitée d'un "surplus de candidats par rapport à la demande du marché"!

Pour un cours qu'on a commencé à enseigner en 1971-72, peu connu du marché du travail, le résultat est fantastique. Les bureaux d'avocats et de notaires ont besoin des techniciens judiciaires. Et pourtant, rares sont les avocats et les notaires qui savent qu'au Québec nous avons deux CEGEPS qui forment ces techniciens.

Nous aimerions ici faire un court historique de la création du cours lui-même. Le cours a été créé à la demande du ministère de la Justice qui voulait voir son personnel des greffes formé adéquatement au niveau collégial. L'assiette visée au départ était donc la fonction publique, et le ministère de la Justice prévoyait une base annuelle de 50 nouveaux techniciens judiciaires. Aujourd'hui, riches de l'expérience des Etats-Unis dans le domaine des "para-legal assistants" que nous pourrions appeler le "para-légaux", nous pouvons affirmer sans l'ombre d'un doute que même dans l'entreprise privée, il y a de la place pour les techniciens judiciaires, dans les bureaux d'avocats, dans les bureaux de notaires, dans les contentieux des grandes compagnies, dans les banques, dans les compagnies d'assurance, etc.

Etant donné l'importance de la place que peut occuper le technicien judiciaire dans un bureau d'avocats et étant donné que beaucoup d'avocats ignorent l'existence de ce cours, le Congrès du Barreau du Québec, qui tient ses assises au Château Champlain les 6, 7 et 8 mai prochain, consacrera une demie journée, le jeudi 6 mai de 2 h à 5 h 30, à un atelier d'information sur les techniques judiciaires dont l'organisation a été confiée à la sous-section du Barreau Canadien, "Administration des cabinets d'avocats". Au programme de cet atelier, on a prévu un film réalisé par le "American Bar Association" sur les "para-legal assistants", ainsi qu'un panel incluant deux finissants du Collège Ahuntsic qui occupent présentement des postes de techniciens judiciaires. Il n'est donc pas loin le jour où les collèges devront accepter plus d'étudiants en techniques judiciaires afin de satisfaire à la demande grandissante en finissants dans ces techniques.

Vu ce qui précède, je m'élève contre le fait que l'étude précitée ait classé les techniques judiciaires parmi "les spécialités dans lesquelles il fut le plus difficile aux finissants de se trouver un emploi". Je termine en soulignant encore une fois que tous nos finissants de cette année, ils sont une vingtaine à Ahuntsic, ont un emploi assuré à l'exception de certains étudiants qui ont décidé de poursuivre des études en droit à l'université.

J'ose croire que les auteurs du rapport y apporteront les corrections nécessaires à la lumière des informations que je viens de donner.

Henri KELADA, avocat,
Professeur au Collège Ahuntsic.
Montréal, le 23 mars 1976.

La peine de mort ne change pas les individus

Je profite de la semaine du prisonnier qui a lieu du 22 au 28 mars 1976 pour faire une réflexion fondamentale sur le criminel et son rôle dans notre société dégénérescente.

Il est connu qu'un individu biologiquement faible va préparer le terrain aux virus ou aux microbes. C'est donc peine perdue de s'attaquer à ceux-ci, car ils se manifesteront toujours sous une forme ou sous une autre. C'est donc à nous-mêmes qu'il faut s'attaquer en changeant la façon de vivre et de manger qui nous a rendu malades.

Il en est de même du criminel: une société spirituellement faible, parce que les individus qui la composent sont malades, donnera toujours des criminels (des virus). Il ne sert à rien de supprimer par la peine de mort ces criminels, car il y en aura toujours tant que les individus qui composent cette société pourrie ne changeront pas la qualité de leur sang par une alimentation céréalienne et naturelle: grains complets, légumes, un peu de fruits etc. et le moins de viande possible et élimination totale du sucre blanc.

Il faudrait rééduquer le prisonnier en lui préparant une nourriture saine, en lui montrant le respect de la vie par la culture des plantes ou d'un jardin potager, en lui enseignant les grandes lois de l'univers, la méditation, la pensée positive. Ce n'est qu'ainsi que la société réussira à transformer un être plein de haine en un être débordant d'amour.

Car nous sommes tous, par notre révolution perpétuelle de l'Ordre de l'Univers, des criminels en puissance. Lorsque nous tuons des virus, nous sommes des criminels. Lorsque nous sommes malades, nous sommes des criminels. Lorsque nous tuons des criminels, nous sommes des criminels, et en plus nous nous tuons à petit feu en ne soignant pas à la racine, la cause du crime: mauvaise alimentation, ignorance de l'Ordre de l'Univers, dualisme, arrogance.

Il faut aimer tout le monde, surtout les criminels car ce sont eux qui nous avertissent que la société doit être changée et pour que la société soit changée, il faut que tous les individus se changent eux-mêmes. Le changement viendra de la base (des individus) et non pas du sommet (les politiciens qui sont à la remorque des puissances de l'argent: les compagnies de sucre, de médicaments etc.) Quand tous les individus deviendront biologiquement et spirituellement forts, alors les criminels disparaitront comme le virus disparait quand la qualité du sang s'améliore.

Ça a du "bon sang" non?

Yves DUCHARME
Terrebonne, le 24 mars 1976.

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Laforce
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $52 par année; six mois: $28. À l'étranger: $57 par année; six mois: $31; trois mois: $19. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Propos impromptus sur les implications d'une crise

À travers le marasme des négociations dans l'enseignement, c'est l'école publique qui est mortellement atteinte

La perturbation qui touche le monde de l'enseignement provoque désarroi et découragement. Qu'un regroupement de parents veuille mettre fin à cette dégradation est peut-être le premier signe heureux, depuis plusieurs mois. Nous ne pouvons rester indifférents au drame de l'enseignement public. Le but des propos qui suivent est d'attester la permanence de quelques valeurs véhiculées par la démarche des parents et d'affirmer la nécessité, pour le Québec, d'une école publique qui désigne notre avenir.

Les mots s'usent, s'avilissent, deviennent insignifiants comme d'anciens titres ou de vieux papiers. Le mot "maladie" ne fait plus peur, n'angoisse plus, ne crispe plus les lèvres. Celle-ci n'est plus calamité. On en est même venu à déclarer des "journées de maladie" pour lesquelles il ne reste qu'à choisir une reine, syndicale de santé. Bien plus, on a trouvé un synomyme tout à fait inattendu à ce terme, il s'agit du mot "études". On peut indifféremment être en "journées de maladie" ou en "journées d'études" et ne pas être malade et ne pas étudier, mais être un syndiqué, un vrai. L'avilisement des mots correspond à celui de l'école publique.

De même les statistiques et les enquêtes, scientifiques ou non, portent les significations que l'utilisateur veut bien leur donner. Ainsi en est-il du dernier sondage CROP commandé par la CEQ, dont les résultats n'ont été publiés qu'en partie. On a beau écrire que, sur tout le territoire métropolitain, les conflits scolaires n'ont, depuis le début de l'année scolaire jusqu'à 20 février, fait perdre qu'une journée de classe en moyenne; il reste que dans les commissions scolaires où les enseignants se sont soumis, bon gré mal gré, aux directives de leur syndicat, la moyenne diffère beaucoup. Les parents de Sainte-Thérèse, de la polyvalente de Mortagne, d'Honoré-Mercier, de la commission scolaire des Milles-Iles, savent eux, que dans le quotidien de leur semaine, ils sont bien loin de cette moyenne. Et les parents de la CECM, s'ils n'ont qu'à souffrir des désagréments de la température, ne doivent pas oublier que l'Alliance des professeurs s'est dissociée des mesures prônées par la CEQ. Malgré les contorsions intellectuelles, l'exaltation des statistiques et des enquêtes ne correspond pas à celle de l'école publique.

Enfin, le gouvernement, par ses trois ministres, peut bien, grâce au petit écran, pénétrer dans les foyers québécois et donner une leçon de pédagogie au Front commun; tandis que ce dernier, par ses trois chefs, peut bien lui aussi, lors d'assemblées publiques, donner au gouvernement des leçons de démocratie, ni l'un ni l'autre ne réussissent à redonner confiance aux citoyens et surtout à clarifier la situation qui prévaut dans les négociations en cours.

Une école publique moribonde

Un fait demeure: chaque nouvelle négociation dans le secteur de l'enseignement, et cette dernière plus que les autres, cristallise un drame, celui de l'école publique. Le drame de l'enseignement du français n'est rien à comparer à celui de l'école. On peut faire l'autruche, se cacher la tête dans les idéologies, se retrancher derrière les raisons d'État, il reste que l'école s'en va chez le diable et les enseignants sont bien près d'y aller, eux aussi. Après les "bondieuseries, il n'est pas nécessaire d'avoir les "diableries".

L'école est malade, dépressive, comme les enseignants, comme la société. Elle s'en va comme le transport ferroviaire, comme l'honneur et l'éthique. Elle est mise au rancart et il chaut peu au syndicat et à l'État de la remettre sur la voie de service. Il est plus important pour ces derniers de sauver leur peau, leur pouvoir, ou ce qui en reste. On se drape facilement d'oripeaux: organigrammes, maquettes, programmes, surchage, milieu de vie, sécurité, bourgeois, prolétaires, bien de l'enfant. L'école est une réalité bien différente des manifestes, des conférences de presse, des slogans, des placards. Qui défend véritablement le bien de l'enfant? Qui défend véritablement les intérêts de l'école publique? L'État? Le syndicat? Allons-y voir!

La situation qui prévaut actuellement dans le secteur public de l'enseignement, situation due aux négociations, aux grèves dans le transport scolaire, aux luttes idéologiques, à la démobilisation des enseignants, à l'impuissance des parents, risque d'hypothéquer irrémédiablement le développement de l'école publique. Sauf quelques commissions scolaires et la CECM, seules les écoles et collèges privés fonctionnent véritablement. Il est aberrant de constater, pour ceux qui croient en l'école publique, que seules les écoles privées offrent actuellement un rendement correspondant aux fortes sommes investies. Nous assistons, impuissants, au gaspillage éhonté des ressources humaines et financières; car le drame de l'école publique, c'est aussi un drame économique, joué sur le dos du simple citoyen.

Ainsi, à la commission scolaire des Mille-Iles, dont le budget de l'année courante est de plus de $27,000,000, on ne pourra jamais dire qu'il y aura eu, cette année, de l'enseignement justifiant cette somme. En abusant des chiffres, on peut dire que chaque journée perdue des 200 jours de classe coûte $135,000. Ces millions investis se situent davantage dans la colonne "pertes". Il en est de même à la commission scolaire de Sainte-Thérèse et à la commission scolaire régionale Blainville-Deux-Montagnes, dont les budgets sont respectivement de $12,000,000 et de $6,000,000. Mieux vaut ne pas dresser le tableau des situations identiques, ailleurs.

Une école sans avenir

L'école s'enlise de plus en plus et il n'est plus certain qu'elle soit encore récupérable. Du moins, il ne se manifeste pas de volonté en ce sens. Pour un peuple à la recherche d'un vouloir-vivre collectif, pour un peuple menacé de toutes parts et surtout à l'intérieur, cela devient dramatique. Gaspiller un surplus de richesses peut être immoral, mais gaspiller un manque de richesses est suicidaire.

Dans la difficile situation de guerre vécue au Vietnam, les enfants du Nord, malgré la destruction constante des bombardements, allaient à l'école dans des lieux de fortune, sous terre même, comme des taupes; tandis que les enfants du Sud, malgré l'argent qui inondait le pays, étaient abandonnés à eux-mêmes et couraient les rues. Reproductrice ou non, l'école assure les assises d'une collectivité et désigne son avenir. Voir le nombre d'enfants dans les rues, alors que le peuple paie pour qu'ils soient dans les écoles, ne semble pas nous inquiéter outre mesure. Notre passé est garant de notre avenir. Nos ancêtres couraient les bois, nos enfants courent les rues. Quel atavisme!

Pourtant, à travers de nombreuses difficultés, le Québec a voulu se donner un système d'éducation plus moderne et plus démocratique. Cette démocratisation a voulu donner à tout un peuple les privilèges d'une minorité, elle a voulu faire que tout un peuple soit une élite, elle a voulu faire appel au travail et au dépassement. Où en sommes-nous, aujourd'hui!

Quand le choix de l'école privée devient presque un devoir...

Dans les négociations en cours, il faudrait être bien malin pour y découvrir un projet collectif qui galvaniserait les forces et les espoirs de la société québécoise et redonnerait confiance en notre avenir.

Au contraire, le pouvoir politique, enclin au maquillonnage et à la combine, est plus préoccupé de combattre, à travers les enseignants, une opposition péquiste; tandis que la stratégie syndicale, s'appuyant sur un manichéisme épique, suscite facilement des croisades contre le monstre étatique. L'État et le syndicat portent une lourde responsabilité dans la faillite actuelle de l'école publique. Le modèle éducatif qui habite notre société apparaît de plus en plus intolérable et la classe prolétaire, celle sur laquelle s'appuie l'idéologie syndicale pour justifier son action, est celle qui en souffre le plus. On laisse se détériorer l'école publique jusqu'à ce que les citoyens, excédés, espèrent comme une délivrance le passage du public au privé.

Après le bill 56, première faille majeure à la démocratisation de l'enseignement, la dégradation actuelle de l'école favorise le réseau de l'enseignement privé. Il serait effarant de connaître le nombre de demandes d'admissions faites aux écoles et collèges privés, pour la prochaine année. Si les écoles et collèges privés pouvaient répondre affirmativement à toutes les demandes d'admission, les écoles publiques se videraient.

Ce n'est pas tout de dénoncer, dans un manifeste, la situation privilégiée de l'enseignement privé au Québec, comme l'a fait la CEQ en juin 1975, il faut faire en sorte de ne pas favoriser, par son action, le passage du public au privé. Il est nécessaire de maîtriser les conséquences de ses actions. Quand il n'y a plus d'école publique, le choix de l'école privée devient presque un devoir pour les parents.

Au moment de la législation instituant l'enseignement privé, on arguait le droit des parents au choix de l'école et le jeu démocratique de l'offre et de la demande, principes qui masquaient bien souvent le pouvoir de l'argent et la nostalgie du passé. Aujourd'hui, plus n'est besoin d'énoncer ces principes pour justifier le choix de l'école privée; la détérioration de l'enseignement public justifie, chez beaucoup de parents, le recours à l'école privée. Au droit a succédé, pour beaucoup, le devoir. Paradoxalement, le comportement des syndicats fera peut-être plus pour le développement de l'enseignement privé que la législation du 17 décembre 1968.

Pour un syndicalisme plus réaliste

Le syndicalisme des enseignants manque de sens pratique. Le problème du syndicalisme des enseignants réside dans le fait qu'il est trop idéologique, qu'il est plus axé sur le combat que sur le service. On ne fait pas du syndicalisme pour prendre le pouvoir. Ce syndicalisme gaspille énergies et argent sous le couvert d'une conquête appréhendée d'un pouvoir abstrait et intellectuel. Pendant qu'on rassemble les slogans et placarde les idées, on démobilise les troupes.

Les chefs syndicaux, bien entretenus par leurs technocrates, ont un peu la folie des grandeurs. A l'instar d'un maire bien connu, leur flamme syndicale se leurre d'un appui de la majorité. La grandeur de leur combat ne réussit à s'incarner que dans un organigramme, une croisade fédérale, une stratégie de contempteurs. Leurs grandes victoires sont celles des conférences de presse, des discussions de brasseries, des palabres de bureaux. Bien sûr, l'état syndical a un projet collectif, mais un projet collectif pour "not'gang". Haro sur l'ostracisme des autres!

A un gouvernement sans projet collectif, l'alternative est un nouveau gouvernement; mais à syndicalisme inquisiteur, quelle alternative y a-t-il? Et pourtant, il y a des enseignants, et de nombreux, qui veulent une autre sorte de syndicalisme. Un syndicalisme plus réaliste, plus centré sur les besoins des citoyens que sur la lutte pour le pouvoir. Mais ils ne sont pas loin du découragement.

Depuis le fameux bill 25, les enseignants ont perdu la confiance du peuple, des hommes politiques, des chefs d'entreprise, d'un grand nombre d'administrateurs scolaires, d'un nombre de plus en plus grandissant de parents. La contestation de l'automne 1968, les manifestations contre le bill 63, à l'automne 1969, la crise d'octobre 1970, la grève du front commun au printemps 1972, la crise de la déclassification au printemps 1973, ont cristallisé la méfiance à leur égard. Les négociations en cours n'aident pas. Les enseignants ont même perdu, pour un grand nombre, confiance en eux-mêmes. On ne peut être constamment repoussé, méprisé, sans prendre le comportement du paria. Pourtant malgré tous les préjugés qui existent, il est possible de réapproprier la confiance. Il faut y mettre l'effort et le temps.

Les lieux de réappropriation

Les enseignants ne doivent pas s'attendre à des traitements de faveur. Même si ce sont des préjugés, on considère d'ailleurs qu'ils en reçoivent suffisamment. Les enseignants doivent gagner leurs épaulettes. Ils doivent retrouver leur crédibilité par des actions de service à la population.

Au lieu d'être en journées d'études ou en journées de maladie et ne rien faire, sinon leur frein, perdre de l'argent et penser menacer le pouvoir en restant bien au chaud dans la grande famille syndicale, les enseignants devraient investir, dans leur milieu, en ressources humaines et financières. Au lieu de faire gagner de l'argent au gouvernement, les enseignants devraient faire des grèves travaillées et investir leur salaire non dans le club syndical, mais dans des entreprises de service à la population: coopérative alimentaire, service d'aide aux enfants de milieux défavorisés ou en difficulté d'adaptation, garderies populaires, soutien à Tricofil.

Ainsi, à la commission scolaire des Mille-Iles, les enseignants ont perdu en salaire, de la mi-janvier à la mi-mars, quelque $150,000. Que d'actions de service auraient pu être entreprises avec une telle somme. Les préoccupations sociales des enseignants, si elles existent vraiment ailleurs que sur papier, devraient être tangibles. Renverser le pouvoir n'est pas tout, il faut être capable de l'assumer. Assumer le pouvoir c'est d'abord réapproprier la vie quotidienne et ses éléments politiques. Il est nécessaire que les idée généreuses des enseignants s'exercent dans des groupes réels et des actions de service.

Les enseignants ne peuvent à eux seuls mener une analyse critique de la société ni opérer les ruptures nécessaires. La transformation d'une société n'est pas exclusive à un groupe. Les enseignants ont le choix entre s'enfermer dans un syndicalisme de combat ou s'ouvrir à un syndicalisme de service. Le premier service à rendre à la société québécoise est d'assurer l'école publique.

par

LÉON DEBIEN,
collaboration spéciale

■ Au temps où il était directeur des services pédagogiques au Cegep Lionel-Groulx, à Sainte-Thérèse, Léon Debien donna au DEVOIR plusieurs articles remarqués sur les nouvelles orientations de l'enseignement collégial au Québec. Revenu à l'enseignement en septembre 1974, M. Debien est également engagé depuis deux ans dans l'administration scolaire, ayant été élu commissaire à la Commission scolaire des Mille-Iles en juin 1974 et faisant partie du Comité exécutif de cette commission scolaire depuis janvier 1975. En sa double qualité d'enseignant et d'administrateur scolaire, Léon Debien suit de près la situation créée par l'impasse des négociations dans le secteur de l'enseignement. Il craint que l'école publique — qui devait être au centre de la réforme entreprise en 1962 — ne soit la principale victime des difficultés actuelles.

lettres au DEVOIR

La société n'a pas le droit d'imposer la peine capitale

M. le rédacteur,

Un philosophe, le Père Léonard Ducharme, vient de publier dans Le Devoir, deux articles intéressants sur la peine de mort. Je l'en félicite. Toutefois il y a un point important où je ne suis pas d'accord avec lui. C'est quand il dit ceci: "...la société possède le droit d'imposer la peine capitale au titre de protection par prévention". La raison qu'il apporte pour attribuer ce pouvoir à la société ne me paraît pas convaincante. L'obligation qu'a l'État de protéger la vie de ses citoyens ne va pas, me semble-t-il, jusqu'à lui permettre d'utiliser un moyen aussi inhumain que de tuer une personne. De plus lorsqu'il essaie de fonder ce droit sur celui qu'a la victime (ou son sauveur, tel un policier, etc.) de tuer son agresseur sur le point de la tuer elle-même (défense légitime), il ne réussit pas à emporter l'adhésion.

Un de ses plus illustres prédécesseurs, Thomas d'Aquin, qui a eu une influence énorme, a fait appel à un autre argument, lequel se présente en deux temps. D'abord les malfaiteurs (donc pas seulement les homicides) sont les membres d'un corps qu'est la société. Or de même que pour sauver le corps, on ampute un membre, ainsi il est louable de tuer les malfaiteurs. Dans un second temps, il affirme que cela relève non pas des individus mais du chef de la société.

Cet enseignement a été répété à satiété. Mais cela ne le rend pas bon pour autant et le Père Ducharme a eu du flair en le passant sous silence. Malheureusement durant des siècles, les gouvernants y ont trouvé une justification morale qui a conduit à des abus inimaginables. En Angleterre, jusqu'au dix-neuvième siècle, il y avait au moins deux cents délits que l'État punissait par la pendaison. Aux États-Unis, entre 1923 et 1953, il y a eu en moyenne 135 exécutions annuelles pour différents crimes comme l'homicide, le viol, l'enlèvement, le vol avec effraction, etc.

Mais aujourd'hui, ces arguments ne font plus le poids. En conséquence il ne faut pas laisser croire à nos députés à Ottawa que la morale leur permet de voter pour la peine de mort. Il faut plutôt leur dire que pour diminuer le nombre de meurtres, il existe des moyens moins barbares et plus efficaces. Par exemple une administration de la justice criminelle plus sérieuse. Les criminels savent que s'ils peuvent se payer de bons avocats (ce qui coûte très cher et ce qui est par là-même une invitation à un vol), ils ont toutes les chances de se soustraire à la justice ou de s'en tirer avec une peine légère. Les jurés, habilement choisis, sont devenus des marionnettes entre les mains d'avocats sophistes. Il y a abus de procédures dilatoires, des faux témoignages, etc. On pourrait parler des armes à feu, des prisons, des libérations, etc.

Les tenants de la peine de mort trouvent inacceptable la croissance du nombre de meurtres au Québec. Ils ont raison. Mais que disent ces mêmes gens devant le fait qu'il y a eu depuis 1969, au Québec, 688 accidents mortels au travail (La Presse, 14-3-76) et des milliers de morts sur nos routes chaque année? Les employeurs négligents (lesquels sont presque toujours excusés) et les maniaques de la vitesse sont-ils moins dangereux pour la société que les homicides coupables?

Que disent-ils devant le fait que la peine capitale n'est plus appliquée en Finlande depuis 1826, en Hollande depuis 1860, au Vénézuéla et en Belgique depuis 1863, au Portugal depuis 1867, en Norvège 1876, au Danemark depuis 1892, etc. Aux États-Unis, cette peine n'existe plus depuis une vingtaine d'années dans certains états comme le Maine, le Minnesota et le Wisconsin. Dans certains autres, tels le Michigan, le North Dakota, le Rhode Island, etc., elle n'est plus infligée.

A. BOISVERT

Montréal, le 15 mars 1976.

Sous l'égide du
Centre Communautaire Juif (N.H.S.)
Conférence de
M. Jérôme Choquette,
Chef du P.N.P.
"Le Parti national populaire et les minorités ethniques du Québec".

Dimanche, 28 mars 1976
à 20h précises
à : L'Amphithéâtre de l'Institut Psychiatrique de l'Hôpital Juif.
4333, chemin Côte Ste-Catherine
Entrée libre et gratuite.

IFG

Le Centre de Croissance Personnelle de L'Institut de Formation par le Groupe, Inc. offre une

SESSION INTENSIVE
GESTALT ET ANALYSE BIO-ÉNERGÉTIQUE
du 9 au 17 avril 1976
au Centre de Rencontre du lac Simon

RESPONSABLES: **Ernest Godin** (Gestalt)
André Lafrance (Analyse bio-énergétique)

Pour renseignements et inscriptions:
Gilberte Sabourin, sec.
Tél.: 271-4724

Postes Canada / Canada Post
Bryce Mackasey, Ministre / Bryce Mackasey, Minister

Le courrier de surface expédié en 1ère classe aux États-Unis passe à l'histoire.*

*Ce changement ne touche pas les services des 2e, 3e et 4e classes.

Depuis le 1er mars, toutes les lettres et cartes postales expédiées en 1ère classe aux États-Unis sont acheminées par le service "tout par avion". Le nouveau taux est fixé à 10¢ pour la première once at 9¢ pour chaque once ou fraction d'once en sus.

Ce changement est dû à l'annulation, par le service postal des États-Unis, du courrier de surface expédié en 1ère classe.

Avantages pour les hommes d'affaires

Le poids maximal du courrier expédié en 1ère classe aux États-Unis par le service "tout par avion" passe de 25 livres à 66 livres. Les taux sont réduits à compter de 12 livres. Ainsi, il vous en coûtera $27.20 au lieu de $30 (ancien taux) pour un envoi de 40 livres expédié en 1ère classe.

Procurez-vous le dépliant explicatif à votre bureau de poste. Pendant que vous y serez, renseignez-vous sur la nouvelle portée de l'assurance postale.

C'est pour vous qu'on est au poste.

la météo

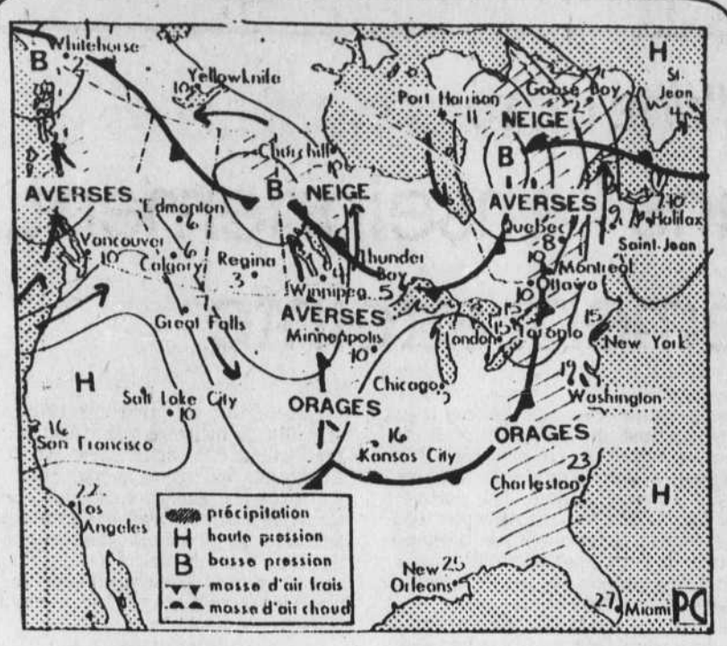

Un système de haute pression se dirige vers le nord-est pour atteindre la région de Schefferville ce soir. Les régions au nord de cette trajectoire recevront de la neige légère alors que les régions au sud auront du temps doux et des averses. On prévoit du temps clair et plus froid pour le nord de la province demain. Un dégagement et des températures saisonnières sont à prévoir dans le sud.

●

Régions Outaouais, Montréal, sud des Laurentides: averses dispersées. Venteux. Minimum la nuit dernière de 2. Maximum de 10 à 12. Aperçu pour demain: dégagement.

●

Cantons de l'Est: nuageux avec averses. Venteux par moments. Minimum la nuit dernière près de zéro. Maximum de 10 à 12. Aperçu pour demain: averses cessant en matinée suivi d'un dégagement.

●

Pontiac-Témiscamingue, sud de l'Abitibi: Nuageux avec des averses dispersées et venteux. Température à la hausse pour atteindre de 5 à 8 cet après-midi. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé et plus froid.

●

Nord des Laurentides, Haute-Mauricie: averses dispersées. Minimum la nuit dernière de zéro. Température à la hausse par la suite pour atteindre près de 5. cet après-midi. Aperçu pour demain: ensoleillé et plus froid.

●

Québec, Trois-Rivières, lac St-Jean: neige faible commençant tôt ce matin et se changeant en averses dans la matinée. Venteux. Minimum la nuit dernière de zéro. Maximum de 6 à 10. Aperçu pour demain: dégagement dans l'avant-midi.

●

Rimouski, Gaspésie: ennuagement suivi de faible neige se changeant en averses dans l'après-midi. Venteux. Minimum la nuit dernière de moins 5. Maximum près de 5.

●

Baie-Comeau, Sept-Îles: ennuagement suivi de neige légère se changeant en averses dans la soirée. Risque de pluie verglaçante avant le changement en pluie. Venteux. Minimum la nuit dernière de moins 8. Maximum de 3 atteint en fin de journée. Aperçu pour demain: averses dans la matinée suivi d'un dégagement en après-midi.

suites de la première page

LA CEQ

tre en meilleure santé ses relations avec la presse, secouées par des incidents récents. La méfiance à l'égard des journalistes qui transpirait de certaines citations reprises dans plusieurs journaux n'en était pas, dit-il. "J'ai simplement voulu dire qu'en temps de crise, le mouvement syndical ne peut s'en remettre aux média pour transmettre exactement son point de vue. C'est une responsabilité syndicale." La CEQ continuera à essayer d'obtenir de ses partenaires CSN-FTQ la levée du huis clos lors des réunions générales de coordination.

CAS PSYCHIATRIQUES

entièrement d'accord avec l'offre des Affaires sociales, et qu'il en est lui-même très heureux".

Le directeur général de l'Association pour la santé mentale était accompagné du président de l'organisme, le juge en chef Robert Cliche, de la Cour provinciale à Québec, et d'un autre directeur, le docteur Gilles Lortie, administrateur des projets spéciaux des Affaires sociales en matière psychiatrique.

La question se posera ainsi sous peu de savoir si l'Institut Pinel, à Montréal, peut effectivement "prendre tous les malades". Il est connu que cette institution provinciale de traitement médico-psychiatrique dispose en principe, à l'heure actuelle, de tout l'espace et de tous les emménagements requis par l'accueil d'une centaine de nouveaux clients, dont une vingtaine de patients en soins opératoires.

Dans des circonstances normales, ces disponibilités répondraient largement à tous les besoins du système pénitentiaire fédéral au Québec. Mais comme la plupart des établissements hospitaliers de la région métropolitaine, Pinel éprouve ces jours-ci des difficultés syndicales qui restreignent ses capacités d'accueil.

Ce qu'il faudrait en réalité connaître, déclare encore à ce sujet le travailleur social qu'est Paul-Marcel Gélinas, c'est la proportion exacte de "cas psychiatriques" au sein des 70 "déménagés" de Saint-Vincent-de-Paul. Pour l'instant, la législation concernant les pénitenciers autorise en effet ceux-ci à inclure les simples débiles mentaux au nombre des détenus "normaux" qui assument certaines et à compter également parmi eux les détenus "normaux" qui assument certaines tâches de service autour des malades, par exemple la cuisine.

Mais si, effectivement, comme chacun le soupçonne, les véritables "cas" ne sont qu'une quarantaine, Philippe-Pinel pourrait les accueillir ces jours prochains, sans problème.

AFFAIRES SOCIALES

vement le fonctionnement de 64 hôpitaux, 44 centres d'accueil et huit centres de services sociaux. Selon M. Pleau, quand "les syndicats soutiennent qu'ils ont maintenu les services essentiels durant les débrayages, ils mentent à la population et posent des gestes que toute société civilisée devrait bannir à jamais". Il a ajouté que plusieurs syndicats affiliés à la CSN surtout se fichent éperdument des patients et font payer aux citoyens-otages leurs différends.

A cela, le cartel des Affaires sociales CSN-CEQ rétorque que c'est le gouvernement qui "ment effrontément" et que les services essentiels ont été dispensés dans tous les centres hospitaliers, en vertu de la définition même de ces services par les syndicats.

27 mars

par la PC et l'AP

1970 — Un tremblement de terre fait 1,987 morts et 90,000 sans-abris dans l'ouest de la Turquie.

1968 — Youri Gagarine, le premier homme à avoir tourné autour de la terre, trouve la mort dans un avion d'entrainement.

1964 — Un tremblement de terre fait une centaine de morts en Alaska.

1962 — L'armée prend le pouvoir en Syrie et dissout le parlement.

1960 — Le général Kassem, chef du gouvernement irakien, fonde l'armée palestinienne.

1958 — Khrouchtchev succède au maréchal Boulganine comme président du conseil des ministres.

1945 — Le général Eisenhower annonce la défaite des forces allemandes sur le front occidental.

1941 — Le prince Paul de Yougoslavie est déposé à la suite d'un pacte avec Hitler.

1939 — Hitler exige que la Pologne accepte l'annexion de Danzig par l'Allemagne.

1933 — Le Japon annonce qu'il quitte la SDN.

La loi 253 sur les services essentiels, dans le secteur des affaires sociales, prévoit qu'il doit y avoir un minimum de salariés en poste lors d'un arrêt "légal" de travail. Cette loi, a expliqué M. Pleau, complète l'article 99 du Code du travail qui indique qu'avant de pouvoir débrayer légalement, le syndicat doit faire parvenir un avis de huit jours au ministre du Travail.

Or, lorsque les services essentiels ont fait l'objet d'une entente entre le syndicat ou qu'ils ont été définis par le commissaire-enquêteur, il est prévu un nombre spécifique d'employés pour dispenser les soins et services à un nombre limité de patients. Ainsi, lorsqu'un centre hospitalier prend connaissance de l'avis de huit jours pour le déclenchement d'une grève légale, le processus d'évacuation des patients commence, pour réduire l'occupation des lits à environ la moitié, comme convenu avec le syndicat qui s'est engagé à maintenir en poste le personnel minimum requis dans ce cas.

"Comment imaginer, commente M. Pleau, qu'à quelques minutes d'avis et bien souvent, sans avis, on puisse assurer des services adéquats aux patients lorsque le taux d'occupation est de 85%?" Et comme preuve à l'appui, il a remis aux journalistes un dossier illustrant que dans plusieurs hôpitaux, l'accord n'a pas été respecté, cette semaine tout au moins.

Poursuivant sa "mise au point" qui altérait quelque peu la portée positive de l'annonce d'une reprise globale des négociations, M. Pleau a dit que le CPNAS a nettement l'impression que l'Establishment syndical cherche à camoufler son manque de maturité pour mieux se soustraire à ses responsabilités et tenter de faire supporter au gouvernement et à ses partenaires ce que la CSN — et "la FTQ à sa remorque" — se prépare déjà à qualifier d' "odieux décret" ou de "geste d'agression à l'endroit des travailleurs". Pour nous, la négociation doit tendre à régler les vrais problèmes et non contribuer à faire éclater le système."

Il a alors invité les syndicats à négocier dans un esprit positif, afin de trouver des solutions véritablement adaptées au contexte actuel du secteur de la santé et qui permettront aussi aux deux parties de coexister et de collaborer pleinement à la distribution de soins et de services de qualité à tous les Québécois.

En ce qui regarde le CPNAS, d'ajouter M. Pleau, il lui apparaît possible d'obtenir un règlement rapide avec toutes les centrales impliquées:

— compte tenu de l'état actuel des dossiers aux tables de négociation CSN-FTQ;

— compte tenu du geste récent du Cartel des organismes professionnels de la santé (COPS-Infirmières-Unies) qui a déposé un bloc important de contre-propositions relatives à l'aspect normatif de la convention (les clauses salariales peuvent se régler à très court terme);

— compte tenu des centaines de témoignages positifs qui arrivent de toute part des salariés eux-mêmes quant à la portée réelle des offres patronales.

En dépit des sévères reproches dont ils ont été l'objet dans la matinée, les syndicats CSN-CEQ membres du cartel des affaires sociales seront présents lundi à la table centrale. M. Flynn a à son tour affirmé sa volonté de négocier et précise qu'il a lui-même annoncé un déblocage dans le secteur ces jours derniers. Il a profité de cette rencontre avec les journalistes pour faire le bilan des quinze "compromis et concessions" que le cartel a consentis depuis le début des négociations pour hâter le règlement. "Le ministre Parent a annoncé jeudi que le gouvernement entreprendrait un blitz de négociations. Cependant, le CPNAS a annulé les rencontres prévues pour vendredi matin (hier à cause de la conférence de presse), samedi et dimanche. Qui refuse de négocier?

Mais lundi, c'est promis, on négocie. A moins que...

GRIPPE PORCINE

DEVOIR que le gouvernement canadien pourrait porter un jugement différent sur la situation et décider d'imiter le gouvernement américain en ne prenant pas de risque inutile.

"En prévision d'une telle éventualité, nous avons déjà préparé un plan de bataille ainsi qu'un budget d'urgence et nous pensons pouvoir produire plus d'un million de doses de vaccin porcin si on nous fournit l'appui financier requis et si on travaille 24 heures sur 24, sept jours par semaine", a déclaré M. Beaulnes.

Selon le docteur Pavilanis, qui a participé aux réunions d'experts américains sur cette question, il n'y a encore eu que très peu de morts causées par la grippe porcine. "L'épidémie de grippe porcine appréhendée pour le mois de novembre prochain n'est encore qu'une simple hypothèse", a-t-il dit.

"Par contre, si les gouvernements ne font rien et que l'épidémie se développe vraiment comme on le craint, la population dira avec raison qu'il y a eu une imprévoyance coupable", souligne-t-il.

Comme M. Beaulnes, M. Pavilanis a toutefois qualifié de "certitude" l'apparition d'un certain nombre de cas de grippe Victoria à l'automne. "Que la grippe porcine se déclare ou non, nous devrons de toute façon faire face à un certain nombre de cas de grippe Victoria, a-t-il dit. Ce n'est pas une hypothèse; des milliers de morts l'attestent déjà".

Invité à énumérer les indices qui appuient l'hypothèse d'une épidémie de grippe porcine à l'automne, M. Pavilanis a fait état de grands cycles historiques: en 1957, on a constaté une épidémie de grippe asiatique semblable à celle qui avait sévi en 1889. En 1968, on a été aux prises avec une épidémie de grippe de Hong Kong semblable à celle qui avait sévi en 1900.

Si le même cycle se poursuit, nous devrions donc avoir affaire maintenant à une épidémie de grippe semblable à la grippe espagnole de 1918.

Or, on a justement constaté un début d'épidémie de ce type de grippe dans une base américaine du New Jersey. De là à sonner l'alarme et à déclencher un programme de vaccination massive, il n'y a qu'un pas.

M. Pavilanis a aussi indiqué que le vaccin contre la grippe Victoria serait surtout utile pour les gens âgés et pour les personnes atteintes de maladies chroniques. Par contre, le vaccin contre la grippe porcine serait surtout utile pour les personnes de 15 à 45 ans.

"Si nous faisons face simultanément aux deux types de grippe, les deux vaccins seront donc complémentaires", a-t-il conclu.

LE LIBAN

Ces entretiens au plus haut niveau entre les dirigeants syriens, libanais et jordanien auraient été précédés, selon des informations circulant dans la capitale libanaise, des consultations entre les dirigeants politiques et militaires du parti baas envue d'arrêter la position de la Syrie face à la brusque détérioration de la situation dans le pays voisin. Ils pourraient être suivis de contacts avec les chefs de la résistance palestinienne et du mouvement progressiste libanais.

Reprenant des informations qui avaient circulé à Beyrouth dans l'après-midi, la radio contrôlée par les partisans du général Ahdab, "gouverneur militaire provisoire" du Liban, a fait allusion, dans la soirée, à une "nouvelle initiative" de caractère politique qui serait prise dans les prochaines vingt-quatre heures en vue d'arrêter l'escalade des armes avant qu'elle ne conduise à un "désastre national".

Selon une agence locale de Beyrouth, cette "initiative", patronnée par le gouvernement syrien, serait de nature à hâter la démission de M. Frangié. Il est à supposer que cette initiative est en rapport étroit avec une modification importante à apporter au projet d'amendement de l'article 73 de la constitution soumis à la Chambre par le gouvernement en vue d'une élection très prochaine d'un nouveau chef de l'État.

La modification en question aurait fait l'objet de contacts téléphoniques entre Damas et Beyrouth, notamment entre M. Abdel Halim Khaddam, ministre syrien des Affaires étrangères, et M. Kamel Assaad, président de la Chambre des députés libanaise.

C'est, semble-t-il, une suggestion de M. Raymond Edde, leader chrétien modéré, à laquelle s'est rallié M. Kamal Joumblatt, chef de file de la gauche libanaise, qui aurait été retenue. Elle aurait le mérite d'assurer au président en exercice un "départ dans l'honneur" sans qu'il ait à se plier aux injonctions de la majorité des parlementaires, qui ont signé une pétition favorable à sa démission immédiate et sans conditions. Suivant le projet maintenant envisagé, la démission de M. Frangié, garantie par la Syrie, serait reçue dès que son successeur aura été élu.

L'éventualité de la partition du Liban a largement figuré dans un discours du chef du Parti phalangiste, M. Pierre Gemayel, sur les ondes de la radio clandestine du mouvement. Il n'est pas trop tard, a-t-il dit, pour écarter ce danger, mais, à moins de la cessation prochaine des combats entre les forces de la gauche et de la droite, le pays risque bien de se scinder en deux mini-États, chrétien et musulman.

Se référant à la situation du président Soleiman Frangié, qui s'est réfugié dans la petite ville de Zouk Mkayel, au nord de Beyrouth, dans la foulée d'une attaque de l'artillerie de l'armée rebelle, jeudi, contre le palais présidentiel, M. Gemayel a dit que "les conspirateurs veulent la démission du chef de l'État pour se donner l'élan qu'il faut pour vider le pays de toute substance constitutionnelle et juridique". "S'ils voulaient simplement qu'il se retire, sans autre motif, ils auraient accepté la médiation syrienne."

"Des plans subversifs" au Liban et à l'étranger font obstacle aux efforts de médiation de la Syrie: mais si cette médiation ne porte pas de fruits positifs, "nous saisirons une instance internationale du dossier. Nous songeons à la Ligue arabe et aux Nations unies dont le Liban est un membre fondateur". "La Syrie et d'autres pays arabes subiront le sort du Liban si la médiation ne réussit pas", a ajouté M. Gemayel. La radio elle-même a déclaré que l'échec de la médiation aurait des répercussions sur la crise du Proche-Orient, y compris les efforts de la Syrie pour recouvrer les monts de Golan.

week-end

SAMEDI

À 13 heures, réunion des parents intéressés aux problèmes suscités par l'exemption des cours de catéchèse pour leurs enfants à l'école, au 1212 rue Panet.

●

À 19 heures, se fait l'appel décisif de six candidats adultes au baptême et de deux candidats à la confirmation et à l'eucharistie, en l'église Sainte-Colette, au 11,931 Sainte-Colette à Montréal-Nord.

●

À 19 h 30, "Bal Musette" au profit des scouts de la paroisse Sainte-Bernadette, au sous-sol de l'église, 6900 de la 16ème avenue à Rosemont.

●

Ce soir, il y a danse au Centre des Loisirs Saint-Paul de la Croix, angle Fleury et Georges-Baril à Ahuntsic, pour célébrer l'arrivée du printemps.

DIMANCHE

À 9 h 30, débute le colloque organisé par le PQ de la région Montréal-Centre pour les militantes et toutes les montréalaises sous le thème "Solitaires ou solidaires", au Centre Saint-Pierre Apôtre, 1205 rue de la Visitation.

●

À 14 h 15, l'Association des amis de la petite patrie tient une séance d'information sur l'éducation au salon Chêne de l'hôtel Windsor, 1170 Peel.

●

À 19 h 30, le Parti de libération du Québec tient son congrès de fondation au Buffet Louis XV, 7224 de la 19e avenue à Ville Saint-Michel. Ce parti indépendantiste veut oeuvrer sur la scène fédérale.

●

De 18 à 18 h 30, le ministre des Communications du Québec, M. Denis Hardy, est le personnage invité à l'émission "La Question" diffusée sur le réseau de Radio-Canada.

●

M. Robert Bourassa participera aujourd'hui au congrès du Parti libéral du Québec dans la région des Laurentides, à la polyvalente Jean-Baptiste Meilleur, au 777, boul. Iberville à Repentigny.

Au congrès des Offices municipaux

Immeuble de grande densité ou unifamiliale, s'interroge Goldbloom

par Bernard Descôteaux

MONT-GABRIEL — "Il ne faut pas se limiter aux problèmes financiers du logement et à l'accès à la propriété, mais il faut aussi penser à conserver notre sol arable qui produit nos denrées alimentaires".

C'est en liant ainsi les problèmes d'habitation et d'aménagement du territoire que le ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, a indiqué hier soir que le gouvernement du Québec ferait connaître l'automne prochain ses politiques précises en matière d'habitation et d'urbanisation.

S'adressant aux administrateurs des Offices municipaux d'habitation du Québec réunis au Mont Gabriel, M. Goldbloom devait laisser entrevoir des changements importants dans les priorités gouvernementales en matière d'habitation tout particulièrement. Mettant tout d'abord en doute l'à-propos des politiques fédérales qui privilégient en ce domaine l'accession à la propriété et la construction d'habitations unifamiliales, il a affirmé que la société québécoise est placée devant l'alternative suivante: faut-il continuer à subventionner la construction de la maison unifamiliale ou faut-il privilégier la construction d'immeubles de grande densité, a-t-il demandé.

Le ministre des Affaires municipales, reprenant à son compte divers éléments déjà mis en évidence par le rapport Legault, a souligné qu'il faut prendre en considération les problèmes posés aux municipalités et aux propriétaires, la croissance de maisons unifamiliales, notamment le fardeau financier qui en découle. Il a précisé qu'il faut par la densification rentabiliser le coût des services municipaux (égoûts, aqueducs, trottoirs) et ainsi faire des économies qui pourraient servir à assurer à la collectivité des espaces verts, par exemple. Cela représente aussi à ses yeux un moyen pour rentabiliser le transport en commun, et aussi chose très importante, un moyen d'arrêter la perte des sols arables au profit du développement urbain.

M. Goldbloom n'a pas voulu élaborer outre mesure sur cette politique future du gouvernement du Québec, n'étant pas en mesure, a-t-il dit, de parler au nom du gouvernement. Ces politiques futures ne seront arrêtées vraisemblablement qu'au cours de l'automne qui vient, alors qu'un comité inter-ministériel, composé des ministres des Finances, des Affaires sociales, de l'Industrie et du commerce et des Affaires municipales, soumettra des recommandations au cabinet. Ce comité doit étudier divers documents mais surtout les rapports Legault et Castonguay, lesquels contiennent des recommandations "intéressantes et provocatrices", a dit M. Goldbloom.

Au passage, le ministre a indiqué que le gouvernement avait l'intention de retourner à l'autorité locale la responsabilité qu'elle détenait auparavant en matière d'habitation. Ce retrait avait été fait l'automne dernier en fonction des contraintes d'un accord intervenu avec le gouvernement fédéral, a expliqué le ministre. Malgré ces contraintes, il dit être toujours convaincu que les autorités locales sont les mieux placées pour juger des besoins de la population en matière d'habitation.

Le congrès auquel participait M. Goldbloom réunissait les représentants de quelque 70 Offices municipaux d'habitation. Celui-ci, qui devait faire ressortir l'absence de politique en matière d'habitation, fut d'abord consacré à des problèmes de relation entre les principaux intervenants dans le secteur du logement subventionné: locataires versus les Offices et les Offices versus la Société d'habitation du Québec (SHQ). La nature de ce débat, souvent technique, devait faire passer au second plan le contexte social du problème de l'habitation.

LES PROTESTANTS

rents, M. Max Polak, qui avait appuyé la proposition de Mme Bregman, a qualifié son rejet de "disgrâce" et de provocation à l'endroit des professeurs.

Après la manifestation, brisée par l'anti-émeute hier matin, les autorités ont fermé les bureaux du PSBGM dont la plupart des écoles sont également restées fermées hier. Il en sera de même lundi.

Les dirigeants syndicaux ont en effet annoncé un débrayage généralisé dans les écoles du PSBGM lundi et laissé entendre que les 2,800 enseignants protestants de la région de Montréal pourraient bien accentuer leurs moyens de pression à la suite des récents événements.

Les enseignants reprochent aux commissaires leur "hypocrisie" et leur peur de dire publiquement ce qu'ils laissent entendre en privé aux enseignants aussi bien qu'aux parents depuis le début des négociations.

À maintes reprises, les commissaires du PSBGM se sont en effet dit d'accord avec certaines demandes des enseignants et ont promis de tout faire pour intercéder auprès de la Fédération des commissions protestantes, partenaire du gouvernement dans les négociations avec les travailleurs de l'enseignement.

LES VILLES

Suite de la page 3

loppement mixte en permettant au moins un certain développement urbain le long des axes principaux. Le zonage ne sera jamais un moyen d'augmenter la productivité agricole..."

M. Moreau a abondé dans le même sens en invitant ses auditeurs au "réalisme" et en se faisant l'avocat d'une croissance planifiée des villes.

En même temps, pour amadouer l'auditoire, il insistait sur le fait que les agriculteurs pourraient beaucoup plus facilement se défendre si l'aménagement du territoire relevait des conseils de comtés où les municipalités rurales seraient bien représentées. Au fond, il se faisait l'avocat des petites agglomérations qui ne veulent pas se faire manger par les moyennes, mais qui ne peuvent quand même plus tolérer l'anarchie et l'improvisation de jadis.

M. Moreau se faisait donc l'avocat de la participation locale en dénonçant la centralisation des pouvoirs à Québec, tandis que les cultivateurs de Saint-Marc sont bien conscients que la situation est déjà trop détériorée pour que l'agriculture puisse survivre sans une décision provinciale qui consentirait à faire éventuellement des mécontents pour préserver le patrimoine agricole du Québec.

"Ici, nous pouvons encore nous donner un règlement de zonage agricole, disent les agriculteurs mais, quand nous serons devenus minoritaires, cette protection deviendra illusoire. Un règlement de zonage, cela se change très facilement."

les atomisés de l'An 0

Les fouilles continueront à Longueuil

Le Conseil des ministres a prolongé de sept jours la suspension des travaux d'excavation entrepris par la compagnie Rosa Construction à Longueuil pour permettre la poursuite des fouilles archéologiques commencées après que cette compagnie de construction eût mis au jour des vestiges.

Cette compagnie avait été autorisée par le ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Paul L'Allier, à construire un nouvel édifice dans le périmètre de la Maison Labadie, maison qui est reconnue bien culturel et protégée en vertu de la Loi des biens culturels.

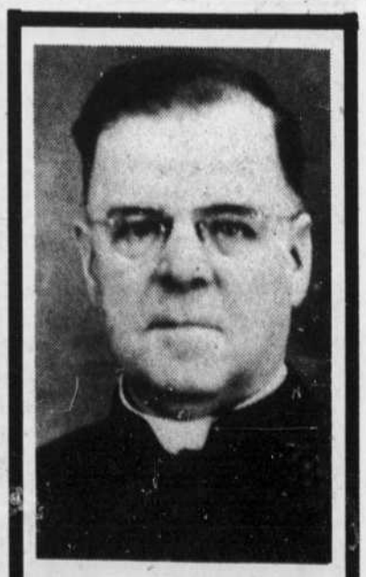

LEONARD Roland, P.S.S. — A Montréal, le 26 mars, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Roland Léonard, prêtre de Saint-Sulpice, au Collège de Montréal et au Collège Grasset et aumônier de religieuses à l'Hôtel-Dieu et à la Congrégation de Notre-Dame. En plus de ses confrères, il laisse dans le deuil une soeur, Mme Germaine Dupré, de Laval, et des neveux et nièces. La dépouille mortelle sera exposée à 14 heures samedi au presbytère de Notre-Dame. Les funérailles auront lieu à l'église Notre-Dame le lundi 29 mars, à 10 heures. Inhumation au Grand Séminaire. Direction L. Thériault.

L'OCDE mesure aussi la pollution en décibels

PARIS (AP) — Un examen d'ensemble sur les stratégies de lutte contre le bruit urbain a eu lieu lors d'une réunion du groupe sectoriel de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE).

Il faut entendre par bruit en zone urbaine celui dont souffrent les individus à leur foyer, dans leurs loisirs, ainsi que dans l'environnement de leur travail, dans la mesure où le bruit reçu dans le milieu même du travail n'est pas dominant.

On considère généralement le bruit comme pollution au même titre que la pollution de l'air, de l'eau et du sol. Ces nuisances sont des effets de la vie moderne, mais parfois on ne devrait pas envisager le bruit en zone urbaine comme "polluant" au sens strict. Une différence importante tient au fait que le bruit, contrairement à d'autres polluants, n'est pas transporté sur de longues distances comme par l'eau ou par l'air. Il reste localisé au voisinage des sources sonores.

Les résultats de travaux les plus approfondis confirment l'importance du bruit comme nuisance pour la vie quotidienne de chaque citadin.

D'après les connaissances médicales actuelles, des bruits dont le niveau est inférieur à 75 décibels n'entraînent probablement pas de dommages physiologiques directs durables pour le corps urbain, mais certains travaux font ressortir qu'il pourrait y avoir une très légère perte d'acuité auditive pour des adultes normaux exposés à des bruits industriels pendant 10 ans, à raison de huit heures par jour, à un niveau continu de 75 décibels.

Les bruits porteurs de signification tels que la voix humaine ou la musique peuvent, subjectivement, être tout aussi désagréables que des bruits beaucoup plus violents mais non signifiants. En revanche des niveaux sonores auxquels l'individu peut s'exposer volontairement, telle la musique pop fortement amplifiée, peuvent entraîner pour l'appareil auditif des dommages réels.

En effet 75 décibels c'est l'intensité médiane de son entre le bruit du train pour le passager (70 db) et la rue très active (80 db). A 100 db, le niveau de la circulation routière intense, on en arrive au seuil de la douleur. Dès 90 db, un bruit ambiant est nocif, à 180 db il peut être mortel pour certains individus. A 120 db, le bruit du tonnerre, on risque des traumatismes graves. C'est le niveau qu'atteignent trop souvent les sons des orchestres pop.

Nous sommes faits pour vivre confortablement à 30 db (habitation tranquille), 10 db c'est le bruit des feuilles dans la brise.

D'ores et déjà, plusieurs pays ont établi des critères permettant de réglementer le permis de construire des immeubles d'habitation au voisinage des routes, des aéroports et des établissements industriels. Les autorités responsables, avant d'autoriser l'urbanisation de nouvelles zones sensibles au bruit, devraient utiliser toutes les données existantes et faire appel à des techniques de projection afin de déterminer les niveaux futurs de la circulation sur les routes voisines, où les mouvements d'avions sur l'aéroport voisin.

La coordination devrait être obligatoire entre les différentes autorités responsables de l'aménagement des sols.

Quant au tracé d'une route nouvelle, pour éviter que le niveau sonore entraîne une gêne, il devrait être prévu aussi loin que possible des zones sensibles au bruit.

Dans de nombreux pays il existe une agence centrale responsable de toutes les questions d'environnement et son existence semble rendre plus facile la formulation d'une stratégie de réduction du bruit au niveau national, a constaté dans son rapport l'OCDE.

Des nénuphars à grenouille

EDMONTON (PC) — Une remarque "fâcheuse" sur les Canadiens français, faite par un député de l'arrière-ban ministériel, à la législature de l'Alberta, jeudi, a amené un commentaire du premier ministre Peter Lougheed à propos de la bonne entente entre le Québec et sa province.

Durant la période des questions, M. A.I. Fluker, député conservateur de St. Paul, a demandé au ministre des Loisirs, M. Al Adair, s'il était au courant du "nouveau nombre de sièges rendus disponibles par M. Drapeau pour les Jeux olympiques".

"Je crois comprendre, a dit M. Fluker, que l'on retire tous les autres sièges afin de les remplacer par des nénuphars à grenouille et je me demande si le ministre est au courant de la chose."

La remarque a provoqué des grognements et quelques ricanements parmi l'assemblée à dominance tory.

M. Fluker s'est ensuite excusé en chambre, expliquant qu'il s'agissait d'une plaisanterie et qu'il ne voulait pas être blessant.

M. Lougheed a recommandé que ses excuses soient acceptées, mentionnant sa certitude que le Québec "les accepterait vu la manière dont elles ont été exprimées".

"En tant que législateurs, nous avons toujours donné l'impression, durant notre mandat, que nous éprouvons un besoin urgent de bonne entente avec le Québec", a ajouté M. Lougheed.

Plus tôt, le chef néo-démocrate, M. Grant Notley, avait dit qu'il trouvait malheureux que le sujet ait été abordé en Chambre. "Nous ne devons pas profiter de notre qualité de députés pour ridiculiser ou nous payer la tête d'un groupe ethnique ou d'un individu, quel qu'il soit."

Une motion du chef de l'Opposition, M. Bob Clark, fut acceptée afin de rayer ces propos du journal des débats.

La réforme du droit devrait mettre fin à "l'inflation pénale"

OTTAWA (PC) — Portant un jugement sévère sur l'état actuel du droit pénal, la Commission de réforme du droit a soumis jeudi une série de recommandations, dont la ligne directrice se résume à la modération dans le recours au droit pénal, tant dans sa portée, qu'aux niveaux de l'imputation de la responsabilité, de la procédure et des sentences.

Indiquant que la population carcérale est composée de façon disproportionnellement élevée de pauvres, de défavorisés et de délinquants indigènes, la commission estime que "malgré tout le respect que nous témoignons à la justice et à l'égalité, nous avons encore un droit pour les riches et un autre pour les pauvres".

"Il n'est pas surprenant que bien des gens ne voient dans notre droit pénal qu'un simulacre de la justice", ajoute-t-on au début du rapport, demandé en 1971 par l'ancien ministre de la Justice, M. John Turner.

La commission souligne le phénomène qu'elle décrit par "l'inflation pénale", soit les 700 articles du Code criminel, les 20,000 infractions aux lois fédérales d'infractions aux règlements municipaux.

Elle recommande d'abord qu'on fasse preuve de modération en ce qui concerne la portée du droit pénal, en décriminalisant partout où la prohibition n'est pas nécessaire, efficace et appropriée.

Il s'agirait de substituer à la poursuite pénale des solutions de rechange plus constructives, axées sur la collectivité, estime la commission.

D'autre part, on recommande de restreindre l'imputation de la responsabilité, de mettre l'accent sur la véritable faute personnelle et, dans la mesure du possible abolir la responsabilité stricte, c'est-à-dire où la preuve de la seule perprétation de l'acte entraîne la culpabilité sans qu'il soit nécessaire de faire la preuve d'une faute.

En outre, la commission soutient qu'on devrait limiter l'emploi du procès pénal traditionnel et le réserver, avec toute sa solennité, aux cas très graves et soumettre les autres à des solutions déjudiciarisées.

Enfin, quant au recours à la peine, la commission estime qu'il devrait être restreint de façon à réduire au minimum les souffrances et les coûts et à favoriser l'utilisation de sanctions plus créatrices et plus constructives.

Affirmant que la prison a encore sa place, la commission n'en affirme pas moins qu'en général, l'emprisonnement n'est pas un bon instrument de réadaptation sociale, et que la moitié des gens qui sont détenus ne devraient pas l'être.

La commission fixe par ailleurs les critères devant servir à déterminer dans quelle mesure une action est un crime qui devrait figurer au Code criminel.

Il s'agit d'établir si l'action cause un grave préjudice à autrui, si elle viole de quelque façon nos valeurs fondamentales, si les mesures à mettre en oeuvre contre cette action ne violeront pas nos valeurs fondamentales et si le droit pénal est un apport substantiel à la solution du problème.

Dossier d'une polémique autour de l'avortement

Tenter de se démêler à travers tous les aspects légaux de l'affaire Morgentaler n'est certes pas mince entreprise. Tenter de préciser ses options n'est pas non plus chose facile.

Dans un recueil intitulé *La polémique québécoise autour de la question de l'avortement et l'affaire Morgentaler*", lancé hier aux Édition Aquila, M. Gilbert Tarrab, professeur à l'université de Montréal, a réuni en un impressionnant dossier une série de textes qui veulent aider à faire la lumière.

Un chapitre de cet ouvrage de près de deux cents pages reprend la polémique qui opposa le directeur du DEVOIR, M. Claude Ryan, à M. Tarrab. Dans les autres chapitres, l'auteur a choisi et colligé différents textes parus dans le quotidien de la rue Saint-Sacrement, présentant les deux côtés de la médaille.

Certes, M. Tarrab prend position en faveur de la décriminalisation de l'avortement, mais il a voulu en même temps offrir aux lecteurs des versions différentes d'opinions sur le problème. Les aspects juridiques, psycho-socio-médicaux, biologiques, moraux, politiques et statistiques sont présentés de façon claire, permettant aux lecteurs de faire le point.

"Il serait illusoire, toutefois, de croire que la libéralisation puisse à elle seule faire disparaître toutes les difficultés, souligne dans la préface, le directeur de l'École de criminologie de l'Université de Montréal. L'avortement est un problème qui touche le plus intime d'une femme: la décision d'accepter ou de refuser la grossesse ne peut appartenir qu'à cette femme et à elle seule. La société doit aider cette femme à assurer cette grave responsabilité, elle doit même faire son possible pour empêcher qu'une femme vienne à se trouver dans la situation de vouloir interrompre la grossesse.

"Une vigoureuse campagne de l'État et des organismes privés appropriés sur les moyens de contrôle des naissances et une prise en charge financière de l'État des coûts de distribution impliqués, sont des prérequis indispensables, à la libéralisation, à la déjudiciarisation, voire à la décriminalisation complète de l'avortement."

Doctorats d'honneur à Laval

Le vendredi 2 avril 1976, l'Université Laval décernera des doctorats d'honneur en sciences sociales à deux personnalités de la scène nationale et internationale:

Lady Jackson, née Barbara Ward, est une spécialiste des questions de développement économique international et, à ce titre, elle sera une des principales personnes-ressource à Habitat 76, la conférence des Nations-Unies sur les établissements humains qui se tiendra à Vancouver en juin prochain.

Le Dr Stefan Dupré, québécois de naissance, professeur d'économie politique à l'Université de Toronto, est président du Conseil des universités de l'Ontario. Il a été particulièrement actif dans l'Institut d'administration publique du Canada et dans divers organismes parapublics.

La remise des doctorats d'honneur qui se tiendra le 2 avril à 16 h 00, à la salle du Conseil au Grand Séminaire, sera immédiatement suivie au même endroit d'une conférence publique de Lady Jackson sur les établissements humains et Habitat 76 prononcée dans le cadre des Conférences commémoratives W. Clifford Clark, organisées par la Régionale de Québec de l'Institut d'administration publique du Canada.

Mlle Nicole Moquin, gérante
MOTEL Hawaiian Isle/Inn
FACE À L'OCÉAN, 175e ET 176e RUES, MIAMI BEACH
AMICAL — FAMILIER — CONFORTABLE
3 piscines, 2 pataugeuses, 600' de plage privée.
Cocktails — Activités jour/nuit — Danse tous les soirs — T.V. couleur et réfrigérateur gratuits dans chaque chambre — Stationnement gratuit
Du 29 mars au 26 avril $13.50 par jour, par pers. 2 chambres sur 210 Plan Américain modifié disponible Principales cartes de crédit acceptées
VACANCES POUR L'ÉPOUSE
Garderies, salles de jeux pour enfants et adolescents — Moniteurs d'expérience — Gratuit pour nos clients.
Pour informations ou réservations communiquez à frais virés à (305) 932-2121
Ouvert tous les jours de 9:30 à 18:30 sauf le dimanche ou consultez votre agent de voyage

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES
EN... AUTOMOBILE
ou EUROCAMPER-TOURMOBILE
Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO
Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...
Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc...
Réservations billets: Bateau - Avion
ITINÉRAIRES routiers gratuits
BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS
DEPUIS 20 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
"Touring Club de France"
Permis no 50291

Service aux anciens combattants

Faites le tour des Provinces de l'Atlantique!

S'il est une partie du Canada que vous aurez grand plaisir à découvrir, c'est la région des Provinces de l'Atlantique. Non seulement y découvrirez-vous partout des vestiges des premiers moments du Canada, mais vous le ferez dans un décor enchanteur où la mer est omniprésente et où la population est restée accueillante et différente. Ces provinces sont ceinturées de plages merveilleuses, sillonnées de rivières poissonneuses, parsemées de terrains de golf.

Pour jouir davantage de vos vacances, pour vous assurer d'une détente absolue et d'un confort agréable, utilisez l'autocar, le train, l'avion, le bateau. Laissez-vous conduire et profitez pleinement de vos vacances.

Il existe des dizaines et des dizaines de circuits-vacances conçus pour répondre à tous les désirs: vacances en avion, complétées par des randonnées en voiture de location; vacances-détente en autocar avec ou sans guide; vacances de tout repos en train, avec visites d'intérêt en voiture. Variété, flexibilité, sécurité. Des vacances idéales!

Exemple de circuits-vacances en autocar dans les provinces de l'Atlantique.

L'autocar est devenu un transporteur-vacances extrêmement populaire. Il est rapide mais vous laisse admirer quand même le panorama; il est confortable et vous permet de vous reposer en toute quiétude; il est agréable et vous donnera l'occasion de faire de nouvelles connaissances.

L'autocar vous mène allègrement vers Campbellton, Nouveau-Brunswick, d'où vous pourrez admirer la masse volcanique du "Pain de Sucre". Les rivières de la région regorgent de saumon. Arrêt à Moncton où l'hospitalité de cette ville francophone est bien connue des touristes. Tout le long de l'été, au Nouveau-Brunswick, s'étayent une série de festivals tous plus intéressants les uns que les autres: Festival de folklore de Miramichi à Newcastle, Festival du Saumon de Campbellton, Festival des Pêcheurs de Shippegan, Festival de Peat Moss à Lameque et le Festival des Acadiens à Caraquet. L'autocar se dirige ensuite vers Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, où vous voudrez admirer l'un des plus beaux ports de mer. Un traversier franchit la Baie de Fundy jusqu'à Digby où vous pourrez peut-être aller à la pêche aux pétoncles. Détendez-vous pendant la traversée du Parc Kejimkujik, Nouvelle-Ecosse, où abondent flore et faune locales. Vous revoilà sur les bords de l'Atlantique, à Halifax. Faites une randonnée en bateau sur le Bluenose II. Allez savourer les délicieux homards que l'on offre dans plusieurs restaurants...

Circuits-vacances en avion et en voiture de location

Pour disposer de plus de temps, vous avez décidé d'utiliser l'avion et la voiture de location. Excellente idée! Vous atterrissez à Saint-Jean, Terre-Neuve et de là, à travers le Parc historique national Signal Hill, promontoire d'où vous admirerez l'océan rageur, les plages et le littoral sinueux de tout le nord de Terre-Neuve, vous vous rendez ensuite à Port-Aux-Basques. Mini-croisière sur un traversier qui vous laisse, 100 milles plus loin, à Sydney, Nouvelle-Écosse, au Cap-Breton. Poursuivez jusqu'à Pictou avec arrêt à la Forteresse de Louisbourg. La plus importante reconstruction historique qui soit. L'avion peut vous poser aussi à l'Île-du-Prince-Edouard que vous visiterez en voiture. Faites le tour de l'Île aux merveilleuses plages qui s'étalent le long des rives sinueuses: il vous faut conduire le long de ces plages durant des milles pour le croire: rien n'est plus beau et vous n'êtes toujours qu'à quelque quinze minutes de la capitale, Charlottetown. Excursions de bateaux, pêche, golf, équitation, courses, camping, multiples parcs nationaux et provinciaux, théâtres, centres d'artisanat...les 135,000 habitants de l'Île ont tout fait pour rendre votre séjour heureux.

Voyages de tout repos en train et en voiture de location

Si vous décidez d'utiliser un train-vacances, il pourra vous laisser à Halifax. Profitez de cet escale pour faire bonne chère de fruits de mer et permettez-vous un tour de pêche en haute mer avant de poursuivre, en voiture, vers la splendide vallée de l'Annapolis, Saint-Jean et Moncton. Si vous le pouvez, offrez-vous une randonnée merveilleuse sur la Piste Cabot, passez à Antigonish et détendez-vous durant le retour vers Halifax.

Rappelez-vous que les transporteurs, les agences de voyage et les bureaux touristiques de chaque province ont un personnel qui s'y connaît mieux que personne. Leurs services sont gratuits. Nous vous proposons de les consulter et, s'il y a lieu, d'établir avec eux votre itinéraire-vacances, compte tenu du temps et du budget dont vous disposez.

J'ai un beau pays
Canada

TRAVELAIDE sera ravi de vous faire découvrir le vaste Canada

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE

SUR LA MEZZANINE — BUREAU PRINCIPAL 1010 OUEST, STE-CATHERINE - 861-7272 Ouvert de 9h. à 9h. p.m. tous les jours — MÉTRO-PEEL Permis 75-01-50281

VILLE LAVAL* CENTRE LAVAL Sortie 7 Autoroute Stationnement gratuit illimité 688-5310

VILLE LONGUEUIL* 1 PLACE LONGUEUIL Stationnement gratuit illimité 679-3777

PLAZA ST-HUBERT* 911 EST BEAUBIEN, angle St-Hubert Stationnement arrière, entrée St-André 273-7755 métro beaubien

CARREFOUR MT-ROYAL 4454, ST-DENIS (angle Mt-Royal) Métro Mt-Royal — 845-8225

*Succursales : ouvert 9 a.m. à 6 p.m. - Jeudi et vendredi : 9 p.m. Samedi 6 .m.

Accord sur les bases américaines en Turquie

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Les États-Unis et la Turquie sont parvenus hier à un accord sur un programme d'aide militaire de quatre ans qui conduira à la réouverture des vingt-six bases américaines en Turquie, annoncent simultanément les autorités américaines et turques.

L'accord a été annoncé par le secrétaire d'État Henry Kissinger et le ministre turc des Affaires étrangères, M. Ihsan Sabri Caglayangil, à l'issue de leurs entretiens commencés il y a trois jours à Washington.

Les détails de l'accord seront révélés lundi, ont-ils dit, mais ils ont toutefois indiqué que les États-Unis fourniront une aide militaire d'un milliard de dollars à la Turquie durant les quatre prochaines années.

On croit aussi savoir que les bases passeront partiellement sous contrôle turc. Soldats américains et turcs devraient être ainsi en nombre égal dans chaque installation mais les informations recueillies par les détecteurs électroniques seraient vues en priorité par les officiers turcs.

Le Congrès a été consulté et il approuvera probablement l'accord américano-turc, a encore déclaré M. Kissinger.

De son côté, M. Caglayangil avait indiqué, au cours d'une conférence de presse dans la matinée, que les bases américaines mises en veilleuse l'été dernier seront réouvertes aussitôt après la ratification de l'accord par le Congrès américain et le gouvernement turc.

La ratification par le Congrès impliquera la levée totale de l'embargo sur les armes américaines à destination d'Ankara. Cet embargo avait été imposé le 5 février 1975 à la suite de l'emploi par l'armée turque d'armes américaines lors de son débarquement à Chypre en août 1974.

En représailles, les autorités d'Ankara avaient pris le contrôle des bases américaines de Turquie. Celles-ci sont au nombre de 26 et leur intérêt essentiel est de fournir au Pentagone des renseignements sur les mouvements militaires de l'Union soviétique toute proche. Sept mille militaires américains sont affectés à ces bases.

L'embargo avait été partiellement levé en octobre dernier mais Ankara exigeait depuis sa levée complète comme préalable à la réactivation des bases.

Cisjordanie: le veto américain évite une crise grave avec Israël (Allon)

JERUSALEM (Reuter) — La décision de Washington d'user de son droit de véto au Conseil de sécurité des Nations unies a permis d'éviter une crise grave entre les États-Unis et Israël, a déclaré hier le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Yigal Allon.

"Sans ce veto, il y aurait certainement eu une crise grave, une crise aux grandes répercussions", a dit le ministre après avoir reçu pendant quarante-cinq minutes l'ambassadeur des États-Unis en Israël, M. Malcom Toon.

La délégation américaine a fait usage de son droit de veto contre une résolution soumise au Conseil par des pays du tiers monde critiquant l'administration israélienne de Jérusalem et des territoires occupés. La résolution a été soutenue par quatorze des quinze pays membres du Conseil.

M. Allon a fait remarquer que les choses n'en resteraient cependant pas là, faisant allusion à l'intervention du nouveau représentant permanent des États-Unis à l'ONU, M. William Scranton — dans laquelle il a critiqué certains aspects de l'administration israélienne dans les territoires occupés, et souligné que le statut de Jérusalem, annexée après la guerre de juin 1967, restait à être défini juridiquement.

Toutefois, le ministère israélien des Affaires étrangères s'est chaleureusement félicité hier du recours par Washington au droit de veto, réaffirmant à cette occasion que Jérusalem demeurerait "une et indivisible, la capitale éternelle d'Israël."

Dans un communiqué, le ministère souligne qu'Israël continuera à administrer les territoires de manière juste et à protéger les lieux saints de toutes les religions à Jérusalem.

Le tracé définitif des frontières d'Israël sera fixé par des négociations avec les pays arabes voisins qu'Israël est disposé à engager "dès demain", déclare le ministère.

M. Allon a estimé pour sa part que si la résolution des pays du tiers monde avait été adoptée par le Conseil, elle aurait entraîné une grave détérioration de la situation au Proche-Orient.

M. Yitzak Rabin, premier ministre israélien, a déclaré de son côté que son pays devait "se tenir aux grandes lignes de sa politique actuelle en Cisjordanie et à Gaza".

Cependant "nous devons tirer une grande leçon des récents événements et maintenir strictement la sécurité publique" a ajouté le premier ministre dans une interview à la télévision israélienne.

A propos du veto américain au Conseil de sécurité, M. Rabin a déclaré qu'il était le résultat des vives réactions d'Israël au discours prononcé devant ce Conseil par le représentant des États-Unis à l'ONU, M. William Scranton. "Ce discours a provoqué chez nous une immense inquiétude, du fait surtout de sa formulation, ainsi que de l'endroit et du moment choisis pour le prononcer", a déclaré M. Rabin en ajoutant que les critiques de l'ambassadeur américain sur la politique israélienne face au problème de Jérusalem avaient particulièrement retenu son attention. "La réunification de Jérusalem est un fait immuable et la ville continuera d'être la capitale d'Israël sous complète souveraineté israélienne", a conclu le premier ministre.

D'ailleurs, la polémique autour du discours de M. Scranton se poursuit en Israël. Certains journaux notent qu'en dépit des affirmations du département d'État, le discours du représentant américain n'avait pas été approuvé par les services de M. Henry Kissinger. Certains correspondants israéliens à Washington estiment dans leur article que M. Scranton a exposé dans son discours la position du président Ford.

Le Jérusalem Post pour sa part se demande si le moment n'est pas venu pour les autorités israéliennes de réexaminer la politique de colonisation qui présente, selon lui, certains aspects "dangereux", notamment en Cisjordanie.

Toutefois, dans Maariv, le ministre de la Défense, M. Shimon Peres, défend la politique poursuivie en Cisjordanie, estimant que l'armée n'a eu recours à la force qu'en cas de nécessité absolue.

Les menaces US envers Cuba: aucune urgence, dit Kissinger

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — M. Henry Kissinger a exclu hier devant une sous-commission sénatoriale toute assistance militaire, directe ou indirecte, au gouvernement minoritaire blanc de Rhodésie.

Mais il s'est refusé à toute hypothèse sur ce que pourraient faire les États-Unis, si un mouvement nationaliste africain invitait des militaires cubains à se rendre en Rhodésie pour renverser le régime de M. Ian Smith. "La situation actuelle n'est pas urgente au point d'appeler des décisions de crise", a dit le secrétaire d'État américain.

La décision des États-Unis de préparer des plans militaires afin de contrecarrer une possible intervention cubaine, n'a pas été prise en prévision d'une action prochaine ou précise, a ajouté le secrétaire d'état devant la sous-commission des affaires étrangères du Sénat.

L'annonce de la préparation de ces plans militaires vise à attirer l'attention de Cuba et de l'Union soviétique sur "l'extrême gravité" que revêtirait toute intervention armée de leur part en Rhodésie, a encore indiqué M. Kissinger.

Insistant longuement sur le fait que la situation ne présentait aucun caractère d'urgence, le secrétaire d'État a assuré les sénateurs qu'ils seraient consultés avant toute éventuelle réaction américaine.

L'annonce jeudi par la Maison-Blanche et le Pentagone de la préparation de plans militaires américains en vue de contrecarrer une possible intervention cubaine en Rhodésie, avait provoqué une vive émotion à Washington. L'inquiétude avait été d'autant plus grande que selon certaines informations de presse, Washington envisagerait une intervention militaire directe contre Cuba ou un blocus maritime.

Bien que ces informations aient été officiellement démenties, les avertissements répétés de M. Kissinger à l'adresse de Cuba avaient entretenu certains doutes dans l'opinion.

De source informée, on indiquait récemment que les États-Unis estimaient disposer d'un répit de neuf mois à un an avant que les Cubains n'interviennent en force contre le régime de M. Ian Smith.

Cette estimation était fondée sur le fait que les nationalistes rhodésiens paraissent désireux de s'imposer à la minorité blanche sans intervention du corps expéditionnaire cubain. Le concours de celui-ci ne serait requis que si les guérilleros du Zimbabwe ne parvenaient pas à vaincre seuls les forces de la minorité blanche.

En outre les menaces à peine voilées des États-Unis d'intervenir à Cuba si ce pays participe à un nouveau conflit africain n'ont fait l'objet d'aucune consultation entre Washington et ses partenaires latino-américains, apprend-on dans les milieux informés.

Ce fait amène les diplomates latino-américains de Washington à considérer les mises en garde à Fidel Castro que ne cessent de proférer les dirigeants américains, comme inspirées, au moins en partie, par des considérations d'ordre électoral.

Des mesures aussi radicales qu'un blocus ou une invasion de Cuba que le président Ford et le secrétaire d'État Kissinger se déclarent prêts à prendre, exigent le consentement de la majorité des pays de l'Organisation des États américains (O.E.A.). Les États-Unis n'ont toutefois mené aucun sondage, même officieux, ni à l'OEA, ni par des contacts bilatéraux à Washington ni dans les capitales d'Amérique latine.

Le scepticisme des Latino-Américains est renforcé par le fait que la loi sur la limitation des pouvoirs de guerre, en vigueur depuis 1973, prive l'exécutif de la liberté qu'il avait auparavant, d'entreprendre des actions belliqueuses sans autorisation préalable du Congrès.

M. Kissinger a pu se rendre compte lors de sa tournée latino-américaine de février dernier, que la participation de Cuba au conflit en Angola ne préoccupe guère les gouvernements de la région, sauf dans la mesure où elle démontre que Fidel Castro serait prêt à intervenir dans d'autres pays, dans l'intérêt de l'Union soviétique.

Les milieux latino-américains estiment que la présence de "conseillers" cubains dans divers autres pays africains donne à réfléchir, mais cette présence n'est pas considérée comme une menace pour le continent américain, du moins dans l'immédiat.

Aussi ne peut-il être question de revenir sur la décision de l'OEA, prise à San Jose de Costa Rica l'été dernier, qui laisse chaque État libre d'appliquer ou non des sanctions contre Cuba.

Washington offre au Vietnam de reprendre les négociations

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Les Etats-Unis ont fait savoir hier au Vietnam du Nord qu'ils sont prêts à entamer des conversations sur tous les problèmes liés à la guerre du Vietnam, en particulier le sort des quelque 2,000 soldats américains portés disparus en opération, et présumés morts, a déclaré M. Robert Funseth, porte-parole du département d'État.

Ce message, transmis aux représentants du Nord-Vietnam à Paris, ne fait aucune allusion aux accords de Paris de 1973. Washington estime qu'en se lançant dans la conquête du Sud-Vietnam l'année dernière, Hanoi, a violé ces accords qui prévoyaient notamment une aide américaine à la reconstruction de l'Indochine à la fin de la guerre.

Le Vietnam du Nord avait offert d'examiner le cas des soldats américains disparus dans une lettre envoyée en juillet dernier à 27 membres de la Chambre des représentants. Les Etats-Unis avaient rejeté cette proposition, qui ne liait pas ces conversations à la question de l'aide américaine, parce qu'ils doutaient des intentions nord-vietnamiennes de négocier de bonne foi.

Les Nord-Vietnamiens pourront soulever la question de l'aide s'ils le veulent, mais les États-Unis ne se sentent nullement liés à aucune des dispositions des accords de Paris, a précisé M. Funseth. Le président Gérald Ford a déclaré à San Francisco que les conversations avec le Nord-Vietnam seront limitées au sort des soldats disparus dans un premier temps, avant d'être éventuellement élargies.

Ainsi, c'est une fois de plus à Paris, dans les prochaines semaines, que se rouvrira le dialogue entre les Etats-Unis et le Vietnam. Celui-ci vise, une fois épuré le "contentieux" laissé par la guerre et l'après-guerre, à l'ouverture de relations diplomatiques normales entre les Etats-Unis et un Vietnam qui sera très probablement, d'ici-là, officiellement réunifié. En même temps, Washington lèvera son opposition à l'entrée de l'Etat du Vietnam à l'ONU.

Mais on prévoit, dans les milieux officiels de Washington avec le souvenir des négociations, publiques et secrètes pour le cessez-le-feu qui ont duré plus de quatre ans, que ce processus sera long. Il reste en effet de nombreux problèmes à régler, à commencer par celui des "MI.A.", les militaires américains disparus en Indochine.

Suivant le Pentagone, pour l'ensemble de l'Indochine, le nombre de ces disparus, pour lesquels n'ont été fournies aucunes preuves précises de leur décès, en opérations ou en captivité, se montait au premier janvier 1976 à 831. Leurs familles ne cessent de questionner l'administration et les membres du Congrès, pour qu'il soit mis fin à leur pénible incertitude, bien que rien ne permette de penser que quelques-uns d'entre eux aient survécu et se trouvent encore aux mains des communistes vietnamiens, laotiens ou cambodgiens quelque part en Indochine.

Samedi dernier encore, au cours d'une tournée en Caroline du Nord, le président Ford s'était vu interrogé à ce propos avec amertume. Il avait répondu en qualifiant les dirigeants de Hanoi de "bande de pirates internationaux", en raison de leur manque de coopération dans ce domaine. Le second problème majeur est celui des "réparations", sous forme d'une aide américaine pour la reconstruction de leur pays exigée par les autorités de Hanoi. Celles-ci basent notamment leur demande sur une lettre adressée en 1973 au gouvernement nord-vietnamien par l'ex-président Nixon, qui mentionnait un chiffre de 3,25 milliards de dollars. Mais le président Ford et M. Kissinger ont depuis lors répété que la reprise au début de 1975 de l'offensive militaire générale communiste, qui devait aboutir au printemps à la chute du régime de Saigon, annulait toute espèce de droits auxquels le gouvernement nord-vietnamien pourrait légitimement prétendre. Au demeurant, l'engagement du président Nixon a été pris sans l'assentiment du Congrès.

Les premiers contacts avec Hanoi avaient été pris par une commission de la Chambre des représentants sur les disparus, dirigée par G. Y. Montgomery. M. Kissinger leur avait indiqué à leur retour du Vietnam, le 12 mars, qu'il consulterait le président Ford quant à la possibilité d'ouvrir des conversations avec le gouvernement vietnamien.

Une des premières mesures que pourraient demander les négociateurs vietnamiens serait une levée de l'embargo commercial américain. Du côté américain, on souhaiterait vraisemblablement lier une telle décision à un geste de bonne volonté des Nord-Vietnamiens concernant les disparus.

Nord-Sud: optimisme après la 3ème phase

PARIS (Reuter) — La troisième phase de la conférence de Paris sur la coopération économique internationale s'est achevée hier dans l'optimisme général. La quatrième s'ouvrira le 21 avril.

Les porte-parole des quatre commissions de la conférence — énergie, matières premières, aide au développement et finances — se sont félicités de la façon dont le dialogue s'est déroulé jusqu'ici.

Les pays producteurs de pétrole et les pays en voie de développement, qui jusqu'ici ont manifesté une solidarité impressionnante, ont présenté une liste de propositions qui, à leur avis, joueront pour une amélioration des marchés des produits essentiels trop soumis à des fluctuations.

Ils ont préconisé la création des stocks d'intervention; l'indexation des prix des matières premières à l'inflation occidentale: l'accès des producteurs aux marchés des pays industriels et leur participation au transport, à la commercialisation et à la répartition des produits. Dans ce secteur, les pays industriels formuleront leurs propositions probablement le mois prochain.

La commission de l'aide au développement, présidée par l'Algérie et la CEE, est convenue de la nécessité de donner une impulsion à la production alimentaire dans le tiers monde pour le rendre autarcique dans ce domaine.

Mais les délégués ont reconnu qu'il s'agit là d'un objectif à long terme et que le monde développé devra continuer à octroyer une aide dans l'intervalle.

La santé c'est vital. Les travailleurs de la santé aussi!

Le réseau des Affaires sociales a proposé des offres équitables à ses 111,200 salariés, offres qui tiennent compte de leurs aspirations pour permettre de dispenser des soins et des services de qualité à la population.

Ces employés sont répartis dans près de 400 Centres hospitaliers publics et privés, 315 Centres d'Accueil, 15 Centres de Services sociaux et 66 Centres locaux de services communautaires.

Voici quelques exemples, parmi des milliers:

*** Précision importante**
Dans l'annonce du 20 mars concernant Aline aide-infirmière,le montant approximatif de la rétroactivité pour la période du 1er juillet 1975 au début d'avril 1976 devait se lire **$1200.00**

Une infirmière au Québec, ça gagne combien?
Hélène travaille en qualité d'infirmière dans un Centre hospitalier de la Mauricie. Compte tenu de ses deux années d'expérience, son salaire hebdomadaire actuel est de **$146.33.** Si l'offre salariale était acceptée, par exemple au début d'avril76, Hélène recevrait, rétroactivement au 1er juillet 1975, un salaire de **$215.69** soit une augmentation de **$69.36** par semaine. Montant approximatif de la rétroactivité du 1er juillet 1975 à la mi-avril : **$2,910.00.**
Dans une quinzaine de semaines, soit le 1er juillet 1976, Hélène verrait son salaire passé à **$240.70** et au 1er juillet 1977, à **$263.90,** par semaine. À la fin de la convention collective, cette infirmière touchera, en tenant compte de sa progression dans l'échelle, un salaire de **$273.33,** soit une augmentation de **$127.00** par semaine, par rapport au salaire qu'elle touche aujourd'hui.

Salaire actuel:	**$136.30 à $219.31**
au 1-7-75:	**$201.55 à $291.45**
au 1-7-76:	**$217.50 à $314.65**
au 1-7-77:	**$230.55 à $333.50**

et une secrétaire médicale . . .
Denise occupe, depuis deux ans, un poste de secrétaire médicale dans un C.L.S.C. de la région montréalaise. Son salaire actuel se chiffre à **$118.31** par semaine. Selon la proposition patronale, le salaire de Denise passerait à **$162.40,** rétroactivement au 1er juillet 1975. Montant approximatif de la rétroactivité du 1er juillet 1975 à la mi-avril : **$1850.00**
Denise verrait par ailleurs son salaire porté à **$182.35** au 1er juillet 1976, à **$200.20** au 1er juillet 1977 et à **$208.25** par semaine avant la fin de la convention proposée, compte tenu de sa progression dans l'échelle.

Salaire actuel:	**$109.55 à $133.00**
au 1-7-75:	**$150.85 à $181.65**
au 1-7-76:	**$162.75 à $196.35**
au 1-7-77:	**$172.55 à $208.25**

. . .sans oublier le préposé à l'entretien ménager
Edgar assume depuis trois ans et demi les fonctions de préposé à l'entretien ménager dans un Centre hospitalier situé dans la région de l'Outaouais. Il touche actuellement un salaire hebdomadaire de **$114.70.** S'il acceptait l'offre salariale, son salaire atteindrait immédiatement **$159.65** par semaine, soit une augmentation de **$44.95** par semaine.
Montant approximatif de la rétroactivité, du 1er juillet 1975 à la mi-avril 1976: **$1885.00.**
À noter qu'au 1er juillet 1976, le salaire d'Edgar sera de **$172.44** et au 1er juillet 1977, **$182.90** par semaine.

Salaire actuel:	**$114.70**
au 1-7-75:	**$159.65**
au 1-7-76:	**$172.44**
au 1-7-77:	**$182.90**

À ces salaires, s'ajoute une gamme d'avantages sociaux particulièrement attrayants (vacances, assurance-salaires et assurances diverses, sécurité totale d'emploi après 2 ans, caisse de retraite, fêtes payées, primes variées, etc . . .) et qui dépasse largement tout ce qui existe ailleurs au Canada.

Nous croyons que ces offres sont équitables.

Le Comité Patronal de Négociation du Secteur des Affaires Sociales.

REMERCIEMENTS

à la Bienheureuse
Marguerite d'Youville
pour faveur obtenue
G.E.B.

VOYEZ LA NOUVELLE
ALFETTA
chez
LOMBARDI AUTOS
LIMITÉE

• Vente • Pièces • Service

ALFA ROMEO
Super Spécial jusqu'au 17 avril sur les voitures 1975 2000 GTV et Berlina

LOMBARDI AUTOS LTÉE
7965 rue Langelier
St-Léonard
324-5542

Alfa Romeo
centre-ville
Plus on prolonge les tête-à-tête avec une ALFA plus on s'attache à elle.

Le modèle Grand Turismo coupé à 4 places, à haute performance vous donne plus de 30 mpg.

Nulle autre voiture au monde ne peut égaler la perfection technique de l'Alfetta GT. Grâce à ses performances, à sa maniabilité, à son confort et à ses qualités de sûreté et d'économie, l'Alfetta résume « l'état des connaissances » au point de vue automobile.

Pour Achat — Vente — Location — Service, voyez le spécialiste.

Eugène Carrié Automobile Ltée Ltd.

2107 ouest, rue STE-CATHERINE (près du Forum)
Tél.: 937-3991

Nixon et les derniers jours du Watergate

NEW YORK (AFP) — Bob Woodward et Carl Bernstein, les deux journalistes qui révélèrent le scandale du Watergate, viennent d'écrire un nouveau livre, "The Final Days" qui décrit les derniers jours du président Richard Nixon à la Maison-Blanche.

Selon les extraits du livre publiés dans la presse américaine, M. Nixon menaçait de se donner la mort. Son entourage inquiet avait alors fait disparaître tous les médicaments qui auraient pu permettre au chef de la Maison-Blanche de mettre son funeste projet à exécution.

"The final days" révèle également que le président et Mme Pat Nixon s'adonnaient à la boisson. Le président, dit le livre, avait été vu ému parlant tout seul aux portraits de ses prédécesseurs à la Maison-Blanche. Son épouse quant à elle, toujours d'après le livre, se glissait en pleine nuit dans les cuisines pour y chercher subrepticement du bourbon.

Un jour, M. Nixon aurait invité le secrétaire d'État Kissinger à s'agenouiller auprès de lui pour prier. "Vous n'êtes pas un Juif orthodoxe et je ne suis pas un Quaker orthodoxe mais nous avons besoin de prier", aurait dit M. Nixon au chef de la diplomatie à genoux auprès de lui.

Le président se serait mis à pleurer puis à frapper furieusement le sol de ses poings, tandis que M. Kissinger tentait de le consoler en lui posant la main sur l'épaule.

Le porte-parole Ron Ziegler, son confident de la dernière heure, était parfois la victime de la nervosité de M. Nixon. Ce dernier l'aurait un jour expulsé de son bureau en criant: "Sortez, Sortez".

Les purges se poursuivent en Argentine

Le général Videla remplace Isabelita

BUENOS AIRES (d'après Reuter et AFP) — La junte militaire argentine qui a renversé mercredi la présidente Isabel Peron a nommé à sa place hier le général Jorge Videla, commandant en chef des forces terrestres. Le nouveau président argentin prendra ses fonctions lundi, annonce un communiqué officiel.

En outre, au surlendemain du coup d'État militaire en Argentine, les banques et les écoles primaires ont rouverts, hier et la censure sur la presse a été levée.

La junte n'entend cependant pas ralentir les purges de fonctionnaires "impliqués dans des activités de subversion ou de résistance". De source informée, on déclare que des centaines de personnes ont déjà été licenciées sans indemnités et que les arrestations s'élèvent à environ 4,000.

La hiérarchie militaire avait préparé des listes de suspects. Ils sont renvoyés ou arrêtés à mesure que l'armée prend en charge les ministères et les administrations provinciales et locales, dit-on de même source.

Mais le général Adolfo Sigwald, nommé "superviseur" de la province de Buenos Aires, a affirmé, jeudi soir, que l'intervention de la junte ne visait aucun parti politique précisément. "Nos seuls ennemis sont les délinquants de toutes sortes, économiques et sociaux", a déclaré le général.

Les seules formations interdites ont été deux groupuscules maoïstes et trois autres trotskystes. Le Parti communiste, d'obédience soviétique, n'a pas été mis hors-la-loi, mais il partage le sort commun à tous les partis politiques d'être interdit d'activité.

Les états-majors politiques ont reçu, jeudi, l'ordre de dépouiller les permanences de leurs formations des sigles, affiches et slogans qui recouvrent habituellement leurs murs.

Si ce n'est une vague de communiqués mentionnant les nouveaux décrets pris par la junte — portant notamment interdiction des activités politiques, suspension du droit de grève et promulgation de la peine de mort contre les terroristes et les saboteurs — les dirigeants militaires n'ont jusqu'à présent pas fait connaître leur programme économique.

Il est improbable qu'il sera annoncé avant lundi, dit-on de même source. Ce jour-là prend fin la période de "nettoyage" de cinq jours que la junte s'est accordée avant de désigner officiellement le nouveau président, ajoute-t-on.

La junte est actuellement composée des commandants-en-chef des trois armes, les généraux Jorge Videla (terre) et Orlando Agosti (air) et le commandant Emilio Massera (mer). Tous trois ont annoncé, jeudi soir, que les forces armées resteraient au moins trois ans au pouvoir.

Il n'a pas été possible d'obtenir officiellement confirmation de rumeurs faisant état d'accrochages et de morts lors de l'occupation, mercredi à l'aube, d'immeubles syndicaux par l'armée.

Mais quatre guérilléros d'extrême-gauche ont été tués hier, à l'aube à Cordoba par la police. Deux autres l'ont été à Rosario. Dans le quartier Banfield de Buenos Aires, un policier a été abattu d'un coup de feu parti d'une voiture roulant à vive allure. À Cordoba également, les corps de deux jeunes gens ont été retrouvés, criblés de balles, apparemment victimes d'un "escadron de la mort".

Le chef de l'État déposé, Mme Isabel Peron, séjourne toujours dans une station de sports d'hiver sur les flancs des Andes. En dehors de garanties sur sa sécurité personnelle, les militaires n'ont donné aucune indication sur le sort qu'ils lui réservent.

Le travail était normal hier dans les centres industriels et dans les administrations. Les éleveurs devraient cesser aujourd'hui le travail pour protester contre la politique économique du gouvernement précédent: l'ordre de grève a été rapporté. Les denrées alimentaires de première nécessité, tels farine, sucre et oeufs, qui avaient disparu des boutiques dans les derniers jours du régime péroniste, y ont réapparu, sans doute en raison de l'annonce par la junte de sanctions très sévères à l'encontre des accaparateurs.

La sédan Alfa Romeo Alfetta. Roues de magnésium illustrées facultatives contre supplément.

Alfa Romeo Alfetta, la voiture des gens qui préfèrent être premiers en tout. Alfetta est supérieure en vitesse à la BMW 2002, surpasse la Volvo par l'efficacité de son freinage et est plus économique en essence que la Datsun 280. Alfetta mène en d'autres domaines aussi. C'est la voiture la plus raffinée au monde sur le plan mécanique. Distribution uniforme du poids, avant et arrière, facile à conduire, tenue de route légendaire. Alfetta est la voiture européenne qui se vend le plus dans sa catégorie. Maintenant disponible au Canada, Alfetta est la voiture des gens qui préfèrent être premiers en tout.

ALFA ROMEO ALFETTA Pour les gens qui préfèrent être premiers en tout.

Bijjou Auto Parts
260 rue Bédard
Québec, P.Q.
Tél: (418) 524-8643

Décarie Motors Ltée
55, rue Gince
St-Laurent
Montréal, P.Q.
Tél: (514) 334-9910

Dominick Auto Sport Ltée
Chemin Brampton
Route 5
Bromptonville, P.Q.
Tél: (819) 567-4008

Eugène Carrie Automobile Ltée
2107 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal 108, P.Q.
Tél: (514) 937-3991

Lombardi Autos Ltée
7965, boul. Langelier
St-Léonard
Montréal, P.Q.
Tél: (514) 324-5542

Performance Motors Reg'd
1142 Ruby Street
Ottawa, Ontario
K1J 7R2
Tél: (613) 741-0123

Rallye Motors Ltée
0101, Clément
LaSalle, P.Q.
H8R 1S8
Tél: (514) 364-1121

toronto

Chute de l'or

Les titres aurifères ont accusé hier leurs plus importantes pertes des deux derniers mois, alors que la Bourse de Toronto enregistrait un second fléchissement prononcé consécutif.

L'indice des industrielles a perdu 1.09 à 190.53; celui des métaux bruts a perdu .29 à 90.19 et celui des aurifères, 7.21 à 302.30. Pour ce compartiment, il s'agit de la baisse la plus considérable depuis le 13 janvier.

Le volume des échanges a atteint 2.31 millions, soit une légère augmentation par rapport aux 2.29 millions de la veille. Toutefois, la valeur globale des titres transigés est passée de $23.31 millions jeudi à $24.66 millions hier.

Sur 688 actions, on observait hier 193 gains, 237 reculs et 258 valeurs inchangées. La veille, on avait enregistré 187 progressions; 259 baisses et 274 inchangées, pour un total de 720 titres. Sur le marché des options, 125 contrats ont été transigés, au regard de 219 jeudi.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A.G.F.M	500	250	240	250	+15
Abby Glen	2200	340	330	340	+15
Abitibi	13230	$13½	13¼	13½	— ¼
Abitbi 7½p	100	$37⅛	37⅛	37⅛	—1⅜
Abitbi 10	100	$50¼	50¼	50¼	— ¼
Acklands	200	$14	14	14	
Acme Gas	6000	9	9	9	
Advocate	3100	215	210	215	+15
Afton Min	450	$7⅛	7	7⅛	+ ⅛
Agnico E	3153	475	470	475	
Agra Ind	700	$7⅜	7⅜	7⅜	
Akaitcho	500	102	102	102	+ 2
Albany	19500	33	30½	30½	+ ½
Alt East G	3750	$10¼	10⅛	10⅛	— ½
Alt Energy	10250	$9⅜	9⅛	9⅛	— ¼
Alta Gas A	5060	$13⅜	13⅛	13¼	— ⅛
Alta G C p	z32	557	57	57	
Alta G F	1066	$25⅛	25⅛	25⅛	— ⅛
Alcan	10575	$27⅜	27⅛	27¼	— ⅛
Algoma St	1586	$24½	24½	24½	— ¼
Algon	1000	$6¼	6⅛	6¼	+ ¼
Algonq pr	168	$5	5	5	
All-Can B	4500	245	245	245	+ 5
Allarco Dv	100	$9⅛	9⅛	9⅛	— ⅛
Alliance B	200	360	360	360	—15
Alminex	100	$5½	5½	5½	
Almin 4½ p	1330	$38⅜	38	38	+ ¼
Alum 3rd p	600	526	26	26	— ⅛
Am Bonza	350	276	276	276	— 9
Am Larder	2500	16½	16½	16½	—1½
Am Eagle	1100	42	42	42	
Am Leduc	3000	8	8	8	+ 1
Andres W	100	$10⅜	10⅜	10⅜	
Ang CT 4½	100	$23	23	23	
Ang CT 265	110	$26	26	26	— ⅛
Ang CT 290	z80	$28	27¾	28	
Ang U Dev	2800	94	93	93	
Anthes B p	z4	$60	60	60	
Aquitaine	1182	$21	20½	20½	— ¾
Args 260 p	z55	$28	28	28	
Argus B pr	z15	$27	27	27	
Asamera	1400	$9¼	9	9¼	
Asbestos	331	$27¾	27¾	27¾	— ¼
Ashland C	300	$9⅜	9⅛	9⅛	— ¼
Asoc Porc	z55	60	56	60	
Atco A	2650	$14⅞	14⅜	14⅜	— ¼
Atl C Cop	500	39	39	39	— 3
Auric Res	1500	30	30	30	
Autolec I	175	55	5	5	
Ato Hard A	770	$13¾	13⅜	13¾	+ ¼
BC Sugar A	880	523	22¼	22¼	— ⅜
BC Sugar P	z10	$11½	11½	11½	
BP Can	6727	$10¼	9⅞	10¼	+ ⅜
Bad Boy	6968	400	390	395	—10
Banister C	1100	$8¾	8¾	8¾	
Bank Mtl	8468	$15⅜	15¼	15⅜	
Bank N S	11587	$39⅛	38	38⅜	— ⅜
Bankeno	4000	230	224	230	+ 9
B Cdn Nat	z42	516	16	16	
Bartaco	1200	200	190	190	+ 5
Bary Expl	11500	73	70	72	+ 6
Baton B	350	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
Beavr E A	100	370	370	370	—10
Becker B p	200	$7¾	7¾	7¾	
Bell Canad	23252	$45	44½	44½	— ⅜
Bell A pr	200	$45	45	45	— ½
Bell D pr	470	$48	47⅝	47⅝	— ⅜
Bell 2.28	1100	$25⅜	25½	25⅜	+ ⅛
Bell Can W	17665	325	315	315	—10
Beth Cop A	1400	$13¾	13½	13½	— ⅛
Bl Hawk	z150	23½	23½	23½	
Black P A	1600	440	440	440	+ 5
Blakwod A	3200	$7¼	7	7	
Blakwod B	2000	$7	7	7	
Block Bros	5000	380	375	380	+10
Border C	1400	250	245	245	— 5
Bovis Cor	500	91	91	91	
Bow Valy	13350	$18⅜	17⅝	17⅝	— ½
Bowater	120	375	375	375	+ 5
Bow-m pr	z20	$39¼	39	39¼	
Bralor Res	600	235	230	235	+ 3
Bramalea	500	$5¾	5⅜	5¾	— ¼
Brameda	11492	200	195	200	+ 5
Brascan A	14209	$11⅞	11¾	11¾	— ⅛
Brascan B	410	$11¾	11¾	11¾	
Brenda M	1670	$8	7¾	7¾	— ¼
Bridger	3550	430	425	425	
BC Forest	100	$23¼	23¼	23¼	
BC Pack B	150	$17	17	17	
BC Phone	2310	$11¾	11¾	11¾	
BCPh 4½ p	100	$45	45	45	
BCPh 4¾ p	120	$47½	47½	47½	— ⅜
BCPh 1956	z10	$46¾	46¾	46¾	
BCPh 4.84	1250	$11½	11	11¼	— ¾
BCPh 5¾ p	185	$55½	55½	55½	—4½
BCPh 6.80	140	$17	17	17	
BCP 7.04 p	300	$17¾	17¾	17¾	+ ⅛
Broul Reef	5000	26	26	26	— ½
Brunswk	600	495	495	495	
Budd Auto	1120	$6¾	6⅜	6¾	
Budd A w	300	240	240	240	+10
Bulora Cor	10606	36	35	35	— 1
Burns Fds	534	$10⅛	10	10	
Bushnell	1100	$6	5⅞	5⅞	— ⅜
CC Yachts	600	315	315	315	+ 5
Cad Fw	121400	$9½	9¼	9⅜	
Cad Frv A	z50	$16	16	16	
Cal Pow A	823	$28⅜	27¾	27⅞	— ½
Cal P 10 p	100	$10⅛	9⅞	10⅛	+ ⅛
Cal P 9.80	55	$101½	101½	101½	— ¼
Calvert	2000	20	20	20	— 1
Cam Mine	22008	38	36	37½	+1½
Camflo	6280	$11	10½	10½	— ½
C Chib A	4000	445	445	445	— 5
Camp RL	800	$24⅜	24⅜	24⅜	— ⅜
Campau A	500	$5	495	5	+ 5
Can Cem L	645	$11¼	11⅛	11¼	
Can Dev p	447	$98¼	98	98	— ¼
Can Malt A	100	$21¼	21¼	21¼	— ⅛
C Nor West	22350	$7½	6⅜	7¼	+ ⅜
C Pakrs C	4600	$23½	23½	23½	— ¼
Can Perm	1330	$17	16¾	16¾	
C Safway p	z20	$79¾	79¾	79¾	
CS Pete	39100	380	360	370	+ 5
C Cablesy	200	$14⅞	14⅜	14⅜	— ¼
C Cablew	500	180	179	180	+ 1
Cdn Cel	1300	$7⅜	7¼	7⅜	— ⅛
CC Man A	z5	$26	26	26	
C Curtis	3700	53	46½	50	+ 4
C Ex Gas	4400	340	325	335	+ 5
CGE	z100	$28	28	28	
CG Invest	601	$20⅜	20⅜	20⅜	
C Hidrogas	500	86	86	86	— 2
C Homestd	4500	$5⅜	5⅜	5½	
C Hydro	920	$7½	7⅜	7⅜	+ ⅛
CI Bk Com	10204	$26	25⅛	25⅛	— ½
CIL	440	$24⅛	24	24⅛	— ⅛
CI Powr A	800	$15⅜	15¼	15⅜	+ ⅛
CLI Pete	3300	15	15	15	
C Malart	53500	46	42	45	+ 4
C Marconi	600	$5⅛	5	5⅛	+27
C Merrill	1500	$6¼	6¼	6¼	
C Ocdental	200	$11¾	11¾	11¾	
CP Inve	5455	$19½	19¼	19½	
CP Inve pr	625	$39	39	39	— ¼
CP Ltd	11185	$16¾	16½	16¾	+ ¼
CPL A p	1100	$8¾	8⅝	8⅝	
CPL 4 p	100	$6½	6½	6½	+ ¼
C Reserve	1800	375	370	370	
Cdn Salt	100	$14	14	14	
Cdn Sup O	11506	$39½	39⅛	39¼	+ ¼
Cdn Tire	100	$47	47	47	
Cdn Tire A	1127	$49¾	49½	49¾	+ ⅛
C Ulities	800	$10⅝	10⅝	10⅝	+ ⅛
CU 10¼	3260	$26⅞	26⅝	26⅞	+ ¼
C Util w	1008	310	310	310	+10
C Vickers	105	$23¼	23¼	23¼	+ ¼
CWN 5½ p	350	$11	10¾	11	+ ¼
Canron	350	$20¾	20⅜	20⅜	— ⅜
Capit Div	z150	30	30	30	
Cara	200	$6	6	6	
Carl OK	2580	365	360	360	
Carl A p	295	$20¼	20¼	20¼	— ¼
Carl B p	z70	$23½	23⅜	23⅜	
Cassiar	900	$7⅝	7⅜	7⅜	
Celanese	1600	$6⅛	5⅞	5⅞	— ⅛
Cent Pat	10000	93	93	93	+ 4
Chieftan D	5580	$9¾	9¼	9⅜	+ ⅛
Chrysler	3100	$18⅞	18⅜	18⅝	+ ¼
CHUM	z5	$8½	8½	8½	
C S 10¾	100	$10	10	10	
Coch Will	6000	33	32	32	— 3
Cockfield	300	420	420	420	+ 5
Coin Lake	5000	10	10	10	— 1
Coldstm	1041	55	55	55	
Coles Book	450	$8⅜	8½	8½	— ⅛
Comb Met	45500	20½	19	19½	+ ½
Cominco	9079	$39⅜	38⅞	39⅜	+ ½
Com Cap	425	315	315	315	
CHIns A p	200	$19	18¾	19	+ ¼
Con Bath A	3370	$37⅜	37⅛	37⅛	— ⅜
Con Bath B	z30	$37½	37½	37½	
Con Bath p	350	$17	17	17	
C Bath 68 w	1515	$17½	17½	17½	
Con Bldg	500	255	252	255	
Con Fardy	14388	385	365	380	+20
C Durham	500	55	55	55	— 2
C Marben	3040	41	40	40	— 1
C Morisn	2800	165	162	165	+ 5
Cons Pipe	350	350	350	350	
Cons Prof	9609	26½	25	25	— 1
C Rambler	100	160	160	160	
C Rexspar	12900	98	96	97	+ 2
Con Textle	300	225	225	225	
Con Distrb	800	395	390	395	+ 5
Cons Gas	25535	$11¾	11½	11½	— ¼
Con Gas D	1450	$20½	20⅛	20⅛	— ⅜
Conwest	500	380	380	380	+ 5
Cooper C	3600	460	450	450	—25
Copeland	4800	170	170	170	+10
Cop Fields	300	125	125	125	
Corby vt	15000	$18⅛	18	18	— ¼
Cornat Ind	335	455	455	455	
Corp Food	600	$8½	8⅜	8½	+ ⅛
Coseka R	6278	330	325	330	
Craigmt	3500	$6½	6¼	6½	+ ⅛
Crestbrk	1900	420	405	420	
Crwn Life	300	$48	48	48	+ 1
C Zelrba A	z73	$16¾	16¾	16¾	
Crow Nest	245	35	35	35	+ 2
Crush Intl	2750	$10⅞	10⅞	10⅞	
Cuvier M	4000	94	91	93	+ 2
Cygnus A	100	$5⅛	5⅛	5⅛	
Cyprus	2000	$10⅛	9⅞	10⅛	+ ⅛
DRG Ltd A	200	$5¾	5¾	5¾	
Dale-R pr	600	$6	6	6	
Daon Dev	2600	$7¼	7⅛	7¼	
Decca R	2200	$5	5	5	— ⅛
D Eldona	7000	36	35	36	— 1
Delhi Pac	2000	6	6	6	— 1
Denison	20248	$58	57½	57¾	
Dicknsn	3810	$5⅝	5½	5½	— ⅛
Doman I	390	$10¾	10⅜	10¾	
Dome	6460	$42¼	41	41	—1¼
Dome Pete	4236	$34⅜	33⅜	34¼	+ 1
Dom Ang p	200	$41	41	41	— 3
D Bridge	4065	$35	34½	34½	+ ½
D Explor	1000	22	22	22	
Dofasco A	990	$26½	25⅜	25⅜	—1¼
Dom Lime	100	$10	10	10	— 1
Dom Store	3000	$16⅜	16	16⅜	+ ⅜
D Textie A	1500	$8½	8½	8½	+ ⅛
Domtar	4002	$25⅜	25⅜	25½	— ⅛
Domtar pr	500	$10½	10½	10½	
Douglas L	300	220	220	220	+ 5
Du Pont	1100	$18¼	18	18	— ½
Dustbane	150	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Dylex L A	350	$7¼	7¼	7¼	
E-L Fin	100	$5⅛	5⅛	5⅛	+32
E-L Fin w	100	100	100	100	
East Mal	4409	212	205	206	— 9
East Sul A	2730	160	157	157	— 1
Estn Can S	200	$14	14	14	+ ¼
Estn Prov	z50	275	275	275	
Econ Inv	z60	$13¾	13¾	13¾	
Ego Mines	15000	65	62	62	— 2
Electro A	200	430	430	430	— 5
Elks Stors	400	$8	8	8	
Emco	300	$9½	9¼	9½	+ ¼
Emco w	200	360	360	360	
Extndcar	4000	$6½	6½	6½	
Falcon C	1915	$8⅜	8¼	8¼	
Falcon	1501	$43½	42½	43	+ ½
Farm Mer	100	$7½	7½	7½	
Fed Ind A	100	$5⅝	5⅝	5⅝	— ⅛
Fields S	200	$9⅞	9¾	9⅞	+ ⅜
F Mar	2300	47	47	47	— 1
Foodcrp Lt	1100	315	305	315	+ 5
Foodex S	1500	$5½	5¼	5¼	— ⅜
Ford Cnda	240	$89¼	89¼	89¼	+ ⅛
F Seasons	100	335	335	335	
F Season w	200	105	105	105	— 5
Francana	7600	$7¾	7	7¾	+ ⅜
Fraser A	700	$22½	22	22	— ½
Fraser B	200	$22¾	22¾	22¾	
Frobex	z14	6	6	6	
Fruehauf	1600	$7½	7½	7½	
G&H Steel	400	$5¾	5½	5½	— ⅜
Gaz Metr	120	$6⅛	6⅛	6⅛	— ⅛
Gaz M 66w	1000	1	1	1	— 1
Gen Baker	z75	490	490	490	
GMC	455	$67⅜	67½	67½	— ¾
Genstar L	3250	$21¾	21⅜	21⅜	+ ⅛
Gnstar L w	1900	$8¾	8½	8⅜	+ ⅛
Gnt Masct	36600	178	160	160	— 4
Gibraltar	3425	$7⅜	7½	7½	— ⅛
Glendale	2200	195	189	189	— 1
Goldray	11000	50	45	50	+ 4
G Mckay A	z50	$8	8	8	
Gozlan	100	340	340	340	—10
Graft G	100	$32½	32½	32½	— ½
Granduc	3450	162	158	160	+ 3
GL Paper	1424	$28½	28	28½	+ ½
GL Pap w	550	$7	7	7	+ ¼
Gt W Life	510	56	56	56	— ½
Gt West S	1900	$5½	5	5	— ⅛
G West wt	1000	205	205	205	— 5
G Goose A	100	$5¼	5¼	5¼	
Greyhnd	1475	$18	18	18	
Guar Trst	2061	$7	6⅞	6⅞	— ⅛
Gull Can	4026	$32¾	32½	32½	
Gulfstrem	11200	37	35	36	+ ½
Hambro C	3900	275	270	270	—10
H Group A	400	475	460	475	+20
Hardee	2500	100	98	100	+ 2
Hard Crp A	2800	$5⅞	5⅜	5⅜	— ⅜
Harlequin	z50	$9	9	9	
H Wood	2800	125	120	120	— 4
Hawker S	600	$7⅜	7⅜	7⅜	
Hayes D A	1402	$7⅞	7⅜	7⅞	+ ⅛
Holinger A	1020	$35½	35	35	
Homco A	300	185	185	185	+ 5
Home A	4840	$31¼	30½	30¾	+ ¼
Home B	100	$27	27	27	
Horne Pit	100	365	365	365	—20
Hud Bay A	5485	$22	21¼	21¾	+ ⅛
H Bay Co	8310	$19⅛	18⅞	19	
HB Oil Gas	900	$37¼	37	37	— ¼
HB Oil G pr	100	$37	37	37	
Hu-Pam	1000	17	17	17	
Hur Eri A	935	$23⅜	23¼	23¼	— ¼
Hur Eri 7¼	5200	$19¼	19	19	— ½
Husky Oil	2853	$21½	21¼	21½	+ ½
Husky ^ pr	z20	$33½	33½	33½	
Husky B pr	z20	$33	33	33	
Husky E w	1300	$6¼	6¼	6¾	+ ⅛
Hydra Ex	1500	29	29	29	
Hy's Ltd	1000	300	290	290	—10
IAC	1320	$18⅞	18⅝	18¾	— ¼
IAC 4½ p	100	$70	70	70	— 5
ITL Ind	1500	133	130	133	+ 3
IU Intl	9312	$10¾	10⅜	10⅜	— ⅛
IWC Com	500	190	190	190	+ 3
Imasco A	200	$26⅞	26⅞	26⅞	— ⅛
Imasco A p	1000	310	310	310	
Imp Gen	700	246	237	237	—13
Imp Oil A	17517	$24⅜	23¾	24	— ¼
Indal	500	$13¾	13¾	13¾	
Indusmin	160	$9	9	9	— ⅛
Inglis	250	$14¼	14¼	14¼	
Inland Gas	155	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Inland G p	100	$10½	10½	10½	+ ¼
Inter-City	2100	475	475	475	+ 5
Inter C A p	140	$14	14	14	+ ½
Intrmetco	500	67	6¾	6¾	— ⅛
IBM	209	$255	254½	254½	
Int Mogul	2544	279	270	270	
I Mogul A	100	$9¾	9¾	9¾	
Inco A	8015	$33⅜	33⅛	33⅛	
Int Obaska	12000	17	15½	15½	— 2
Intpr Pipe	57725	$13	12¾	12¾	— ⅛
Int Pipe w	1000	35	35	35	— 4
Ipsco	4633	$14¼	14¼	14¼	
Inv Grp A	3800	$7⅜	7⅛	7⅛	
Irwin T A	500	235	235	235	+ 5
ISO	2200	131	131	131	— 4
Ivaco A	100	$9½	9⅛	9⅛	— ¼
Jannock A	340	$11¼	11¼	11¼	
Janoc é p	z10	$60	60	60	
Jelex	10500	10	9½	9½	— ½
Joliet	5000	13	13	13	+ ½
Jorex Ltd	500	19	19	19	
Joutel	3000	35½	35½	35½	— ½

Industrielles

Beig Stand	900	120	107	120	+11
Com Hold	4000	40	38	38	—2
Ham Can	500	270	270	270	+80
MR Rice	344	$19	19	19	—1
Supack	500	45	45	45	—5

Mines et pétroles

Abitib Asb	412	100	100	100	
Acroll Ltd	61500	62	58	59	—1
Basic Res	3000	$9¾	9⅝	9¾	
Baker Tic	500	18	18	18	—2
Bison Pet	2000	50	50	50	—5
Bruneau	2000	23	23	23	
Cadillac Ex	2000	90	90	90	
Cons Imp	4000	16	15	15	—1
C Louana	500	20	20	20	+2
C Sum	6250	15	15	15	
Dumont	8000	11	11	11	
Dyn Mn	2000	66	66	66	
Dynamic rt	8500	3½	3	3½	+ ½
F Norm	100	$6	6	6	
GEQ	400	212	211	211	—1
Goldex	500	39	39	39	+4
Gras L	5000	10	10	10	+2
Kiena	1400	127	127	127	—4
Lynx CEx	1000	100	100	100	—5
Mcdn m	1000	57	57	57	+1
Mt Jamie	11000	333	33	33	
Muscoch	4000	28	27	28	—3
N Jobu	1500	49½	47	49½	
N Insco	3000	40	40	40	+1
NA Rare	3000	25	24	25	
Nordore	15000	80	59	76	+17
Phoenix	200	445	445	445	+15
Queenstn	2000	25	25	25	
Roy Agas	4000	29½	29½	29½	+ ½
Sil Stack	711	24½	24½	24½	— ½
Somed	1000	7	7	7	—53
Stand Gld	2500	20	20	20	
Tagami	8500	10	10	10	
W Q Mn	6000	19	17½	18	— ½

montréal

Baisse des cours

Baisse générale au cours d'une séance modérée, hier, à la Bourse de Montréal. A la clôture, le volume des échanges s'élevait à 489,500 actions au regard de 633,800 jeudi. L'indice mixte était en baisse de 0.91 à 193.89. les banques ont perdu 2.64 à 233.52; les papiers, 1.28 à 129.15; les industrielles, 0.74 à 204.42 et les services, 0.64 à 135.63.

Sur 206 actions observées hier, on relevait 55 avances; 106 reculs et 45 valeurs inchangées. La veille, on signalait 57 gains; 106 fléchissements et 45 inchangées pour un total de 210 actions.

En tête de tendance chez les industrielles, Massey-Ferguson est demeurée stable à $28 5-8, sur une transaction de 29,264 actions. Parmi les mines, Acroll Oil and Gas, était en baisse de un cent à 59, sur un volume de 61,500.

Hausse générale des pétroles où Shell Canada enregistrait une hausse de 1-8 à $16 1-2 et Pacific Petroleum, de 5-8 à $30. Imperial Oil était en baisse de 1-4 à $24.

Parmi les valeurs spéculatives, Nordore Mining était en hausse de 17 cents à 76 cents sur un volume global de 15,000 actions échangées.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch
Abitibi	8040	$13½	13¼	13⅜	— ¼
Alta Gas T	6100	$13⅛	13	13	— ⅜
Alcan	8808	$27⅜	27⅛	27¼	
Algoma St	579	$24½	24¼	24½	— ⅛
Almin 2p	125	$38	38	38	
Aquitaine	400	$21	20½	20½	—1¼
Asbestos	711	$28	27½	28	— ¼
Astral	600	130	130	130	
Banister	200	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
Bank Mtl	4225	$15⅜	15¼	15⅜	— ⅛
Bank NS	906	$39	38½	38½	— ½
Bang CN	3103	$15⅜	15½	15½	— ¼
Bq Pv Can	1574	$13	12¾	13	+ ¼
Bell Canad	3757	$45	44½	44½	— ½
Bell C pr	100	$24½	24½	24½	— ⅜
Bell E pr	300	$25⅜	25½	25⅜	— ⅛
Bombrder	410	280	280	280	—5
BP Can	800	$10	9⅞	9⅞	— ⅜
Brcan a	2633	$11⅞	11⅜	11¾	
BC Phone	250	$11¾	11⅜	11¾	
Cal P a	1200	$28⅜	28⅛	28⅛	— ⅛
Can Cem L	605	$11¼	11	11¼	
C Cel	525	$7½	7¼	7¼	— ⅛
C Hydro	800	$7⅜	7¼	7⅜	+ ⅛
C Im	1855	$25¾	25⅛	25⅛	— ⅜
CJV	1400	195	195	195	
C Marconi	2200	$5¼	490	5¼	+ ⅜
CP Inv	206	$19½	19½	19½	— ⅛
Cdn Tire A	3575	$49½	49½	49½	+ ¼
C Util	360	$10⅝	10⅝	10⅝	
CPLtd	5250	$16¾	16½	16¾	+ ⅛
Carl Ok	2250	365	360	360	—5
Celanese	5475	$6	6	6	+ ⅛
Cent Dyn	2000	80	80	80	
Chrysler	3050	$18¾	18½	18⅝	+ ⅜
Cockfield	500	415	415	415	—35
Cominco	2215	$39⅛	38⅞	39	+ ⅛
Comodor	300	$5⅛	5⅛	5⅛	— ¼
C Hlday a	100	$19	19	19	+ ¼
Con Bath	1003	$37½	37⅜	37½	— ⅛
CB 68 w	1850	$17½	17½	17½	+1
Con Gas	1375	$11¾	11½	11½	— ¼
Copind	700	170	170	170	—5
Cr Cork	80	$300	300	300	
Crush Int	100	$10⅞	10⅞	10⅞	+ ⅜
Dome Pete	550	$34¼	34	34¼	+1⅜
D Bridge	710	$35	34½	35	+1
Dofasco a	1345	$26½	25¾	26¼	— ⅜
Domtar	500	$25½	25½	25½	
Donohue Pr	150	$15¼	15¼	15¼	+ ⅜
Fal Nick	1775	$43	43	43	+1
Fin Coll	4550	225	205	215	+12
Francana	100	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅜
Fulcrum	200	310	310	310	+10
Genstar L	555	$21¾	21¾	21¾	+ ¼
GL Paper	525	$28	28	28	
Gulf Can	424	$32¾	32½	32½	— ½
Hawker S	1200	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
Holl a	10400	$35½	35	35	
Home A	3800	$30½	30½	30½	
Huds Bay a	7427	$22	21¼	22	+ ¼
H Bay Co	3246	$19	19	19	
HB Oil Gas	100	$37¼	37¼	37¼	+ ¼
Husky Oil	1492	$21⅜	21¼	21¼	+ ⅛
IAC	1100	$18¾	18⅜	18⅜	— ½
Imp O a	6575	$24⅜	23⅞	24	— ¼
Imasco A	1400	$26¾	26¾	26¾	
Int Nick a	17500	$33⅜	33⅛	33⅛	
Int Nick b	100	$33¼	33⅛	33⅛	— ¼
IU Int	2617	$10⅜	10⅛	10¾	
Ka

Marc Carrière abandonne le contrôle de la maison de courtage René T. Leclerc

par Michel Nadeau

La nouvelle direction de la maison de courtage René T. Leclerc vient de déposer une demande d'admission comme membre de la Bourse de Toronto. La firme de la Place Dupuis, qui a déjà fait en janvier dernier l'acquisition d'un siège à Toronto, compte ainsi être en mesure de transiger prochainement sur le parquet de la Ville-Reine.

La requête fournit également des détails concernant l'accord intervenu entre les nouveaux dirigeants, quatre courtiers à l'emploi autrefois de la firme C.J. Hodgson, Richardson à Montréal et le financier montréalais Marc Carrière qui verra sa participation au capital-actions fondre jusqu'à 16% d'ici quatre ans.

Ce geste confirme le changement radical dans la politique de cette entreprise qui était jusqu'à tout récemment entièrement contrôlée par M. Carrière. Fondée en 1922, René T. Leclerc se spécialisait dans la vente d'obligations gouvernementales, municipales et scolaires.

Il y a quelques mois, un groupe de quatre anciens courtiers de C.J. Hodgson dirigé par M. Jean E. Douville amorçait des négociations avec M. Marc Carrière en vue de prendre le contrôle de l'entreprise.

M. Carrière a alors consenti à céder la moitié du capital-actions aux nouveaux venus et à quelques cadres de la maison. Toutefois, il faut signaler que, mis à part M. Carrière, les seuls actionnaires qui détiennent plus de 5% sont les quatre anciens de chez Hodgson et le vice-président, M. Gabriel Gendron.

Les nouveaux arrivés ont rapidement pris les commandes. Le président est M. Jean E. Douville. Ses collègues, M. R.J. Williams, M. N.L. Majendie et M. R.D. Dacks occupent les fauteuils de vice-présidents. M. Carrière demeure président du conseil.

La compagnie compte également quatre autre actionnaires qui détiennent moins de 5% du capital. Il s'agit de Mlle Myrto Brasseur, MM. J.C. Leclerc, Yves Chantal et Michel Côté.

Le document déposé à la Bourse de Toronto montre comment le groupe de chez Hodgson prendra le contrôle au cours des prochaines années:

- M. Douville achètera 20% des actions présentement détenues par M. Carrière en 1977.
- Par la suite, au mois de février de chaque année jusqu'en 1980, M. Carrière cèdera d'autres actions aux autres actionnaires jusqu'à ce que sa participation soit réduite à 16%.

Cette transaction signifie la disparition d'une autre entreprise du groupe contrôlé par M. Carrière. Au cours des dernières années, l'homme d'affaires montréalais, âgé de 56 ans, a vendu plusieurs entreprises dont il était directement ou indirectement le principal actionnaire: Gattuso, Dupuis Frères, Place Dupuis... Sa société de gestion, Sogena, ne contrôle plus maintenant que quelques laboratoires pharmaceutiques et de cosmétiques de même que certains investissements immobiliers à Bromont.

Pour ce qui est de René T. Leclerc, le nouveau président, M. Douville a entrepris de donner un nouveau souffle à l'entreprise. Des vendeurs de chez Hodgson et Brault, Guy, O'Brien ont récemment été engagés de même que l'économiste Nathan Bossen à l'emploi de cette dernière maison. Un négociant de chez Draper, Dobie a également été récupéré.

L'entreprise s'oriente ainsi vers un marché beaucoup plus large que celui des obligations et s'apprête à transiger sur des valeurs plus spéculatives.

Le "règne des colonels" prend fin chez Melchers

La haute direction de la compagnie Melchers est de nouveau le théâtre de changements importants avec l'annonce, hier, lors de l'assemblée annuelle, de la nomination de M. Claude Frenette à la présidence du conseil d'administration et de M. Ian Wilson-Smith à la tête de la distillerie de Berthierville.

Celui dont le nom a souvent été associé à cette entreprise qu'il dirigeait depuis 1960, le lieutenant-colonel Sarto Marchand quitte son poste au sommet de la firme où il travaillait depuis 1937. Ce départ marque la fin de ce que certains avaient appelé la "direction des colonels" pour caractériser la présence de quelques officiers militaires à la tête de cette entreprise contrôlée à 40% par le sénateur Paul Desruisseaux.

Par ailleurs, le "chairman" élu en 1975, M. Ross Herington, autrefois président des distilleries Corby, devient vice-président du conseil.

Élu au conseil d'administration en 1975, M. Claude Frenette est président de Consulinter, une société de financement international. Il a également occupé le poste de vice-président de Power Corp. tout en jouant un rôle important au sein du parti libéral du Canada.

La première tâche de la nouvelle direction sera de résorber les pertes qui ont atteint en 1975 un niveau record de $2.8 millions. Des ventes de $9.8 millions ont laissé un déficit d'opération de $1.7 million.

La compagnie a entrepris la réorganisation complète de son service de mise en marché, adopté une politique de nouveaux produits, modifié sensiblement sa publicité et la présentation visuelle de son image.

De l'avis du nouveau président, M. Wilson-Smith, la solution à long terme aux maux de la compagnie se trouve aux États-Unis où est écoulé pas moins de 73% de toute la production canadienne de whisky. Or, la production de Melchers ne représente que 4% de l'ensemble canadien et, en valeur, ce taux baisse à 2.8% en raison de la trop grande importance des ventes en vrac par rapport à celles des bouteilles de la compagnie.

M. Ian M. Wilson-Smith a affirmé que la direction étudie présentement la possibilité d'un accord avec un partenaire américain pour l'embouteillage et la mise en marché directement aux USA.

L'autre problème auquel on devra trouver une solution est d'ordre financier. M. Herington a souligné hier "la compréhension et la coopération de la Banque Royale." En effet, l'institution bancaire collabore avec Melchers puisque celle-ci a des emprunts à court terme de plus de $10 millions, soit la moitié de l'actif. Les exigibilités dépassent de $3 millions les disponibilités et le fonds de roulement présente un déficit de $2,662,906.

Toutefois, la direction se dit confiante de retrouver la voie de la rentabilité et a annoncé récemment la possibilité d'un premier gain semestriel de $500,000.

A la Bourse, les investisseurs demeurent sceptiques puisque le titre stagne à $2.75.

Monnaies: une stabilité précaire

PARIS, (AFP) — La semaine monétaire, qui a surpris les observateurs par son calme, après le chaos de la semaine précédente, s'est terminée sur une note tendue.

Toutes les tensions sont loin en effet, d'être apaisées comme en témoigne la clôture des marchés vendredi.

Même si les cambistes n'escomptent plus la réévaluation du mark, ils restaient inquiets et préféraient jouer la carte des monnaies fortes, en se couvrant à l'approche du week-end.

Les deux camps se retrouvent: d'un côté, le mark est tiré vers le haut et menace à nouveau de s'échapper du serpent. Le franc suisse lui emboîte le pas. A Zurich, la Banque nationale suisse a dû intervenir massivement pour bloquer la spéculation à la hausse de la devise suisse.

D'autre part, dans le camp des monnaies faibles, le franc belge, qui avait décollé de son plancher à l'intérieur du serpent monétaire, après les sévères mesures prises par la Banque nationale belge, est de nouveau attaqué et clôture à Paris au-dessous de son cours de vendredi dernier à 12.02 francs pour cent francs belges. Alors qu'il était monté jusqu'à 12.80 mardi.

La pression à la baisse de la lire, qui s'était d'ailleurs peu relâchée durant la semaine, s'est de nouveau accentuée. Quant au franc, son mouvement de baisse amorcé jeudi se confirme, tant devant le dollar que face au mark et au franc belge.

En début de semaine lundi, personne ne croyait que l'accalmie qui s'était manifestée sur les marchés depuis le vendredi précédent, se prolongerait.

Les spéculateurs, qui s'étaient attendus à des remaniements monétaires au cours du week-end passé, notamment à une réévaluation du mark allemand, étaient désorientés et soufflaient un peu. La tendance générale se renversait à la suite du dénouement des positions spéculatives: franc français, franc belge, livre et lire se redressaient, tandis que mark et franc suisse baissaient légèrement.

Mardi, ces mouvements, appuyés par l'intervention des Banques nationales suisse et allemande, se confirmaient et même s'amplifiaient sur le mark, après l'annonce de la réduction de l'excédent de la balance commerciale allemande. Dans le "serpent", le franc belge et la couronne danoise remontaient nettement au-dessus de leur cours plancher. Mercredi matin, la situation était encore plus favorable, mais on notait de nouveau, dans l'après-midi, une certaine irrégularité des cours, notamment à Londres ou le mark et le franc suisse recommançaient à faire objet d'une assez forte demande, leur repli ayant été jugé excessif.

Jeudi, les monnaies fortes étaient de nouveau demandées pour des montants importants sur toutes les places, évolution qui s'est aggravée vendredi.

Cette analyse de la semaine monétaire montre à quel point le calme est superficiel. D'une façon très nette, on a assisté à un mouvement de bascule en milieu de semaine. Les deux premiers jours, les opérateurs ont vendu les monnaies fortes pour empocher leurs bénéfices et les deux derniers, prudents, ils se sont de nouveau couverts.

Ainsi, même si la situation en cette fin de semaine est meilleure (le franc a ramené son taux de dévaluation par rapport au dollar à 3% contre 3.8% vendredi dernier, par rapport au mark de 5.6% à 4.7% et par rapport au franc suisse de 5.6% à 4.9%), l'inquiétude règne encore.

La semaine prochaine sera encore une semaine de vérité pour les monnaies, ce qui pourrait remettre le feu aux poudres. Les 1er et 2 avril, la réunion du conseil européen à Luxembourg portera en grande partie sur les problèmes monétaires.

●

Dans un communiqué qu'elle vient de publier, la firme Gulf Oil Canada affirme que les résultats obtenus sur deux puits de développement récemment forés dans la région du Lac Parsons du delta de Mackenzie prouvent que les réserves sont suffisantes pour alimenter une usine de gaz dans le Delta.

En janvier, Gulf Canada avait annoncé que l'entreprise conjointe Stearns-Roger Canada Limited/Poole Construction Limited avait été choisie pour l'établissement des plans d'exécution et de conception d'un projet de mise en valeur du gaz dans le delta du Mazkenzie, projet subordonné à la confirmation que les réserves étaient suffisantes et qu'un gazoduc serait construit. Cette usine coûterait plus de $300 millions.

Ces deux nouveaux puits qui ont produit du gaz à la suite d'essais aux tiges sont situés sur le massif Reindeer dont Gulf Canada possède 75 pour cent de la superficie et Mobil Oil Canada, 25 pour cent. Cet emplacement est à 40 milles environ au nord d'Inuvik, TNO.

Gulf Canada compte forer deux autres puits dans la région du Lac Parsons afin de parachever son programme d'hiver de six puits dans le Delta.

L'agence de tamisage autorise 3 acquisitions

OTTAWA (PC) — L'Agence d'examen de l'investissement étranger a approuvé récemment trois nouvelles propositions d'acquisition d'entreprises établies au Canada par des firmes étrangères, ainsi qu'une autre visant à la création d'une nouvelle entreprise.

L'organisme fédéral, qui est chargé de rendre ses décisions en fonction du "bénéfice réel" pour le Canada de telles transactions, a entre autres approuvé l'acquisition par la société Flygt Canada, de Pointe-Claire, contrôlée par ITT, de la compagnie G. F. Seely and Son, de Rexdale, Ont., spécialisée dans la vente d'équipement à l'industrie minière.

Par ailleurs, l'agence a également donné son accord à la création d'une nouvelle société d'investissements contrôlée par des intérêts italiens, Les Placements Orion Ltée. Cette nouvelle société, qui aura son siège à Montréal, se spécialisera dans les fonds hypothécaires pour résidences.

●

Les administrateurs de la compagnie **Campbell-Chibougamau-Mines** ont indiqué leur intention de diversifier la production de la mine en exploitant un gisement de minerai de fer de magnétite Bay, à l'est de Chibougamau. La réalisation de ce projet nécessiterait des investissements de quelque $200 millions pour une production annuelle de 4 millions de tonnes de boulettes de fer.

CHEF MAITRE D'HÔTEL
ou
ADMINISTRATEUR DE RESTAURANT

demandé pour prendre charge d'un nouveau restaurant-bar, en voie de construction, dans secteur commercial du centre-ville.

- Endroit excellent, associé disponible avec investissement minimum
- Personnes expérimentées seulement.

Tél.: 731-7361

Hawker Industries Limited

Avis de dividende sur actions ordinaires

AVIS est par la présente donné qu'un dividende de trente cents (30¢) par action sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie a été déclaré payable le 12 avril 1976 aux actionnaires inscrits sur les livres à la clôture des affaires le 26 mars 1976.

Par ordre du conseil d'administration
J. H. Ready
Le secrétaire

Le 22 mars 1976
TORONTO, ONTARIO

Photo ILS: un service de l'Office d'expansion économique qui travaille pour vous.

Si vous songez à une implantation ou à un agrandissement de vos installations sur l'île de Montréal, Photo ILS (Industrial Listing Service) peut vous aider. Il s'agit d'un fichier central de données mis sur pied par des gens qui connaissent leur ville et ses ressources, en collaboration avec les courtiers en immeubles de Montréal.

Pour plus de détails, communiquez avec Claude Piché, Commissaire Industriel, Office d'expansion économique, Communauté Urbaine de Montréal, Tour de la Bourse, 800 Carré Victoria, suite 3904, casier postal 55, Montréal H4Z 1A8.
Téléphone: 872-6996.

Photo ILS: l'Office d'expansion économique Communauté Urbaine de Montréal.

COLLOQUE
EUROPE DE L'OUEST
MONTRÉAL

31 MARS - 1er AVRIL

Vingt-deux délégués commerciaux canadiens de l'Europe de l'Ouest seront à Montréal les mercredi 31 mars et jeudi, 1er avril pour rencontrer les hommes d'affaires intéressés à y exporter leurs produits et services.

31 mars :
SÉANCE D'INFORMATION : 8h30 - 11h30
ENTREVUES INDIVIDUELLES : 14h30 - 17h00
1 avril :
ENTREVUES INDIVIDUELLES : 8h00 - 12h00
13h00 - 17h00

Pour y participer, communiquez avec le bureau régional de Montréal au numéro

(514) 283-3522

Frais d'inscription : **$20.00**

Industrie et Commerce **Industry, Trade and Commerce**

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est donné que YERVANT ALEXANDRE VOSGUERITCHIAN, joaillier, du 6725 Baillergon, Brossard, fera une demande pour changer son nom en celui de YERVANT ALEXANDRE VOSS, duquel changement bénéficiera aussi son épouse, ROSEMARIE FRANKEN et enfant mineur, PETER ALEX, tous demeurant à la même adresse.
27 février, 1976
A. GOMBERG, procureur,
1010 St. Catherine O,
Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-004342-767
DAME HUGUETTE DANSEREAU, demeurant et domiciliée au 2179 est, rue Ste-Catherine, App. 2, dans les ville et district de Montréal.
Demanderesse
-contre-
ROBERT BOYER, de domicile inconnu, autrefois résidant et domicilié au 2538 rue L.O. David, dans les ville et district de Montréal.
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur Robert Boyer est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation a été laissée à la Cour Provinciale à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-004747760
GUY FOREST, Chauffeur de camion, district de Montréal résidant et domicilié au 7781 Place Pigeon, Ville D'Anjou,
demandeur
-vs-
PAUL MARTIN DIXON et ROBERT J. MOLLOY de lieux inconnus,
défendeurs
PRENEZ AVIS qu'une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à la Cour Supérieure à l'intention des défenseurs, qui sont, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.
Montréal, ce 22 mars, 1976.
A. BEAULIEU
Protonotaire Adjoint
ME WILLIAM N. ROGG,
Suite 4, Mezzanine
1270, ouest, rue Sherbrooke
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-003821-764
FRANCINE PHENIX, résidant et domiciliée à Ste-Martine, district de Beauharnois,
DEMANDERESSE
-vs-
HENRI LEBLANC, autrefois résidant et domicilié à Contrecoeur district de Richelieu présentement d'adresse inconnue
DÉFENDEUR
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur HENRI LEBLANC est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.
MONTRÉAL, ce 24 mars 1976
A. BEAULIEU
P.A.C.S.M.
Mes Allaire L'Heureux Gratton & Blain
630 Sherbrooke ouest #400
Montréal, QUÉ.
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

Avis est par les présentes donné que M. JOSEPH ASSAAD ZARZOUR, administrateur, résidant et domicilié au 1310 rue Panama, Brossard, district de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil, pour un décret changeant son nom de "JOSEPH ASSAAD ZARZOUR" à celui de "JOSEPH ROSTAND"
Montréal, ce 24 mars 1976
Me RENE TALBOT
Procureur du Requérant

Prenez avis que le BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. a obtenu de la Commission des Transports du Québec une modification de ses tarifs comme suit:
Fixe et décrète en vigueur à compter du 16 mars 1976 le tarif suivant: Expéditions d'anodes de cuivre de Murdochville à Montréal Taux: $0.60 cwt. Minimum 40,000 livres, le tout en vertu d'une décision MCR-2517-TF en date du 16 mars 1976 et en vigueur jusqu'au 16 septembre 1976. Tout intéressé peut s'opposer à ladite demande dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
Pierre Hogue
Procureur
1e parution: 25 mars 1976
2e parution: 26 mars 1976
3e parution: 27 mars 1976

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-007959-765
GÉRARD POIRIER,
Demandeur
-vs-
JOSE DACRUZ,
Défendeur
PAR ORDRE LA COUR Le défendeur JOSE DACRUZ, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
MONTRÉAL, 25 mars 1976
(S) A. BEAULIEU
Greffier C.P.M.
Mes Laforest, Bibeau & Carrière
4080, rue Wellington, #10,
Verdun, Qué. H4G 1V4
Tel: 761-4838
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
DIVISION DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (GREFFE DES DIVORCES)
NO: 500-12-059-197-768
DAME CLEMENCE BOUVIER-RAYNAULT, domiciliée au Québec et résidant au 6433, boul. St-Michel à Montréal, district de Montréal;
Requérante.
-vs-
GASTON RAYNAULT, présentement de lieux inconnus;
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé GASTON RAYNAULT, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 22 mars 1976.
(S) A. BEAULIEU
REGISTRAIRE-ADJOINT
LABELLE, CHARBONNEAU & LAPORTE,
4935 est, rue Beaubien,
Suite 105,
Montréal, Qué.

Le requérant cédant Alfred Caron demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son attestation au permis no M 504 185D. 001 au requérant-cessionnaire Marcel Gingras, pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08, catégorie entrepreneur.
Dans le présent texte de publication, toute personne désirant faire opposition à la présente demande doit le faire dans les (4) quatre jours de la première publication de cet avis, à la Commission des Transports du Québec, au 505 rue Sherbrooke est, à Montréal.
1ère publication: 25 mars 1976
2e publication: 26 mars 1976
3e publication: 27 mars 1976

Le requérant cédant, M. Yoland Perreault, demande à la Commission de Transports du Québec, de transférer au requérant-cessionnaire Ronald Beauchamp; le permis M-501 206-D-001, qu'il détient de la Commission des Transports du Québec, pour effectuer du camionnage en vrac, région 6, catégorie entrepreneur.
Dans le présent texte de publication, toute personne désirant faire opposition à la présente demande doit le faire dans les (4) quatre jours de la première publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec, au 505 rue Sherbrooke est, à Montréal.
1ère publication: 25 mars 1976
2e publication: 26 mars 1976
3e publication: 27 mars 1976

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-003830-765
RAYMOND GAGNE, du District de Montréal, et présentement résidant au 12, 422 rue Edger, app. 2, dans la Cité de Montréal-Nord,
demandeur,
versus
LEO LEPINE, du District de Terrebonne et présentement résidant au 210 rue Duquet, app. 5, dans la Cité de Ste-Thérèse,
défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, Léo Lépine, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication de cet avis.
Une copie du bref d'Assignation et de la Déclaration a été laissée à son intention, au bureau de la Cour supérieure de Montréal.
Montréal, ce 23e jour de mars 1976.
A. Beaulieu,
Protonotaire C.S.M.
Mes Gameroff, Fenster, Kandestin, Kugler & Kay, avocats,
suite 2204,
800 Place Victoria,
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (DIVISION DES DIVORCES)
NO: 500-12-057234-761
JOSEPH RODOLPHE PATENAUDE, résidant et domicilié à Ville de Laval, district de Montréal.
REQUÉRANT
-vs-
JOYCE WAKEFIELD, présentement d'adresse inconnue
INTIMÉE
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée JOYCE WAKEFIELD est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre par vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, ce 24 mars 1976
CLAUDE DUFOUR
Régistraire-adjoint
Me JOCELYN DESCHAMPS
440 est rue Sherbrooke
suite 1201
Montréal, Qué.
PROCUREUR DU REQUÉRANT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO 500-02-004344-763
DAME MARIELLE DAVID BRITT, demeurant et domiciliée au 8366 Reine, dans les ville et district de Montréal,
Demanderesse,
-contre-
ROBERT BOYER, de domicile inconnu, autrefois résidant et domicilié au 2538 rue L.O. David, dans les ville et district de Montréal.
Défendeur.
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur Robert Boyer est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation a été laissée à la Cour Provinciale à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE DIVISION DES DIVORCES
NO: 12-058-809-769(500)
MARIA CLEMENTINE RICHRATH, épouse de ROLF HARRY PHILIPP, résidant et domiciliée au 15-4e rue, Roxboro, District de Montréal, P.Q.
Requérante,
contre
ROLF HARRY PHILIPP, adresse actuelle inconnue,
Intimé
L'intimé, ROLF HARRY PHILIPP, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours en ce qui concerne la Requête en Divorce, et le 10 juin 1976, à 9.30 a.m., Chambre 2.01, au Palais de Justice, 10 est Craig, Montréal, en ce qui concerne la Requête pour Mesures Provisoires. Une copie de la Requête en Divorce et copie de la Requête pour Mesures Provisoires (Garde d'enfants et Pension Alimentaire) ont été laissées à la Division des Divorces de la Cour Supérieure de Montréal, à son intention.
MONTRÉAL, le 24 mars 1976.
MARCEL LAURIN,
DÉPUTÉ REGISTRAIRE.
ADESSKY, KINGSTONE, ZERBISIAS & POULIN
Avocats de la Requérante
Suite 400
1255 Université
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
NO: 500-12-058409-768
COLETTE PAQUIN, résidant et domiciliée à St-Hubert, district de Montréal,
REQUERANTE
vs
ROLLAND HACHE, présentement d'adresse inconnue
INTIME
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ROLLAND HACHE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 22 mars 1976
CLAUDE DUFOUR
Registraire-adjoint
Me CLAUDE CHICOINE
31 rue St-Jacques,
Montréal, QUE.
PROCUREUR DE LA REQUERANTE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-009997-763
PIERRE BOURBONNAIS, entrepreneur-peintre, résidant et domicilié au 389 rue Bourbonnais, à Ste-Sophie, district de Terrebonne.
demandeur
-vs-
ALBERT COTE, de lieux inconnus.
défendeur.
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, ALBERT COTE, pour lequel copies du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissées au bureau de cette cour, est par ces présentes appelé de répondre dans un délai de trente (30) jours. A défaut par vous de produire, dans ce délai, un acte de comparution signé par vous-même ou votre procureur, jugement pourra être rendu contre vous par défaut.
MONTREAL, ce 23 mars 1976.
A. BEAULIEU
Registraire-adjoint
VIRAG SCHIFF & ZILBERT,
388 ouest, rue St-Jacques,
suite 703
Montréal, P.Q.
PROCUREURS DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR PROVINCIALE
No: 500 02-005823-765
NICOLE BRUNELLE KOCSIS, résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal
DEMANDERESSE
-vs-
NIRIK SHAHBAZIAN, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue
DEFENDEUR
PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur NORIK SHAHBAZIAN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
MONTREAL, ce 22 mars 1976
WILFRID LEFEBVRE G.A.C.P.M.
Me EDWIN J. WINSTON
1410 rue Guy, #23
Montréal, Que.
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

Appels d'offres

Le Comité Organisateur des Jeux Olympiques de 1976
Case postale 1976
Montréal, Qué.
Canada
H3C 3A6

Des soumissions cachetées, adressées à:

La Direction de l'Approvisionnement
Le Comité organisateur des Jeux olympiques de 1976 (Cojo)
Case postale 1976
Montréal, Québec H3C 3A6

RMS No. 8013 - Confection des housses pour matelas et coussins.

Ces soumissions seront reçues jusqu'à 14 heures le lundi 5 avril 1976.

Les intéressés peuvent obtenir le cahier des charges desdites soumissions au Cojo, Bureau 014, 155, rue Notre-Dame est, Montréal, Québec, à partir du lundi 29 mars 1976.

Nous vous signalons que les seules soumissions prises en considération seront celles présentées en duplicata, sur les formulaires fournis par la direction de l'Approvisionnement, et remplies conformément aux directives contenues dans ces formulaires. Ces soumissions nous seront ensuite retournées dans l'enveloppe-retour fournie spécialement à cet effet, à l'heure et date indiquées dans l'appel d'offres.

Le Cojo ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune soumission.

Raymond Barnabé

La Ligue Américaine octroie la concession au groupe Labatt

TAMPA, Floride (d'après AP) — La Ligue américaine de baseball a accordé hier une 14ème concession à un groupe de Toronto ayant à sa tête le président de la brasserie Labatt, M. Don McDougall. L'équipe torontoise commencera ses activités en 1977.

Le président de la Ligue américaine, M. Lee Macphail, a refusé de donner le résultat du vote bien que seulement neuf des 12 propriétaires actuels devaient approuver la décision. MacPhail a dit que la concession de Toronto coûtera $7 millions, alors que la ville de Seattle avait obtenu la sienne il y a quelques semaines au coût de $6.3 millions. Rappelons que les Expos de Montréal avaient dû débourser $10 millions pour obtenir la leur dans la Ligue nationale en 1968.

McDougall a exprimé sa très grande satisfaction après que son groupe eut été préféré à celui dirigé par les hommes d'affaires torontois Phil et Irv Granovsky. La présentation faite par M. McDougall aux représentants des 12 équipes n'a du reste duré que 25 minutes. Le groupe de MM. Granovsky a présenté son dossier après celui de Labatt et a quitté la salle de conférences avec fort peu de conviction de l'emporter.

Le groupe de M. McDougall est le même qui a échoué le mois dernier dans sa tentative d'acheter les Giants de San Francisco et de les déménager dans la ville-reine. La brasserie Labatt a comme partenaires Vulcan Assets Dominion Ltd., et la Banque Imperiale de Commerce.

McDougall a expliqué que les propriétaires ont exigé, avant de prendre une décision, un engagement formel garantissant que le groupe ne se trounerait pas vers la Ligue nationale, advenant un vote favorable.

"Nous allons dès maintenant mettre tout en oeuvre pour assurer le succès du baseball à Toronto et nous n'allons certainement pas attendre jusqu'à lundi afin de permettre à quelqu'un de se faire une idée, a dit M. McDougall. Il serait évidemment très flatteur de pouvoir choisir entre les deux ligues mais nous refusons d'agir de la sorte.

"Un débat peut évidemment s'engager sur la valeur comparative des deux circuits, mais je puis affirmer que la section Est de la Ligue américaine possède des équipes auxquelles nous sommes très heureux de nous associer".

Lee MacPhail a par ailleurs exprimé l'avis que la Ligue nationale renoncera désormais à élargir ses cadres. Le président de la Ligue américaine a d'autre part signifié que les deux groupes torontois avaient présenté des dossiers très étoffés mais que le groupe de Labatt avait l'avantage d'avoir été très actif au cours des deux dernières années et de posséder des assises financières très solide."

John Fetzer, propriétaire des Tigers de Détroit, a déclaré qu'il souhaitait qu'une rivalité prenne naissance entre son équipe et Toronto. Il a ajouté que Toronto sera l'une des concessions les plus fortes de la ligue, ayant déjà fait preuve de beaucoup de dynamisme tant dans le domaine du sport que dans celui des affaires.

Interrogé sur la possibilité que la Ligue nationale accepte maintenant un calendrier interligne, Lee MacPhail a dit l'espérer, estimant qu'une confrontation entre Toronto et Montréal serait très salutaire pour le baseball.

Contre les Scouts de KC, le Canadien espère reprendre le chemin de la victoire

Une certaine lassitude s'est emparée des joueurs du Canadien de Montréal, et la venue des Scouts de Kansas City, cet après-midi, au Forum, ne pouvait tomber plus à point pour la dissiper. Certes, deux échecs consécutifs contre les Kings de Los Angeles et les Maple Leafs de Toronto ne justifient pas que l'on fasse le procès de l'équipe, qui remportera vraisemblablement le championnat de la ligue au terme des 80 parties.

Mais le gardien du Tricolore, Ken Dryden, a reconnu hier que "l'équipe était présentement dans le creux de la vague". La baisse de régime de l'équipe est toutefois plus perceptible parce qu'elle surgit à quelques jours de la fin de la saison. Il serait d'ailleurs plus juste de parler de houle que de vague.

"Il est normal qu'une équipe connaissance des hauts et des bas, une période difficile où quelques joueurs, comme s'ils s'étaient donnés le mot, accusent un ralentissement apparemment inexplicable, commente Dryden. La force du Canadien réside entre autres dans la qualité des individus. Alors qu'une autre équipe pourrait dégringoler parce que deux de ses meilleurs joueurs jouent endeçà de leurs possibilités, le Canadien saura presque toujours s'en sortir en raison des nombreux joueurs talentueux qui composent le club.

"Présentement plusieurs joueurs accusent simultanément une baisse de régime, ce qui est quand même assez rare. Or le match de demain (cet après-midi) devrait remettre les choses en place".

Il serait en effet étonnant que les Scouts, avec seulement 36 points au classement, puissent opposer au Canadien une quelconque résistance. Les Scouts demeurent toujours privés de leur jeune ailier droit Wilf Paiement et finalement seul le capitaine Guy Charron serait susceptible d'enrayer momentanément la machine du Tricolore.

Guy Lafleur visera bien sûr un 50ème but et cherchera à distancer Bobby Clarke des Flyers de Philadelphie en tête des pointeurs de la LNH. Lafleur devra toutefois compter sur Pete Mahovlich qui a joué un rôle très effacé au cours des derniers matches.

Le Canadien affrontera dimanche les Bruins à Boston, puis accueillera au Forum les Pengouins de Pittsburgh, mercredi, et les Red Wings de Détroit, samedi, avant de terminer la saison le lendemain contre les Capitals à Washington.

Les Alouettes de Montréal misent sur la placidité des instructeurs

Les Alouettes de Montréal ont comblé une lacune au sein de leur personnel d'instructeurs en annonçant, hier, qu'ils avaient embauché Richard "Dick" Roach, qui agissait depuis deux ans comme adjoint au sein de l'équipe de l'Université de l'Etat de Washington.

Agé de 43 ans, Roach remplace Rod Rust, l'un de ses bons amis, qui quittait récemment les Alouettes en faveur des Eagles de Philadelphie, de la Ligue nationale de football. Comme Rust, il sera responsable des joueurs et des secondeurs de la ligne défensive.

Le nouveau venu, qui en sera à ses premières armes chez les professionnels après une carrière de 18 ans dans les rangs scolaires et universitaires aux États-Unis (tout comme Rust), se joint ainsi à Dan Sekanovich, responsable des joueurs de la ligne offensive, et au joueur-instructeur Gene Gaines, responsable du champ-arrière défensif, une équipe que dirige le chef-instructeur Marv Levy.

C'est d'ailleurs Levy lui-même qui a sélectionné Roach parmi une liste imposante de 16 candidats, a révélé hier le directeur-gérant Bob Geary en annonçant la nomination. Levy a fait son choix à partir de son domicile hivernal en Californie.

"Il recherchait un adjoint du genre de Rust, un gars calme et pondéré qui contribuerait à conserver un cachet très professionnel à l'équipe qu'il a lui-même formée", a expliqué Geary, ajoutant que les Alouettes ne voulaient pas d'un gueulard comme instructeur.

Roach, dont la carrière comme instructeur remonte à 1958, a dit qu'il est conscient qu'il devra s'adapter aux différences du football canadien avec ce qu'il a connu jusqu'ici, entre autres un 12e joueur et un terrain plus vaste.

Il a cependant séjourné durant un mois l'an dernier avec les Stampeders de Calgary, à titre d'instructeur invité. Au cours de sa visite dans l'Ouest, il a pu étudier de façon intensive des films de matches, ce qui a sans doute contribué à lui faire accepter l'offre de Levy.

Les Alouettes seront la première équipe professionnelle de sport à évoluer au nouveau stade Olympique, une fois les Jeux terminés. Ils y disputeront les cinq derniers de leur calendrier de huit matches réguliers, à compter du 5 septembre prochain alors qu'ils recevront la visite des Argonauts de Toronto. L'équipe livrera ses trois premières parties, ainsi que deux rencontres hors-concours, à l'Autostade, qu'elle occupe depuis quelques années déjà.

L'Autostade peut asseoir quelque 34,000 spectateurs, tandis que le stade Olympique aura une capacité de 72,000 sièges.

Geary a également profité de l'occasion pour révéler qu'il était à peu près certain que les Alouettes tiendraient cette année leur entraînement estival à l'université Bishop's, à Lennoxville près de Sherbrooke. Depuis trois ans, cet entraînement d'un mois environ, précédant quatre matches avant-saison, avait lieu au Collège militaire royal de Saint-Jean.

Gene Gaines, présent hier à la veille d'une 16e saison dans la LCF, a révélé que Levy lui avait demandé d'être de nouveau disponible pour évoluer dans le champ-arrière défensif cette saison.

Âgé de 37 ans, Gaines a dit qu'il avait demandé quelques jours de réflexion à son patron mais qu'il donnerait probablement une réponse affirmative. Il était déjà sous contrat comme adjoint pour la saison 1976.

hockey

Ligue Nationale

Boston 4, Chicago 2
Philadelphie 4, Rangers NY 1
St-Louis 5, Pittsburgh 2

Hier soir

Buffalo 4, Washington 1
Los Angeles à Vancouver
Islanders NY vs Californie

Ce soir

Kansas City à Montréal, 14 h 30
Philadelphie à Boston
Atlanta à Détroit
Buffalo à Toronto
Rangers NY à Chicago
Minnesota à St-Louis
Vancouver à Los Angeles

Dimanche

Montréal à Boston
Détroit à Pittsburgh
Atlanta à Washington
Kansas City à Rangers NY
Minnesota à Chicago

Association Mondiale

Jeudi

Québec 7, Edmonton 5
Indianapolis 4, Houston 3
San Diego 9, Cincinnati 1

Hier soir

Toronto 7, Edmonton 3
N.-Angleterre 4, Calgary 1
Indianapolis 3, Cleveland 2
Houston 5, Cincinnati 1
San Diego à Phoenix

Ce soir

Calgary à Québec
Phoenix à San Diego

Dimanche

Calgary à Toronto
Indianapolis à N.-Angleterre
Phoenix à Houston
San Diego à Winnipeg

Ligue Majeure du Québec

(Séries quart-de-finales, 4-de-7)

Jeudi

Montréal 4, Cornwall 2
(Montréal mène 1-0)

Hier soir

Sherbrooke 4, Hull 3
(Sherbrooke mène 1 à 0)
Trois-Rivières 7, Chicoutimi 2
(Trois-Rivières mène 1 à 0)
Québec 6, Sorel 5
(Québec mène 1 à 0)

Dimanche

Québec à Sorel
Chicoutimi à T.-Rivières
Sherbrooke à Hull
Cornwall à Montréal

LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	75	49	11	15	327	194	113
ISLANDERS NY	74	39	19	16	275	176	94
ATLANTA	75	32	32	11	249	223	75
RANGERS NY	75	25	41	9	245	315	59

Section Connie Smythe

CHICAGO	75	29	29	17	228	244	75
VANCOUVER	75	30	31	14	250	256	74
ST-LOUIS	75	27	35	13	232	272	67
MINNESOTA	75	20	49	6	182	281	46
KANSAS CITY	74	12	50	12	173	315	36

Section Charles Adams

BOSTON	74	47	14	13	295	216	107
BUFFALO	75	43	20	12	317	225	98
TORONTO	75	33	28	14	279	255	80
CALIFORNIE	76	26	40	10	239	264	62

Section James Norris

MONTRÉAL	76	54	11	10	310	161	118
PITTSBURGH	75	33	30	12	319	281	78
LOS ANGELES	74	34	31	9	236	245	77
DETROIT	74	25	40	9	203	276	39
WASHINGTON	75	9	56	10	208	368	28

ASSOCIATION MONDIALE

Section Canadienne

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
WINNIPEG	76	49	25	2	326	238	100
QUÉBEC	75	44	27	4	330	296	92
CALGARY	75	38	33	4	285	264	80
EDMONTON	78	26	47	5	258	328	57
TORONTO	74	24	45	5	314	359	53

Section Est

N.-ANGLETERRE	76	32	37	7	246	276	71
INDIANAPOLIS	75	32	37	6	292	234	70
CLEVELAND	75	32	38	5	254	265	69
CINCINNATI	77	34	42	1	275	325	69

Section Ouest

HOUSTON	74	48	26	0	306	245	96
PHOENIX	74	36	32	6	276	259	78
SAN DIEGO	73	34	33	6	288	262	74

sommaires

Ligue Nationale

Sabres 4, Capitals 1

1ère période

Aucun but.
Pénalités: Luce B 2:34; Richard B 13:15; Meehan W 14:19; Robert B 15:59.

2e période

1—BUFFALO: Luce (20)
Korab, Ramsay 17:49
Pénalités: Luce B 7:44; Lalonde W 11:30; White W, Guévremont B 18:09.

3e période

2—WASHINGTON: Lalonde (9)
Stewart 0:31
3—BUFFALO: Lorentz (16)
Stanfield 5:28
4—BUFFALO: Hajt (5)
McNab 9:28
5—BUFFALO: Gare (45)
Luce 12:34
Pénalités: Washington (banc) 7:25; Hajt B 13:34; Fogolin B 15:36.

Tirs aux buts

Buffalo: ..... 11 21 11—43
Washington: ..... 7 4 9—20
Gardiens: Smith B; Wolfe W.
Assistance: 12,961.

Racers 3, Crusaders 2

1ère période

1—INDIANAPOLIS: Leclerc (33)
Maggs 4:00
2—CLEVELAND: Connelly (28)
Pinder, Leduc 17:46
Pénalités: Maggs (I) 1:07; McDonald (I) Edur (CI) mineures doubles 6:30; Maggs (I) 17:23; Leclerc (I), McDonough (C) 18:49.

2e période

Aucun but.
Pénalités: Clackson (I) 2:02; Baxter (C) 5:45; McKay (C) 11:55; Bond (I) 16:35.

3e période

3—INDIANAPOLIS: Parizeau (23)
Karlander, Stapleton 2:51
4—INDIANAPOLIS: Thomas (23)
Harbaruk, Block 10:32
5—CLEVELAND: Ward (31)
Gruen 13:34
Pénalités: MacGregor (C) 2:33; Stapleton (I) inconduite de match 13:20; B. Legge (C) 15:23.

Tirs aux buts

Indianapolis: ..... 8 10 15—33
Cleveland: ..... 16 13 11—40
Gardiens: Dion (I); Johnson (C).
Assistance: 4,120.

Association Mondiale

Toros 7, Oilers 3

1ère période

1—TORONTO: Heaver (1)
Phaneuf 3:01
2—TORONTO: Folco (1)
Nedomansky, Napier 4:12
3—TORONTO: D'Alvise (5)
Napier, Nedomansky 12:02
Pénalités: Henderson T 6:53; Baird E 8:57; Laing E 10:47; Carlson E majeure, Rollins T mineure, majeure, 12:46

2e période

4—TORONTO: Marrin (20)
Jacques Nistico 11:37
5—TORONTO: Napier (40)
Nedomansky, Dorey 14:55
6—EDMONTON: Sheehy (33)
Carleton 18:03
7—TORONTO: Nedomansky (53)
Dorey 18:46
Pénalités: Dorey T 0:42; Morris E 12:59; Hamilton E 15:33; Mahovlich T, R. McAneeley E, Morris E mineure, inconduite, Dorey T 18:22; Zrymiak T 18:42.

3e période

8—EDMONTON/ Laing (7)
Rogers, Russell 9:51
9—EDMONTON: Rogers (9)
T. McAneeley 14:56
10—TORONTO: Simpson (18)
Mahovlich, Phaneuf 15:51
Pénalités: Dorey T, Baird E 6:21; Nistico T mineure, majeure, R. McAneeley E majeure 6:41; Henderson T, T. McAneeley 12:16; Bilodeau T 19:45.

Tirs aux buts

Edmonton ..... 8 10 17—35
Toronto ..... 18 16 8—42
Gardiens: Dryden E; Garrett T.
Assistance: 16,507

pointeurs

Ligue Nationale

(Parties d'hier soir non comprises)

	b	p	pts
Lafleur, Mtl.	49	63	112
Clarke, Pha.	30	80	110
Barber, Pha.	44	60	104
Larouche, Pgh.	46	56	102
Perreault, Buf.	41	61	102
Mahovlich, Mtl.	33	64	97
Ratelle, Box.	33	64	97
Pronovost, Pgy.	51	46	97
Sittler, Tor.	39	55	94
D. Potvin, NYI	29	59	88
Trottier, NYI	27	61	88

Le manège d'hébertisme constitue une nouveauté et l'une des attractions du Salon du camping '76. Cette fillette cherche à conquérir l'un des 11 appareils installés, dans un décor naturel fort bien recréé. (Photo Alain Renaud)

Le Salon du camping

Une véritable fête de la nature

par André Tardif

Ce n'est pas sans une certaine indifférence que le citadin enraciné, celui que n'attire pas vraiment la vie en plein air parce qu'il n'y a sans doute jamais vraiment été initié, se rend au Salon camping 76 de la place Bonaventure, attiré par son épouse, ses enfants ou des amis.

Bien sûr, les organisateurs auront insisté sur le fait que ce n'est plus cette gigantesque foire commerciale d'il y a quelques années, qu'on est revenu aux sources et qu'on y a remis l'accent sur la participation et l'animation.

Mais cet urbain peu enclin à sacrifier son petit confort n'est pas emballé outre mesure à l'idée de découvrir que ce que des milliers de Québécois, et en nombre sans cesse accru, peuvent bien apprécier dans leur recherche d'un coin paisible de la nature (car il en reste encore beaucoup de ces coins, semble-t-il).

Ce que ce citadin indélébile découvrira, c'est que s'il y tient à tout prix, il peut simplement transporter son habitat dans la nature, quoique l'esprit d'aventure qui doit animer le vrai campeur prédomine quand même au Salon, qui ouvrait ses portes au public hier jusqu'au dimanche 4 avril prochain.

Il y retrouvera encore un certain aspect mercantile s'il parcourt le secteur des roulottes, des tentes et des tentes-roulottes, ou encore celui des différents articles servant à rendre le camping plus agréable, à partir des meubles rustiques jusqu'aux appareils aquatiques, en passant par les accessoires de chasse et de pêche.

Mais ça, c'est inévitable. Les visiteurs n'ont-il pas droit à être renseignés sur les dernières nouveautés et les différentes façons de s'évader dans la nature: dans la plus grande simplicité comme dans le plus grand luxe? D'ailleurs, il s'agit toujours de présentations sobres, agréables à contempler mais pas nécessairement désirables sous l'impulsion du moment.

Et d'ailleurs, comment rendre viable une exposition sans la participation de sociétés commerciales dont la location d'espace rend possible la participation d'organismes sans but lucratif?

Et c'est justement là que l'animation prend sa pleine signification, grâce aux nombreuses aires réservées à des démonstrations ou spectacles de toutes sortes, qui permettent au public de s'intégrer à une véritable fête de la nature.

On retient surtout de sa visite une présentation conjointe de différentes fédérations sportives, qui auront réussi le tour de force de bâtir, quasi en pleine forêt intérieure, un manège d'hébertisme. Il s'agit d'une série de 11 appareils où le visiteur est appelé à sauter, grimper, ramper, courir lancer et se balancer. Le manège sera d'ailleurs tiré au sort à l'issue de l'exposition, de façon à ce qu'il soit remonté et utilisé de façon permanente.

Il y a également ce terrain de camping miniature, où l'on retrouve plusieurs jeux particulièrement populaires en vacances, y compris celui de dames, et où on invite les gens "à s'parler". C'est dans cette aire également qu'André Lejeune, un mordu de camping, et la troupe de l'émission "A la canadienne" donnent un spectacle chaque soir où seule la gaieté l'emporte sur les décibels.

Enfin, le centre Immaculée-Conception, à l'origine du Salon, a organisé une présentation quotidienne de différentes disciplines sportives, grâce au concours de quelques-uns des meilleurs athlètes montréalais du saut en hauteur, de la gymnastique, de l'haltérophilie, de l'escrime et du tae-known-do, entre autres.

L'animation qui règne partout vous fera vite oublier la fatigue d'avoir parcouru dans tous les sens l'immense hall d'exposition. Mais évitez, si possible, de goûter à la nourriture insipide qu'on vous offre, à prix inflationnistes, aux différents comptoirs du balcon.

Une bicyclette en bon ordre est une source de plaisirs. Mais il y a parfois des pépins, et ces garçonnets profitent de leur visite au Salon camping '76 pour s'initier à la réparation d'un embrayage. (Photo Alain Renaud)

École d'Équitation Ruth-Ny à l'Estrie

Camp d'Équitation et Loisirs

Pour filles 10—16

Juin 27 — août 22

Information :

École d'Équitation Ruth-Ny

C.P. 625, Sherbrooke, Québec, G1H 5K5

(819) 569-4107

CLUB JEUNESSE

Quel que soit votre âge,

Nos programmes vous aideront à mieux planifier vos prochaines vacances. Demandez-les, sans obligation.

- Liste complète des vols nolisés vers l'Europe (tous âges)
- Europe en roues libres (location de voiture, hôtels et Eurailpass) (tous âges)
- Circuits touristiques au Québec, Canada et Etats-Unis (tous âges)
- Voyages au Canada, Etats-Unis et Europe pour les 18/35 ans
- Voyages au Canada, Etats et Europe pour les 11-13 ans/14-17 ans
- Séjours linguistiques en Angleterre, Espagne ou Autriche

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE .....

VILLE ..... Permis n°: 75-01-50342

Téléphonez ou écrivez à: CLUB JEUNESSE INC. 5450 Côte des Neiges #304, Montréal H3T 1Y6 (514) 341-4420

LE DEVOIR

Samedi 27 mars 1976

culture et Société

Cahier 2

entre l'élitisme et la démocratie...

■ Le Conseil des Arts du Canada, avec un personnel de 300 permanents et un budget annuel de $70 millions (35 fois plus qu'en 1957 lorsqu'il fut créé), est un organisme autonome et souverain dans l'immense empire qui est le sien. Aucun homme politique ne peut lui dicter sa ligne de conduite, ni attenter à la liberté des jurys qui distribuent annuellement des centaines de bourses et de subventions. C'est un modèle de libéralisme.

Charles Lussier, qui en est devenu le directeur en début d'année, s'est prêté avec LE DEVOIR à un long entretien au cours duquel il a notamment explicité ses notions d'élitisme et de démocratie. Entre ces deux pôles, comment le Conseil peut-il jouer efficacement son rôle et quelle est, exactement, son action? La conception de M. Lussier est généreuse: "L'artiste n'a pas à quémander une subvention. C'est la société qui a besoin des créateurs!" Mais le Conseil ne devrait-il pas s'incarner davantage dans les deux grandes communautés culturelles qu'il dessert? Le directeur insiste sur l'excellence du travail accompli par ses prédécesseurs. Pour l'avenir, il ne sait pas encore. Mais il réfléchira. Un projet le préoccupe en particulier: former dans tous les secteurs des critiques plus compétents! Elitiste, il est convaincu que les vrais créateurs ne seront jamais nombreux, mais encore faut-il les découvrir. Démocrate, il veut favoriser davantage l'accès du public aux arts puisque "les arts nous rapprochent de l'essentiel".

Soucieux d'efficacité et de concertation, il annonce que tout sera mis en oeuvre pour faciliter une étroite coopération avec le futur "Conseil de la culture québécoise". A ce sujet, il a déjà vu M. Jean-Paul L'Allier et compte le revoir souvent.

Accroître les bourses? Multiplier les subventions? Oui, en principe, si les futurs budgets le permettent. Mais attention: "Si vous aidez tout le monde dans ce domaine, vous n'aidez personne!"

Les Canadiens veulent-ils payer le prix d'une politique de promotion culturelle? Ce n'est pas certain; c'est même douteux. Aussi, faudra-t-il en venir un jour à parler de "culture obligatoire"...

Michel ROY

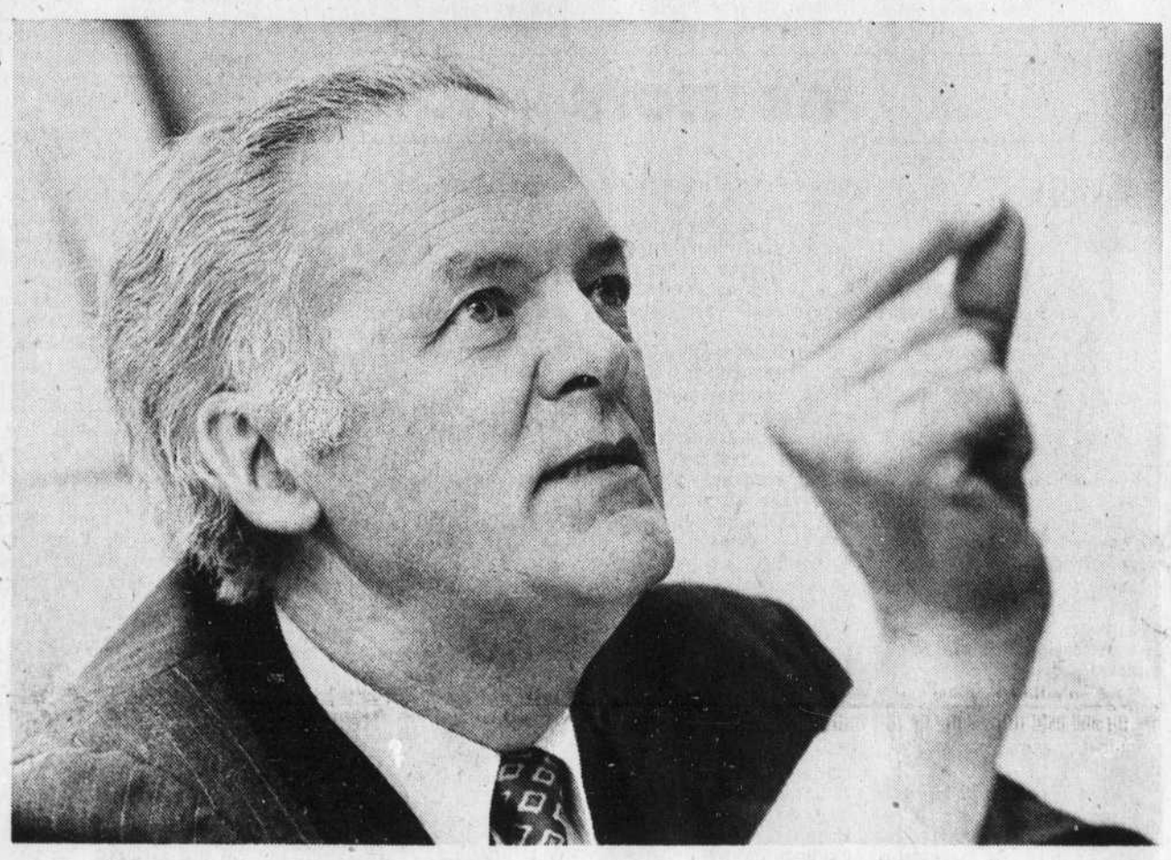

... du conseil des arts du Canada

propos recueillis par MICHEL ROY, JEAN BASILE et JACQUES THÉRIAULT

Le Devoir — **Quel rôle pouvez-vous jouer au Conseil des Arts du Canada? Comment est constitué cet organisme?**

Charles Lussier — Il est vrai que je suis fonctionnaire. Le Conseil des Arts est lui-même constitué de 19 membres, d'un vice-président et d'un président nommés par décret du Conseil. Deux personnes sont également nommées par décret, le directeur et le directeur associé qui doivent en réalité mettre en oeuvre des politiques définies par les 21 membres. Mais il est bien entendu que ces 21 membres, qui se réunissent d'office trois fois par année et, éventuellement, une quatrième et une cinquième fois, ne travaillent pas à temps complet pour le Conseil des Arts.

Le Devoir — **Vous assurez la continuité et vous concevez les politiques?**

Charles Lussier — Qui doit préparer le travail sinon les fonctionnaires! C'est dans ce sens-là que nous participons à l'élaboration des politiques. Mais celles-ci sont bien celles des membres du Conseil des Arts...

Le Devoir — **... qui laissent une marge de manoeuvre aux fonctionnaires?**

C.L. — Oui. On nous donne des lignes directrices, des politiques à interpréter dans une certaine mesure, et à réaliser.

Le Devoir — **Ces politiques sont-elles inspirées aux membres du Conseil des Arts par les fonctionnaires? Le gouvernement propose-t-il un cadre?**

C.L. — La loi elle-même est assez brève et ne comporte que 23 articles. Il est prévu, à l'article 8, que "le Conseil vise à développer et à favoriser l'étude et la jouissance des arts, des humanités et des sciences sociales, de même que la production d'oeuvres s'y rattachant..." Cette loi donne au Conseil des Arts une liberté quasi totale.

Le Devoir — **La loi ne fait aucune distinction de langues ou de communautés culturelles?**

C.L. — Non. C'est le Conseil qui décide de la répartition. Au niveau des politiques, le Conseil pourrait dire, par exemple, qu'il aimerait que les bourses soient données par secteurs: musique, danse, arts de la scène, etc. Ce serait là une politique définie par le Conseil. Il nous appartiendrait ensuite de la mettre en oeuvre, de trouver les formules voulues pour le faire. Sur le plan de la langue, il serait inconcevable, bien sûr, que l'on donne à 90% des bourses à des groupements artistiques anglophones, ou inversement. Il n'est pas nécessaire que le Conseil, comme tel, se donne des politiques à ce sujet. Mais, selon les coutumes fédérales, il s'établit des traditions qui ont valeur de politiques du Conseil des Arts.

Le Devoir — **Mais si l'on dit que l'anglais est moins en péril que le français et qu'il faudrait par conséquent aider davantage celui-ci? N'y a-t-il pas des urgences culturelles dont doit tenir compte le Conseil?**

C.L. — Sur le plan politique, vous comprendrez que je préfère ne pas me prononcer. Seuls les ministres ont voix au chapitre. Mais si vous me demandez ce que pensent les membres du Conseil des Arts, je peux vous répondre qu'ils y sont très sensibles. Je ne veux pas dire que le Conseil a pour mission de sauver une culture qui lui paraîtrait en péril. Mais, de même que nous chercherions à aider une troupe, de danse, de théâtre, qui, jugée valable, nous paraîtrait en péril, de même je ne vois pas pourquoi le Conseil des Arts n'apporterait pas une attention toute spéciale à un domaine des arts du Québec qui lui paraîtrait négligé. Mais c'est là une opinion personnelle.

Le Devoir — **Les décisions du Conseil sont-elles prises par consessus, par vote?**

C.L. — Par consensus. Les discussions sont souvent très animées.

Le Devoir — **Le Conseil donne sans doute un mandat très large aux directeurs et aux fonctionnaires?**

C.L — C'est vrai.

Le Devoir — **Vous avez donc une responsabilité très lourde. A la limite, vous pourriez faire disparaître, ou faire naître une culture!**

C.L. — Je ne partage pas votre point de vue. La responsabilité est très lourde, oui. Mais pas au point de faire disparaître ou de faire naître quelque culture que ce soit!

Le Devoir — **Prenons l'exemple concret de l'Opéra du Québec. Ses animateurs seront portés à dire que l'institution ne pourra vivre si elle ne reçoit que, mettons $400,000, du Conseil des Arts en environ $250,000 du ministère des Affaires culturelles.**

C.L. — Alors, là, il ne s'agit pas de politique. Il s'agit simplement de savoir si l'opéra, comme tel, est un art vivant qui mérite les subventions exceptionnelles qu'on réclame. Ce sont les membres du Conseil des Arts qui définiront les priorités, pas les fonctionnaires.

Le Devoir — **Dans quelle mesure le ministre peut-il intervenir dans l'oreintation du Conseil des Arts? Peut-il transmettre des directives générales, proposer des politiques qui amèneraient le Conseil à privilégier un secteur plutôt qu'un autre?**

C.L. — Le Conseil des Arts est un organisme fédéral. Il n'est pas une agence de la Couronne. Ce qui signifie que le Conseil des Arts, comme tel, n'engage jamais le gouvernement. Organisme autonome, il n'a aucun ministre à sa tête. Selon la loi, il doit faire rapport au Parlement, par l'intermédiaire d'un ministre. Mais celui-ci, qui dépose nos rapports, nos réponses au Parlement, n'a aucune autorité sur le Conseil des Arts.

Le Devoir — **Alors, le secrétaire d'Etat ne peut intervenir?**

C.L. — Le secrétaire d'Etat, qui est en quelque sorte le ministre responsable de la culture au Canada (entendons-le dans le sens qu l'on veut) peut faire part au Conseil de ses desiderata, du schéma qu'il conçoit pour l'ensemble des programmes axés sur la culture. Mais il ne peut pas imposer quoi que ce soit au Conseil des Arts. Il est bien entendu que si le ministre faisait part au Conseil de l'ensemble de son programme pour les arts et la culture au Canada, nous ne pourrions pas, du revers de la main, rejeter les propos du ministre, cela va de soi. Mais aucun des membres du Conseil ne se croira lié par les propos, par les desiderata du ministre.

Le Devoir — **En somme, le Conseil n'est lié et ne sera lié que par la loi?**

C.L. — Oui.

Le Devoir — **Oui, mais à toutes fins utiles, il porte la responsabilité d'une bonne partie de l'évolution de la culture au pays, par son pouvoir financier?**

C.L. — Alors je vais devoir vous exposer ma conception du Conseil des Arts. Je le vois, non pas comme un service public, mais comme un service au public. Je dis ceci — la société a besoin des artistes. Le Conseil des Arts est au service du public, comme une faculté de médecine qui doit former des médecins. Sans faire de parallèle strict avec la faculté, nous devons, au Conseil, voir dans la mesure de nos moyens à ce que naissent des artistes pour répondre aux besoins du public. Le Conseil des Arts n'est pas un organisme qui subventionne selon des besoins exprimés politiquement par le peuple. Le Conseil ne saurait jamais être généreux, car il n'appartient pas à un Etat d'être généreux. Le gouvernement de tout Etat doit répondre aux besoins exprimés par le peuple. Ce qui signifie que, dans mon esprit, étant au service du public, le Conseil doit aller chercher les artistes, les groupements artistiques. J'en dirais autant sur les plans des sciences sociales et des humanités (au sens anglais du mot). C'est à nous de découvrir quelles sont les troupes qui ont une existence propre et que l'Etat doit maintenir...

Le Devoir — **... mais l'artiste sollicite des subventions!**

C.L. — L'artiste n'a pas à quémander une subvention. C'est nous qui avons besoin de l'artiste. La société a besoin des créateurs. C'est le mal de toute société d'avoir fait des artistes des quémandeurs. Une société qui se respecte va au devant des besoins des artistes. Et il appartient au Conseil des Arts de les découvrir.

Le Devoir — **Le Conseil des Arts, par ses structures et ses comités dans les divers secteurs, va-t-il conserver son attitude de non-choix un peu anglo-saxonne, attitude d'attentisme, de pis-aller, ou au contraire, va-t-il inaugurer un régime nouveau en établissant une série de critères qui vont, plus ou moins rationnellement, définir d'un côté les besoins du milieu par rapport à l'époque et, d'un autre côté, définir ce qu'est un artiste? C'est évidemment une grande responsabilité que de quitter le libéralisme traditionnel qui caractérise ce genre d'organismes canadiens pour en arriver à une vision beaucoup plus signifiée et signifiante du domaine!**

C.L. — Je vous ai exposé mon principe de base. Dans l'exécution des choix, nous avons affaire à des hommes, et nous sommes sujets à erreur, comme n'importe qui. Mais je dois rendre témoignage à mes prédécesseurs qui ont créé de toutes pièces le Conseil des Arts, qui ont cherché dans toute la mesure du possible à établir des normes d'objectivité. J'essaie depuis que j'y suis — et je n'y suis que depuis trois mois — de voir comment, moi, j'aurais conçu les différentes commissions, les différents jurys qui portent des jugements que les membres du Conseil vont à toutes fins utiles entériner. Comment voulez-vous procéder autrement? Vous pouvez dire, en tout cas, et c'est ce qui fait mon admiration, qu'il n'y a pas un seul des 21 membres du Conseil qui puisse vous assurer à vous, requérant, l'obtention de votre subvention. Les premières sélections sont faites par des personnes étrangères aussi bien aux membres du Conseil qu'aux fonctionnaires. Une fois que les évaluateurs se sont prononcés, le dossier passe à des commissions plus générales avant d'aller au tribunal du Conseil des Arts. Je ne vois pas comment on pourrait mieux assurer l'objectivité des concours ou l'octroi des bourses et subventions! Nous avons commis des erreurs. Nous en commettrons d'autres. Je ne me fais pas d'illusions. Il y a eu, probablement, des chapelles, mais qui ont été constituées à notre insu. Il y aura probablement encore des chapelles constituées à notre insu. Mais je peux vous assurer que tous les membres du Conseil sont attachés au principe de l'autonomie des jurys. C'est sacré.

Le Devoir — **Vous nous faites l'apologie du Conseil des Arts, et c'est bien. Mais voyez-vous l'utilité d'amener des éléments nouveaux dans les structures actuelles. Avez-vous une vision plus évolutive du Conseil des Arts?**

C.L. — Le temps que j'ai mis à étudier les structures du Conseil ne me permet pas d'être un critique autre que louangeur. Mes prédécesseurs ont établi une tradition qui me paraît saine. Je ne dis pas qu'elle est parfaite, loin de là. Nous allons chercher tous ensemble à l'améliorer. De quelle façon? Je ne sais pas encore.

Le Devoir — **Dans quelle mesure, pour les arts et la culture, êtes-vous élitiste, et dans quelle mesure êtes-vous démocrate?**

C.L. — Je suis élitiste quand il s'agit des créateurs. Je considère que l'accent doit être mis sur la création. Par créateurs, j'entends naturellement les écrivains, les poètes, les compositeurs, les chorégraphes, etc. J'y ajoute, ce qui me paraît avoir été négligé, les critiques. Nos écrivains, au Canada français en particulier, mais aussi au Canada anglais, ont besoin de critiques. Et je crois que le Conseil devra se pencher sur la formation des critiques, en littérature, en musique ou dans la danse. Nous n'avons pas assez de critiques professionnels. Si nous en avions, nos écrivains pourraient en profiter beaucoup plus. C'est dans ce sens-là que je vous dis que je suis élitiste. Le Conseil des Arts a le devoir de chercher les créateurs avec beaucoup de discrétion, beaucoup d'exigences. Des rapins, il n'y en a pas qu'en peinture. Il y en a aussi en littérature, vous le savez!

Le Devoir — **Comment y arriverez-vous?**

C.L. — En formant des critiques! Y aura-t-il une nouvelle section pour former des critiques? Je le souhaite. Ma conception de l'élitisme, en somme, c'est d'offrir aux véritables créateurs la liberté de travailler et de créer.

Le Devoir — **Le Conseil des Arts va-t-il revaloriser ses bourses, compte tenu de l'inflation et du droit d'un écrivain à vivre comme un honnête citoyen? Pour un écrivain, une bourse de $7,000 par année équivaut bien souvent à une pitance!**

C.L — Je vous réponds que je comprends et que je voudrais faire quelque chose. Je vais essayer. Une société comme la nôtre, qui baigne dans l'agglomération France-Angleterre-Etats-Unis, a beaucoup plus besoin que ces trois pays d'avoir des organismes qui permettent à quelques individus choyés de vivre de leur art. Nous avons en France l'Académie française, l'Opéra (qui constitue également une planche de salut pour les chorégraphes et les danseurs); nous avons dans d'autres pays, comme l'Angleterre, des équivalents d'académie qui permettent à quelques personnes choyées, à quelques créateurs de vivre. Je crois que nous devrions nous diriger vers une société d'Académie qui, je m'empresse de le dire, serait loin de l'académisme. Parce que moi aussi, je considère que donner $7,000 à un écrivain, c'est...

Le Devoir — **...lui demander de perdre de l'argent!**

C.L. — Exactement!

Le Devoir — **Et votre conception démocratique?**

C.L. — Ma conception démocratique, c'est d'offrir à la population la liberté d'accès aux arts. Là, il s'agit plutôt de subventions à des troupes, pour permettre à celles-ci de jouer, de s'exprimer et de le faire à des prix abordables. Je considère qu'à notre époque, le public a besoin des arts. Malheureusement, on a toujours considéré la culture comme quelque chose de superflu. On dit que les arts sont un divertissement. Pour moi, les arts nous rapprochent de l'essentiel. C'est pourquoi les arts ont une importance capitale. L'expression artistique d'un chorégraphe ou d'un auteur, c'est "l'expression extérieure d'une nécessité intérieure". Aujourd'hui, le monde a de plus en plus besoin de communion, avec un au-delà, avec le monde du sacré, avec le monde du mythique, ou du mystique. Le monde a besoin de communion et c'est l'art qui peut le plus lui donner.

Le Devoir — **Ce qui vous amène sans doute à conclure qu'il vous faut accroitre et diversifier bourses et subventions?**

C.L. — Je réponds oui, dans la mesure où le public le comprendra et l'imposera à son gouvernement!

LE DEVOIR - De votre exposé, il est permis de tirer le schéma suivant: d'une part, il y a le producteur qui est l'artiste; d'autre part, il y a le consommateur. Votre côté élitiste va vers la production; votre côté démocrate va vers la consommation. Vous ne pensez pas que cette opinion va plutôt à l'encontre de la pensée sociale actuelle qui, en gros, consiste à dire: le peuple doit créer ce qu'il consomme et consommer ce qu'il crée?

C.L. - Quand je dis élitiste, je ne pense pas à une classe de la société. Je pense à un petit nombre. Parce que les créateurs ne sont jamais nombreux, qu'on le veuille ou non.

LE DEVOIR - Qu'est-ce qui vous amène à dire cela Votre expérience personnelle? Votre analyse de la société canadienne?

C.L. - Je ne crois pas à la facilité dans la création. Prenons la peinture où nous avons eu un bon nombre de rapins qui, sans jamais avoir étudié quoi que ce soit du dessin ou de la couleur, se sont mis à peindre instinctivement sans avoir fait aucune étude. Sous prétexte de création libre, ils ne veulent pas faire d'études. Je regrette, c'est peut-être mon éducation, mais là je n'arrive pas à croire qu'ils finiront par créer. Etudiez Matisse, étudiez Picasso, étudiez Jackson Pollock, et vous avez tous des gens qui ont étudié le dessin. Plusieurs ont commencé dans l'académie; ils avaient au moins une base sur laquelle travailler. En poésie, c'est la même chose. Un bonhomme comme Miron a travaillé, a étudié, connait sa littérature. Je ne connais personne, même en France, qui connaisse la poésie française comme Gaston Miron. Quand il écrit, çà ne lui sort pas comme çà, instinctivement, suivant l'inspiration subite. C'est dans ce sens que je dis: il faut le travail, ensuite vous avez l'esprit créateur. L'esprit de la création n'est pas donné à tout le monde. A nous de le découvrir. Je dis en somme que nous devons aider les artistes, que les artistes ne sont pas légions. Si vous aidez tout le monde dans ce domaine, vous n'aidez personne à mon avis.

LE DEVOIR - Mais vous mettez ainsi en cause indirectement le programme scolaire, la formation des jeunes

C.L. - Oui, parce que je considère qu'on s'éloigne de la conception que j'ai de la culture. Je ne dis pas que la mienne est bonne. Mais l'homme cultivé, pour moi, n'est pas l'homme érudit: c'est celui qui sait situer sa propre discipline par rapport à ceiles des autres. Si j'avais été citoyen en 1880, j'aurais été avec Jules Ferry, pour l'instruction obligatoire. Aujourd'hui, il faudrait plaindre l'homme qui n'a pas un embryon de culture. On devrait en arriver à parler de culture obligatoire, un peu comme on a parlé il y a un siècle d'instruction obligatoire.

LE DEVOIR - Ce qui nous amène à vous parler du Rapport de Marcel Rioux sur l'enseignement des arts à l'école. Rappelez-vous, son souci était de former des citoyens sensibles aux arts, à la création, de former, de génération en génération, des créateurs dans plusieurs disciplines.

C.L. - Nous nous penchons actuellement sur ce qui se fait au Canada en matière d'éducation artistique chez les enfants. Si nous voulons permettre à tout le monde de jouir de l'art, selon ma conception démocratique, il faut veiller à la formation. Mais l'éducation, inutile de vous le dire, ne relève pas du fédéral. Toutefois, après une enquête faite dans l'ensemble des provinces, faite par nous ou par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'éducation du Canada, nous pourrions peut-être avoir un début d'action concertée avec les provinces.

LE DEVOIR - Vous savez sans doute que beaucoup de jeunes artistes rejettent la conception que vous évoquiez tout à l'heure au sujet du petit nombre de créateurs qui forment l'élite. Ils pensent que les artistes qui s'inscrivent dans la tradition classique seront aidés par le Conseil des Arts; mais que les autres, qui se situent en marge, dans le courant des idées nouvelles, ne le seront pas.

C.L. - Nous avons un programme auquel je tiens beaucoup et que je dirige personnellement en ma qualité de directeur du Conseil des Arts, c'est celui qu'on appelle "Exploration". Pour répondre à votre question, je signale que "Exploration" se situe à l'extérieur de toute discipline connue. Je tiens qu'il soit permis à des jeunes et à des groupements désireux de se lancer dans des expériences inusitées, apparemment farfelues, d'obtenir les moyens de le faire. Ils ne seront ni peintre ni auteur. Ils peuvent être les deux à la fois; ils touchent parfois deux ou trois disciplines, tant mieux. Ils ne touchent à aucune des disciplines connues et veulent faire connaître une part de notre héritage à laquelle personne n'a jamais songé? Qu'ils y aillent! On va chercher à leur donner des fonds pour cela. Je ne dis pas qu'on a découvert toutes les formes d'expression. On veut encourager la recherche de nouvelles formes. Le Conseil des Arts veut permettre aux jeunes d'aller au bout de leur pensée. Par conséquent, je ne veux pas m'attacher aux seuls shhèmes définis et conçus suivant les vieilles disciplines.

LE DEVOIR - Il existe aussi d'autres conseils des arts, à l'échelon provincial et à l'échelon régional. Ne serait-il pas bon qu'ils puissent échanger avec le Conseil des Arts du Canada?

C.L. - Vous mettez là le doigt sur une plaie. Je dois dire que nous cherchons à répondre à ce besoin. Nous avons approché récemment le nouveau ministre des Affaires culturelles du Québec. Il a eu l'obligeance de me recevoir en compagnie de son sous-ministre, M. Barbin. Nous avons parlé précisément de cette question. Nous voudrions travailler de concert avec le Québec de façon que nos efforts ne soient pas dilués, qu'il y ait, non pas parallélisme des efforts, mais une véritable coordination des efforts. Nous serons sensibles à ce que nous dira le ministre des Affaires culturelles. Nous entendons travailler de concert avec Québec. Lorsqu'il s'agira de politique, ce sont MM. L'Allier et Faulkner qui en discuteront. Lorsqu'il s'agira des politiques, ce sera le Conseil des Arts d'une part, M. Barbin, et peut-être M. L'Allier aussi, d'autre part, qui en discuteront.

LE DEVOIR - Quelles seraient à votre avis les modalités d'une concertation entre le Conseil des Arts du Canada et un organisme semblable que s'apprête à créer le Québec, comme il est prévu dans le discours inaugural, sous le nom de "Conseil de la culture québécoise"?

C.L. - Je ne donnerai qu'un exemple. Si nous croyons à l'existence nécessaire de certaines troupes, de certaines institutions, nous nous concerterions pour que les conseils des arts (celui d'Ottawa et celui de Québec) offrent à ces troupes ou institutions l'assurance qu'elles ne seront pas l'an prochain dépourvues de subventions en raison de quelque caprice. Lorsque nous donnons à une troupe un demi-million par année, c'est un engagement moral de perpétuer cette subvention pour lui permettre de vivre, de faire des projections. Donc, grâce à cette concertation, l'administration des troupes deviendra plus sage, plus efficace.

LE DEVOIR - Comment le Conseil des Arts du Canada peut-il s'incarner ici comme un élément de ferment culturel, ce que vous souhaitez qu'il soit?

C.L. - En 1957, lors de la création du Conseil des Arts, j'étais à Paris. J'ai réagi à la nouvelle avec des accents de joie que vous ne sauriez imaginer! Je trouvais que les deux millions de dollars que l'on allait distribuer annuellement étaient une somme fantastique! Aujourd'hui, c'est quand même 35 fois cela: $70 millions. Je dois dire avec vous que c'est bien peu. Mais les gouvernements doivent en quelque sorte prendre le pouls de la population. Ils doivent aussi la guider. Or je considère que, dans la création et dans l'évolution du Conseil des Arts, les gouvernants ont devancé la population. Car si vous demandez à 100 personnes dans la rue: est-ce que vous donneriez un dollar aux chômeurs et 10 cents aux arts? Elles vous diraient: "Au balai les arts! Donnez un dollar aux chômeurs et laissez le reste tranquille!" A mon avis, le public n'est pas assez informé. Mais il y viendra. Je suis convaincu d'une chose: pendant toute la durée d'un week-end, enlevez les cinémas, tous les cinémas, fermez toutes

(suite à la page 23)

■ Photos Alain Renaud

Grand commis de l'État, Charles-A. Lussier s'impose depuis 20 ans par sa compétence, sa culture, sa loyauté. Nommé directeur du Conseil des Arts du Canada au tout début de 1976, il fut durant plus de cinq ans commissaire à la Commission de la fonction publique du Canada. Il avait été auparavant sous-secrétaire d'État adjoint au Secrétariat d'État, sous-ministre adjoint à la Citoyenneté, conseiller spécial auprès du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources au cours des négociations sur le plateau continental (1967).

Diplômé en droit des universités McGill et de Montréal, spécialisé en droit constitutionnel et en droit du travail, il fut en 1957 directeur de la Maison des étudiants canadiens à la Cité universitaire de Paris et, en 1961, Délégué général du Québec en France. Professeur à temps partiel à l'Université d'Ottawa depuis 1974, il a aussi été conférencier invité de 1957 à 1964 à la faculté de droit de l'Université de Paris et à l'Institut d'études politiques de Paris sur le fédéralisme canadien. Il a accompli pour le compte du gouvernement de nombreuses missions à l'étranger de 1965 à 1975, notamment à Genève, en Amérique latine, au Niger, au Togo, au Sénégal, en Belgique et en France.

Membre fondateur de l'Institut canadien des Affaires publiques (ICAP), il fut président du Théâtre du Nouveau Monde et membre de nombreux organismes à vocation culturelle et sociale. Âgé de 55 ans, il est marié à Monique Lortie. Ils ont quatre enfants.

la chronique de Jean Basile

Rita Lasnier: *la voie des anges*

■ On ne discute plus de leur sexe. On ne les peint plus sur les plafonds. On ne leur adresse plus de prières. Les anges n'ont plus bonne réputation et l'angéologie est passée de mode. L'ange Gabriel gêne un peu dans ses rapports avec la Vierge. Même le plus beau de tous, Lucifer lui-même, n'ose plus allumer dans la nuit souffrée les éclats de son émeraude verte.

Qui est Dieu? Quelle interrogation futile! Comment accéder à Dieu, voilà la question. Pour les êtres qui cherchent donc une communication plus directe avec Lui, les Mondes intermédiaires ont un sens. Ils sont, en effet, le support qui rassure le mystique comme l'air rassure et supporte l'avion qui vole. On se perd si facilement dans l'espace et le temps spirituels, et où sont donc les règles humaines capables de nous guider dans cette Quête qui se confond, souvent, avec la peur des néants inconnus. On peut bien rire des grandes organisations circulaires des Gnostiques Alexandrins, leurs Archontes et leurs Plérômes, tous ces peuples et royaumes vaporeux que la raison rejette. Mais ces mondes leur étaient nécessaires pour échapper au réel danger que constitue l'explosion trop rapide de la conscience. Marcher vers Dieu est, pour certains, une entreprise ardue et terrifiante et c'est pourquoi les anges sont nécessaires, barrières, écrans qui tamisent Sa grande lumière et les protègent de la folie.

Dans son dialogue personnel entamé depuis longtemps avec Dieu, Rina Lasnier devait donc rencontrer les Anges qui se confondent pour elle avec la poésie. "Quest-ce que le miroir d'une flaque d'eau si ce n'est la béance du ciel qui nous regarde? Quest-ce que le miroir que le peintre consulte afin que le paraître devienne apparition, le familier une nouveauté ou une étrangeté? Ces miroirs sont peut-être les regards angéliques qui cherchent avec nous ce que nous cherchons, une Présence... La poésie le sait et le sent, elle qui voit avant de comprendre, qui saisit avant de supputer, et l'Ange la survole."

Telle se présente à nous son "Echelle des anges" (1): une déclaration autorisée de l'existence d'une Création angélique, à partir de la nuit, du cahos, du Néant, de purs esprits précédant l'homme, destinés à peupler "le plus tendre de sa gloire expansive". "Il (le Pancocrator) les voyait limpides, transparents, parfaitement réels mais invisibles à tous sauf à Dieu. Inaperçus mais indispensables au ciel comme l'air aux narines de l'homme, et comme l'eau aux oreilles du poisson. Subtils comme la buée de fraîcheur au bûcher Trinitaire. Liés aux neuf cieux, mais intermédiaires incorruptibles entre le Créateur et toute créature minérale, végétale, animale et humaine. Et surtout, ah! surtout, myriades de regards visionnaires de la transcendance, témoins irrécusables de la Béatitude!"

Texte poétique? Si l'on en juge par la langue, il faut l'admettre et, dans cette suite de proses scintillantes, Rina Lasnier ajoute, s'il en était besoin, à son prisme de couleurs et de sons. Mais je crois que ce serait rabaisser cet ouvrage que de l'ensevelir sous ce mot antique de "poésie", puisque tout le monde est poète aujourd'hui.

En fait, "L'Echelle des anges" est avant tout une pratique spirituelle que Rina Lasnier nous propose, pratique que l'on sent inspirée par la meilleure tradition, celle de la Montée du Mont-Carmel par exemple, ou celle encore des Latifâ soufis. Et c'est, naturellement, ce que le mot d'échelle veut dire: à proprement parler, une voie ascendante vers Dieu, voie concentrée, indiquée et voulue dans cet ordre par le Créateur lui-même. Les anges y logent aux échelons. Employons un vocabulaire moderne, car je ne doute pas que ce sont les plus jeunes et les plus vieux qui seront sensibles à ce beau livre (l'âge moyen est, hélas, le plus imperméable aux pulsations de l'Univers): ce livre nous propose un yoga, tout intellectuel il est vrai, une méditation en travail sur le Christ, plus particulièrement encore dans ses rpolongements angéliques. A la Main droite, les Puissances, à la Main gauche les Principautés, aux Epaules les Dominations, les Archanges à la parole et les Chérubins au regard qui est Sa lumière. Tous des anges dans la relativité de nos forces et de nos désirs.

Que dire de la pensée de Rina Lasnier, telle qu'elle s'exprime dans ce livre, sinon qu'elle se rattache à la tradition la plus sûre, la plus belle et la plus inévitable (quoi qu'on en pense aujourd'hui) qui est celle, pour l'Occident chrétien, du Moyen-âge qui a si bien chanté la Vierge et dont l'épure se voit, en effet, dans les Anges, selon l'expression de Rita Lasnier. C'est donc au niveau du symbole, de l'image qu'il faudrait lire cet ouvrage. Mieux encore, il faut le prendre et le comprendre comme une analyse des "signatures" que le Créateur mit partout et dont tout le Moyen-âge s'inspira dans sa statuaire, sa philosophie et ses grandes Allégories. C'est de l'image que nait, en effet, la pensée de Rina Lasnier. Livre de commentaires presque, puisqu'en matière de création, rien ne peut être inventé par l'Homme qui n'a jamais que le pouvoir (et le devoir) de découvrir d'abord, puis d'améliorer. Nous sommes en présence, à nouveau, de cette échelle que l'on retrouve, non seulement au Moyen-âge, mais dans tous les grands mythes de l'Ascension des Esquimaux aux Yaqui, non pas notre petite échelle quotidienne de nos bonnes et de nos mauvaises actions, mais bien de cette grande échelle de Jacob qui, endormi sur sa roche, découvrit dans son rêve la convergence des montants, vers l'infini stellaire.

Il va sans dire que, dans ce livre encore, Rina Lasnier se réfère à Marie de l'Incarnation et, par là même, postule un Québec mystique, une Amérique mystique même, échelon essentiel de notre Civilisation vers la Parousie. On confond aujourd'hui le duplessisme avec la vision américaine de Marie de l'Incarnation et l'on se gausse implicitement d'un certain messianisme québécois, édulcoré, sinon défiguré par bien de nos braves curés et de nos sinistres penseurs politiques qui confondent morale et moralité. La vérité est un peu différente. Rina Lasnier, et dans ce livre tout particulièrement, définit en somme une pensée mystique québécoise. Chose curieuse, elle la rattache, surtout par Marie, à la pensée chrétienne orientale, à l'instar de Monseigneur Savard. Par là-même, elle la "charnalise". En ce sens, elle est plus grecque que latine (d'où son jugement sévère pour l'Ave qu'elle oppose au Kaire). Mais là encore, n'est-elle pas médiévale et ne se situe-t-elle pas chrétienne, avant le schisme de Constantinople. On ne le dira jamais assez, le Moyen-âge était plus grec que latin et son architecture, minérale ou verbale, est tout à fait pythagoricienne: une géométrie dans l'espace et de l'espace. Les Anges, pour Rina Lasnier, sont le dessin en volume de la totalité abstraite du Temps divin et, par conséquent, tout à fait grecs. Il est d'ailleurs significatif de lire dans "L'Echelle des anges", une mise en géométrie de la Maternité divine. "Insoucieuse, écrit Rina Lasnier, Marie montre très haut son Fils aux Anges, très bas, aux bergers, et très loin aux Mages"... C'est ainsi un tétragramme qu'elle décrit et non une croix. Pythagore en face de Moise! La Femme Espace en face de l'Homme Temps! Les Chrétiens platoniciens et les Chrétiens freudiens et marxistes! Les Anges et la Bête?...

(1) **L'échelle des anges**, par Rina Lasnier, 117 pages, **Fides éditeur**, Montréal 1975.

■ Le problème, c'est que pour pouvoir s'y engager vraiment, et produire un texte qui rendrait un peu compte de ce qu'est Jean-Paul Sartre, il faudrait avoir le temps de le relire absolument. Alors son **Politique et autobiographie** (1), qui constitue le tome X des "Situations", prendrait sans doute tout son sens et l'on s'éloignerait du compte rendu superficiel, qui n'ajoute pas grand-chose à ce qu'on sait de son énorme travail mais risque plutôt de focaliser tout l'intérêt du lecteur sur quelques points de son discours.

Cet immense vieux nommé SARTRE

Ce n'est probablement pas pour rien si un bon nombre des grands journaux du monde dit libre ont publié l'an passé cette longue interview que Sartre a accordée à un journaliste du **Nouvel Observateur.** A première vue, le phénomène peut paraître curieux mais à y regarder de près, on comprend mieux. Nos grands journaux portés sur la fesse et le fait divers, le scandale et le misérabilisme, qu'allaient-ils donc faire dans la galère sartrienne? A lire "Situations X", la réponse vient aisément. L'interview accordée par Sartre répondait à toutes les exigences de la presse bourgeoise: une vedette de l'écriture, vieil homme par surcroît, devait abandonner son oeuvre parce que devenu à peu près aveugle. De plus, cette vedette avouait qu'elle n'avait plus le sou, ce qui ajoutait encore à ce côté si tant humain qui est la nourriture quotidienne de la grande presse. Il y avait là, on le devine bien, suffisamment de matière pour rentabiliser le reste de l'interview, qui portait sur de tous autres sujets.

Sartre a dû être le premier à remarquer ce que son interview, par moments, avait de noire ironie. Peut-être en a-t-il ri secrètement. Mais on aurait tort de s'en tenir là, comme le montre bien une relecture de "Situations X". En fait, pour en apprécier le contenu, il faut au moins relire quelques textes des "Situations IX", particulièrement "Les écrivains en personne" et "L'écrivain et la langue" qui complètent à merveille l'autobiographie sartrienne.

Que peut-on dire du projet de Sartre, tel qu'il le définit lui-même dans ces deux ouvrages? Ce qu'on doit d'abord savoir, c'est qu'il s'agit là d'une tentative d'écriture globale: il est peu d'exemples dans la littérature contemporaine où cette idée, poussée à bout, ait été aussi loin. Avec Sartre, on est à mille milles de ces écrivains masqués qui disent ignorer ce qu'ils font et se réfugient derrière le paravent usé de l'inconscient pour ne pas avoir à répondre de ce qu'ils font. On est à mille milles aussi de cette race de poussailleux de crayons qui prétendent assez loufoquement que l'engagement politique, par exemple, ne ferait rien de plus que les empêcher dans leurs oeuvres dont le couloir imaginaire s'en verrait d'autant réduit. La belle affaire! Sartre dit plutôt:

"Si la littérature n'est pas **tout**, elle ne vaut pas une heure de peine. C'est cela que je veux dire par "engagement". Si chaque phrase écrite ne résonne pas à tous les niveaux de l'homme et de la société, elle ne signifie rien. La littérature d'une époque, c'est l'époque digérée par sa littérature."

Ces simples mots donnent une idée de l'exigence de Sartre vis-à-vis de lui-même et de son cheminement. Pour employer un cliché, Sartre est entré en littérature comme on entrait jadis en religion. Il y a tout mis, c'est-à-dire qu'il s'y est mis totalement, convaincu de son génie, sûr qu'il mènerait à bien son oeuvre, quitte à absorber des drogues pour la faire venir plus rapidement. A cet égard, il faut lire son essai sur Jean Genêt pour comprendre quelles significations secrètes il mettait dans tout cela.

Et il faut passer au travers de son monumental Flaubert pour saisir dans toute son étrangeté et toute sa beauté ce projet d'écriture se considérant comme une totalité, non plus du savoir, mais de la connaissance. Joyce disait: "Il faut pouvoir tout dire." Dans son Flaubert, c'est ce qu'entreprend Sartre, sur deux modes: celui de la fiction, parce qu'il considère son ouvrage comme un roman, et celui de la méthode. Si Flaubert a été ce qu'il a été, s'il ne pouvait pas être un autre, c'est qu'il y avait des raisons. Pour les déchiffrer, il est donc essentiel d'aller très loin, de questionner non seulement l'homme et l'oeuvre, mais toute la société dans laquelle ça s'est vécu.

On voit tout de suite où cela nous amène: on ne peut pas vraiment parler de Flaubert si l'on n'a pas la profonde connaissance de ces trois éléments que Borgès résumait définitivement dans cette formulation que je ne me lasserai jamais de répéter:

"Il est très facile d'écrire le **Quichotte**, disait-il. Il suffit de connaître fort bien l'Espagne, d'avoir lu tous les romans de chevalerie et d'être Cervantes."

De là sort l'oeuvre du génie, ce gonflement collectif qui trouve tous ses sens dans un moment précis de l'histoire. La démarche de Sartre n'est pas différente, elle vise haut et profond, elle veut atteindre à "cette fiction qui n'en serait pas une", qui constituerait une oeuvre définitive celle de l'écrivain Sartre qui parlerait enfin "du monde entier en parlant de lui-même tout entier", et qui pourrait "montrer, démontrer, démystifier, dissoudre les mythes et les fétiches" tout en étant à ce point ouverte qu'à partir d'elle on pourrait s'inventer à neuf parce que transformé et changé radicalement. Autrement dit: une oeuvre de reconnaissance et non pas de pouvoir.

Comment pourrait-on ne pas s'enthousiasmer pour un tel projet qui recoupe, bien sûr, celui de Joyce, mais en y ajoutant cette dimension politique et cette intégralité de points de vue qui faisait défaut à l'autre? Sartre a bien compris qu'au fond il n'y a pas de crise du roman mais bien plutôt une crise du romancier. Homme d'action et d'imaginaire, il a bien vu que l'écrivain, s'il voulait continuer à avoir une fonction, même vis-à-vis de lui-même, devait se radicaliser, dans le sens propre du mot. N'est-ce pas fascinant qu'il fasse subir aux écrivains et aux intellectuels en général le même sort qu'aux institutions traditionnelles?

On ne peut pas dire non plus que cela entre en contradiction avec son idéal de société: "J'ai toujours pensé que l'anarchie, c'est-à-dire une société sans pouvoirs, doit être réalisée." C'est en fonction de cet idéal que Sartre a organisé sa vie d'écrivain, qu'il y a mis cinquante ans de sa vie, jour après jour, à tenter de dénouer les fils qui tissent ensemble l'homme et la société, le dedans et le dehors, le subjectif et l'objectif, le personnel et le politique. Pas étonnant alors si pour parler de nos sociétés, de leurs régimes dits parlementaires et, plus généralement, de l'organisation globale de nos collectivités, il emploie l'expression "pièges à cons", matière à un texte assez pertinent sur le fonctionnement de la démocratie qui n'est rien de plus qu'une mystification, entretenue soigneusement par un mode de scrutin qui veut que 49% = 0. Aussi bien en France qu'au Québec, on retrouve la même aberration du système, ce que Sartre décrit ainsi:

"On prétend que l'Assemblée élue est celle qui reflète le mieux l'opinion publique. Mais il n'y a d'opinion publique que sérielle. L'imbécillité des mass média, les déclarations du gouvernement, la manière partiale ou tronquée dont les journaux reflètent les événements, tout cela vient nous chercher dans notre solitude sérielle et nous leste d'idées de pierre, faites de ce que nous pensons que les autres penseront. (...) Ainsi, quand on nous appelle à voter, ai-je, moi Autre, la tête farcie d'idées pétrifiées que la presse ou la télé y ont entassées et ce sont ces idées sérielles qui s'expriment par mon vote mais ce ne sont pas mes idées."

D'où l'importance de la démystification qui vous oblige à une lecture révolutionnaire des choses et des hommes.

Mais comme je le disais au commencement, pour parler pertinemment de Sartre, cela demanderait une relecture complète de l'oeuvre et, sans doute aussi, la rédaction d'un ouvrage énorme. Bien qu'il soit vrai que "tout dire" n'est pas le lot du chroniqueur dont la fonction, parfois, n'est que de communiquer une ferveur. Le reste, Sartre le fait fort bien de lui-même, dans toute la complexité d'une oeuvre qui est le plus grand monument d'écriture contemporain que je connaisse. Comment alors ne pas saluer bien bas?

par VICTOR-LEVY BEAULIEU

(1) **Politique et autobiographie, Situations X**, par Jean-Paul Sartre, Gallimard, Paris 1976.

les mots

Jasmin pour l'argent

De Claude Jasmin, on pourrait écrire ce que Victor Hugo a déjà dit de l'un de ses contemporains: "Je savais qu'on pouvait le louer, mais j'ignorais encore qu'on pouvait aussi l'acheter."

Cette réflexion me vient au moment où je lis le livre que Claude Jasmin vient de publier sur Danielle Ouilet (1), sans même avoir eu le courage de faire mettre son nom sur la couverture, ce qui nous dit bien de quel bois on se chauffe chez l'Alain Stanké. Depuis qu'on a laissé de côté l'idée de la reconnaissance internationale grâce à Hachett et les Quinze, pour tomber ddans les bras de Tonton Francoeur, amant enragé de la grande littérature, on voit bien de quoi il en retourne vraiment.

Et ce n'est pas à l'honneur de Claude Jasmin, veuillez me croire! On savait bien que Jasmin n'a guère de jugement et pas beaucoup plus de conscience, qu'il a toujours frayé dans ces eaux qui mènent tout droit à la Banque Royale. Mais on osait quand même croire qu'il y avait chez lui un semblant de politique d'auteur. On se disait même qu'après avoir empoché depuis deux ans les nombreux dollars de Radio-Canada pour son télé-roman, il se tournerait résolument vers son oeuvre et lui donnerait enfin la profondeur qu'elle pourrait avoir.

C'était mal connaître Jasmin. Cet homme serait tout à fait heureux s'il dirigeait les journaux de Pierre Péladeau. Il y verrait sa consécration et la réalisation de ses ambitions inconscientes.

Car perdre tout ce temps à écrire cette bluette sur cette autre bluette dénommée Danielle Ouimet confine presque au mongolisme. Que Mademoiselle Ouimet ne soit pas infirme, c'est tout entendu. Mais pour le reste, sa marraine-fée n'a pas eu la baguette bien magique. C'est le rose nanane sucé longtemps, le caramel mou, la sucrette du pauvre et le bâton fort de la bêtise, toutes des choses fort affligeantes comme le montre bien le chapitre Et la **sexualité mon enfant?**, dans lequel Mademoiselle Ouimet nous fait don de ses hautes pensées qui, peu s'en faut, n'ont pas les courbes lunaires de son corps.

Bien que je sois fort content pour elle qu'elle n'ait enfin plus peur de Dieu, de la mort et des hommes, et qu'elle croit toujours à l'Evangile même si "aucune forme de politique ne comblera jamais les hommes." C'est sans doute pour cela que "Trudeau fait ce qu'il peut avec ce qu'il a et voudrait avoir", de même que Franco, Nixon et Staline. Au passage, admirez la filiation! C'est sans doute pour cela aussi que Mademoiselle Ouimet, en parlant de la souveraineté du Québec, dit: "Quand on n'est pas assez exploitable, one ne peut pas être indépendant." C'est à croire, si j'en juge par ce qu'en dit Jasmin, qu'elle seule l'est assez pour nous tous.

Je n'en dis pas plus. Je pense qu'on aura compris. On aura surtout compris qu'en écrivant cette niaiserie sur Danielle Ouimet, Claude Jasmin a contenté sa libido irresponsable d'écrivain mercenaire... en attendant sans doute qu'il nous ressuscite Flo de Parker et, pourqoui pas?, le chien de Michelle Richard. Si la popularité est à ce prix, quelles raisons auraient-on de s'en priver?

Les Iroquois de Maître Goya

Il se produit actuellement de fort beaux ouvrages sur la peinture, dont on parle trop peu. Régulièrement, les Editions Flammarion, en collaboration avec une maison italienne, mettent sur le marché des albums fort pertinents sur les arts. Le plus récent porte sur l'oeuvre de Goya (2), ce grand artiste espagnol mort à Bordeaux en 1828, dont l'influence fut considérable, comme le rappelle le préfacier Paul Guinard.

Daumier, Baudelaire et Victor Hugo furent de grands admirateurs de Goya. Peut-être parce que cette oeuvre fut profondément marquée par les guerres impériales de Napoléon, hauts-lieux de tant d'horreurs et de misères, de tant de crimes et de tant de souffrances. Guinard écrit:

"C'est dans la solitude de l'exil que Victor Hugo, maître de sa technique et hanté par la lutte manichéenne de l'ombre et de la limière, se sent en communion profonde avec Goya. Celui-ci fait figure de contrepoids méditerranéen à l'océan ou à la "bouche d'ombre", à l'attraction de l'informel et de l'indéfini: la main crispée du **Rêve**, le masque de **Giliath**, sculpté dans l'épaisseur de la nuit, et surtout le **Pendu**, révèlent une concision plastique digne de Goya. Mais on ne doit pas oublier, parmi les dessins de Hugo, ces sérails de jeunes femmes, où revit de façon inattendue un goyisme sensuel et picaresque."

On a là, dans quelques phrases, toute la portée de l'oeuvre de Goya qui s'inscrit fortement dans le sombre. Il y a peu de ses personnages qui rient, même lorsqu'ils dansent. Par contre, quelle dureté du regard (qu'on regarde la Maja nue, ce beau corps plein, pour ainsi dire pré-Renoir, tout en grasses fermetés, et ce visage comme fermé, ces yeux bruns et tristes qui sont comme la négation de tout le reste), quelles expressions torturantes dont toutes les toiles dites des **Peintures noires** sont marquées. C'est l'effrayant Saturne dévorant la Femme décapitée, c'est la **Vision fantastique**, ce génial tableau dont l'orangé traverse la toile, comme un arrière-fond pour montrer et rendre encore plus extraordinaire tout le noir qu'il y a au-dessous, et les deux personnages effrayés comme jetés entre ciel et terre, ce royaume de toutes les tueries.

L'amateur de Goya trouvera aussi dans cet ouvrage une bibliographie solide, de quoi alimenter sa ferveur, de même qu'un catalogue complet des oeuvres de ce grand peintre. Le Québécois regardera peut-etre avec un intérêt particulier le tableau intitulé **Les cadavres des Jésuites Brébeuf et Lallemant mutilés par des Iroquois?**, une bien curieuse oeuvre où un Peau-Rouge, à visage de babouin, mais sans sexe, tient dans la main droite une main mutilée et dans l'autre, par les cheveux, une tête rousse. Si l'on est très loin de la réalité historique, cela n'en demeure pas moins fort impressionnant.

Pour les houpiers d'épinettes

Je ne crois pas que Madame Odette-Marie-des-Neiges Fortin, auteur d'un roman intitulé **Nathalie** (3), écrive plus mal que Nelson Dumais, lauréat du Prix Jean-Béraud. Mais on ne peut pas dire que son ouvrage deviendra un classique de ce qu'on appelle si pompeusement nos lettres. Bien sûr, il faut un courage certain, lorsqu'on habite Chicoutimi, pays de ce poète nommé Larouche dont l'oeuvre est trop peu connue, pour publier à compte d'auteur. C'est une petite littérature qui se défend mal, qui n'est presque pas lue et dont, par conséquent, on ne parle pas. On a souvent raison parce qu'on n'y retrouve que ce que charrie la littérature officielle, avec parfois bien du retard.

Mais il arrive que ce soit brutalement l'illumination, comme dans ces **Mémoires d'un agriculteur-musicien** d'Albertine Marcoux ou dans les **Souvenirs** de la petite Annette. Une poésie frustre, une description humiliée mais qui ne manque ni de beauté ni d'émotion.

Inutile de dire que Madame Fortin n'est pas de ce côté des choses. Son long roman est plus représentatif de l'autre manière de la petite littérature, celle que l'on remarque dans **le Spectre de Lallier** et **la Voie des sillons**, pour ne citer que ces deux exemples. Une littérature mélodramatique dont les meilleurs moments, descriptifs, rejoignent la petite histoire. Lorsque Madame Fortin nous entretient de son pays et nous raconte quelques épisodes épiques, comme celui des chantiers et de la locomotive, on suit aisément. Quant à l'hitoire elle-même, qui est axée sur deux personnages, elle finit par lasser rapidement. Maurice, jeune homme dépossédé, vivote sur sa terre en attendant de devenir député, puis ministre, et Nathalie, fille de parents riches, ne répondra à son amour que lorsque son camarade fera partie de la Haute. En attendant, elle deviendra infirmière, se liera à un médecin, fera l'Europe et l'Amérique du Sud. C'est Jules Gendron revisité! Les retrouvailles du couple, dans le bureau de député de Maurice, disent tout, et c'est pourquoi je vais terminer là-dessus:

"Et je regardais les livres rangés soigneusement, les journaux, l'ordre sur le sous-main. Ce joli coupe-papier en argent?... Maurice continua: "Oui, c'est un cadeau et cette photo autographiée du Premier Ministre aussi." Il regarda la photo joliment encadrée, qui pendait au mur."

Victor-Lévy BEAULIEU

(1) **Danielle, ça va marcher**, propos recueillis par Claude Jasmin, **Alain Stanké**, Montréal 1976.
(2) **Tout l'oeuvre peint de Goya**, les Classiques de l'art, Editions **Flammarion**, Paris 1975.
(3) **Nathalie**, de Odette-Marie-des-Neiges Fortin, Editions **Science Moderne**, Chicoutimi 1975.

Les Lettres Québécoises

Volume I, Numéro I, Mars 1976

Éditorial — Page

Témoin de la littérature en marche 3
1- Le roman
Gabrielle Poulin nous entretien des *Enfants du Sabbat* d'Anne Hébert ... 4
2- Les nouvelles voix romanesques
André Vanasse a été retenu par *L'Envol des corneilles* de Michel Desrosiers ... 7
3- La poésie
André-G. Bourassa a lu Pierre Perrault et Paul Chamberland et il nous en parle en page ... 10
4- Les nouvelles voix en poésie
Pierre Nepveu nous donnera son premier texte dans le prochain numéro des *Lettres Québécoises* ...
5- Le Théâtre qu'on publie
Denis Saint-Jacques nous entretient de *La gloire des Filles à Magloire* d'André Ricard ... 13
6- Le théâtre qu'on joue
André Dionne fait une revue de la saison théâtrale, automne 1975 ... 16
7- Les rééditions
René Dionne a relu les oeuvres romanesques de Laure Conan ... 19
8- Les livres à revisiter
Patrick Imbert interroge les dialogues du Baron de Lahontan ... 22
9- Les études littéraires
Nicole Bourbonnais s'est intéressée à *De l'Ordre et de l'Aventure* de Jacques Blais ... 25
10- Essais : Sciences de l'homme
Jacques Lazure interroge *Le Réformiste* de Jacques Godbout ... 28
11- La part des arts
François Gagnon nous parle des "objets familiers de nos ancêtres" et de la maison qu'ils habitaient ... 35
12- Entrevue
Donald Smith a rencontré Gérald Godin, poète, directeur d'une maison d'édition et journaliste ... 30
13- Des choses à dire
Chronique d'Adrien Thério ... 33
14- Porte ouverte
Réjean Robidoux a appris plusieurs choses au sujet de *La Commensale* de Gérard Bessette ... 37
15- Les Lettres des lecteurs
A venir ...
16- Création :
Un poème inédit de Gatien Lapointe ... 2

COURS D'ÉTÉ
SESSIONS DE 2 SEMAINES
POTERIE ROZYNSKA
WAY'S MILLS, RR1
AYER'S CLIFF, QUÉBEC
819-838-4521

Librairie Encyclopédique
Librairie Ancienne et Moderne

Pour la 6e année consécutive, la Librairie vous offre sa

GRANDE VENTE ANNUELLE

30% sur tout sauf:

20% — Dictionnaires — Formats de poche — Canadiana — Nouveautés — Livres anciens

Nombreux spéciaux à 50%

1635, rue Saint-Denis 845-0911
Métro Berri - Sortie Saint-Denis-Maisonneuve

Les éditions L'étincelle
1651 rue Saint-Denis, Montréal

Lunaception
Louise Lacey
Une recherche fondamentale pour un contrôle naturel et sans violence de la fécondité. Un livre essentiel à toutes les femmes.
176 pages, $6.00.

Les enfants d'abord
Christiane Rochefort
Une ardente plaidoirie pour que les parents cessent de codifier et de "normaliser" le comportement de leurs enfants pour en fabriquer des adultes rentables pour le système.
176 pages, $6.00.

Sans viande et sans regrets
Frances Moore Lappé
Une critique radicale du système de production qui nous fait manger de moins en moins bien et de plus en plus cher.
384 pages, 200 recettes, $6.95.

Le Triangle des Bermudes : la solution du mystère
Lawrence David Kusche
Le Triangle des Bermudes a donné lieu à une légende qui est en voie de devenir la mystification du siècle. Kusche analyse point par point les faits qui ont contribué à créer ce mythe et conclut à la fumisterie.
304 pages, $6.50.

En vente chez votre libraire.

Dix ans dans la CIA

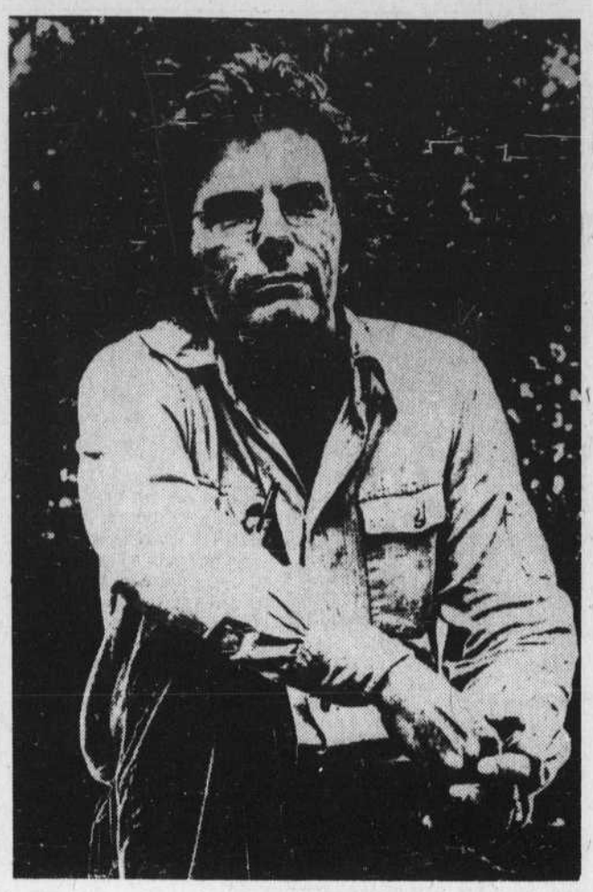

Journal d'un agent secret

par GILBERT GRAND

Dans le New York Review of Books du 30 décembre 1971 figure un extrait d'un des rares discours de Richard Helms, alors directeur de la CIA, devant le National Press Club, dans lequel, pour tenter de justifier les opérations secrètes de l'agence américaine de renseignement, il déclarait: "Il faut nous faire confiance. Nous sommes des gentlemen."

Cette affirmation, pour le moins renversante dans la bouche de celui dont les services menaient à l'époque une intensive campagne pour "déstabiliser" par tous les moyens le régime Allende et pour noyauter les mouvements opposés à la guerre du Vietnam, en violation de la charte de la CIA, Philip Agee demande au lecteur de la placer en contrepoint de son témoignage essentiel, **Journal d'un agent secret.**

Livre accablant que ce journal sur la permanence et la toute-puissance de l'ingérence des services de renseignement américains dans l'hémisphère sud. Accablant et incriminant parce qu'un des rares à venir de "l'intérieur". D'où son importance et les efforts de la CIA pour tenter d'en empêcher la publication.

En effet, en dépit des révélations fracassantes des rapports des commissions d'enquête du Congrès dirigées par le sénateur Frank Church et le représentant Otis Pike, il demeurait très difficile de percevoir les structures et le fontionnement de la "Compagnie", ainsi que la nomment les initiés. Victor Marchetti, dans son livre remarquable mais hélas censuré sur ordre de la Cour suprême, **La CIA et le culte du renseignement** (Laffont), dévoile l'imbroglio administratif savamment entretenu qui permet à l'agence de se dissimuler derrière les sigles, les compagnies paravents ou les postes du budget américain les plus divers. Philip Agee lui, qui a travaillé pendant douze ans comme officier de renseignement dans différents pays d'Amérique latine, décrit le fonctionnement intime de la CIA, la routine au jour le jour; le travail sans éclats quoi! Et pourtant, ce journal est un des plus terrifiants témoignages jamais parus sur les services secrets américains.

Entre l'étudiant du collège Notre-Dame qui écoute ébahi le général Curtis Lemay exalter le patriotisme et la supériorité de Strategic Air Command, et l'homme désabusé qui projette d'écrire à Richard Helms: "Nous parlons du "monde libre" mais la seule liberté qui y règne est celle qu'ont les riches d'exploiter les pauvres", il n'y a que douze ans: trois de formation, quatre dans la station de la CIA à Quito, quatre autres dans celle de Montevideo et une dans celle de Mexico. Au départ un jeune Américain idéaliste prêt à lutter contre le communisme en Amérique latine mais pour y promouvoir développement et justice sociale. À l'arrivée, un homme brisé, qui a perdu toutes ses illusions sur les motifs de l'intervention "yankee", qui a découvert ce que signifie réellement la lutte des classes et qui s'aperçoit avec désespoir qu'il a jusque là lutté dans le mauvais camp.

Itinéraire exemplaire, mais oh combien rarissime. Car parmi tous ces agents qu'Agee décrit aigris, il sera le seul à oser rompre le serment d'allégeance à la CIA que chaque officier signe lors de son engagement. "Mais une réelle remise en cause de nos principes aurait de lourdes conséquences; un affaiblissement de nos convictions idéologiques nous réserverait bien des désagréments: passages au détecteur de mensonge, contrôles de sécurité, carrières bloquées, insécurité personnelle... Aussi préférons-nous traiter ces choses par l'ironie". Que Philip Agee ait "craqué" et se soit mis à table, pour employer le jargon du métier, nous permet de saisir les ressorts et leviers de la politique de Washington envers ses voisins de l'hémisphère.

Plantons d'abord le décor: au moment où l'officier de renseignement Agee arrive dans la capitale équatorienne le 6 décembre 1969, l'essentiel de l'effort diplomatique américain vise à l'isolement de Fidel Castro. Il faut que le régime révolutionnaire de La Havane soit mis au ban des nations le plus rapidement possible. Tous les moyens de pression sont bons pour amener les gouvernements sud-américains à rompre leurs relations avec Cuba, en attendant que l'OEA ne décrète le blocus de l'île. Cet effort diplomatique se double en outre d'un effort militaire pour extirper du continent toute guérilla armée d'inspiration cubaine, les "cent Veitnam" de Che Guevera.

Pour mener à bien ce programme, les antennes de la CIA dans les diverses capitales ont eu recours à des schémas d'intervention assez identiques. Agee ne décrit les activités que de trois stations mais on peut raisonnablement extrapoler que dans les autres pays la méthode de travail ne différait guère. Ainsi, à Quito et à Montevideo, Agee et ses confrères, lorsqu'ils déclenchent leur campagne anti-communiste et anti-castriste, agissent à plusieurs niveaux simultanément, si possible: média, syndicats, étudiants, hiérarchie catholique, partis politiques, police et armée.

Dans les deux cas, le gouvernemnt en place n'est pas hostile a priori à la révolution cubaine et plusieurs ministres même ne cachent guère leurs sympathies. Ils sont donc la cible toute désignée de la campagne de presse, mise en branle par des éditorialistes à la solde de la CIA, dont les textes vigoureux sont repris par l'ensemble des média, à l'échelle du continent parfois. La propagande est en effet l'élément moteur de la "guerre psychologique" menée par la CIA contre tout ce qui ne pense pas comme elle. D'où l'importance d'une soigneuse orchestration de campagnes de presse dans plusieurs pays à la fois, explique Agee. C'est ainsi que les problèmes posés par l'influence communiste dans un pays donné peuvent acquérir une portée internationale, si l'on insiste bien sur "le caractère contagieux de la maladie". Par exemple, "la station de la CIA à Caracas envoie à l'antenue de Bogata des renseignements concernant un complot communiste au Venezuela; la station de Bogota les rend publics en utilisant un agent de propagande local, qui les déclare de source gouvernementale vénézuélienne non autorisée. L'information, reprise par la presse colombienne, est retransmise sous cette forme aux stations de la CIA à Quito, Lima, La Paz, Santiago, voire au Brésil. Quelques jours plus tard, des éditoriaux commencent à apparaître dans la presse de tous ces pays, qui autorisent les pressions sur le gouvernement vénézuélien pour qu'il engage des actions répressives contre les communistes en question".

C'est là un scénario simple, la filière est souvent moins transparente. Il arrive alors que les "diffuseurs" de propagande ignorent qu'ils sont manipulés. Des éditorialistes, des hommes d'affaires, des hommes politiques, des évêques et bien d'autres gens peuvent ainsi faire de la propagande et même être payés pour cela, sans savoir qui les manipule. La CIA, elle-même, a dû mettre sur pied un **bureau spécialisé** chargé de **trier la bonne information** de la **mau**vaise, afin que ses services **ne** "s'auto-intoxiquent" pas.

Outre les campagnes de presse, les officiers de la CIA suscitent des manifestations de masses à l'appel de syndicats ou de mouvements d'étudiants tous noyautés par des agents pro-américains. On sait en effet que pour contrer au plus fort de la guerre froide l'influence communiste grandissante au sein des syndicats internationaux, telle que la FSM (Fédération Syndicale Mondiale), ou des mouvements de jeunesse, telle l'IUS »Union internationale des étudiants), la CIA a créé des organisations concurrentes: la CISL (Confédération internationale des syndicats libres) dont la branche en Amérique latine est l'ORIT (Organisation interaméricaine du travail) étroitement liée à l'AFL américaine, la ISC (Conférence internationale étudiante) qui permet également des contacts avec les groupements catholiques, tel Pax Romana. Ce sont là des organismes qui permettent une action internationale. Au niveau national, la CIA a souvent réussi à noyauter des syndicats ou associations d'importance secondaire mais qui en période de crise peuvent être irremplaçables.

Une fois l'agitation populaire lancée, les agents de la CIA n'ont plus qu'à l'entretenir et la canaliser. Des tracts seuls suffisent parfois à déclencher le processus de boule de neige qui amène partis politiques et classes diverses à s'impliquer. Parfois la violence est nécessaire; un attentat à la bombe au bon moment peut s'avérer décisif. Devant l'insécurité populaire grandissante, le gouvernement lâche du lest, renvoie les diplomates cubains chez eux. Ou alors le coup d'Etat est inévitable; c'est ce qui se passa en Equateur où les militaires renversèrent le président Velasco. En Uruguay, le gouvernement choisit la voie moyenne de l'état d'urgence, suivi peu après de l'état de siège, dans lequel le président Brodaberry n'est que le paravent commode des militaires.

D'aucuns trouveront ce scénario simpliste; il l'est en effet car c'est celui perçu par un simple "exécutant" l'officier Philip Agee. Il manque évidemment au tableau les pressions politiques et économiques du département d'Etat et des multinationales; l'exemple chilien est là pour le rappeler. En outre Agee sous-estime les aspirations nationalistes des gouvernements ou des populations. Cependant, un rapide coup d'oeil sur la carte de l'hémisphère suffit à prouver l'efficacité de ce scénario; les dictatures militaires ont étendu leur ordre de fer à tout le continent avec la caution de Washington.

Cette mécanique a parfois des ratées, comme l'envoi de dix mille marines à Saint-Domingue. Cette brutale manifestation de ce que le président déchu Juan Bosch a appelé dans un livre célèbre le "pentagonisme" trouble profondément le jeune Agee, qui commence à réaliser que les politiciens de Washington ne tiennent pas tellement à ce que des réformes aient lieu en Amérique latine.

En outre, la CIA ne réussit dans sa lutte contre la guerilla qu'avec le concours étroit de la police locale, qu'elle conseille et entraine. Dans chaque pays, révèle Agee, l'employé de l'AID (Agence pour le développement international) est en réalité chargé de missions de sécurité publique; il travaille avec les services de police à l'amélioration des méthodes de communication (écoute électronique), d'enquête et de prévention criminelle (usage très fréquent de la torture). L'exemple type de ce genre d'employés est Dan Mitrione enlevé et abattu par les Tupamaros (le Michael Santore du film de Costa Gavras "Etat de Siège"). Les officiers de police qui collaborent avec le plus de zèle iront suivre les cours de l'Académie internationale de police à Washington, de sinistre renommée.

Agee ne put oublier qu'un de ses indicateurs au sein d'un mouvement gauchiste uruguayen fut torturé trois jours durant par la police à laquelle il l'avait livré dans l'espoir de le mettre à l'abri. Il commence alors à se poser les vraies questions: et si le rôle de la CIA, ainsi du reste que celui d'autres programmes mis en oeuvre par les Etats-Unis ne consistaient qu'à renforcer des gouvernements, aussi corrompus soient-ils, pour la seule raison qu'ils sont anticommunistes; et si "nous en étions réduits à lutter pour installer un certain type d'injustice uniquement pour en éviter un autre".

Agee rejoint ainsi cette cohorte innombrable des espions qui ont perdu la foi et dont John Le Carré et Francis Ryck ont tracé d'émouvants portraits. Amer et traqué, il choisit pourtant de parler: ...tout le mal vient de notre système économique. Une réforme du FBI ou de la CIA ne peut suffire à résoudre le problème. Le capitalisme, fondé sur l'exploitation et l'avidité individuelles, ne peut survivre que par le recours à la force, et en particulier à des polices secrètes. Le véritable objet du débat, c'est le capitalisme, et c'est contre lui qu'il faut lutter; ses FBI, CIA, etc, ne sont qu'autant de manifestations logiques et nécessaires de la détermination d'une classe dirigeante à conserver son pouvoir et ses privilèges". Combien de ses confrères de l'ombre entendront son message?

Philip Agee — Journal d'un agent secret — Dix ans dans la CIA — Editions du Seuil 1976.

Claude Jasmin
Revoir Ethel

"Ça se lit vite
parce que c'est
vivant à mort"
Réginald Martel. LA PRESSE.

"Il a du punch, un rythme fou,
la première chose que vous savez
c'est que vous avez lu
son livre d'une seule traite."
Roch Poisson. NOUS.

"Ce livre (...) se lit d'un seul élan (...)
Claude Jasmin a atteint la maîtrise
de son style et de son genre"
Jean Basile. LE DEVOIR.

alain stanké

la chronique de Jean-Ethier Blais

Langue française et temps présent

Ma patrie, c'est ma langue, écrivait Chamfort. C'est là souligner l'importance du langage dans la vie d'un homme intelligent et sensible. Chacun croit que sa langue est la plus belle. Elle l'est, en effet, pour des raisons d'histoire et d'accoutumance. J'entendais l'autre jour un professeur arabe nous expliquer que la langue de Mahomet représentait un moment privilégié et comme cristallisé, de l'histoire des hommes, puisque c'est par son truchement que nous est venu le Coran. Nous, Francophones, avons pris, au cours des âges, l'habitude de ne penser que le français, langue de culture du passé, mieux encore, seule langue internationale qui, pendant deux siècles, représentait un système de valeurs impérissables. C'est vrai aujourd'hui dans la mesure suivante. Je crois que les Français (tout comme les Anglais d'Europe) sont incapables, en cette fin de vingtième siècle, de défendre seuls la civilisation et la langue française. Ils le croient, mais ils se trompent. Il faut au français, qui est déjà en soi un moyen de communication à la mesure du monde, une sorte de bras séculier qui se retrouve partout sur le globe et qui propose tous azimuts la conception de l'humain qui est au coeur de la civilisation française. Cette forme nouvelle d'un bine modeste impérialisme devra être fait, en toute égalité, de l'ensemble des nations francophones. Il est du reste heureux pour les Français qu'il en soit ainsi. On les taxe déjà d'impérialisme et souvent leurs initiatives, même si elles reposent sur une connaissance approfondie de la matière française et de son passé, sont mal reçues. Au Québec, pendant longtemps, la nouvelle "intelligentsia", on ne sait trop par quel besoin masochiste, s'est donné les gants de grossir le "péril impérialiste culturel français" sans se soucier de l'expansion phénoménale du véritable impérialisme au Québec qui est américain. Nous commençons tout juste à nous rendre compte que le "joual" est l'instrument rêvé de la main-mise anglo-saxonne en terre québécoise et que ses tenants (qu'ils soient professeurs, écrivains, éditeurs ou étudiants) sont objectivement les alliés des forces d'anglicisation. J'ai presque honte, en ce mois de mars 1976, d'écrire ceci, tant c'est une grossière évidence. Derrière l'école du joual se cachent les intérêts économiques, souvent à la petite semaine et, en particulier, ceux du manuel scolaire et des revues.

Si on en juge par l'action qu'elle mène dans le mode, la politique française se présente de la façon suivante. Le 4 janvier dernier, a paru au Journal officiel le texte de la loi dite Bas-Lauriol, du nom de ses auteurs, qui a reçu l'assentiment presque unanime des parlementaires français, par-delà les étiquettes. Seuls quelques journalistes hargneux, qui ne songent qu'à critiquer systématiquement ce que fait le gouvernement l'ont réprouvée, et en core de façon fort superficielle. Cette loi n'est pas dirigée contre les langues étrangères, mais devant l'invasion du volapuk à base d'anglais, a pour but d'assurer la priorité absolue du français en France. En une formule saisissante, M. Jacques Chirac a dit que "la qualité de la langue contribue à la qualité de la vie." Comme nous l'avons fait au Québec, le gouvernement français exigera désormais que l'étiquettage soit français, quel que soit le pays d'origine du produit mis en vente. Le consommateur a quand même le droit de savoir ce qu'il mange. Il est non moins naturel que les Français au service de firmes étrangères signent, dans leur pays, des contrats en leur langue. On dira que ce sont là des évidences. Oui, mais... Il n'y a qu'à ouvrir certains journaux pour se rendre compte que la publicité s'y fait volontiers en anglais. Une doctrine politique anti-américaine primaire va, semble-t-il de pair avec la reconnaissance de la suprématie de l'anglais. Nous touchons du doigt les contradictions de l'argent, où qu'il se trouve. Ce sont les jeunes Français qui en font les frais et c'est ce à quoi le gouvernement, par la loi Bas-Lauriol, a voulu parer. Intervient la mode, qui est à l'usage de l'anglais. Les Russes célèbrent leurs victoires techniques en anglais. Le rapporteur de la loi Bas-Lauriol citait l'exemple suivant: "... un journaliste de la télévision française nous indique à propos d'un détournement d'avion que l'appareil doit faire son **refueling** avant d'aborder le **taxiway** mais qu'il aura du mal à repartir, ne disposant pas de **flyco**. Fort heureusement d'ailleurs, un second journaliste nous rassure en indiquant que tout s'est terminé en **happy end**." Dans ces conditions, n'est-il pas normal que Maurice Genevoix ait pu parler de "l'anarchie grandissante du langage"? Anarchie fille, du reste, de celle du monde où nous vivons.

Fait symphatique, la loi Bas-Lauriol s'est inspiré de l'expérience de la Régie de la langue française du Québec ainsi que du support organique que lui donne le gouvernement. Car il est de plus en plus évident que, sans intervention officielle, le laisser-faire l'emportera et que, le snobisme aidant, la contamination de l'anglais se fera sentir de façon très agressive. Toutefois, notons que, pas plus en France qu'au Québec, la lutte pour le français ne s'accompagne d'une propagande anti-anglaise ou anti-américaine. Voilà une distinction qu'il est utile d'établir. L'abbé Groulx le répétait sans cesse, on ne devient pas raciste sous pretexte qu'on défend ses légitimes intérêts. Mais il en va souvent ainsi dans la vie, c'est l'homme sur la défensive qui fait figure de fauteur de trouble. C'est pourquoi il est nécessaire que les trains de mesure adoptés s'accompagnent toujours d'un bel effort de propagande. C'est déranger le peuple et les intellectuels dans leurs habitudes que de leur demander d'abandonner de mauvaises pratiques linguistiques. Le snobisme inversé se rebiffe, la force d'inertie se mue en instrument de protestation. Sans une efficace mise en place de propagande, il est quasiment impossible de galvaniser l'opinion; chacun se sent mal à l'aise dès lors qu'il faut prendre position en matière linguistique. Sauf, bien entendu, les gens du métier. Mais l'homme de la rue, allez essayer de lui inculquer la fierté du langage. Même en France, où l'on manifeste pour un oui ou pour un non, est-il raisonnable de croire que les Français dans leur ensemble lèveront le petit doigt pour protéger leur langue contre les empiètements de l'étranger, si l'Etat n'intervient pas massivement? Sans doute appartiendra-t-il au Haut Comité de la langue française de susciter dans tous les milieux des collaborations effectives. Là encore, dès qu'il est question de participation populaire, tous ceux qui ont intérêt à ce que rien ne change évoquent le spectre de la chasse aux sorcières linguistique. L'infiltration de l'anglais, comme celle du joual, a des alliés, qui joueront les nationalistes et les libéraux afin que rien, y compris la défense de leurs intérêts, ne change jamais. On voit que la cause du français, en France

1 en France

comme ailleurs, ne soulève pas que des problèmes d'ordre administratif, mais qu'elle débouche vite sur la psychologie et la défense des intérêts personnels acquis.

L'anglais serait-il devenu intouchable? Lorsque le texte de la loi Bas-Lauriol a été connu, des journalistes anglais (en particulier Bernard LEVIN) ont protesté, dans l'intérêt même, disaient-ils, de la culture française. Voyez un peu les bons compères! Les Français procèdent à juste titre du principe que leur langue peut tout nommer et qu'il n'est pas nécessaire de la truffer de néologismes anglais ou américains (ou allemands) pour lui imposer un vocabulaire qu'elle peut fort bien se donner toute seule. N'y-a-t-il pas là, aussi, une question d'insertion dans le monde moderne, dans la strate technologique qui est, de façon péremptoire, axée sur la langue anglaise? Période de mutation, je crois, où les peuples de civilisation ancienne doivent faire l'apprentissage d'une interdépendance linguistique qui aiguisera en eux, à chaque instant, l'idéal de l'indépendance culturelle? Franciser le paysage, diversifier l'enseignement des langues en sorte que l'anglais ne jouisse plus de sa position de quasi suprématie dans les écoles, pour tout dire, revaloriser le français en France même, voilà qui est parfait. Mais ce qu'il faut surtout, à mon avis, en France comme au Québec, ou en Belgique, c'est rendre aux francophones leur fierté linguistique. Depuis un quart de siècle, la France vit sous l'effet du choc de l'implantation massive de l'anglais dans le mode. La loi Bas-Lauriol ne sera efficace que lorsque le coup aura été encaissé et dominé et que les Français ne seront rendu compte que la régence de l'anglais est un phénomène transitoire. Il y a place sur la planète pour plusieurs langues dirigeantes. Il ne s'agit pas d'attendre patiemment que les autres peuples viennent vers le français comme vers le Messie. Il faut lutter pour l'implanter partout. Ceci dit, près de 13% de la population mondiale parle l'anglais; près de 7% parle français. On voit que le rapport des forces linguistiques n'est pas aussi dommageable au français qu'on le pense de prime abord, surtout si on ajoute que l'espagnol se défend lui aussi très bien avec un peu plus de 6% de la population du globe. Et le chinois? Il me paraît naturel que la diversification des langues universelles joue à long terme à l'avantage du français et du chinois. Consolidation à l'intérieur, expansion à l'extérieur par une politique de saine diversification: c'est là le destin dynamique de notre langue (en France comme au Québec) au cours du prochain demi-siècle. Il s'agit d'abord de le vouloir et d'agir.

EN LIBRAIRIE

BOUQUETS DE LA MER
DE PIERRE FRANCOEUR

Aux Éditions Sherbrooke
Distributeur au Québec:
Librairie Déom
(845-2320)
$2.95

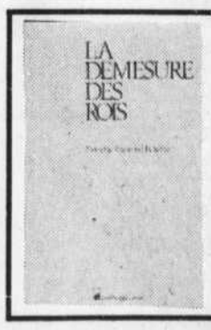

"Une femme à bout de souffrances
et de chair défaite
a mis au monde un enfant nu
qui
les yeux ouverts n'a rien vu
mais s'est mis à pleurer
comme s'il avait compris
la suite"

Un livre-poésie que draine le printemps . . .

EN LIBRAIRIE **$4.00**

Le Sablier

NOUVEAU . . .

entièrement renouvelé

une méthode canadienne
que des éducateurs
de tous les pays
francophones
du monde
utilisent
c'est
agréable
à enseigner
et ça réussit tellement bien

c'est la méthode CONTEMPORAINE

Services pédagogiques : (514) 655-5087
Commandes postales: Le Sablier inc. c.p. 120 Boucherville, Qué. Canada J4B 5E6
Commandes téléphoniques: entrepôt de Varennes: (514) 652-9801

THE CHURCH OF THE ASCENSION OF OUR LORD
Rue Sherbrooke ouest, angle Clarke
MUSIQUE POUR
CHOEUR ET ORGUE
INCLUANT
MESSE DE ST-JEAN-DE-DIEU
Haydn
DIMANCHE, 28 MARS, 3:30 P.M.
ENTRÉE LIBRE

Première mondiale
de GERDA de Joseph Schull
avec
Len Watt, Una Kay, Sheena Larkin
Peter MacNeill, Terry Haig, Kenneth Fowler
Walter Boychuk, Chris Earle, Michael Dash
Mise en scène: Jack H. Crisp
Production: Jeanine Beaubien
Décors: Guy Beauregard
Abonnez-vous dès maintenant à notre 19e saison
12 billets pour le prix de 9
Vous pourriez aussi gagner un circuit spectacle de deux semaines à Londres avec British airways
Renseignements 526-0821
Billets en vente au Sheraton Mt. Royal Hotel, G-20
Guichet ouvert de 12 h à 18 h du lundi au samedi incl.
Montréal Trust, P.V.M.

Orchestre de chambre McGill
Chef d'orchestre: ALEXANDER BROTT
Soliste:
Jean-Jacques Kantorow,
violon
Tchaikowsky - Brott - Leclair -
Haydn - Corelli
Lundi soir, 5 avril, 20 h. 30
(Quelques billets simples encore disponibles)
Renseignements et réservations: 935-4955

Abonnements COMPLET
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

LA COMMUNAUTÉ JUIVE DE SHERBROOKE
en collaboration avec
LE CENTRE CULTUREL DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
et le
Congrès Juif Canadien, Région du Québec
présente
LES DANSEURS AMI CHAI
et
Shelley Orbach
Guitariste et Chanteur de Folklore
DIMANCHE, 28 MARS 1976 — 14 HEURES
Le Petit Théâtre
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
ENTRÉE LIBRE

QUATUOR TOKYO et RAPHAEL HILLYER, alto
Programme:
Haydn/Ravel/Quintette de Brahms
DIM. - 4 AVRIL - 16 h 30
Billets: ($5.50 - 4.40)
Étudiants 7/25: ($2.20)

I MUSICI
... "style superbe ... précision ..." Claude Gingras
DIM. - 25 AVRIL - 14 h 30
Billets: ($6.60 - 5.50 - 4.40)
Étudiants: ($2.75)
Pro Musica
1270 O. Sherbrooke
845-0532
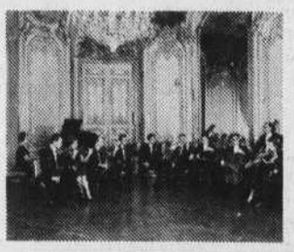
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

billets $3.50
26 & 27 mars
LIBRAIRIE DU CINEMA OUTREMONT 9.30h P.M.
OUTREMONT
1248 Bernard
reserv: 277-3186

LA FACULTÉ DE MUSIQUE
de
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
accueille
ARS ANTIQUA DE PARIS
Au programme
— La Musique des Troubadours des XIIe et XIIIe siècles
— L'Âge d'or espagnol des XVe et XVIe siècles
— Airs de Cours — Danseries — Chansons gaillardes du XVIIe siècle français
Le vendredi 2 avril 1976 à 20h30
2375 chemin de la Côte Ste-Catherine, salle 1020.
L'ensemble donnera un Atelier le même jour, dans la même salle, à 12h30
ENTRÉE LIBRE
à midi et le soir

Les cimaises

■ Bédros Aslanian expose ses plus récentes toiles à la salle Aharonian, aujourd'hui et demain, sous l'égide de l'association culturelle Hamazkaïn, au 3401, Olivar-Asselin. Téléphone: 331-4880

■ La Galerie Curzi, 2140, rue Crescent, présente, du 10 au 30 avril: Gilles Boisvert, peintures récentes;
du 7 au 29 mai: Adami, gravures récentes;
du 1er au 19 juin: dessins de Asselin, Boisvert, Mill, Robert, Séguin.
L'exposition de Josette Trépanier est annulée.
La galerie est ouverte du mardi au samedi: de 13 h. à 18 h., ou sur rendez-vous.

■ Céline Belzil-Gascon expose ses tableaux de style figuratif analytique — à la Galerie d'Art Claude-Luce, 1637, Saint-Denis, à partir du 5 avril.

■ Une quarantine d'élèves de Jana Jenicek exposent leurs toiles et leurs dessins au Centre-culturel de Longueuil, 50, rue Saint-Laurent ouest, du 29 mars au 5 avril. Le Centre est ouvert du lundi au vendredi de 19 à 22 heures; les samedi et dimanche de 13 à 17 heures.

■ Robert Guay expose jusqu'au 17 avril au Cercle universitaire, Cité du Havre. Le Cercle est ouvert aux visiteurs du lundi au vendredi, entre 9 heures et minuit; le samedi, de 18 heures à minuit.

En Librairie
Jules-Paul Tardivel
présentation par John Hare
Pour la Patrie
Cahiers du Québec
Coll. Textes et Documents littéraires
éditions hurtubise hmh 380 ouest rue craig montréal

En librairie
Réjean Pelletier et collaborateurs
Partis politiques au Québec
Cahiers du Québec
Coll. Science politique
éditions hurtubise hmh 380 ouest rue craig montréal

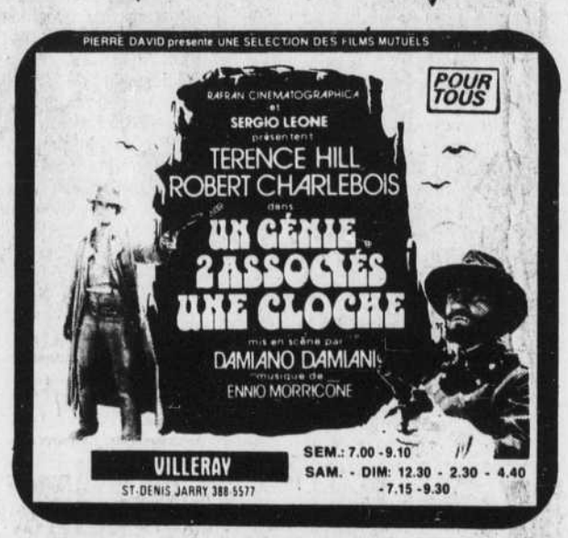

Session du printemps

Cours du jour et du soir commençant le 5 avril pour dix semaines	Céramique	Tournage 1-2, Façonnage 1-2 Sculpture, Moulage
	Textiles	Impression sur tissus Courte Pointe, Batik, Broderie Macramé 1-2, Filage, Tissage
	Perception visuelle	Design, Dessin, Peinture, Aquarelle, Décoration intérieure
	Autres	Bijouterie, Vitraux Arrangements floraux
	Cours pour enfants de 4 à 16 ans	Jeu et argile, Dessin, Céramique Marionnettes, Textiles, Batik Film d'animation

Permis no. 749536
visual arts centre centre des arts visuels
Ecole d'arts et métiers
350 avenue Victoria
Montréal
488 9559

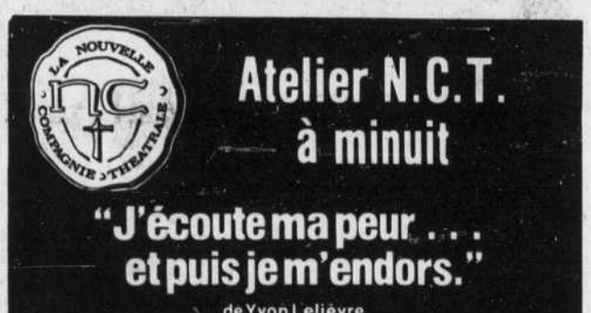

théâtre du rideau vert
Mardi au samedi 20h.
Dimanche 19h.
Creation canadienne
ANTONINE MAILLET
Mise en scene:
YVETTE BRIND'AMOUR
Avec
VIOLA LÉGER
GUY PROVOST
ANDRÉ CAILLOUX
PAUL GUÉVREMONT
Décor: ROBERT PRÉVOST
Costumes: FRANÇOIS BARBEAU
évangéline deusse
Reservations: 844-1793
Metro Laurier, sortie Gilford, 4664, rue St-Denis

"Du policier à son meilleur. Nous redonne le goût du suspense et de l'action..." – Claire Caron, JOURNAL DE MONTRÉAL
"Des films comme ça, j'en verrais deux par semaine." – Jean Morin, BON DIMANCHE
"Ce film désarmant est un succès assuré." – Luc Perreault, LA PRESSE
UN POLICIER INTÈGRE MÈNE UNE LUTTE À MORT CONTRE LA CORRUPTION POLITIQUE...

5+1=6
5+1=6
5+1=6
On ne vous apprendra pas que 5 et 1 font 6.
Mais saviez-vous que le Scorpion installait sa 6e librairie aux Galeries d'Anjou?
LIBRAIRIE DU SCORPION
GALERIES D'ANJOU
351-4170
librairie du scorpion
le réseau
●Centre Laval
●Mail Champlain
●Les Terrasses (Centre Ville)
●Centre Langelier
●Centre Domaine
●Galeries d'Anjou

INTÉGRALE DE L'OEUVRE D'ORGUE DE
J.S. BACH
par
BERNARD LAGACÉ
RÉCITAL VI
Le dimanche 4 avril à 20h30
Église Immaculée Conception
(angle Papineau et Rachel)
Billets à : l'Alternatif, aux guichets le soir du concert, $3.50 ($2.00 étudiant)
"Dernier concert de la saison"

théâtre de la jeunesse
TOUS LES DIMANCHES
14h MARIONNETTES
LE CHAPEAU MAGIQUE
Marionnettes de Pierre Regimbald et Nicole Lapointe
Entrée $1.25
15h THÉÂTRE
FRANÇOIS ET L'OISEAU DU BRÉSIL
Fantaisie d'André Cailloux
Marc Choquette - Jacques Lorain - René Gagnon
Serge Turgeon - Arlette Sanders
Renseignements: 844-1793
Metro Laurier, sortie Gilford — 4664, rue Saint-Denis

NICOLAI PETROV
PIANISTE
DE LA LIGNÉE DE MOISIEVITCH... HOROWITZ... RUBINSTEIN.
"UN PIANISTE PRODIGIEUX"
Le Soleil
BEETHOVEN - SCHUMANN - BRAHMS
19 AVRIL 20H30
Billets: $8. $7. $6. $4. $3. EN VENTE: CCA 1822 Sherbrooke ouest, Place des Arts, Montréal Trust P.V.M.
SALLE WILFRID-PELLETIER

cinéma

Événement dans le documentaire québécois

par ANDRÉ LEROUX

Il est difficile de définir précisément la nature de l'émotion qui s'empare peu à peu du spectateur devant **Carcajou et le péril blanc**, le titre évocateur et significatif de la série de sept films réalisés par Arthur Lamothe, en étroite collaboration avec l'anthropologue québécois Rémi Savard, sur les Indiens du Nord-Est du Québec. Véritable chronique de la dépossession d'un peuple meurtri et blessé au plus profond de lui-même, la série nous introduit, étapes par étapes, à l'intérieur d'une culture qui ne ressemble aucunement à la nôtre. Le premier choc qu'on reçoit en regardant les films provient d'ailleurs d'une prise de conscience des décalages culturels qui existent entre les Indiens et nous.

Vivant toujours en relation directe avec son environnement naturel et respectant des cycles de la Nature, l'Indien ne détruit que pour assurer sa subsistance quotidienne. Il ne cherche pas à brusquer l'ordre des choses et s'insère naturellement dans la logique interne du Cosmos. Lorsqu'on écoute parler Christine Volant ou Marcel Jourdain du mode de vie indien et de leur enracinement dans le sol où ils sont nés, on constate, avec une certaine amertume, que le rythme frénétique de la vie nord-américaine nous isole, malgré nous, en nous-mêmes, nous coupe du contact direct avec la Nature et nous empêche de nous situer par rapport au monde dans lequel nous vivons.

Il faut voir Marcel Jourdain expliquer à un jeune enfant comment il fabrique un piège à martres pour réaliser l'intensité du respect avec lequel l'Indien considère la Nature et ruse pour piéger l'animal. Cette longue séquence du piège à martres est absolument admirable parce que Lamothe, en ne fragmentant jamais le discours de Jourdain, a pu saisir toute la dimension initiatique, tout l'aspect rituel du moment.

De son côté, le cinéaste est celui qui recueille les témoignages, qui fixe sur pellicule ce qui doit nous apprendre beaucoup sur autrui et sur nous-mêmes, et qui n'attend que le moment propice pour étreindre le réel dans tout ce qu'il recèle de plus unique et de plus irremplaçable. Lamothe, contrairement à un cinéaste aussi sur-estimé que Pierre Perrault, ne force jamais la réalité à se plier à son point de vue. Il ne vise pas à domestiquer ce qu'il observe de façon chaleureuse mais avec une certaine distance. Il ne tente pas d'enjoliver, par les artifices du montage et de la photographie, une réalité ethnique qui s'impose à nous dans toute son étrange beauté. Il regarde plutôt, sans distorsion, ceux qui ont été délogés de leurs territoires, parqués brusquement dans des réserves, réduits pratiquement à l'impuissance, oubliés méthodiquement par les envahisseurs blancs en quête de profits faciles et immédiats. Il laisse généreusement la parole à ceux à qui on a enlevé le droit de parole.

Lamothe a permis aux Indiens de parler d'eux-mêmes, de leurs problèmes, de leur identité, de leur culture, de leur situation politique et économique et de leur amour du pays. Nous sommes confrontés à une race forte et obstinée qui survit aux trahisons et aux lâchetés gouvernementales et qui revendique, de plus en plus fermement, sa propre autonomie.

La caméra devient ainsi le moyen le plus vital et le plus total par lequel l'Indien se met à nu, expose la douleur de ses rancoeurs et livre tout ce qui le lie à son héritage culturel. La parole, élément clé de tous les films, est donc le mode d'expression privilégiée de l'Indien qui donne aux spectateurs la possibilité de pénétrer toujours plus avant dans un monde apparemment hermétique et replié sur lui-même. Comme Lamothe respecte la durée des discours et ne brise jamais la continuité spatio-temporelle, le spectateur s'attache progressivement aux individus et veut en connaître toujours davantage sur chacun d'entre eux.

Je ne pourrai jamais oublier le bouleversant témoignage de Christine Vollant dans **Mistashipu (La grande rivière, la Moisie)**, le premier film de la série, car on sent, chez cette noble indienne d'une soixantaine d'années, la vigueur, la joie de vivre, la sérénité d'une femme qui, malgré une existence souvent difficile, est demeurée fière de son appartenance à la race. C'est, sans contredit, le plus beau portrait de femme que nous ait offert TOUT le cinéma québécois. Lamothe ne se contente pas de nous familiariser avec ceux qu'il filme; il nous les fait connaître intimement et nous fait partager, pendant de précieuses minutes, leur passé, leur présent et leur futur.

Véritable cinéaste de l'instant, Arthur Lamothe ne se réfugie jamais derrière des idées fabriquées sur mesure sur les Indiens du Nord Est du Québec. L'une des beautés intrinsèques de **Carcajou et le péril blanc** réside dans sa façon bien particulière d'approcher les Indiens. Ayant vécu et partagé leurs modes de vie, il a pu gagner leur confiance et leur faire prendre conscience qu'il n'était pas un touriste en quête d'exotisme, un cinéaste blanc qui avait mauvaise conscience d'être blanc.

Les films n'apparaissent d'ailleurs, à aucun moment, comme des oeuvres de voyeur à la recherche de sensationalisme et de chocs culturels intempestifs. Nous sommes aux antipodes mêmes des films de Jacopetti (**Mondo Cane**) et du détestable **Ahô...au coeur du monde primitif** de Floquet et Bertolino. Certaines personnes n'aimeront peut-être pas les films de Lamothe à cause justement de leur refus délibéré de l'effet spectaculaire et de leur pureté totale.

Certains lui reprocheront peut-être de ne pas avoir inséré, entre deux témoignages, une chasse à l'orignal ou un massacre de phoques. Or, ce rejet des servitudes traditionnelles du documentaire, trop consciemment commercial, constitue le plus bel exemple d'intégrité morale et cinématographique de toute la longue histoire du documentaire au Québec et au Canada. En concentrant toute son attention et toute sa sensibilité sur les individus plutôt que sur les faits et sur les anecdotes, Lamothe est resté non seulement fidèle aux Indiens mais à lui-même. Contrairement à Pierre Perrault qui, à travers TOUS ses films, s'est préoccupé, avant tout, de privilégier et de valoriser SA vision de la réalité au détriment de la réalité elle-même, Lamothe s'est mis à l'écoute des individus en s'effaçant devant ce qu'ils avaient à exprimer. Pierre Perrault a fait dire aux gens ce qu'il voulait entendre tandis que Lamothe a prêté l'oreille à ce que les gens révélaient d'eux-mêmes. Il est d'ailleurs intéressant de souligner que l'Office National du Film a toujours soutenu les projets de Perrault alors qu'elle a refusé à Lamothe, lors de son séjour dans notre "grande" institution d'État, la possibilité de faire un film sur les Indiens.

Il y a dans **Carcajou et le péril blanc** une rigueur presque bressonnienne. Comme Robert Bresson, Lamothe ne s'intéresse qu'à l'essence des individus et des situations. Tout le reste n'est qu'accessoire.

Chez Lamothe, le tragique ne se manifeste pas dans et par une accumulation de faits extérieurs; il existe au coeur même du discours de l'Indien. Il s'affirme au moment même où l'Indien prend la parole.

Carcajou et le péril blanc est donc beaucoup plus qu'un documentaire; c'est le cinéma direct qui se gonfle jusqu'à son point d'éclatement, jusqu'à l'ultime degré de vérité. La caméra n'abandonne jamais un individu avant qu'il n'ait lui-même exprimé le besoin de se taire ou de se retirer. Temps faibles et temps forts; silences et éclatements; murmures et rages se côtoient, se répondent et se complètent pour former le cri d'alarme d'une race en voie d'assimilation et de disparition.

Une autre des grandes originalités de cette incomparable série tient au fait que Lamothe n'isole jamais les Indiens de leur milieu naturel. Que ce soit par une réalité sonore (les flux et les reflux de l'eau pendant le témoignage de Christine Vollant) ou par la présence hypnotique des immenses paysages quasiment désertiques, la nature encercle l'Indien de tous côtés. Et il y a quelque chose d'absolument atroce dans le fait d'entendre parler les Indiens dans des environnements naturels dont ils ont été sauvagement dépossédés.

Dans **Mistashipu**, la caméra épouse, pendant un long moment, le mouvement du train, nous faisant ainsi découvrir l'immensité et la grandeur d'un paysage qui n'appartient plus à ceux qui, originellement, l'habitaient en parfaite harmonie avec toutes ses composantes. Certains Indiens ont lutté et continuent à se battre pour retrouver les considérables étendues qui leur ont été volées, mais la présence destructrice de l'homme blanc s'affirme partout.

L'arrivée des Blancs a bouleversé l'ordre naturel. Des forêts ont été ravagées par les bulldozers. Les montagnes ont été vidées de leurs ressources. Les eaux ont été polluées.

À travers les témoignages sincères des Indiens, on découvre les facettes les moins reluisantes de l'Homme dit "civilisé".

On comprend pourquoi dans **Ntesi Nana Shepen**, grand prix de la critique québécoise en 1975, un groupe de femmes attaquent violemment, par la parole, un groupe de Blancs qui veulent empêcher les Indiens de passer. A douze milles au nord de Port-Cartier se dresse une barrière érigée par le gouvernement du Québec afin de protéger un territoire de 27,000 milles carrés concédé, pour une période de quarante ans, à la compagnie Rayonnier Québec, filiale de la compagnie multinationale International Telegraph and Telephone. Lorsque Marcel Jourdain veut se rendre sur son territoire de trappe, il doit apporter des autorisations provenant de la compagnie, du Gouvernement du Québec et du Gouvernement du Canada. Étant arrivé sur les lieux par un hasard de circonstances, Lamothe a pu saisir, sur le vif, la lutte ouverte menée par un petit groupe d'Indiennes, décidées à ne pas céder. Nous sommes subitement plongés au sein même d'un conflit déchirant, douloureux, tragique qui devient, sous l'oeil scrutateur de la caméra, un affrontement d'intérêts, de culture et de civilisation.

Les Blancs sont dépeints par les Indiens non pas comme des vilains de bande dessinée mais comme des envahisseurs qui ont bafoué leurs droits et qui ont saccagé leurs biens. Évidemment, il ne s'agit pas pour eux d'opérer un retour en arrière et d'ignorer les progrès de la technologie mais d'imposer et de protéger leur culture à l'intérieur de nouvelles conjonctures historiques. Ils demandent seulement qu'on respecte ce qu'ils sont et ce qui leur revient de droit.

Et il ne faut d'ailleurs que voir le sublime (le mot n'est pas assez fort) **Pakuashipu (La rivière sèche)**, le dernier volet de la série, pour être convaincu que leurs modes de vie, leurs aspirations à une existence en étroite harmonie avec la nature et le Cosmos, leurs besoins de paix et de calme ne devraient aucunement effrayer les Blancs qui entretiennent un climat d'oppression, de terreur et de violence. **Pakuashipu** est, à mon avis, le plus beau film de la série, celui où les Indiens respirent, vivent et travaillent au rythme même de la nature. Tout devient musical. On y ressent une inénarrable douceur de vivre. Les couleurs s'adoucissent. La fluide caméra de Guy Borremans caresse délicatement les visages, les objets et le paysage enchanteur de la rivière Saint-Augustin. Les familles Poker et Minastapeo dressent une tente sur les bords de la rivière. Les enfants roulent dans le sable. Les femmes transportent le bois. Les hommes s'affairent autour de la tente. Chacun remplit son rôle, mais s'intègre parfaitement à la vie et à l'esprit communautaires. Ce dernier volet vient, en quelque sorte, boucler magistralement la série et donner un riche relief visuel à tous les témoignages des Indiens. Il confirme non seulement tout ce que nous avons appris antérieurement sur la culture indienne mais surgit comme l'ultime accent d'une longue mélodie, le dernier mouvement d'une ample symphonie. **Pakusshipu** vient clôre un cycle.

Pakuashipu est empreint d'une telle tendresse débordante, d'une telle affection chaleureuse, d'une telle sympathie vraie, envers les Indiens et leur culture que le pénétrant regard du cinéaste et de son équipe technique finit par nous persuader que tout cela ne peut disparaître. **Pakuashipu** nous fait toucher du doigt la fragilité d'existences menacées d'extinction et la fermeté d'une culture pressurée de tous côtés. Le film contient, de façon plus latente que les autres volets mais de façon aussi beaucoup plus douloureuse, toute la tragédie qui suinte de **Carcajou et le péril blanc**, construit selon les principes mêmes de la fugue: les thèmes étant d'abord exposés, puis répétés, entrecroisés et finalement fondus dans une unité indissociable. **Carcajou et le péril blanc** est le cycle visuel le plus parfaitement musical qui se soit réalisé au Québec.

Je trouve regrettable et déplorable qu'Arthur Lamothe n'ait reçu aucune aide financière de la SDIC pour réaliser un projet aussi important que sa série de films sur les Indiens du Nord-Est du Québec. Certes, Radio-Canada a fourni, pour chaque demi heure, une certaine somme d'argent, mais cela ne suffit évidemment pas à défrayer tous les coûts de production et de post-production qu'implique une telle entreprise. Ne voulant pas dénaturer le souffle naturel de chacun de ses films, Lamothe a établi des versions complètes pour fins de distribution commerciale. Les films que nous pourrons voir demain soir, lundi et mardi soirs au cinéma Outremont contiennent donc les véritables intentions de son réalisateur et la totalité de son propos. Lamothe s'est battu et se bat encore pour sauvegarder l'intégrité de sa démarche et de son approche. Refusant avec raison les compromis et les solutions de facilité, il ne veut surtout pas trahir les Indiens malgré toutes les difficultés financières auxquelles il doit faire face. La SDIC, croyant connaître les goûts du public (ce qui n'est rien d'autre qu'une prétention de marchands), a préféré subventionner des produits aussi stupides que **Tout feu, tout femme, Mustang, Bingo, Ahô... au coeur du monde primitif** (pour ne nommer que les plus graves) plutôt que de soutenir un véritable artiste qui continue à assumer ses responsabilités d'artiste. C'est une honte nationale qu'on ne dénoncera jamais assez! Évidemment, les marchands, à l'affût de la rentabilité immédiate et du succès assuré, (qui croyait, que **Mustang** aurait été un désastreux échec commercial? Sûrement pas la SDICC, ni monsieur Pierre David) croient toujours pouvoir imposer au grand public leurs goûts (souvent douteux) mais les authentiques créateurs (Arthur Lamothe est de ceux-là) finissent toujours (songeons seulement à Chaplin, Keaton, Flaherty, Von Stroheim, Murnau...) par être reconnus et admirés par ceux-là mêmes que les marchands de pellicule jugeaient incapables de telles attitudes. **Carcajou et le péril blanc** nous prouve qu'un document ethnologique sérieux, original et personnel peut être accessible à tous. Je suis persuadé que tous ceux qui verront les films d'Arthur Lamothe seront à la fois informés, touchés et émus par une culture qui rejoint nos archétypes les plus complexes et les plus profonds.

(Au cinéma Outremont. Demain soir à 21 h: **Mistashipu** et **Pakuashipu**; Lundi soir à 19 h: **Ntesi Nana Shepen**, 1ère partie. Lundi soir à 21 h: **Ntesi Nana Shepen**. 2e partie. **Mardi soir à 19 h: Ntesi Nana Shepen. 3e et 4e parties suivies d'une rencontre avec Arthur Lamothe).**

Deux enfants dans "Pakuashipu" (La rivière sèche), l'un des sept films de Lamothe sur les Indiens du Nord-Est. (Photo Guy Borremans)

Les Indiens et nous: Carcajou et le péril blanc, de Lamothe

à l'affiche

■ **Robin and Marian:** Les aventures de Robin des Bois vingt ans après la fin des croisades. Le preux défenseur des opprimés est devenu un homme fatigué, vieilli qui continue obstinément à vouloir se battre alors qu'il perd celle qui l'a toujours aimé et attendu: la belle et émouvante lady Marian. Magnifiquement interprété par Audrey Hepburn et Sean Connery, le film de Richard Lester atteint une grandeur tragique seulement lorsque les amants sont réunis et prisonniers d'un destin inéluctable. Le reste peut être oublié. **(Place du Canada)**

■ **Adieu Poulet:** Un hymne à la gloire de la police. Le commissaire Vergeat (Lino Ventura), un flic honnête, intègre et au-dessus de tout soupçon, est confronté à tout un réseau de corruption en pleine période électorale. Je pensais qu'après le pitoyable **Section Spéciale** de Costa-Gavras, aucun cinéaste français n'oserait plus nous répéter que le monde est divisé entre les très bons et les très méchants. **Je** me suis trompé. **(Le Parisien)**

■ **Hester Street:** Le premier film, réalisé en blanc et noir avec un petit budget et en toute indépendance financière, d'une talentueuse et sensible cinéaste américaine: Joan Micklin Silver. **Hester Street** relate la difficile insertion d'un petit groupe d'immigrants juifs, d'origine russe, dans le "lower East Side" de New York en 1896 et la progressive prise de conscience d'une jeune femme qui se débarrasse de ses peurs ancestrales et qui dit non à la suprématie masculine. **(Côte Des Neiges)**

■ **Next Stop Greenwich Village:** Un film autobiographique réalisé sans apitoiement nostalgique par Paul Mazursky qui nous raconte, par petites touches humoristiques et chaleureuses, la vie quotidienne d'un jeune homme, Larry Lapinsky, qui rêve de devenir comédien. Le film de Mazursky nous restitue l'atmosphère enfiévrée de Greenwich Village dans les années 50 alors que les jeunes se passionnaient pour Freud, rêvaient leur vie dans des petits cafés et découvraient abruptement les aspérités du quotidien. Une chronique attachante (malgré ses défauts) qui parle très justement d'un certain milieu et d'une certaine époque. **(Snowdon)**

■ **Taxi Driver:** Le meilleur film du jeune cinéaste américain Martin Scorsese. Un jeune homme, Travis Bickle (extraordinaire Robert de Niro) devient chauffeur de taxi parce qu'il ne peut dormir la nuit. Ce qui commence comme une rêverie éveillée sur les insatisfactions d'un citoyen passif, se termine comme une descente aux enfers, d'un cauchemar hallucinant, dans la conscience déchirée d'un individu qui croit exorciser dans la violence ses frustations insoutenables. Admirable du début à la fin. **(Atwater I)**

■ **La flûte enchantée:** Le dernier opéra de Mozart porté à l'écran somptueusement par Ingmar Bergman. Celui-ci est parvenu à respecter l'esprit franc-maçonnique de l'opéra de Mozart tout en restant fidèle à ses propres préoccupations. Jamais un film de Bergman aura-t-il été aussi enjoué, serein et profondément optimiste. Un ravissement total. **(Le Dauphin)**

Francoise berd
marthe blackburn
marie-claire blais
nicole brossard
michèle craig
louissette dussault
marcelle ferron
marielle fleury
odette gagnon
luce guilbeault
michèle magny
pol pelletier
france théoret
tnm
861-0563
coin ste-catherine et st-urbain
Billets en vente maintenant
texte publié chez Quinze en vente au tnm
la nef des sorcières
jusqu'au 3 avril

"Une violence qui s'exerce sur les esprits et sur les volontés." Le Monde
"L'intolérance et les dangers d'une société aux mains d'une police toute puissante." Jeune Cinema
"Convaincant par ses qualités artistiques, sa sincérité et une interprétation remarquable." Télérama
"Un individu humilié, numéroté et écrasé par une machine répressive et inhumaine." Le Point
PROSPEC présente Le roman interdit en Grèce par l'ancien régime est enfin un film...
Pour tous
Michel Piccoli
LA FAILLE
Un film de Peter Fleischman
Musique de Ennio Morricone
avec Ugo Tognazzi
Adriane Asti
Grand Prix de la littérature policière
CHEVALIER
1590 rue St Denis 845-3222
12.10 - 2.30 - 4.40
7.05 - 9.30

UNANIME! 14 ANS
—Newsweek
UN FILM REMARQUABLE SUPERIEUR, SAISISSANT, PUISSANT ET TRES EMOUVANT. Un film poignant, techniquement brillant. Un large tableau de décadence et de vulgarité. HÂTEZ-VOUS DE LE VOIR —N.Y. News
UN FILM FASCINANT! Un jeu d'acteurs sans pareil. —NBC-TV
MEMORABLE...GRANDIOSE Un film passionnant. Un travail superbe de réalisation — ABC-TV
"★★★★!" FAITES-TOUT POUR LE VOIR! — Magazine Vogue
UN FILM D'UNE ORIGINALITE PERÇANTE, à la fois exubérant, tempétueux, gai et puissant — Gannett Newspapers
En vedette: GIANCARLO GIANNINI MARIANGELA MELATO TECHNICOLOR
UN FILM d'AMOUR et d'ANARCHIE
VERSION ORIGINALE ITALIENNE AVEC SOUS-TITRES FRANÇAIS
un film de LINA WERTMULLER
VEND.: 7.15 - 9.30
SAM. & DIM.: 12.30 - 2.45 - 5.00 7.15 - 9.30
FLEUR DE LYS
858 est, Ste-Catherine 288-3303

En librairie
En collaboration
Le processus électoral au Québec
Cahiers du Québec
Coll. Science politique
éditions hurtubise hmh
380 ouest rue craig montréal

GILLES PELLETIER
FRANCOIS TASSE
EDGAR FRUITIER
AUBERT PALLASCIO
JEAN BROUSSEAU
ROGER GARCEAU
PIERRE DAGENAIS
YVON BOUCHARD
MARCEL GIRARD
HELENE LOISELLE
FRANCOISE GRATON
CARMEN TREMBLAY
ANGELE COUTU
LOUISE SAINT-PIERRE
LUCILLE PAPINEAU
NADINE MARCHAND
CLAIRE RANGER
YVES ARNAU
JEAN-PIERRE BERGERON
LOUIS DALLAIRE
PAUL DION
GILLES DIONNE
YVON DUMONT
PIERRE-ANDRE FOURNIER
MARCEL GAUTHIER
REJEAN GUENETTE
GAETAN GIRARD
JACQUES KANTO
PIERRE LEBEAU
MICHEL PASQUIER
JEAN TRUDELLE
THEATRE DU GESÙ
1200 BLEURY
15 MARS AU 12 MAI
866-1964
LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE
MISE EN SCENE YVAN CANUEL
DECOR CLAUDE FORTIN
COSTUMES SOLANGE LEGENDRE
MUSIQUE CLAUDE ET SERGE ROY
ETUDIANTS: $2.
SHAKESPEARE
MACBETH

Elysée
35 MILTON / 842-6053
SALLE RESNAIS
POUR TOUS
MIS EN NOMINATION POUR 4 CÉSARS
• MEILLEUR FILM
• MEILLEURE INTERPRETATION MASCULINE
• MEILLEUR SECOND RÔLE FEMININ
• MEILLEUR SCENARIO
PRIX LOUIS DELLUC
élu dès le premier tour à la majorité absolue
"Voilà un film différent, un film original, un film qui rend heureux". — PARIS-MATCH
"Souriant, tendre, "Cousin, Cousine", est une réussite". — L'EXPRESS
"Chez TACCHELLA, l'expression "rire aux larmes" prend tout son sens". — ECRAN
"Enfin une comédie qui a du ton, quel événement!" — LE NOUVEL OBSERVATEUR
"Avec un réel talent, Tacchella ne se contente plus des demi-teintes; il charge et tente de tout bousculer sur son passage..." — FICHES DU CINEMA
"Victor Lanoux: un comédien à surveiller. Un acteur de la race des grands." — TELERAMA
"Dans la ligne des meilleures comédies. Avec un tel cousin, une telle cousine, la vie de famille devient une fête". — FRANCE SOIR
"Courez voir "Cousin, Cousine". — LE JOURNAL DU DIMANCHE
UN FILM DE Jean-Charles TACCHELLA
AVEC MARIE-CHRISTINE BARRAULT VICTOR LANOUX
Cousin Cousine un drôle de cinéma!
SALLE EISENSTEIN
8e SEMAINE
14 ANS
Très beau, somptueux et déchirant.
LUCHINO VISCONTI
VIOLENCE et PASSION
BURT LANCASTER SILVANA MANGANO

L'étrange politique de l'OSM

Pas un seul concert de la prochaine saison n'est confié à un Québécois

par GILLES POTVIN

Rafael Frühbeck de Burgos, le chef en titre de l'Orchestre symphonique de Montréal depuis le début de la présente saison, était de passage ici la semaine dernière afin de dévoiler les détails de la saison 1976-77, la 42ième de notre orchestre. Dans ses grandes lignes, la structure d'ensemble de la saison sera sensiblement identique aux précédentes, avec une série principale de 14 concerts doubles dits "grands concerts" et une seconde série de six concerts dits "gala". A ces deux séries s'ajoute toutefois, et pour la première fois, une troisième série de concerts doubles dit "du Maurier", le tout totalisant 26 concerts doubles, à la salle Wilfrid-Pelletier, les mardis et mercredis. L'OSM abandonne donc la présentation d'oratorios en série spéciale à l'église Notre-Dame bien que le *Requiem* de Verdi sera chanté en cet endroit en mars 1977 tout en étant inclus dans la série du Maurier. Par ailleurs, l'OSM n'est pas encore en mesure de dire s'il y aura oui ou non quatre concerts au Forum. Il faut attendre, dit-on, la confirmation des dates mais vu l'importante baisse de l'auditoire depuis deux saisons et l'absence de commandite, l'on peut se demander si l'OSM va continuer à présenter ces concerts d'une rentabilité douteuse. Ce réaménagement des séries de l'OSM a été rendu obligatoire par la disparition de l'Opéra du Québec. Relancé récemment, l'OQ n'a pas encore annoncé de programme pour 1976-77, sauf *Le Barbier de Séville* dans le cadre des Jeux olympiques.

Compte tenu de la situation financière difficile de l'OSM et de la période d'austérité que nous traversons, l'on aurait pensé qu'une saison plutôt modeste aurait été de mise en ces temps difficiles. Loin de là. Ne doutant aucunement de l'avenir, l'OSM offre à son public une saison riche et imposante, où foisonnent les grands noms et les oeuvres imposantes. Tous les concerts ont au moins un soliste quand ce ne sont pas deux ou même plus. Il y a bien ici et là quelques noms nouveaux mais ce sont les noms prestigieux qui dominent. Sur le plan du répertoire, l'accent est aussi mis sur les oeuvres connues et les compositeurs populaires. Frühbeck de Burgos l'a dit clairement: "Il faut que tous les abonnements soient vendus à l'avance". L'OSM, on le voit, ne peut plus se permettre de prendre de risques.

Le répertoire, il va sans dire, reflète aussi cette attitude. La musique contemporaine, cette bête noire des chefs d'orchestre, est à peu près totalement absente. Il y a bien les noms de Ives, Barber et Copland au programme d'un concert de musique américaine et celui de Lutoslawski (*Concerto pour orchestre* 1954), mais ce sont là des exceptions. Stravinsky est timidement représenté par son *Concerto en ré* pour cordes. Il y a bien sept oeuvres de compositeurs canadiens mais ce sont, pour la plupart, des oeuvres déjà jouées par l'OSM, sauf celles de Lothar Klein et de Sonia Eckhardt-Gramatté. A ce sujet, Frünbeck de Burgos, qui va bientôt diriger en création la commande de l'OSM, *Fleuves* de Gilles Tremblay, n'a pas annoncé que l'OSM ferait une nouvelle commande pour la saison prochaine. Quoi qu'il en soit, aucune place à cet effet n'est prévue dans les programmes.

Des 26 programmes annoncés, Frühbeck de Burgos s'en réserve plus de la moitié, soit 14, ce qui est bien normal car il s'agit après tout de son orchestre. Comme il fallait s'y attendre, ses programmes accordent la plus large place aux oeuvres allemandes et espagnoles, ce qui aussi normal si l'on tient compte de ses origines et de sa formation. Manuel de Falla, un compositeur dont il s'est fait une spécialité, se voit honoré par un programme entier à l'occasion du centenaire de sa naissance. Il reprendra en concert son opéra *La vida breve* qu'il nous présentait il n'y a pas si longtemps, ajoutant l'opéra de chambre *El retablo de maese Pedro*. Pour ce concert, un contingent de chanteurs espagnols et même une danseuse viendront spécialement d'Espagne. En plus, la remarquable pianiste Alicia de Larrocha reprendra "Nuits dans les jardins d'Espagne", une oeuvre qu'elle a jouée ici il n'y a que deux saisons. Certes, Manuel de Falla est un compositeur important de la musique espagnole et universelle mais l'on se demande s'il méritait un tel hommage de la part de l'OSM qui a totalement ignoré le cinquantenaire de la mort de Deubssy en 1968 et qui n'a marqué le centenaire de la naissance de Ravel que par l'exécution de ses deux concertos pour piano qui sont, après tout, des oeuvres de répertoire.

Pour le reste de ses programmes, le chef espagnol s'en tient surtout aux piliers du répertoire: symphonies de Beethoven, Tchaikovsky, Brahms et Mahler; *Tableaux d'exposition* de Moussorgsky-Ravel, *Requiems* de Verdi et de Brahms, *Pins de Rome* de Respighi. A signaler toutefois le programme lyrique consacré à des pages de *Parsifal*, *Tannhäuser* et *Les Maîtres-chanteurs*, avec le concours du baryton Robert Hale et des choeurs.

Franz-Paul Decker, ex-directeur artistique de l'OSM, se voit confier pour sa part la direction de quatre programmes. A l'exception des oeuvres de Lutoslawski et de Stravinsky citées plus haut, Decker s'en tiendra à des symphonies connues comme la cinquième de Chostakovich, la cinquième de Sibelius (moins connue il est vrai), etc. A noter particulièrement le programmè des 23-24 novembre où le groupe Tashi — piano, violon, violoncelle et clarinette — se divisera pour l'exécution du Triple concerto de Beethoven, le clarinettiste se réservant la *Rhapsodie* de Debussy pour cet instrument.

La balance des programmes, au nombre de huit, seront dévolues à autant de chefs invités — Zubin Mehta, Kazuyoshi Akiyama, Klaus Tennstedt, Michel Plasson, Piero Gamba, Fritz Rieger, Andrew Davis et Leonard Slatkin. La présence de Mehta, à qui l'OSM doit tout de même beaucoup, s'imposait d'autant qu'il vient d'être nommé à la succession de Pierre Boulez à la Philharmonique de New York. Mehta reviendra diriger la Symphonie no 4 de Bruckner et présentera à nouveau son protégé israélien, le jeune Yefim Bronfman. Vu l'absence de chefs québécois à l'OSM la saison prochaine, l'on est en droit de se poser des questions sur les critères qui ont présidé à l'engagement des sept autres chefs, dont quelques-uns sont de parfaits inconnus. Même Frühbeck de Burgos était incapable de dire qui sont au juste Klaus Tennstedt et Leonard Slatkin! Pourtant, il affirme avoir approuvé tous les engagements et sanctionné tous les programmes.

Quel que soient les mérites et qualifications de ces chefs invités, il est absolument inconcevable et déplorable que l'OSM n'ait pas confié au moins un concert à un chef du Québec. Il n'y a aucune raison par exemple, pour justifier l'absence de Pierre Hétu, dont les récents passages à l'OSM (**Symhonie no 10** de Chostakovitch et **Symphonie en si bémol** de Chausson) ont été accueillis avec enthousiasme par la presse et le public. On ne voit pas pourquoi l'OSM ne confierait pas un programme à Serge Garant, dont le talent est respecté de tous les musiciens montréalais. Tout comme Boulez, Garant surprendrait probablement tout le monde par sa compétence à diriger les classiques tout comme les contemporains.

Il y a aussi à Londres un chef montréalais du nom d'Arthur Davison, dont la prestigieuse étiquette EMI vient de sortir un remarquable enregistrement de la Symphonie no 7 de Dvorak, lequel a reçu un accueil des plus favorables de la presse phonographique. Davison y dirige le célèbre Orchestre philharmonique de Londres. Et ce n'est pas le seul enregistrement de Davison pour EMI. Il a à son crédit pas moins de 14 titres dont les ventes totales se chiffrent à près d'un million d'exemplaires. Evidemment, la direction de l'OSM ignore tout de Davison, surtout que son nom est probablement suspect vu qu'il a reçu sa formation de violoniste au Conservatoire de Montréal avant de s'établir à Londres dans les années 50.

On ne voit pas pourquoi l'OSM, qui prend des risques avec d'illustres inconnus étrangers, ne confierait pas un programme à Roland Leduc ou à Jean Deslauriers. Ce dernier a récemment tiré l'OSM d'embarras en remplaçant au pied levé Aldo Ceccato. Pour l'OSM, les chefs québécois sont et demeurent éternels remplaçants à qui l'on a recours qu'en cas de besoin extrême.

En attendant qu'on nous dise qui sont Leonard Slatkin et Klaus Tennstedt, l'on se doit de signaler la venue de Michel Plasson, jeune chef français dont on dit le plus grand bien. A la demande de Frühbeck de Burgos, Plasson doit diriger un programme français, question sans doute de suppléer à une absence quasi totale de musique française dans les programmes de la saison. Akiyama est, pour sa part le chef en titre de l'orchestre de Vancouver mais on se demande pourquoi son retour quand on se souvient de sa terne direction de la *Symphonie fantastique* au Forum la saison dernière. Andrew Davis est attaché à l'orchestre de Toronto et il excelle dans la musique anglaise. Piero Gamba, après une carrière d'enfant prodige sous le nom de Pierino Gamba, est aujourd'hui chef de l'orchestre de Winnipeg mais sa carrière ne semble pas dépasser les frontières du Manitoba. Quant à Fritz Rieger, il a fallu consulter bien des dictionnaires avant d'apprendre qu'il est en 1910 et qu'il a été "généralmusikdirecktor" de nombreux théâtre allemands avant de prendre la direction de la Philharmonique de Munich. Il est peu connu en dehors d'Allemagne et totalement inconnu en Amérique du Nord.

Côté solistes, la participation québécoise et canadienne semble en nette régression. Outre Ida Haendel, qui réside à Montréal tout en poursuivant une carrière internationale, le seul autre instrumentiste d'ici à bénéficier de la faveur d'un engagement à l'OSM est le jeune pianiste Henri Brassard. Et il n'aura pas l'occasion de jouer un vrai concerto puisqu'il participera seulement à l'exécution de la *Fantaisie* pour piano, choeur et orchestre de Beethoven. L'OSM a jeté son dévolu sur un certain Rudolf Buchbinder mais ignore que de jeunes pianistes comme André Laplante et Janina Fialkowska sont des lauréats de concours internationaux à Paris et en Israël. L'OSM ne sait probablement pas non plus que Steven Staryk est reconnu comme l'un des grands violonistes de l'heure et qu'il a été soliste et violon solo de grands orchestres d'Europe et des États-Unis.

A quoi bon continuer. L'OSM est profondément ancré dans ses préjugés et bien naïf est celui qui va croire que les choses vont changer d'une saison à l'autre. Tout est permis lorsqu'on est persuadé que la survie d'une entreprise comme l'Orchestre symphonique de Montréal est liée inconditionnellement à un "internationalisme" sans rémission, ne serait-il qu'apparent. Avec la prestigieuse brochette de solistes que l'OSM propose à son public, les abonnements se vendront sûrement, les salles seront pleines mais les déficits seront également considérables. On reviendra alors à la charge pour nous dire "qu'une grande ville a besoin d'un grand orchestre" même si lui, ne semble pas tellement avoir besoin des gens d'ici.

"Chile Vincera"

Pour un théâtre politique valable

par ADRIEN GRUSLIN

Avec "Chile Vincera", le Théâtre populaire du Québec (TPQ) vient de marquer un point dans la veine politique qu'il exploite depuis le début de la présente saison. Il avait pourtant mal amorcé ce virage à gauche en montant la fâcheuse "Soirée en Octobre" d'André Major. En deuxième lieu, il n'eut la main qu'à demi heureuse avec les Juifs militants de "Il faut être fou pour pleurer" d'Arnold Wesker; le spectacle multipliait les inégalités en plus de se révéler d'une longueur insupportable. Et voici qu'après un intermède moins politique en compagnie de Fernand Sansouci devant sa "Reine des chanteuses de pomme" signée Jean-Claude Germain, il nous transporte avec efficacité au Chili.

Alors qu'une "Soirée en Octobre" ne parvenait jamais à sortir le public de son indifférence, à susciter une émotion grandissante, "Chile Vincera" nous atteint dès ses premiers moments lorsqu'il projette sur écran le film de la manifestation qui se déroula à l'occasion des funérailles de Pablo Neruda. Je crois bien qu'en entendant la foule scander le nom du poète décédé, qu'en lisant la douleur sur les visages des manifestants pas un spectateur n'a pu rester insensible.

La suite de la production nous perdait d'abord dans les défilés rapides et impersonnels de personnages, avant de nous reprendre progressivement pour nous amener jusqu'au cri final donné par les huit comédiens et repris par le public: "El Pueblo Unido Ramacera Vindido" accompagné en sourdine par un très beau chant révolutionnaire chilien. D'un côté, l'écrit de Major, maladroit dans son écriture et dans son montage, amenait un spectacle froid sur un sujet brûlant, de l'autre celui de Juan Fondon touche au maximum.

L'ouverture de ce théâtre politique efficace se situe pourtant à cent lieues d'un procédé théâtral. Le comédien Patrick Peuvion, micro en main, effectue une mise en situation géographico-historique. Appuyé d'un vidéo, il nous rappelle que: "le Chili est une mince bande de terre... qu'il possède les mines de cuivre... que sa population... etc..." La sombre page d'histoire, non achevée encore, que relate la pièce demeure si fraîche à notre mémoire qu'il apparaît superflu de nous y introduire de façon aussi didactique. Mais comme cette entrée en matière débouche sur les appels au poète Neruda, que ces cris sont émouvants... on oublie sa faiblesse.

Juan Fondon a choisi de relater son histoire dans un mélange de narration et de démonstration. La première partie met du temps à capter tout à fait le spectateur. Peu à peu, au gré des séquences, l'attention augmente. Certains passages marquent: celui des têtes de généraux derrière le drapeau américain, le balancing party entre Eudardo Frei et Pinochet, l'intermède amoureux de Juan et Isabel, le couple révolutionnaire allongé sur un gazon synthétique peuplé de marguerites.

Une des qualités de l'oeuvre consiste à ne pas pécher par un excès de naïveté qui en aurait fait un developpement simpliste. Dieu sait si le dessin des pièces politiques peut parfois être grossier! Jamais l'auteur ne tente d'ignorer les divergences de la gauche, au contraire les scènes mettant en présence les groupes antifacistes dégagent chaque fois ces différences de vues. Chaque page finit également par les reléguer loin derrière la solidarité des forces anti-facistes. La scène où on admet le représentant des démocrates-chrétiens reste à cet égard la plus éloquente.

Un plateau nu, un grand écran au fond où diapositives et films seront projetés régulièrement, des éclairages fort élaborés de Robert Patoine, huit acteurs vont et viennent au rythme des quatre types de situations du texte de Fondon et de la mise en scène de José Valverde. Les comédiens, Raymond Bouchard, Michel Daigle, Liliane Jolin, Françoise Lemaitre-Auger, Patrick Peuvion, Jérôme Tiberghien, Daniel Tremblay et Gisèle Trépanier, se présentent en arrivant, ils conservent toute la distance entre eux et leurs personnages. Chacun aura à interpréter avec le plus de conviction possible de vrais êtres, tels les Juan, Isabel, Antonia et autres. Généralement adéquates, certaines incarnations n'impressionnent guère.

Il faut distinguer trois autres types de représentations: celles des ombres, des tortionnaires mitraillettes au poing dont on ne voit que les silhouettes derrière l'écran. Le procédé apparaît ingénieux car ni les soldats, ni les bourreaux n'ont de visage. Puis celles des masques et des têtes: les masques accompagnent les incarnations sociales dont l'identité somme toute importe peu tandis que les têtes, sans corps donc sans âme, tenues sur un bâton, sont réservées aux personnages politiques connus et réactionnaires: généraux chiliens Pinochet, Mendoza, Leigh, dignitaires américains. Tout le ridicule incombe à ces marionnettes.

Juan Fondon présente Pinochet comme un personnage excérable, pire: un "con" selon les paroles qu'il prête à l'éminence grise de la junte militaire, le général Leigh. Le dramaturge lui fait tenir un discours absurde: "Ma formule est simple: les ouvriers se révoltent? Détruisons les usines, plus d'usines, plus d'ouvriers, plus de problèmes! Les étudiants contestent? Supprimons les universités, plus d'universités, plus d'étudiants, plus de problèmes! Les agriculteurs se... et ainsi de suite."

Parallèlement, pendant la moitié de la pièce, on verra Juan emprisonné, pendu par ses bourreaux. Quand ses pieds seront fatigués, ils ne pourront plus le tenir, ils plieront et alors la corde qu'il a autour du cou se resserra... et il mourra. En attendant, Juan doit parler pour vivre, il récite des textes de Pablo Neruda. La poésie permet à l'homme de ne pas mourir.

Impossible de rester de marbre face à tout cela. On peut avoir envie de dire avec Antonia: "Oui! il faut battre le fascisme." De fait, le TPQ a bien senti l'intérêt d'un tel spectacle puisque, contrairement à son habitude, il a décidé de le représenter à Montréal du 4 au 7 mai à la Bibliothèque nationale, après son habituelle tournée provinciale.

Pour prendre le pouls de Boulez et Wagner

par JACQUES THÉRIAULT

Pierre Boulez n'est pas à proprement parler un tendre. On se plait plutôt à le considérer comme un "enfant terrible" de la musique qui, tant bien que mal, a réussi à secouer le cocotier du conformisme en France où il a maintes fois exprimé tout à trac ses opinions sur l'organisation musicale dans des articles retentissants.

C'est pour cette raison qu'il s'exilait à Baden-Baden, en Allemagne, dès 1959, et son irascibilité envers Malraux reste parmi les épisodes les plus savoureux de la presse française.

Mais, le créateur génial du **Marteau sans maître**, du **Livre pour orchestre** et de **Pli selon Pli**, persiste encore aujourd'hui à se battre et à affirmer avec raison: "Il faudrait tout de même établir un certain recyclage, un renouvellement des connaissances et des professeurs pour que l'enseignement reste vivant (...) Il n'y a pas de raison pour que des professeurs ne se tiennent pas au courant, année après année, de l'évolution de l'invention musicale et ne voient pas quels effets elle peut avoir sur le fait de jouer d'un instrument, sur la manière de concevoir une composition, sur tous les phénomènes qui participent à la vie musicale".

Cette réflexion du compositeur et chef d'orchestre Pierre Boulez est tirée d'entretiens que Célestin Deliège livre, dans la collection "Tel quel" aux éditions du Seuil, sous le titre **Par volonté et par hasard.** Librement, rigoureusement mais en non-conformiste, Boulez y fait le point sur sa formation, son évolution, sa création et sa réflexion musicales. Qu'est-ce que le devenir musical? Ses lignes de forces? Qu'est-ce qu'un professionalisme en ce domaine? Comment surmonter, en s'y glissant, l'institution? Ce défenseur de la musique du vingtième siècle y répond avec le mordant qu'on lui connaît en cet ouvrage de quelque 160 pages que tout curieux voudra consulter... à l'heure où il vient justement de quitter la direction de la Philharmonique de New York pour rentrer en France où on lui a confié la direction d'un institut de recherches sur la nouvelle musique.

Chez le même éditeur, notons également la parution du numéro 22 de cette revue d'avant-garde qu'est **Musique en jeu.** Ce numéro est centré sur Wagner pour célébrer le centième anniversaire du Festspielhaus de Bayreuth. Une bonne occasion de se remettre en question étant donné que l'opéra, le théâtre lyrique, n'a pas avancé d'un centième depuis lors. Les textes sont signés Pierre Boulez, Christian Cheyrezy, Bérénice Reynaud, Dieter Schnebel, Costin Miereanu et Theodor W. Adorno. Des réflexions pertinentes.

Par volonté et par hasard, par Célestin Deliège, collection "Tel quel", Éditions du Seuil, Paris.
Musique en Jeu, revue no 22. Éditions du Seuil, Paris.

Galeries d'Art

Paul Soulikias
Première exposition d'Aquarelles
Jusqu'au 3 avril
gr galerie inc. robert rouillier
1370 ouest, rue Notre-Dame, Montréal H3C 1K8 935-7565
à l'ouest de la rue de la Montagne

ACADÉMIE DE PEINTURE
ATELIER LIBRE
DESSIN — CROQUIS et PEINTURE
avec MODELE VIVANT
CORRECTION et INITIATION à L'ART
AUCUNE CONDITION D'INSCRIPTION
Académie Bélanger Inc.
5002, boul. St-Laurent, Montréal, Québec, H2T 1R7
Tél.: (514) 279-8029

Importants tableaux et sculptures
CANADIENS ET EUROPÉENS
Ouvert 9 à 5 30
Samedi 9 à 5
NOUS ACHETONS PEINTURES DE QUALITÉ
GALERIE DOMINION
Le plus grand choix de peintures et sculptures dans la plus grande galerie d'art au Canada
1438 ouest, rue Sherbrooke 845-7471 et 845-7833

Exposition
HUILES ET DESSINS
JORI SMITH
du 23 mars au 10 avril
GALERIE KASTEL INC.
1366, avenue Greene, Westmount.
933-8735

PARMI NOTRE CHOIX DE GRAVURES ORIGINALES
CINQ GRAVURES DIFFERENTES ET PLUS DE CHAQUE ARTISTE SUIVANT:
BASKIN CARZOU LEMIEUX
MAGNELLI PICHET SAVOIE
SAXE SOULAGES TÉTREAULT
DIX ET PLUS:
BRIANSKY DELAUNAY ESLER
GÉCIN GIGUÈRE HASEGAWA
LALIBERTÉ PELLAN PETIT ZAO-WOU-KI
VINGT ET PLUS:
ALVAR CLAVÉ FINI FRIEDLAENDER
MARKGRAF RIOPELLE TREMBLAY
ET AUTRES!
1024 OUEST, AVENUE LAURIER
279-2188
atelier 66

les lettres étrangères

URUGUAY: Hernandez et ses poupées

par

NAIM KATTAN

Né en 1912 à Montevideo, Felisberto Hernandez est mort de leucémie en 1963. Il est l'auteur de plusieurs recueils de nouvelles. Pianiste, il mène de front sa carrière musicale avec l'élaboration de son oeuvre d'écrivain. A quarante ans, il opte pour la littérature. **Les Hortenses** est un choix de ses nouvelles, et une excellente introduction à l'oeuvre marquante de l'écrivain uruguaien.

La nouvelle qui donne le titre au recueil nous fait sentir la singularité et l'originalité de cet écrivain. Un couple sans enfant commande à un fabriquant de poupées, une poupée grandeur nature. Au début, c'est un jeu qui apporte une diversion, une variété à la monotonie de leur vie quotidienne. Petit à petit, la poupée s'installe, gagne du terrain, impose sa présence et fait sentir son autonomie. Le couple la remplit d'eau chaude et lui fait partager le lit conjugal. La poupée règne. Immuable et silencieuse, on n'a pas prise sur elle. Et quand, dans un moment de rage, la femme la crible de coups de couteau, elle ne parvient pas pour autant à imposer sa volonté. Le fabricant reprend sa poupée, la répare et elle recouvre sa puissance de silence et d'immobilité.

La femme quitte son mari et celui-ci se soumet à l'autorité grandissante de la poupée, d'autant plus que celle-ci n'est pas unique. Elle se multiplie, elle est partout. Elle défie le temps puisqu'elle est de pure fabrication. On la découpe, on l'élimine et elle renaît.

Dans une nouvelle, **La Maison Inondée**, c'est la vie d'une femme qui se raconte à un visiteur. Celui-ci doit traverser un canal car son lit se trouve au milieu d'une île. Et la femme raconte sa vie, ses désirs, son mariage. A la fin le narrateur se rend compte que l'île est de pure fabrication, qu'un domestique ouvre un robinet tous les matins, inonde les couloirs et que le soir l'eau s'écoule. L'île naît de la volonté d'une femme qui impose son histoire au narrateur.

Dans plusieurs de ses nouvelles Hernandez évoque son métier de pianiste. Le musicien est cerné, envahi par une salle qui l'applaudit ou le siffle. Il voit des ombres, des chats; il entend des rires. Dans une nouvelle, ce sont les murs, le piano qui règnent, sévissent.

En dépit des apparences, aucune des nouvelles de Felisberto Hernandez ne relève du fantastique. Chez lui, il n'y a pas de prolongement dans la mémoire. Il n'y a ni attente, ni promesse. Des objets sont placés dans des lieux, arbitrairement. Ils sont réels. C'est l'unique réel. L'événement naît du hasard de la rencontre des objets, de leur affrontement. Il n'a pas de sens ni de cohérance. L'homme, en l'occurrence le narrateur, est fasciné par les objets. Il les regarde, les observe, sans réussir à leur donner une cohérence. Il se laisse lui-même envahir sans être réduit à l'immobilité, car le regard donne aux objets leur autonomie et à partir du regard, le langage leur octroie une existence, nous fait non pas pressentir, ni comprendre le réel mais nous le fait sentir.

Dans d'autres nouvelles, **Ursule** ou **La Femme qui me ressemblait**, une vache et un cheval sèment la confusion sur la réalité et la différence de personnages humains.

La tentation est grande de ranger Felisberto Hernandez parmi les écrivains de l'absurde. Il n'en est rien. C'est un écrivain réaliste. Il décrit des hommes, des femmes, des maisons, des villes, des objets. Il évoque leur lien, raconte une histoire et fait appel à sa propre vie. L'élément autobiographique est présent. On suit l'auteur qui nous conduit sur des voies incontrôlables, qu'il ne contrôle pas lui-même d'ailleurs. Il n'y a point là de mystification, et le réel n'est pas réduit à des apparences.

Pour Felisberto Hernandez la cohérance logique n'est qu'une hypothèse. L'absurde naît du dérèglement de ce que l'on considère national. Or, Hernandez ne reconnaît pas le bien-fondé du rationnel et du logique. Pour lui, les évènements, les objets, les personnes n'ont point besoin d'établir des liens compréhensibles ou significatifs pour affirmer leur existence. Evénements, personnes et objets peuvent être séparés, isolés, n'entretenir aucun rapport les uns avec les autres, avoir des liens éphémères, arbitraires et procéder du réel. J'ai dit que Felisberto Hernandez est un écrivain réaliste, sauf que sa cohérance n'est pas celle à laquelle nous sommes habitués. Elle existe cependant. Elle éclate dans chacune des nouvelles de ce recueil. Hernandez ne récuse pas l'imaginaire, il le transmue en possible. A le lire nous avons l'impression de suivre un magicien qui transforme la banalité du concret en monde rêvé.

Les Hortenses de Felisberto Hernandes, traduit de l'uruguayen par Laure Guille-Bataillon aux **Editions Denoël.**

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 20, 21 et 22

POUR BIEN DIGÉRER BUVEZ
UNE EAU DE SANTÉ ALCALINE & PÉTILLANTE QUI FACILITE LE TRAJET DIGESTIF ET L'ÉLIMINATION
Lithines 33

NETTOYEUR P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5229

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-J...
Suite 110 845 ...4

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waquih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est, Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS
pour faire la livraison du journal LE DEVOIR
à
Montréal et Banlieue
Excellentes routes disponibles
844-3361

Brendan Wood vous invite à vous renseigner sur les occasions d'emploi qui s'offrent chez nos clients.

GÉRANTE DE BUREAU

Notre client, une firme professionnelle bien établie, est présentement à la recherche d'une gérante de bureau pour ses services administratifs du centre ville. Ce membre important de l'équipe de direction serait idéalement, parfaitement bilingue, bon administrateur et autonome. L'expérience au sein d'une entreprise professionnelle à un niveau corporatif serait un atout.

Vous serez responsable de l'embauche et l'entraînement du personnel administratif et de soutien (6 à 8 personnes), du développement et de l'application de systèmes, des achats, et de la gestion générale du bureau. Vous aurez à travailler étroitement avec les associés et les directeurs de cette firme.

Ce poste, nouvellement créé, vous offre l'occasion de vous impliquer activement dans l'organisation et la direction générale de l'entreprise.

Un excellent programme d'avantages sociaux est offert, incluant 3 semaines de vacances, soins dentaires et oculaires, etc. Salaire proportionnel à l'expérience et au potentiel.

Veuillez communiquer avec Lili-Ann Foster pour une entrevue confidentielle.

Brendan Wood + Associates (Québec) Ltd.
Personnel Consultants — Conseillers en personnel
680 ouest, Sherbrooke, Suite 950, Montréal, Québec H3A 3M7, 288-8661
Les employeurs clients assument tous les frais

Université du Québec à Trois-Rivières

PROFESSEURS

L'Université du Québec à Trois-Rivières recherche un professeur dans chacune des disciplines dans les départements suivants:

DÉPARTEMENT D'ADMINISTRATION ET D'ÉCONOMIQUE
Management
Finances
Systèmes - gestion des opérations

DÉPARTEMENT DE CHIMIE-BIOLOGIE
Microbiologie

DÉPARTEMENT DE FRANCAIS
Linguistique
Études québécoises

DÉPARTEMENT D'INGÉNIERIE
Génie industriel

DÉPARTEMENT DES LANGUES MODERNES
Traduction

DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE
Enfance inadaptée: - développement (Piaget)
- intervention (processus de rééducation)

DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE
Psychologie sociale des activités physiques
Biomécanique
Didactique de l'enseignement ou de l'entrainement

DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION
Audio-visuel et technique éducative
Préscolaire
Éducation spéciale (préscolaire - élémentaire et enfance inadaptée)

DÉPARTEMENT DES SCIENCES HUMAINES
Histoire (études québécoises)
Récréologie (intervention communautaire)
Récréologie (méthodes et design de recherche)

DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE LA SANTÉ
Nursing

Fonctions: Enseignement, recherche, encadrement et tâches connexes.
Exigences: Doctorat de préférence ou maîtrise avec expérience pertinente.
Traitement: Selon la convention collective en vigueur.
Date d'entrée en fonction: 1er juin 1976.

Prière de soumettre votre candidature avant le 1er avril 1976 au directeur du département concerné à l'adresse suivante:
Université du Québec à Trois-Rivières
Case postale 500
Trois-Rivières
G9A 5H7

ANALYSTES D'APPLICATION

Dans le cadre de la création d'une équipe dynamique qui oeuvrera dans le domaine du traitement des données et de l'organisation du travail, la Ville de Québec est à la recherche de:

UN ANALYSTE dont les fonctions de départ seront de participer activement à l'établissement de techniques, normes et standards d'analyse, de programmation, d'opération et de documentation. Cet analyste oeuvrera, par la suite, dans des dossiers d'informatique ou d'organisation du travail.

Le candidat recherché possède un diplôme universitaire de premier cycle et une expérience minimale de quatre (4) ans dans les tâches reliées à l'emploi. Il a également dirigé avec succès une équipe de travail et mené à bien les projets qui lui ont été confiés. (Concours 410-02-76)

UN ANALYSTE dont les fonctions principales seront de rencontrer les usagers pour inventorier leurs besoins, de développer, améliorer et maintenir les systèmes informatiques appropriés en faisant appel aux techniques de traitement en différé ou de télé traitement inter-actif selon le cas, de surveiller et de participer au déroulement normal des différentes étapes de l'analyse et de la programmation, de rédiger la documentation appropriée et de s'assurer de la satisfaction des usagers à l'égard des systèmes sous sa responsabilité.

Le candidat recherché possède un diplôme universitaire de premier cycle (de préférence en informatique), une expérience minimale de deux (2) ans dans les tâches reliées à l'emploi et une connaissance approfondie du JCL d'IBM. (Concours 410-03-76)

Le traitement sera établi selon la compétence et l'emploi comporte des avantages sociaux intéressants.

Pour obtenir une formule d'inscription ou des renseignements additionnels, s'adresser au Service du Personnel, Hôtel de Ville, Québec, G1R 4S9. La formule d'inscription doit être retournée avant quatre heures de l'après-midi, lundi, le 5 avril 1976.

MONTREAL ENGINEERING COMPANY, LIMITED

Une des plus anciennes compagnies canadiennes et des plus diversifiées dans le domaine de l'expertise-conseil en gestion et ingénierie, nous sommes établis au Canada et à travers le monde. Nous sommes la compagnie-mère du Groupe Monenco qui comprend plus de 50 compagnies à travers le monde. Nos opérations croissent rapidement et nous sommes à la recherche de:

Analyste de Contrats Sénior

Pour analyser et interpréter nos contrats avec nos clients, établir des instructions de facturation et s'assurer que ces instructions sont respectées. Nous sommes présentement en train d'établir un système de facturation par ordinateur et le titulaire de ce poste sera activement engagé dans cette tâche en plus d'entreprendre différentes investigations financières et analytiques.

Les candidats doivent avoir au moins 2 ans d'études universitaires en commerce ou en administration des affaires et un minimum de 5 ans d'expérience dans le domaine de l'administration de contrats et méthodes de facturation.

Comptable Civil

Assister notre contrôleur dans le contrôle monétaire d'aménagement et mise sur pied de systèmes en rapport avec un vaste programme visant à mettre nos systèmes comptables sur ordinateur. Le titulaire sera aussi engagé dans la préparation de budgets et prévisions budgétaires, la revision des états financiers, l'analyse et l'amélioration de méthodes et procédures et il devra aussi entreprendre divers projets spéciaux qui lui seront assignés.

Les candidats doivent être des diplômés C.G.A. ou R.I.A. ou posséder une accréditation professionnelle équivalente et plusieurs années d'expérience dans un milieu canadien industriel/commercial. Votre expérience doit inclure une familiarité avec les systèmes comptables et systèmes par ordinateur.

Vu le caractère international de nos opérations, une excellente maîtrise de la langue anglaise est essentielle et une connaissance d'usage d'autres langues, plus particulièrement de l'espagnol serait un atout.

NOUS OFFRONS:
Un travail stimulant au siège social d'une compagnie internationale avec d'excellentes possibilités de croissance professionnelle, d'excellents salaires et un éventail complet d'avantages sociaux comprenant une aide financière pour continuer vos études. Nos bureaux sont situés en plein centre-ville, facile d'accès pour les banlieusards.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, à titre confidentiel, à:

M. G.P. Barker
Directeur du personnel

MONTREAL ENGINEERING COMPANY, LIMITED
C.P. 777, Place Bonaventure
Montréal H5A 1E3, Québec

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 19, 21 et 22

WESTINGHOUSE

TRADUCTEUR

Notre service de traduction, en constante évolution, est à la recherche d'un traducteur connaissant et aimant l'électrotechnique.

La fonction consiste en la traduction, principalement de l'anglais au français, de documents traitant de la fabrication, la description, l'installation et la mise en marché de toute la gamme des produits électriques et certains produits électroniques.

Le titulaire devra à l'occasion procéder à la révision de traductions faites à l'extérieur du service.

Le candidat ou la candidate idéal possède un diplôme en traduction et 2 ou 3 ans d'expérience pertinente.

La candidature d'ingénieurs en électricité possédant une maîtrise absolue du français et de l'anglais, et désirant faire carrière dans la traduction, sera prise en considération.

Nous offrons un salaire attrayant correspondant à la compétence du candidat et une gamme complète d'avantages sociaux.

Toute demande fera l'objet de la plus stricte confidence.

Les candidats intéressés sont priés d'adresser leur demande à:

Monsieur Armand Bensimon
Westinghouse Canada Ltée
2125, 23ème avenue
Lachine, Québec
H8E 1X5

UNIVERSITÉ DE MONCTON
RECHERCHE

PROFESSEURS
EN ÉCONOMIE

FONCTIONS: Enseignement aux programmes du baccalauréat et de la maîtrise, des cours en Théories économiques et/ou Econométrie et mathématiques économiques. La recherche.

CONDITIONS: Le doctorat ou l'équivalent.

RANG ET TRAITEMENT: Selon la formation et l'expérience.

ENTRÉE EN FONCTION: Le 1er juillet 1976.

Faire parvenir son curriculum vitae à:

Le Directeur
Département d'économie
Université de Moncton
Moncton, N.-B. E1A 3E9

Université du Québec
Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois

DOCUMENTALISTE-ARCHIVISTE
Centre de documentation et d'archives administratives

Fonction

Le documentaliste-archiviste applique les méthodes et les techniques propres à l'organisation et à la gestion d'un centre de documentation ainsi qu'à l'organisation et à la conservation des archives administratives de la DEUOQ.

Exigences

--Diplôme de premier cycle en bibliothéconomie ou l'équivalent;

--Expérience pertinente souhaitable.

Traitement

Selon les qualifications et l'expérience, peut varier entre $10,457.00 et $16,218.00.

Lieu de travail

Hull

Date limite

Vendredi, le 2 avril 1976.

Veuillez faire parvenir vos candidatures au:

Service du personnel (concours no 180)
Université du Québec
Direction des études universitaires
dans l'Ouest québécois
335, boul. Cité des jeunes
Hull (Québec)
J8Y 6M4

75-76-131

UNIVERSITÉ DE MONCTON
RECHERCHE

PROFESSEURS
DE TRADUCTION

FONCTIONS: Enseignement à tous les niveaux du Baccalauréat spécialisé en traduction de l'anglais au français.

CONDITIONS: Formation universitaire, expérience professionnelle comme traducteur et réviseur, de préférence dans des domaines techniques.

RANG ET TRAITEMENT: Selon la formation et l'expérience professionnelle.

ENTRÉE EN FONCTION: Le 1er juillet 1976.

Prière de faire parvenir son curriculum vitae à :

Roland Viger
Directeur
Département de traduction et de langues
Université de Moncton
Moncton, N.-B. E1A 3E9

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS
POSTE OUVERT

POSTE :

Chef d'unité

ENDROIT :
Succursale de Gatineau, unité famille-enfance.

FONCTION :
— Distribue, coordonne et organise les activités professionnelles du personnel de son unité;
— assume au personnel de son unité l'encadrement professionnel requis, i.e., supervision, consultation, revision des objectifs d'intervention, etc...;
— assure l'initiation des nouveaux employés de son unité et voit à leur formation et à leur perfectionnement professionnel;
— en collaboration avec le directeur de succursale, définit, revise et évalue périodiquement les objectifs opérationnels du ou des programme(s) administré(s) par son unité;
— collabore avec les consultants au D.S.P. à l'identification des besoins de la clientèle et à l'évaluation du ou des programme(s) administré(s) par son unité;
— collabore avec les conseillers au D.A.P. à la coordination et la planification au niveau régional, du ou des programme(s) administré(s) par son unité;
— exerce certaines responsabilités administratives et de gestion du personnel (emploi du temps, compte de dépenses, temps supplémentaires, etc...) en conformité avec la convention collective et les normes de l'établissement;
— établit les besoins en personnel et autres ressources de son unité. Collabore à l'élaboration des prévisions budgétaires de la succursale;
— procède à la sélection et à l'embauche du personnel affecté à son unité, en fait l'évaluation et procède à l'application des mesures disciplinaires qui s'imposent en collaboration du directeur de succursale;
— accomplit toute autre tâche pertinente à ses fonctions.

SALAIRE :
Selon la politique salariale du C.S.S.O.

QUALIFICATION :
Diplôme universitaire en service social ou diplôme universitaire dans un autre domaine des sciences humaines avec expérience dans la pratique de l'intervention clinique.

PRIÈRE DE FAIRE PARVENIR TOUTE DEMANDE AVANT LE 10 AVRIL 1976 AU :

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
CENTRE DE SERVICES SOCIAUX
DE L'OUTAOUAIS
105, boul. Sacré-Coeur, C.P. 577,
HULL, Québec
J8X 1C5

LA C.S. DE LAPRAIRIE
requiert les services d'un

PROFESSEUR
en rééducation (orthopédagogue)

ATTRIBUTIONS :
— le titulaire de ce poste devra travailler auprès d'enfants ayant des troubles légers d'apprentissage, sous la formule du dénombrement flottant.

QUALIFICATIONS :
— posséder un diplôme universitaire de premier cycle en orthopédagogie ou en enfance inadaptée. Ce dernier devra cependant comprendre 15 crédits spécifiques en rééducation.

RÉMUNÉRATION :
— selon le décret tenant lieu de convention collective des enseignants.

Toute personne intéressée devra faire parvenir son curriculum vitae avant le 9 avril 1976 au :

Directeur du personnel
C.S. de Laprairie
540 boul. Ste-Elisabeth
LaPrairie, P.Q.
J5R 1V1

---

capilano college

requiert

des PROFESSEURS de français à temps plein et à temps partiel :

— cours d'été . . . 27 juin 1976 au 31 juillet 1976;
— année académique . . . 1 août 1976 au 31 juillet 1977.

Nous sommes à la recherche de professeurs de français à temps plein et à temps partiel possédant une expérience antérieure de l'enseignement.

Les candidats devront avoir l'expérience suivante:
— méthodes variées d'enseignement;
— enseignement aux débutants.

Unn diplôme emanant du Québec est souhaitable. Le degré requis est un M.A. ou l'équivalent.
Un dossier sans les qualifications précitées ne sera pas pris en considération.

Envoyez votre curriculum vitae détaillé et lettres de références à :

P.J. Spratt, principal
Capilano College
2055 Purcell Way
North Vancouver, B.C. V7J 3H5

Date limite: 26 avril 1976.

Les entrevues auront lieu à:
VANCOUVER du 3 au 6 mai inclusivement
MONTRÉAL du 10 au 12 mai inclusivement.

C.L.S.C. Basse-Ville
355, Marie-de-l'Incarnation
Québec G1N 3G9
(418) 687-2330

Le Centre Local de Services Communautaires (C.L.S.C.) Basse-Ville de Québec
requiert les services

1) d'une NUTRITIONNISTE

FONCTIONS :
— Effectuer des consultations auprès de familles de groupes et d'individus sur les problèmes touchant la nutrition.
— Mettre sur pied et exécuter les programmes ayant une approche communautaire d'éducation, d'information et de prévention.
— Collaborer avec les équipes multidisciplinaires d'intervention auprès des familles, des personnes âgées et de tout autre individu nécessitant des services de nutrition.
— Conseiller les équipes médicales et sociales en matière d'alimentation.
— Réaliser des documents audio-visuels ou écrits d'éducation à la nutrition.
— Réaliser l'évaluation des problèmes prioritaires de nutrition dans la Basse-Ville.

EXIGENCES :
— Connaissances approfondies dans le domaine de la nutrition.
— Diplôme universitaire en sciences de l'alimentation ou expérience équivalente.
— Expérience ou formation au travail de groupe.
— Connaissance de la Basse-Ville ou d'un milieu similaire

2) d'un CONSEILLER SOCIAL

FONCTIONS :
— Prendre en charge la responsabilité de la garde sociale au CLSC.
— À ce titre :
• recevoir les nouvelles demandes de service social;
• répondre aux demandes nécessitant des démarches immédiates (aide situationnelle);
• fournir une information situationnelle;
• faire l'inventaire des ressources du milieu au plan social;
• orienter les demandes vers le service adéquat;
• établir des modes de collaboration avec les ressources internes ou externes;
• développer des services concrets en fonction des besoins immédiats.

EXIGENCES :
— Diplôme d'études collégiales en technique d'assistance sociale ou expérience équivalente.
— Intérêt et habileté pour un travail de garde, de dépannage et de premiers contacts.
— Connaissance des ressources sociales du milieu.
— Connaissance de la Basse-Ville ou d'un milieu similaire.
— Capacité de travailler en équipe multidisciplinaire.

3) d'un ANIMATEUR-ANALYSTE

FONCTIONS :
— Être responsable de la conception et de la réalisation des activités propres à la communication à l'intérieur du programme Recherche-Communication.
— Travailler de façon particulière à établir une communication plus étroite avec la population par les moyens suivants :
• cueillette et identification des besoins du milieu;
• cueillette des réactions du milieu par rapport aux activités et services du CLSC;
• utilisation des média d'information pour des fins d'information, d'éducation et de prévention;
• vulgarisation d'une information adéquate concernant les ressources du milieu;
• conception et réalisation de documents audio-visuels et écrits dont le journal "Pourquoi Pas";
• soutien et service aux groupes populaires dans la conception et la réalisation de documents audio-visuels et écrits;
• collaboration avec les autres équipes du CLSC.

EXIGENCES :
— Connaissance des média d'information de la région.
— Facilité d'expression orale et écrite.
— Aptitude à vulgariser l'information.
— Connaissance de l'utilisation des moyens audio-visuels et de la réalisation de documents de même ordre.
— Connaissance de la Basse-Ville ou d'un milieu similaire.
— Intérêt marqué pour :
• les questions d'éducation et de prévention;
• le travail polyvalent;
• le travail en équipe.
— Bonne expérience en communication ou diplôme universitaire avec expérience.

TRAITEMENT :
Selon les échelles de salaire en vigueur dans les établissements de santé et de services sociaux.

Les personnes intéressées à l'un ou l'autre de ces trois (3) postes doivent compléter la formule de demande d'emploi disponible au CLSC Basse-Ville avant 17 heures, le 9 avril 1976; ces personnes doivent indiquer clairement le poste auquel elles présentent leur candidature.

Faire parvenir le tout à :

Mademoiselle Francine Marquis
Secrétaire de direction
C.L.S.C. BASSE-VILLE
355, rue Marie de L'Incarnation
Québec 8, Qué.

COMMISSION SCOLAIRE / SCHOOL COMMISSION
2,900, QUATRE-BOURGEOIS STE-FOY / QUEBEC G1V 1Y4 (418) 658-0010

PROFESSEURS POUR LA BAIE JAMES

La Commission Scolaire du Nouveau-Québec recrute des professeurs pour la BAIE JAMES.

NOUS AVONS PLUSIEURS POSTES (50) À COMBLER AUX NIVEAUX ÉLÉMENTAIRE (20) ET SECONDAIRE (30) (SECTEURS FRANÇAIS (40) ET ANGLAIS (10).

LIEUX D'ENSEIGNEMENT : RADISSON (LG-2) et LA GRANDE-3 (Villes modernes en plein développement).

CONDITIONS DE CANDIDATURE :
A- Posséder une autorisation personnelle d'enseigner décernée par le ministère de l'éducation du Québec.
B- Avoir quelques années d'expérience serait un atout majeur.

CONDITIONS DU CONTRAT :
A- D'une durée normale d'un an (renouvelable).
B- Salaire et conditions de travail déterminés par convention collective (en voie de révision).

AVANTAGES SPÉCIAUX :
A- Prime nordique.
B- Logement pour familles, services compris : ($65.00 à $120.00/mois).
C- Logement et nourriture pour célibataire : gratuits.
D- Transport gratuit sur place.
E- Facilités récréatives.

POUR POSER SA CANDIDATURE :
Toute personne intéressée doit faire parvenir son Curriculum Vitae avant le 10 avril 1976, à l'adresse suivante :

Service du Personnel
Commission Scolaire du Nouveau-Québec
2900 Chemin des Quatre-Bourgeois
Ste-Foy, Qué. G1V 1Y4

N.B.: Les candidats éligibles seront convoqués pour une entrevue que nous prévoyons tenir à :
Montréal, 14 avril 1976
Québec, 15 avril 1976.

C.L.S.C. des Trois-Saumons

recherche les services de :

DEUX MÉDECINS

FONCTIONS :
— Il participe au sein d'une équipe multidisciplinaire aux programmes de prévention et de soins;
— Il collabore à la mise en oeuvre et au développement des programmes d'intervention dans les domaines de la prévention médicale et des soins curatifs adaptés aux besoins de la population;
— Il participe à la dispensation des soins d'urgence de première ligne et des services externes généraux;
— Il consacre une partie de son temps à la prévention et à la promotion de la santé de la population.

EXIGENCES :
— Être médecin omnipraticien reconnu par la Corporation Professionnelle des Médecins du Québec;
— Avoir la capacité et l'intérêt de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire;
— Formation en médecine communautaire de préférence.

TRAITEMENT :
— Selon les échelles de traitements de la politique salariale et administrative du ministère des Affaires Sociales.

UN AGENT D'INFORMATION

FONCTIONS :
— Il choisit, recueille, transforme, à l'occasion synthétise ou adapte des informations pour fins de présentation, et enfin les transmet selon diverses techniques à une population visée.
— Il se concentre sur des activités dans des domaines tels que celui de la rédaction, de la conception et de la production d'émissions de radio et de télévision, de la gestion de services de documentation, de l'élaboration et de l'éxécution de programmes de relations publiques ou internes.
— Il peut aussi se voir confier d'autres travaux relevant de sa compétence.

EXIGENCES :
— Posséder un premier diplôme universitaire terminal, dont l'obtention requiert un minimum de seize (16) années d'études dans une des disciplines des sciences de l'homme, ou dans une autre discipline universitaire appropriée.

TRAITEMENTS :
— Selon les échelles de traitements en vigueur.

Les personnes intéressées à un de ces postes doivent faire parvenir leur demande accompagnée d'un curriculum vitae au plus tard le 15 avril à :

J.M. Bourgeault
Directeur général
CLSC des Trois-Saumons
C.P. 250
St-Jean Port-Joli, Qué.
G0R 3G0

UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

La Bibliothèque de l'Université d'Ottawa est à la recherche de bibliothécaires bilingues (français et anglais). Les postes disponibles de niveau supérieur, requièrent des bibliothécaires d'expérience.

BIBLIOTHÉCAIRE III
Bibliothèque de droit - droit civil - référence.

TRAITEMENT : $12,916.00 à $18,314.00

Le (la) candidat (e) recherché (e) doit être diplômé (e) en bibliothéconomie. Une préférence sera accordée aux détenteurs d'un diplôme en droit civil ou possédant une grande connaissance des services de la documentation juridique.

Le (la) titulaire doit donner plusieurs heures de cours d'introduction aux instruments de recherche en droit, donc une expérience pédagogique est souhaitable.

SPÉCIALISTE EN BIBLIOTHÈQUE III
Bibliothèque Morisset - cataloguage.

TRAITEMENT : $11,988.00 à $16,550.00

Le (la) titulaire accomplit des tâches professionnelles de cataloguage original de la section arts, langues et lettres. L'objectif premier de la fonction est d'assurer le cataloguage soit de documents se rapportant à un sujet difficile, soit de documents en une autre langue que le français et l'anglais.

Le (la) candidat (e) recherché (e) doit posséder un diplôme en bibliothéconomie, ainsi que de l'expérience avec le système de la "Bibliothèque du Congrès". Il (elle) devra en outre être bilingue (français et anglais) et posséder une connaissance des langues romanes.

BIBLIOTHÉCAIRE II
Bibliothèque Morisset - Éducation permanente

TRAITEMENT : $11,988.00 à $16,550.00

L'objectif premier de ce poste est d'offrir des services professionnels et conseiller les membres du personnel ainsi que les étudiants participant aux programmes de l'éducation permanente, dans les centres art-campus.

Le (la) titulaire, sera appelé (e) à voyager dans un rayon de 100 milles et devra pouvoir utiliser une automobile. Le (la) candidat (e) recherché (e) devra être diplômé (e) en bibliothéconomie et possède une bonne connaissance des systèmes de bibliothèque ainsi que des cours offerts en Éducation permanente.

Les candidats intéressés sont priés d'envoyer leur curriculum vitae à l'attention de :

Monsieur William Trépanier
Agent de recrutement
Université d'Ottawa
110 Wilbrod, Ottawa, Ontario
K1N 6N5

CLSC Longueuil-Est

RECHERCHE UN

INTERVENANT SOCIAL

FONCTIONS:

— Assurer un support adéquat à l'usager en période de crise: identifier les problèmes, évaluer les solutiions et planifier le traitement;
— Assurer la référence et la relance;
— Travailler avec les groupes;
— Participer aux activités d'une équipe multidisciplinaire;
— Favoriser la prise en charge des problèmes par l'usager;
— Agir comme personne-ressource au sein du programme "médecine familiale".

EXIGENCES:

— Diplôme universitaire 1er cycle, service social;
— Expérience d'au moins deux (2) ans;
— Aptitude au travail multidisciplinaire;
— Expérience de travail avec groupes;
— Intérêt à l'approche préventive.

TRAITEMENT:

— Selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir votre ccrriculum vitae avant le 20 avril 1976 à:

CLSC Longueuil-est
2450, rue Villiers
Longueuil, QUé.

PROFESSEURS BILINGUES

Les Écoles Catholiques de l'Alberta vous invitent

Jouissez d'un emploi professionnel dans un centre attrayant de notre belle province. L'Association des Commissaires Catholiques de l'Alberta fera prochainement un tour de recrutement dans votre région. On vous invite pour l'année scolaire 1976-77 à considérer un poste dans nos écoles. Il y aura des ouvertures à l'élémentaire et au secondaire dans toutes les matières.

Pour une entrevue ou d'autres informations contactez.

Le Centre de Main-d'oeuvre, Universités de Ottawa, de Concordia ou de McGill

PROFESSEUR DE DESSIN PUBLICITAIRE

— avec expérience.
— cours: jour & soir.

Envoyez votre curriculum vitae à:

Dossier 2609
Journal Le Devoir
c.p. 6033
Montréal, P.Q.
H3C 3C9

Voir autres Carrières et Professions, en pages 19, 20 et 22

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS
POSTE OUVERT

POSTE:

Coordonnateur

placement en colonies vacances

ENDROIT:
Ressources, siège social.

FONCTIONS:
Coordonner le placement des enfants qui relèvent du Centre de services sociaux de l'Outaouais, en colonie de vacances.

QUALIFICATIONS:
Diplôme universitaire en récréologie ou service social, ou, diplôme d'études collégiales en assistance sociale avec expérience pertinente.

Expérience si possible de travail dans les ressources "plein air".

DURÉE DE L'EMPLOI: 6 mois.

PRIÈRE DE FAIRE PARVENIR TOUTE DEMANDE AVANT LE 10 AVRIL 1976 AU:

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
CENTRE DE SERVICES SOCIAUX
DE L'OUTAOUAIS
105, boul. Sacré-Coeur,
Hull, P.Q. J8X 1C5.

VILLE DE SAINT-HUBERT

OFFRE D'EMPLOI

SUPERVISEUR DU CENTRE SPORTIF

DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA TÂCHE

Selon les directives et sous l'autorité du comité de gestion qui représente la Ville de Saint-Hubert et la Commission Scolaire Régionale de Chambly:
— administre le centre (piscine, patinoire, et locaux annexes);
— applique les règlements du comité;
— fait respecter le calendrier d'opération;
— dirige le personnel;
— contrôle les besoins en équipement et maintient l'inventaire à jour;
— prépare le budget qu'il soumet au comité;
— sera appelé à travailler selon un horaire variable.

PREREQUIS

— âge minimum de 25 ans;
— expérience pertinente dans l'administration d'un organisme sportif de ce gencre;
— tout diplôme en loisirs serait un atout.

RÉMUNÉRATION

Entre $10.000. et $15.000. par an.

Toute personne désireuse de poser sa candidature devra faire parvenir un curriculum vitae à l'adresse suivante, et ce, avant le 1er avril 1976.

Service du Personnel
3350 Grande Allée
Ville de St-Hubert, Qué.

UNIVERSITÉ DE MONCTON

RECHERCHE

PROFESSEURS

EN SERVICE SOCIAL

FONCTIONS: Enseignement, au programme de Baccalauréat en service social, de la méthodologie, les politiques sociales et la formation pratique.

CONDITIONS: Une préférence sera accordée aux candidats possédant une formation académique de troisième cycle et de l'expérience.

RANG ET TRAITEMENT: Selon la formation et l'expérience.

ENTRÉE EN FONCTION: Le 1er juillet 1976.

Faire parvenir son curriculum vitae à:

Monsieur Jos Laviolette, Directeur
Département de service social
Université de Moncton
Moncton, N.-B. E1A 3E9

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

CLAIR-FOYER INC.

Catégorie:
Centre d'Accueil pour enfants déficients mentaux, couvrant tout le Nord-Ouest Québécois. L'étendue de ses ressources comprend le Centre d'Accueil (120 employés) un Pavillon près de Val d'Or (16 employés) et un Foyer de Groupe. Le plan quinquennal prévoit l'implantation d'un réseau de Foyer de Groupe et d'ateliers protégés dans les principales villes du Nord-Ouest.

Fonctions:

Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur des Services Administratifs planifie, coordonne et contrôle les activités relatives au personnel, au contrôle budgétaire, à la comptabilité et aux services auxiliaires, dans le but d'assurer une gestion adéquate des ressources humaines, matérielles et financières de l'établissement.

Exigences:
Etre détenteur d'un diplôme universitaire de premier cycle en sciences de l'administration ou posséder une expérience d'au moins 5 ans dans un poste similaire à l'intérieur du réseau des Affaires Sociales.

Rémunération:
Rémunération compétitive et selon les qualifications.

Inscription:
Faire parvenir sa demande et son curriculum vitae, avant le 10 avril 1976 à l'adresse suivante:

CLAIR-FOYER INC.
a/s le comité de sélection
841, 3e rue Ouest
Amos, J9T 3A6

FOYER DE FORTIERVILLE INC.

— Centre d'Accueil pour personnes âgées de 43 places.

Classe 13

DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS:

— Le directeur général a toutes les fonctions et pouvoirs définis à l'article 70 de la loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48-1971, amendée chapitre 42-1974. Entre autre, il planifie, coordonne, dirige et contrôle toutes les activités de l'établissement. Sous l'autorité du Conseil d'administration, il voit à la préparation du budget et assume la responsabilité d'un système efficace de gestion. Il assure la mise en oeuvre des résolutions du Conseil dont il fait partie.

EXIGENCES:

— Doit posséder un diplôme universitaire en science humaines ou en sciences administratives, ou en tout autre domaine connexe

ou

posséder une formation collégiale et jouir d'une expérience administrative jugée valable dans le secteur des affaires sociales ou toute autre expérience pertinente à ce poste.

RÉMUNÉRATION:

— selon les normes du ministère des Affaires sociales
Minimum $12.821.00 - maximum: $18.073.00
Échelle de salaire 1975 en voie de révision.

INSCRIPTION:

— Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 19 avril 1976 à l'adresse suivante:

ADÈLE G. BAILEY
secrétaire du Conseil d'Administration
Foyer de Fortierville Inc.
Fortierville
Lotbinière, Québec
G0S 1J0

Le département d'histoire

de

L'UNIVERSITÉ LAURENTIENNE

recherche

UN PROFESSEUR D'HISTOIRE

pour enseigner
l'histoire de l'Europe contemporaine
(XIXe - XXe siècles)

Qualifications:
La préférence sera accordée aux candidats spécialisés en histoire de l'Europe contemporaine détenant un PhD (ou l'équivalent) et possédant de l'expérience.
Salaire selon la compétence et l'expérience.
Préférence aux candidats bilingues.
Contrat d'un an avec possibilité de renouvellement.

Adressez sa demande, accompagnée d'un curriculum vitae, à

Monsieur Angus Gilbert, directeur,
Département d'histoire,
Université Laurentienne,
SUDBURY (Ont.)
P3E 2C6

Université Laval

PROFESSEUR DE COMMUNICATION

Champ de spécialisation:

Théories de communication; analyse de contenu; communication institutionnelle.

Qualifications:

Etre muni d'un doctorat en communication, ou être sérieusement engagé dans des études y conduisant.

Fonctions:

Enseignement, recherche, participation aux activités du secteur.

Début de l'engagement: été 1976

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae et le nom de deux répondants immédiatement à l'adresse suivante:

M. Roger de la Garde
Local 5303,
Pavillon De Koninck,
Université Laval, Québec
G1K 7P4
Tél: 656-3383

Cité universitaire, Québec

LE COLLÈGE FRANCOIS-XAVIER GARNEAU (CEGEP)

CONCOURS NO: 03-076-01:

PROFESSEUR (à temps plein)

RESPONSABLE du DÉPARTEMENT DE TECHNIQUES DE RÉADAPTATION

QUALIFICATIONS REQUISES:
— Diplôme universitaire de premier (1er) cycle, dans une discipline appropriée.

CONCOURS NO: 03-076-02:

PROFESSEUR (à temps plein)

RESPONSABLE du DÉPARTEMENT de TECHNIQUES AUXILIAIRES DE LA JUSTICE

QUALIFICATIONS REQUISES:
— Diplôme universitaire en Criminologie et/ou en Droit;
— Expérience dans l'enseignement collégial souhaitable.

EXIGENCES PARTICULIÈRES:
— Ce professeur devra pouvoir enseigner l'un ou l'autre des cours suivants des programmes Techniques policières (310.01) et Techniques correctionnelles (310.02) répartis sur 5 sessions:

Criminologie	Pénologie
Criminologie judiciaire	Droit pénal
Criminologie juvénile	

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:
Septembre 1976

CANDIDATURES:
Les personnes intéressées doivent faire parvenir un bref curriculum vitae avant le 31 mars 1976, à 16:00 heures, en mentionnant le numéro du concours à:

RICHARD GAUTHIER
Secrétaire Général et
Directeur du Personnel
1660, boul. de l'Entente
C.P. 6300, Sillery, G1T 2S5

LE CLSC DE LA DESERT (MANIWAKI)

est à la recherche d'un

PRATICIEN SOCIAL

FONCTIONS:
Sous la direction du coordonnateur, fait:
— des évaluations de cas;
— assure des services de première ligne (dépannage, information, référence, relance, etc...);
— des traitements psycho-sociaux;
— participe à l'élaboration des programmes dans un cadre multidisplinaire;
— aide la clientèle à remplir les formulaires et autres tâches jugées connexes.

EXIGENCES:
— être polyvalent, flexible et disponible;
— connaissance d'un milieu semi-rural;
— diplôme universitaire de préférence au niveau du deuxième cycle (M.A., M. PSY., M.S.W., ETC...) dans une discipline reliée directement au travail;
— aptitude au travail d'équipes et intérêt pour l'approche communautaire;
— auto requise.

CONDITIONS SALARIALES:
— selon les normes du M.A.S.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 2 avril 1976, à:

Monsieur Maurice Aumond
Directeur Général
CLSC de la Désert
144 Principale-sud
Maniwaki, P.Q.
Tél.: 1 (819) 449-2513
J9E 1Z6

Le Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke est à la recherche d'une:

COORDONNATRICE DES PROGRAMMES DE NURSING EN SANTÉ COMMUNAUTAIRE

Description des fonctions:
— Sous l'autorité hiérarchique du directeur, participe à la gestion du département.
— En collaboration avec les autorités du DSC, elle voit à la planification, l'exécution et l'évaluation des programmes.
— Est également responsable du recrutement des infirmières autorisées et de leur formation en cours d'emploi.
— Assume entre autres la responsabilité de la qualité des actes infirmiers dans le cadre des programmes de santé communautaire.

Exigences:
Le ou la candidat(e) doit détenir un permis de pratique en règle de l'O.I.I.Q. et posséder une formation universitaire en sciences infirmières de préférence dans le secteur de la santé publique.

Le ou la candidat(e) comptera une expérience de 5 années dans des postes comportant des responsabilités administratives où ses connaissances en administration et en recherche ont été mises à profit.

Des aptitudes au leadership, au travail en équipe et à la gestion du personnel sont des attributs essentiels pour détenir ce poste.

Toute personne intéressée devra poser sa candidature accompagnée d'un curriculum vitae avant le 10 avril 1976 à:

La Direction du Personnel
a/s M. Yves Dubreuil,
Responsable Secteur Emploi,
Centre Hospitalier Universitaire
Sherbrooke, P.Q.

Toute correspondance sera tenue confidentielle.

COMMISSION SCOLAIRE de Sainte-Foy
1000, RUE JOLI-BOIS
SAINTE-FOY, QUÉBEC 10
G1V 3Z6

DIRECTEUR GÉNÉRAL

(Concours ouvert également aux femmes et aux hommes)

La Commission scolaire de Sainte-Foy est à la recherche d'un(e) candidat(e) pour occuper les fonctions de directeur général au sein de son organisme élémentaire ayant une clientèle scolaire de 8.299 élèves.

LES FONCTIONS:

— Veille à l'exécution des décisions du conseil des commissaires et du comité exécutif.
— Assure la liaison entre le conseil des commissaires et le comité exécutif, d'une part, et l'administration, d'autre part.
— Membre du comité exécutif mais sans droit de vote.
— Dirige l'administration laquelle comprend le personnel cadre, gérance, professionnel, administratif, technique, de secrétariat et ouvrier.
— Voit à l'élaboration des politiques de la commission.
— Voit à la réalisation des étapes du processus de gestion.
— Assume le "leadership" de son administration.
— Voit à l'élaboration d'une politique de perfectionnement de l'ensemble de son personnel.
— Voit à l'élaboration d'une politique de la commission.
— A la responsabilité de l'ensemble des champs d'activités de la commission.

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:

a) Une formation universitaire (diplôme universitaire de 1er cycle) exigeant au moins 17 ans de scolarité et de préférence, une formation universitaire comprenant un diplôme universitaire de second cycle;
b) Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes;
c) Une expérience accumulée, de préférence, dans le système d'enseignement et comportant au moins trois (3) années dans un poste de cadre.

LE TRAITEMENT:

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Education à l'égard d'une commission scolaire dispensant l'enseignement élémentaire à plus de 7.000 élèves.
Les candidats(es) intéressés(ées) devront faire parvenir leur curriculum vitae le ou avant le lundi 5 avril 1976, 16 h 30, à l'adresse suivante:

CONCOURS HC-0
COMMISSION SCOLAIRE STE-FOY
1000, Joli-Bois
Sainte-Foy
G1V 3Z6

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 19, 20 et 21

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

PROFESSEUR

en relations internationales (plein temps)

DOMAINES PRIVILÉGIÉS:
- Enseignement des cours: Introduction en Relations internationales et organisations internationales
- un champ d'intérêt en études régionales ou analyse des systèmes politiques d'Asie ou d'Europe de l'Ouest de préférence.

EXIGENCES: Doctorat en Science politique

DATE D'OUVERTURE DU POSTE: 1er juin 1976

DATE DE CLÔTURE POUR LA RÉCEPTION DES DEMANDES: 31 mars 1976.

Les candidats doivent joindre à leur curriculum vitae leurs diplômes, la liste de leurs publications et trois lettres de référence.

M. Robert Boily,
Directeur,
Département de Science politique,
Université de Montréal,
C.P. 6128,
Montréal 101, P.Q.

Le Collège Universitaire de Hearst

Affilié à l'Université Laurentienne

A. POSTE PERMANENT

Le Collège Universitaire de Hearst est présentement à la recherche d'un **professeur de commerce et d'administration,** bilingue de préférence. Ce poste doit être rempli pour juillet 1976.

Tâche : la principale tâche de ce professeur sera de donner des cours à des étudiants qui aspirent au baccalauréat ès arts avec concentration en études commerciales.

Titres requis : M.B.A. ou l'équivalent.

Traitement : à partir de $15,000., selon les titres et l'expérience, plus les avantages sociaux.

B. POSTES POUR L'ÉTÉ 1976

Le Collège Universitaire de Hearst est présentement à la recherche de professeurs pour donner les cours d'été suivants du 5 juillet au 13 août 1976 :

Anthropologie : Populations amérindiennes
Anthropology : Physical Anthropology
Français : Communication et écriture; Littérature et cinéma
Géographie : Développement nordique
History : Canadian-American Relations; Interpretation and Study of History
Science Politique : Gouvernement canadien
Psychology : Developmental Psychology
Sociologie : Famille; Méthodes de recherche; Comportements sexuels de l'homme et de la femme.

Titres requis : M.A. ou l'équivalent

Prière d'adresser votre curriculum vitae à :

Raymond Tremblay, directeur
Le Collège Universitaire de Hearst,
C.P. 590,
Hearst, Ontario. P0L 1N0

Fonction publique Canada / Public Service Canada

Appel de candidatures mixtes

Ministère du Soliciteur général
Service pénitentiaire canadien
Laval (Québec)

COORDONNATEUR DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Traitement: $19 128 – $21 737 (en cours de révision)
No de référence: 76-491-1 (10)

Fonctions
Sous la direction du directeur régional adjoint (programmes des détenus) et sous la surveillance fonctionnelle du directeur du développement social aux quartiers généraux, développe et coordonne, dans les différentes institutions de la région, les programmes de développement social: activités physiques et sportives, activités socio-culturelles, activités de passe-temps et d'artisanat, bibliothèque, visites et correspondance, participation volontaire des citoyens; entretient des relations utiles avec des agences privées et publiques ainsi qu'avec différents ministères fédéraux et provinciaux; forme et supervise le personnel professionnel et technique de la division et procède à l'évaluation des programmes de développement social en fonction des objectifs préétablis.

Conditions de candidature
Formation universitaire en sciences humaines et antécédents de travail confirmant des aptitudes manifestes dans l'élaboration, la présentation ou la mise en oeuvre et l'évaluation de programmes variés de réintégration sociale. La connaissance du français est indispensable.

Comment se porter candidat
Remplir le formulaire de demande d'emploi C.F.P. 367-4110, - on le trouve dans les bureaux de poste, les centres fédéraux de main-d'œuvre, et les bureaux de la Commission de la fonction publique du Canada, – et le faire parvenir à :

Cadres socio-économiques
Commission de la fonction publique du Canada
Tour ouest, Esplanade Laurier, bureau B-1555
300 ouest, avenue Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0M7

Date limite: le 12 avril 1976

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

SERVICE DES LOISIRS

ANIMATEUR SPORTIF

La Cité de Saint-Jérôme est à la recherche d'un animateur sportif pour son service des loisirs.

DESCRIPTION DE LA FONCTION:

Sous l'autorité du Directeur du service:

Planifier, organiser, coordonner et effectuer les différentes activités suivantes: baseball, crosse, ski alpin, ski de fond et activités sur glace extérieure.

Recruter et animer le personnel bénévole collaborant à la bonne marche de ses activités.

Favoriser le développement de nouveaux projets.

Voir au bon fonctionnement des activités pour les différentes saisons.

QUALIFICATIONS:

Baccalauréat en récréologie ou études et expérience équivalente.

Technicien en loisirs avec quelques années d'expérience.

SALAIRE:

Le salaire sera établi selon l'échelle actuellement en vigueur pour les cadres de la Cité, et, en plus le candidat bénéficiera d'avantages sociaux intéressants.

Toute personne intéressée à ce poste devra faire parvenir son curriculum vitae à l'adresse ci-dessous mentionnée avant le 31 mars 1976.

Directeur du personnel,
Cité de Saint-Jérôme,
280, rue Labelle,
Saint-Jérôme, Qué.
J7Z 5L1

PROFESSEURS DE FRANÇAIS

Niveau élémentaire, Bilingues

L'Edmonton Public School Board est à la recherche de professeurs de français pour enseigner dans des classes d'immersion française au niveau de la maternelle, de la première et deuxième année pour l'année scolaire 1976-77 et ce, à partir du 7 septembre 1976. Les candidats doivent être bilingues.

Toutes les demandes seront examinées mais la préférence sera accordée aux candidats qui ont une expérience dans l'enseignement.

Les candidats devront posséder les qualifications nécessaires pour l'obtention d'un certificat d'enseignement en Alberta.

SALAIRE
(présentement en négociation)

16 ans de scolarité - minimum $11,400
maximum $19,200

Pour obtenir des formulaires de demande d'emploi, veuillez vous adresser au CENTRE DE MAIN-D'OEUVRE DU CANADA, Cadres Administratifs et Professionnels, 900 Place Victoria, suite 904, Montréal, à l'attention de M. George Rogers.

Centre de Main-d'œuvre du Canada / Canada Manpower Centre

Professionnels Administrateurs Techniciens

À LA RETRAITE

METTEZ VOS CONNAISSANCES ET VOTRE EXPÉRIENCE AU SERVICE DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE

Inscrivez-vous à titre de conseiller C.A.S.E. et contribuez à la prospérité des petites et moyennes entreprises canadiennes.

Pour de plus amples renseignements téléphonez ou écrivez à:

Gérald-H. Bourque
Bureau 820
800 Carré Victoria
Montréal, H4Z 1C8
(514) 283-4384

SERVICES DE GESTION CONSEIL — BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

HÔPITAL NOTRE-DAME

Centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal

AGENT DE PERSONNEL

SECTION:
— bénéfices marginaux.

FONCTIONS:
— voir à l'administration de tous les plans d'assurance-vie et maladie, d'assurance-salaire et de fonds de pension (cadres et employés).

TÂCHES:
— établir des communications constantes avec tous les participants aux différents régimes.
— exécuter la mise à jour des fichiers nécessaires au bon fonctionnement des opérations.
— assurer une collaboration étroite avec les organismes concernés (ministère, compagnie et autres).

EXIGENCES:
— détenir un diplôme d'études collégiales en techniques administratives, option personnel, ou l'équivalent.
— posséder une expérience pertinente du milieu hospitalier - la connaissance de la dactylographie serait un atout.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 2 avril 1976, à:

Madeleine C. Gagnon (Mme)
Bureau d'emploi
1560 est Sherbrooke
Montréal, P.Q.
H2L 4K8

OFFRE D'EMPLOI

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

FONCTIONS:
— responsable de la tenue de livres et du fonctionnement général du système de comptabilité et de contrôle interne;
— superviser le travail clérical;
— dresser les procès-verbaux;
— exécuter tous autres travaux connexes à la fonction.

EXIGENCES:
— comptable ou équivalent
ou
— expérience valable en administration;
— secrétariat;
— connaissance des lois et règlements municipaux et tout ce qui s'y rapporte;
— compétence en relations humaines;
— être bilingue.

TRAITEMENT:
— à discuter.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 26 avril 1976, à:

Municipalité de Val-Davidd
c.p. 220, Val-David, P.Q.
J0T 2N0

PSYCHOLOGUES

référence : 04-23-21F

La Commission Scolaire Régionale de la Côte-Nord est à la recherche de psychologues pour son territoire.

FONCTION :
Le rôle principal du psychologue est de fournir une assistance technique professionnelle aux élèves en vue de leur intégration et de leur adaptation en milieu scolaire.

EXIGENCES :
- Maîtrise en psychologie, ou plus;
- Être membre de la Corporation des psychologues;
- Fournir une attestation d'études.

TRAITEMENT :
Entre $9,192. et $17,116. (échelle 74-75) selon la scolarité et l'expérience reconnues.

FIN DU CONCOURS :
le 9 avril 1976

ENTRÉE EN FONCTION :
immédiate

Prière de faire parvenir les documents à l'attention de la personne en titre en mentionnant le numéro de référence donné ci-dessus.

Conrad-H. Charbonneau, directeur
Services au personnel
C.S.R. Côte-Nord
275, Boul. LaSalle
Baie-Comeau, Qué.
Tél.: 296-6691

Commission Scolaire Régionale du Saguenay

SERVICE DU PERSONNEL
Offre d'emploi
Concours: 3/76/11

POSTE:

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

SERVICE: ÉTUDIANTS
NIVEAU: ÉLÉMENTAIRE
DESCRIPTION:
Le psychologue rencontre les élèves, individuellement ou en groupe, il leur administre au besoin des tests d'intelligence, de personnalité ou certains tests spécifiques. Au besoin, il réfère l'élève aux personnes concernées ainsi qu'à des institutions spécialisées.

Il contribue à l'élaboration de programmes d'activités, en particulier pour des classes spéciales; il assiste et conseille les administrateurs, les enseignants et les parents et leur communique les rapports appropriés.

Il participe à des études de cas à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire.

Il monte et tient à jour le dossier des élèves en ce qui concerne son secteur.

Il peut se voir confier toute autre responsabilité inhérente à sa fonction.

QUALIFICATIONS REQUISES: -
1 - Posséder un diplôme universitaire terminal en psychologie permettant de pratiquer la profession.
2 - Etre membre ou admissible à la Corporation des Psychologues du Québec.

CONDITIONS DE TRAVAIL: -
Le salaire est fixé selon les conventions collectives en vigueur.

NOUS RECEVRONS LES CANDIDATURES JUSQU'À 17h 00 LE VENDREDI 9 AVRIL 1976.

Commission Scolaire Régionale du Saguenay,
a/s M. Clément Girard, Directeur du personnel,
36 est, Jacques-Cartier, Chicoutimi.

LE C.L.S.C. NORMAN BETHUNE

situé à Chomedy
recherche

1 SECRÉTAIRE - RÉCEPTIONNISTE

TÂCHES :
a) recevoir et acheminer les appels téléphoniques;
b) acceuillir et enregistrer les bénéficiaires;
c) effectuer divers travaux de dactylographie.

EXIGENCES :
1- intérêt et aptitude pour le travail en équipe;
2- esprit d'initiative et entregent;
3- très bonne connaissance de la dactylographie;
4- très bonne connaissance du français.

1 MÉDECIN

TÂCHES :
a) participer à l'implantation et au fonctionnement de programmes curatifs et préventifs;
b) dispenser les soins de première ligne.

EXIGENCES :
1- intérêt et aptitude pour le travail d'équipe;
2- membre du Collège des Médecins;
3- intérêt pour la médecine sociale et communautaire;
4- désir de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire;
5- volonté d'établir un contact personnalisé avec l'usager.

1 INFIRMIÈRE (soins préventifs)

TÂCHES :
a) analyser les besoins en santé de la population;
b) collaborer à l'élaboration de programmes de prévention, d'éducation et de soins;
c) dispenser des services de prévention.

EXIGENCES :
1- intérêt et aptitude pour le travail d'équipe;
2- formation en nursing communautaire ou expérience équivalente.

1 INFIRMIÈRE (soins curatifs)

TÂCHES :
a) dispenser des soins tant à domicile qu'au C.L.S.C.;
b) collaborer à l'élaboration du module de santé.

EXIGENCES :
1- intérêt et aptitude pour le travail en équipe;
2- expérience des soins à domicile et/ou en clinique d'urgence.

1 TRAVAILLEUR SOCIAL PROFESSIONNEL

TÂCHES :
a) élaborer et mettre sur pied les services de consultation et d'intervention sociale et psycho-sociale;
b) dispenser des services de première ligne dans le domaine psycho-social.

EXIGENCES :
1- intérêt et aptitude pour le travail en équipe;
2- formation en service social et/ou service social communautaire;
3- expérience en intervention collective.

2 CONSEILLERS SOCIAUX

TÂCHES :
— dispenser des services de consultation de première ligne en collaboration avec le travailleur social.

EXIGENCES :
1- intérêt et aptitude pour le travail en équipe;
2- formation de niveau collégial en assistance sociale ou l'équivalent.

2 AUXILIAIRES FAMILIALES

TÂCHES :
— personnes affectées au service de dépannage dans les foyers du territoire.

EXIGENCES :
1- intérêt et aptitude pour le travail en équipe;
2- formation d'auxiliaire familiale (niveau secondaire ou l'équivalent).

1 ORGANISATEUR COMMUNAUTAIRE

TÂCHES :
a) mettre en place les services relatifs à une connaissance du milieu systématique, opérationnelle et à jour;
b) mettre en place les services relatifs à la participation du milieu;
c) participer à l'élaboration des programmes fonctionnels en action communautaire;
d) coordination avec les autres ressources s'occupant des besoins collectifs de la population;
e) s'occuper des services visant la solution de problèmes matériels touchant globalement la communauté;
f) soutien technique à des groupes existant et travaillant à l'amélioration de l'état socio-sanitaire du milieu.

EXIGENCES :
1- intérêt et aptitude pour le travail en équipe;
2- formation en sciences humaines et/ou service social communautaire.
3- expérience terrain en animation ou organisation communautaire.

SALAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL POUR TOUS CES POSTES :
— Selon les normes du ministère des Affaires Sociales.

Les candidats intéressés devront fairt parvenir leur curriculum vitae avant le 7 avril 1976, 5 heures p.m., à :

Monsieur Richard Rivest
Directeur Général
C.L.S.C. Norman Béthune
1665 rue du Couvent
Chomedy (LAVAL), P.Q.

P.S. CES POSTES SONT ÉGALEMENT OUVERTS AUX HOMMES ET AUX FEMMES;

Entre l'élitisme et la démocratie du Conseil des Arts du Canada

Suite de la page 13

les librairies, fermez toutes les bibliothèques et les musées, supprimez tous les spectacles, enlevez tout ce qui constitue la part passive de chaque individu en art, et vous constaterez que les gens participent à la vie artistique d'une façon passive mais ne s'en rendent pas compte. Il y a en chacun de nous un besoin artistique: pour la grande majorité, c'est un besoin passif; pour quelques autres — et c'est là que je suis élitiste — c'est un besoin actif.

LE DEVOIR - L'appareil administratif du Conseil des Arts s'est développé considérablement ces dernières années. N'y a-t-il pas là un danger? Comment se répartissent les $70 millions du budget de dépenses?

C.L. - L'administration coûte tout près de $5 millions, même pas 10%. Nous ne sommes que 300 personnes. Je suis sous-ministre d'une toute petite agence.

LE DEVOIR - Peut-on en prévoir l'expansion en termes de services nouveaux et de personnel?

C.L. - Certainement. Dans la mesure où les crédits seront augmentés. Notre budget nous vient d'une affectation annuelle de crédits votés par le Parlement, et d'une somme d'environ $10 millions, produits de nos placements, de successions aussi. Les restrictions budgétaires qui nous sont imposées par les programmes de lutte contre l'inflation ont un bon côté; elles forcent chacune des troupes bénéficiaires à des contraintes bénéfiques. Il est sûr que le Conseil des Arts a pu, dans certains cas, se montrer trop large, trop laxiste. Mais on a préféré, à mon avis avec raison, pécher par laxisme que par censure...

SI...
ou
OXFAM

vient de paraître
Roland Brunet
L'École sans diplôme
Cahiers du Québec
Coll. Psychopédagogie
éditions hurtubise hmh
380 ouest rue craig montréal

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations

ACHATS

INTERESSE A CINE-SPECIAL 2, ou Bolex, modèle récent, accessoires. Ecrire à: C.P. 136, Val David, Qué. 30-3-76

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 (J.N.O.)

ANIMAUX À VENDRE

MAGNIFIQUE "York Shire" terrien, miniature, femelle, pure race, inoculée, enregistrée. Tél.: 272-0511 29-3-76

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ACHETONS ANTIQUITÉS DE TOUTES SORTES et aussi contenus de maison pour règlement de succession. Appelez Claude Morrier 667-0774 J.N.O.

ABSOLUMENT BESOIN anciens sets salle à manger, chambre, salon, porcelaine, lustre, bijoux, etc. Tél: 374-1224 10-4-76

ANTIQUITES A VENDRE

BUFFET ANCIEN 50 ans, 2 miroirs bizautés, cabinet avec vitrail, fronton sculpté, 3 tiroirs bombés, excellent état. 52" x 20" x 82". Tél: le soir 382-5868 29-3-76

COLLECTIONNEUR DESIRE vendre stock d'antiquités: coffres, armoires, tablettes, tables, etc. restaurées et non restaurées. Tél.: (514) 562-6983 Lachute 31-3-76

APPARTEMENTS À LOUER

ATTENTION, personne âgée, toutes commodités. Tél.: 521-3355 29-3-76

OUTREMEONT: Penthouse, 1er juillet, 4½ pièces, $500. par mois, incluant garage. Tél.: 866-6391 Mme Beaudoin, soir et fin de semaine 737-4393 29-3-76

APPARTEMENTS À LOUER À L'ÉTRANGER

CAPE COD: Studio de un ou 2 chambres à coucher, propre, ménage fait. Prix raisonnable. Location: semaine. S'adresser: Cherry Knoll Cottages, P.O. Box 849, Eastham, Cap Cod, Mass 02642. U.S.A. Tél.: 1-617-225-1441. 29-3-76

APPARTEMENTS À VENDRE

QUÉBEC: condominium à vendre, appartement 5½, laveuse-sécheuse, réfrigérateur, cuisinière, etc. Tél: 527-3097 29-3-76

ARTICLES À VENDRE

BIBLIOTHEQUE PRIVEE à liquider: livres français, anglais, canadiens, tél: 521-4082 29-3-76

APPAREIL STEREO AM-FM, "Clairtone", table allemande "Miracord", 2 hauts-parleurs, meuble teck 18" x 81", moins que la moitié prix. Cause déménagement. Tél: 761-2548 après 5 heures 29-3-76

AUTOS À LOUER

FORT CHAMBLY AUTOMOBILE INC. vous offre Volvo 76. Standard. Location 3 ans. Pour un prix net de location: $178.93 par mois (taxes et licence non inclus). Radio-boni. Tél: 658-6623 M. Bessette ou M. Morin 1-4-76

AUTOS À VENDRE

CHEVROLET Monte Carlo, 1972,, parfaite condition toute équipée. $2,200. pas de rouille. Tél: soir 744-6879 30-3-76

RIVIERA 1974, toit rigide, 29,000 milles, toute équipée, excellente condition. Tél.: Georges Moussallen 354-2950 ou 351-8588 29-3-76

A LIQUIDER, MAZDA Sport, 1972, moteur 1974, batterie garantie 5 ans 1976. Radio AM, Ziebart. 7 pneus. $950. au premier venu. Tél.: Fabien 277-2941 ou 374-2491 jour. 29-3-76

BUREAUX À LOUER

BUREAUX DE PRESTIGE À LOUER DANS LE VIEUX MONTRÉAL

À 100' DE LA PLACE D'ARMES
SEULEMENT 3 ESPACES À LOUER
625' 1425' 740'
FOYER NATUREL PÉRIODE 1830
FENÊTRES CHARLES DICKENS
DÉCOR FANTASTIQUE
Visible le soir et fins de semaines
LES GALERIES DE LA PLACE D'ARMES
RAOUL BERNIER **844-4427**
29-3-76

CHALETS À LOUER

SAISON: mai à octobre. Lac Baulac, 50 milles de Montréal, près de Chersey. Pour 4 personnes maximum. Chauffage électrique, foyer et grande piscine. Tél: soir et fin de semaine 276-1147 29-3-76

CHALETS À LOUER

STE-AGATHE: luxueux Bavarois, chauffé, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, face pente, meubles Thibault. Location: semaine-ski, ou vacances-repos aussi location été. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-4-76

COURS PRIVÉS

COURS: peinture, sculpture. Adultes-enfants. Galerie d'Art 24, 516 est, rue Sherbrooke, Montréal. Tél.: 288-6259

DEMANDES D'EMPLOI

JEUNE FILLE sérieuse, cherche emploi, boutique-mode, bonne apparence, expérience mannequin et vente. Travail 23 juin au 23 juillet environ. Tél: après 5 p.m. 341-3939 29-3-76

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél: 725-2421 29-3-76

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE intérieurs-extérieurs, et pose de papier peint. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél: 620-0468 29-3-76

RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique, menuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél: 642-4077 J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTÉE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137, 689-2547 J.N.O.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

FAILLITE: Pupitre 24" x 45", 30" x 60"; classeurs 2-4 tiroirs, photocopieuse Thermofax, livres de poche, mobiliers de salon — 2 morceaux $115, $134, $199. Tél: 272-0455 1-4-76

ÉQUITATION

MANÈGE ST-MARC: A St-Marc-sur-le-Richelieu, cours d'équitation pour débutants, intermédiaires et avancés. 2 professeurs. Pas plus de 6 à la fois. Grand manège intérieur. Tél: 584-3384 (sans frais Montréal, Beloeil, Boucherville) 1-4-76

FEMMES DEMANDÉES

SECRETAIRE-COMPTABLE, bilingue, expérimentée, temps partiel, $4.00 de l'heure. Secteur Henri-Bourassa. Tél: 331-5550 29-3-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT
854 Hartland, très ensoleillée, foyer, terrasse, jardin. 12 pièces, possibilité location sous-sol. $75,000.
Tél.: **733-4268**
29-3-76

Si vous avez fait l'option tranquillité et air pur . . . J'ai ce qu'il vous faut !

A 20 minutes du centre-ville, maison de style, 6 pièces, salle à diner, vaste living avec foyer, grand terrain paysager, complexe résidentiel intégré avec golf, centre récréatif. Comptant minime requis.

Contacter:
Claude Leblond
866-0268
15-4-76

ST-HUBERT: Bungalow brique et aluminium, quartier résidentiel, près rond-point St-Hubert. Toute offre sérieuse sera prise en considération. MLS. P. Beaupré: 678-8060 ou 656-3966 Immeubles Carbonneau, courtiers 29-3-76

FERMES À VENDRE

ORFORD: petite ferme en proximité du lac des Français, d'environ 50 acres avec maison pièce sur pièce et étable. Seulement $40,000. Contacter Serge Denicourt: 514-378-0131 (frais virés) Immeubles Granbien, courtier 29-3-76

ILE D'ORLÉANS
Magnifique ferme sur le St-Laurent. Retraite idéale sur 185 arpents cultivé, vous offrant le meilleur investissement immobilier à 12 milles du coeur de Québec. Grande maison moderne, 5 chambres, 2 granges avec écurie équipée, bâtisse de chenil, lac privé, machinerie. Peut vous donner un retour de 7%.
Jean L. Crevier: bur: 389-5971, rés: 866-6122, fin de semaine: 418-828-2437
IMM. ROBERT DANIELS
courtier
29-3-76

LOGEMENTS DEMANDÉS

Professeur, 3 adultes, cherche 4½ — 7½, OUTREMONT, téléphoner à 277-9657 3-4-76

LOGEMENTS À LOUER

N.D.G. haut-duplex, 7½, chauffé, garage, lavoir au sous-sol. Cuisine refaite. $325. Libre 1er juillet. Tél: 481-2857 29-3-76

ST-DENIS près Jean-Talon, 6 pièces non chauffées, chauffage central grande cave, $200.00 par mois. Tél.: 276-0504 29-3-76

N.D.G. bas-duplex, 6½, chauffé, entièrement meublé, sous-sol fini, lavoir, garage, disponible 1er mai pour 12 mois. $425. Tél: 481-2857 29-3-76

CARTIERVILLE: bas-duplex et garage chauffés, sous-sol avec foyer, face parc Louisbourg. $450.00. Libre début mai. Tél.: 336-3570, sur semaine après 9.30 p.m. 5-4-76

MAISONS À LOUER

STE-ADÈLE: 1er juin au 1er octobre, 2 chambres à coucher, foyer, proximité d'un petit lac. $1,400. Tél: 738-3098 1-4-76

MAISON AUTHENTIQUEMENT CANADIENNE, 170 ans, en pierre-des-champs, avec foyers, 7 pièces, chauffage central, entrée 220, grand terrain près d'une rivière, patio, garage, 7 milles de St-Jérôme. $600. par mois. Tél: Lise 1-436-7594 29-3-76

OCCASIONS D'AFFAIRES

RESTAURANT-BAR
En voie de construction dans secteur commercial très achalandé du centre-ville.
Chef-Maître d'hôtel ou administrateur de restaurant avec qualifications adéquates demandé pour prendre charge.
Associé disponible avec investissement minimum.
Personnes expérimentées seulement.
Tél.: **731-7361**
29-3-76

PERSONNEL

RENCONTREZ VOTRE COMPAGNON idéal par ordinateur. Pour brochure gratuite appelez Compudate 933-3673 (24 heures) J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b.pn.l. ès lettres. Tél: 524-3852 J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine suite 108, Montréal, Tél: 282-0058 lundi au vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 11-11-75

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés, habits et costumes sur mesure, 361 rue Guizot. Tél.: 388-2972 29-3-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE — PROPRIÉTÉS À VENDRE — PROPRIÉTÉS À VENDRE

Redpath Crescent townhouses

La conception d'une vraie résidence de luxe se caractérise par un plan minutieusement étudié, une qualité de matériaux, une finition supérieure et l'utilisation, autant que possible, de tous les espaces.

Au cours de votre visite nous vous présenterons un nombre sélectionné de ces résidences uniques perchées sur le sommet de la montagne et donnant une vue incomparable.

Chaque maison offre une quiétude et une paix tant recherchées dans un entourage champêtre, et celà à quelques minutes du centre-ville.

382-3328 489-0778
29-3-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

STE-DOROTHÉE
Ancienne propriété, 5 chambres, grande cuisine, foyer, poutres apparentes, fenêtres françaises. Terrain 16,000 p.c. Cadre champêtre, entre golf et rivière. Prix: $52,000.
Tél: **689-0252**
29-3-76

DUVERNAY
Val des Arbres, cottage, 8 pièces, 3 chambres, 2 salles de bains, salle à diner. Sous-sol fini, salle de séjour avec foyer, porte-patio, terrasse, haie de cèdre, garage. Aspirateur central. Exclusif. $75,000. Particulier.
Tél: soir 661-8246 (agent s'abstenir)
29-3-76

"OPEN HOUSE"
Vous êtes invités à visiter
WESTMOUNT
643, Grosvenor
dimanche, 28 mars de 2 à 4 p.m.
Résidence spacieuse, 4 à 5 chambres à coucher, salle familiale, 2 foyers. On demande: $117,000.
Mme Garcia Kristof
842-8366 ou 488-4820
CROWN TRUST courtier
29-3-76

RIVE SUD
11 milles du Pont Champlain par autoroute.
Superbe maison de ville semi détachée, de style Nordique, avec extérieur de cèdre construite directement en bordure d'un golf, dans un complexe résidentiel de grand luxe comprenant: piscine, club house, réservé aux résidents. Cette spacieuse maison de 2 étages comprend: 2 chambres à coucher, un grand salon, une salle à diner, tapis mur à mur, sous-sol à la grandeur. Patio donnant sur jardin privé, etc.
Occupation mai ou juillet
SEULEMENT $29,000.
avec $2,000. comptant. Remboursement mensuel comprenant - capital - taxes - intérêts: $259.00.
Appelez: Fernand Aubry
866-0268
pour rendez-vous.
29-3-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

DUVERNAY: bungalow, 9 pièces, garage, foyer, terrain paysagé, près Papineau, $50,000 pas d'agent. Tél: 667-2332 29-3-76

OUTRTMONT, semi-détaché, face parc, 5 chambres, salon 20 pieds, foyer naturel, salle à manger séparée, boiserie chêne, cuisine moderne, dans les $80,000.00. Agents s'abstenir. Tél.: 272-7918 30-3-76

ST-LAMBERT: secteur Préville, bungalow split-level, garage, 5 chambres à coucher, salle de jeux finie, tapis mur à mur, appareils ménagers inclus. Vente privée. Occupation 1er mai. Pas d'agent. $62,000. Tél.: 671-2195 29-3-76

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CÔTE-DES-NEIGES
Montpetit, près Légaré, somptueux triplex en pierre, rez-de-chaussée, offre 9 pièces spacieuses et sous-sol fini. 2 x 4½ au 1er et bachelor. Garage, grand jardin. Exclusif. $200,000.
C.R. Angers: 733-7089, bur: 937-9291.
LE PERMANENT courtier
29-3-76

SUPERBE MAISON
Style nordique, 7 pièces, 4 chambres, foyer, plafond style cathédrale, revêtement extérieur de cèdre. Terrain gazonné et paysager. Immense patio-terrasse en bordure immédiate d'un terrain de golf. Comptant minimum: $6,000.
Contacter:
Mme Wallett
866-0268
15-4-76

ST-BRUNO
Sommet Trinité. Incroyable mais vrai. **Chance unique de vous procurer un superve bungalow** brique, 9 pièces, arrière bois, piscine creusée, chauffée. Garage. Terrain paysager 11,031 pi. ca. N'attendez pas - prix négociable. **Laurette Dauphinais: 653-2496 ou 653-4288.**
MONTREAL TRUST courtier
29-3-76

TROUVAILLE RARE
WESTMOUNT
Niveau inférieur à quelques pas de métro. Vieille résidence bien entretenue de 7 chambres à coucher, 2 salles de bains, grand terrain arrière. Occupation à $98,750. (MLS) **Doug Stevens 334-0537 ou William Near: 481-5730, bur: 735-2281.**
MONTREAL TRUST courtier
29-3-76

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir

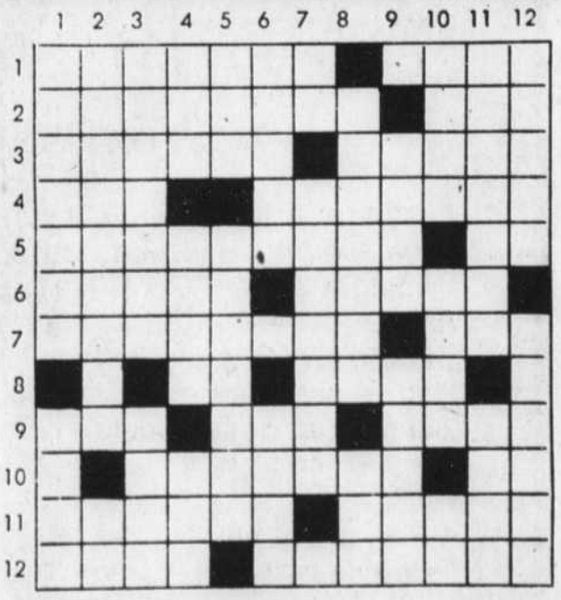

Horizontalement

1—Satan. — Le même en nature.
2—Chute prématurée des cheveux et quelque fois des poils. — Favorable.
3—Il scie. — Bonnet de police.
4—Unité monétaire d'Extrême-Orient. — D'égale pression.
5—Modèle sur lequel on fait un ouvrage matériel ou intellectuel. — Cérium.
6—Repli du corps du serpent. — Tissu végétal.
7—Tire fréquemment et de façon désordonnée. — Gros perroquet.
8—Saint. — Bleu.
9—Être imaginaire. — Fleuve né dans les Cévennes. — Porta de bas en haut.
10—Façon. — Aluminium.
11—Fourrure provenant des carnassiers du genre mouffette. — Qui méprise la religion.
12—Jeta des cris. — Officier public qui reçoit et rédige les actes, les contrats

Verticalement

1—Fatigant. — Administration chargée de calculer et de percevoir les impôts
2—Qui ressemble à un ulcère. — Chrome.
3—Assujettir avec des coins. — Emotion.
4—Ile-Prince-Edouard. — Conspuas. — Recueil de bons mots.
5—Incendie. — Publions.
6—Toute chose écrite. — Peu de chose.
7—D'un verbe gai. — Groupe formé de consonnes et de voyelles qui se prononcent d'une seule émission de voix.
8—Receviez des coups, des reproches. — D'un verbe bai.
9—Canal de sortie de l'eau d'un moulin. — Docteur de la loi, chez les musulmans.
10—Grande fête. — Fait entrer dans un garage. — Lettre grecque.
11—Mettre en état de fonctionner. — Fourrure.
12—Réunion d'animaux dans un même repaire. — Arbuste dont on cultive plusieurs espèces pour la beauté de leurs fleurs.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	S	E	C	O	U	R	I	S	M	E	■	S
2	P	U	I	S	S	A	N	C	E	■	B	U
3	A	P	R	E	■	D	U	I	T	E	■	D
4	T	H	E	R	M	A	L	E	■	N	A	■
5	H	O	R	A	I	R	E	■	A	V	I	S
6	E	R	■	I	C	I	■	C	R	E	D	O
7	■	I	L	E	T	S	■	O	C	R	E	R
8	P	E	U	■	I	T	O	U	■	G	R	E
9	I	■	C	H	O	E	U	R	■	U	■	L
10	E	T	A	I	N	■	T	A	U	R	E	■
11	C	O	N	E	■	L	I	G	N	E	U	L
12	E	■	E	R	V	E	/	E	E	■	X	I

OFFICIER DE SECURITE

Importante compagnie de construction requiert les services d'un agent de sécurité pour travaux de construction lourde.

Le candidat doit avoir travaillé un minimum de 10 ans dans la construction d'immeubles industriels, commerciaux ou administratifs, ou dans une entreprise de génie civil. Il doit en plus posséder un diplôme ou certificat de 9e année ou l'équivalent.

Veuillez nous faire parvenir un curriculum vitae complet à l'adresse suivante:

DOSSIER 310
LE DEVOIR,
C.P. 6033,
Montréal H3C 3C9
30-3-76

* PROPRIÉTAIRES DE TERRAINS
* CONTRACTEURS
Nous pouvons vous aider à partir en affaires

DEVENEZ DISTRIBUTEURS DES MAISONS PRÉ-USINÉES ICOMAC
CHOIX DE 26 MODÈLES
GRANDEUR JUSQU'À 24' x 52'
PRIX AUSSI BAS QUE $16,900
24' x 40'
DÉCOUPEZ ET RETOURNEZ À:
LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION ICOMAC 3, Place Ville-Marie, suite 123 Mtl. H3B 2E3
Je désire plus d'informations au sujet de votre offre. LD
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TÉL. .....
Mon terrain est situé à .....
29-3-76

La Journée mondiale du théâtre

Eugène Ionesco:
La vérité est dans l'imaginaire

■ **Voici le texte du message d'Eugène Ionesco, à l'occasion de la Journée mondiale du théâtre, que nous a transmis Le Théâtre du Nouveau Monde:**

"Lorsque, en 1959, l'Institut international du théâtre me fit l'honneur et la joie de m'inviter à participer à son congrès à Helsinki, je présentai le théâtre nouveau, moins nouveau maintenant, que l'on appelait alors le théâtre d'avant-garde. Mon message se terminait par la conclusion suivante: "L'avant-garde c'est la liberté". Cette définition ou cette proclamation fut considérée par la majorité des représentants de tous les pays, à l'Ouest comme à l'Est, subversive, dangereuse. Depuis, beaucoup de choses ont changé. Encore cantonnés à l'époque soit dans le réalisme bourgeois, soit dans le réalisme plus ou moins socialiste, les hommes de théâtre avaient peur de l'imagination. Les réalismes continuent de subsister dans les théâtres de boulevard ou dans le théâtre idéologique, mais tout ce qui s'est fait de nouveau, d'intéressant depuis plus de 15 ans, tout ce qui est vivant, dépasse les réalismes et les contraintes. Nous nous sommes élevés souvent contre le réalisme pour la simple raison que la réalité n'est pas réaliste et que le réalisme est une école, un style, une convention comme tant d'autres et qu'il est devenu académisme, c'est-à-dire mort. Nous nous sommes élevés également contre la théâtre idéologique parce que le théâtre idéologique est lui-même contrainte, prison, prisonnier de thèses, doctrines, postulats que l'auteur de théâtre n'a pas le droit de remettre en question.

La vérité est dans l'imaginaire. Le théâtre d'imagination est un théâtre de la vérité authentique, authentiquement documentaire. Le document n'est jamais honnête ni jamais libre pour la simple raison qu'il est à prioriquement orienté. L'imagination ne peut mentir. Elle est révélatrice de notre psychologie, de nos angoisses permanentes ou actuelles, des préoccupations de l'homme de toujours et d'aujourd'hui, des profondeurs de l'âme. Un homme qui ne rêve pas est un homme malade. La fonction du rêve est indispensable, la fonction imaginative est également indispensable. Un artiste à qui on veut enlever la liberté imaginative, c'est-à-dire la liberté de l'esprit est un homme aliéné. Les grands révolutionnaires ou leurs précurseurs ont été des rêveurs, je veux dire des utopistes. Mais lorsque l'utopie devient État, obligation, loi, elle est cauchemar. Le rêve, disait un grand psychologue, est un drame dont nous sommes à la fois l'auteur, l'acteur et le spectateur. Le théâtre est une construction de l'imagination en liberté. Chacun de nous a besoin d'inventer. C'est pour la joie d'inventer que moi-même j'ai écrit des pièces de théâtre. Imaginer, inventer n'est pas une activité aristocratique. Nous sommes tous des artistes en puissance. Le théâtre populaire engagé, orienté, dirigé, dicté par les représentants de l'État par les politiciens, n'est pas un théâtre populaire, mais un théâtre concentrationnaire, impopulaire. Le théâtre populaire, c'est le théâtre d'imagination, le véritable théâtre libre. Les idéologues de la politique ont voulu faire main basse sur le théâtre et l'utiliser à leur profit comme un instrument. Mais l'art n'est pas où ne doit pas être l'affaire de l'État. C'est un péché contre l'esprit que d'entraver la spontanéité créatrice. L'État n'est qu'une superstructure artificielle de la société. L'État n'est pas la société, mais les hommes politiques veulent donc utiliser, contrôler la création dramatique pour leur propagande. Le théâtre peut en effet être un des instruments rêvés de toute propagande, de ce que l'on appelle "éducation politique", c'est-à-dire de détournements et de bourrage de crâne. Les hommes politiques ne doivent être que les serviteurs de l'art et de l'art dramatique tout particulièrement. Ils ne doivent pas en être les dirigeants, et surtout pas les censeurs. Tout leur travail doit consister à permettre le libre développement de l'art et de l'art dramatique tout spécialement. Mais l'imagination leur fait peur.

Dans certains pays nous voyons donc sévir les censures du gouvernement. Malheur aux gouvernements qui ont peur de l'opposition. C'est qu'ils ne sont pas sûrs d'eux.

Dans d'autres pays, en Occident notamment, certains gouvernements sont plus libéraux que l'opposition. Et c'est l'opposition qui exerce la censure. Les représentants de ce genre d'opposition ont le goût du pouvoir, la passion de la dictature, de la mise au pas. Ils exercent une véritable pression morale, un chantage idéologique et moral. Ils sont souvent, ces maîtres à penser, plus étroits, plus intolérants que leurs gouvernements, si bien que les artistes de ces pays sont acculés à l'auto-censure. Malheur aux oppositions qui ont peur des anti-oppositions et malheureux sont les artistes qui sont les victimes de cette véritable réaction qui, au nom de l'idéologie ou des idéologies soit disant révolutionnaires, empêchent la libération créatrice, le libre développement de l'imagination. Rien n'empêche le citoyen de s'engager politiquement comme il veut. Mais en tant qu'artiste qui remet tout en question, il doit être libre. C'est pour cela que la tâche urgente des artistes et écrivains dramatiques de tous les pays est de dépolitiser le théâtre, ou plutôt de ne pas tenir compte de l'État ou des maîtres à penser qui veulent les engager. Les hommes de théâtre doivent donner libre cours à leur imagination, sans entrave d'aucune sorte pour trouver, dans l'imaginaire, le témoignage authentique de la vérité de l'esprit".

courrier des lettres et des arts

On enseigne la littérature québécoise en Angleterre

On enseigne la littérature québécoise en Angleterre? Of course. C'est ce que vous répondront les étudiants du département de français de l'université de Birmingham en Angleterre.

Birmingham, deuxième ville en importance, berceau des grandes manufactures automobiles de la British Leyland et du chocolat Cadbury recèle sur le campus de sa principale université un département de français où l'on s'intéresse vivement à la littérature du Québec.

En effet, cet intérêt pour notre littérature remonte à 1957 au moment où le professeur Fraser Mackenzie mit un roman canadien au programme d'études de ses étudiants de première année. L'expérience fut ainsi répétée jusqu'en 1963, année où monsieur Cedric May, devenu responsable des études canadiennes, décida de donner chaque année aux étudiants du département de français et de littérature américaine, une introduction à la culture et à la littérature canadienne et d'offrir aussi aux étudiants finissants, un cours optionnel sur la littérature québécoise.

Notre littérature étend donc ses ramifications en Angleterre. Des étudiants anglo-saxons découvrent ainsi la poésie d'Alain Grandbois et le théâtre de Michel Tremblay. Curieux de connaître ce que nous sommes, ils lisent chaque année une quinzaine d'ouvrages contemporains (romans, poésie, théâtre, ouvrages critiques) et s'intéressent à l'avenir de notre culture. Toute cette émulation intellectuelle est guidée par monsieur May qui, ayant étudié à l'université de Montréal au cours des années 60, tente de visiter le Québec aussi souvent que possible, question d'approfondir l'information recueillie dans les journaux ou revues et de répondre adéquatement aux questions de ses étudiants. Pédagogue invétéré, il a établi un programme susceptible de donner un aperçu de la littérature du Québec à ses débuts jusqu'aux oeuvres les plus récentes. L'acquisition de volumes s'avère quelquefois compliquée bien que jadis, grâce aux subventions du gouvernement canadien et québécois, on a pu remplir à la bibliothèque toute une section où les étudiants peuvent trouver des renseignements sur l'histoire, la géographie, l'économie et la littérature du Québec. On souscrit également à une douzaine de journaux canadiens et québécois.

Evidemment, monsieur May ne se limite pas à faire lire ou enseigner les oeuvres de nos auteurs mais il a présenté la littérature du Québec aux lecteurs de la revue ALTA, a traduit et publié dans ELLIPSE plusieurs poètes québécois et rédigé un article sur la littérature canadienne pour PENGUIN COMPANION TO LITERATURE. Les comptes-rendus qu'il donne de temps à autre au TIMES LITERARY SUPPLEMENT font que notre littérature ne passe pas inaperçue dans les pages de ce journal prestigieux. Enfin, il était un des collaborateurs au supplément du OXFORD COMPANION TO CANADIAN HISTORY AND LITERATURE. Toutefois, de toutes les publications de monsieur May, celle qui semble le plus intriguer et intéresser les étudiants du département de français à Birmingham, c'est ce fameux "guide bleu" préparé à leur intention. Ce guide, dans lequel on trouve des informations sur la géographie, l'histoire et des extraits de littérature du Québec, séduit immédiatement par son aspect. Cartonné humblement, relativement épais, il donne l'impression des "scrapbooks" des années d'école primaire. Les étudiants, possesseurs de ce "Guide bleu du Québec" attirent inévitablement l'attention et chaque année, ils sont assaillis de nombreuses questions par les incultes et les non initiés. Il s'agit là d'un excellent moyen d'indiquer que le Québec est bien sur la carte du monde et la présence de notre littérature excite ainsi la curiosité des "gens de lettres".

Il faudrait également mentionner la collaboration toute spéciale de la Maison du Québec à Londres où l'on ne manque pas de soutenir les efforts de monsieur May. Monsieur Jean Fournier, délégué général fut l'un des bienfaiteurs avec l'honorable Hugues Lapointe, Guy Roberge et Fernand Renault à fournir une aide appréciable par des dons de livres et la location de films de l'Office National, généralement courts métrages qui traitent du Québec ou qui présentent des auteurs québécois. Le gouvernement du Québec offre aussi chaque année deux bourses d'études permettant à des étudiants du Québec et de Birmingham d'échanger respectivement leur lieu de résidence pour une durée de douze mois.

Pour également stimuler l'intérêt croissant parmi les étudiants pour le Québec, monsieur May organise tous les ans une "Journée du Québec". Célébrée un peu avant le 24 juin, soit à la fin de l'année scolaire, cette journée s'adresse à tous les étudiants de l'université. Ils assistent alors à des conférences, projections de films, dégustation de vins et fromages au son de la musique de Charlebois, Forestier, Duguay et chansons de notre folklore. Des affiches posées sur les murs recréent l'ambiance du Québec et on a l'impression de s'y retrouver. Pendant ce temps, les questions pullulent, s'enchaînent sur la "Belle Province". C'est merveilleux d'entendre un étudiant au français impeccable, doté d'un léger accent britannique, aux prises avec le parler québécois tel qu'il le découvre sur les lèvres du François Galarneau de Godbout ou du Jos Connaissant de Victor-Lévy Beaulieu. A travers ces discussions, il est bon de sentir qu'ils sont heureux que nous parlions français et que, pour eux, nous avons gagné la partie.

Aujourd'hui après un an d'absence, faut-il que je revienne de si loin, que j'ai vécu mon quotidien dans une langue peu prisée au Québec, pour réaliser que des étrangers, ces Anglais d'outre Atlantique, s'intéressent à ce que nous sommes, alors qu'au Québec on s'entend encore parfois qualifier de "French Canadian and their dying culture".

Lyse PONTON
Clare Hall, Cambridge (G.-B.)
mars 76

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Horaire de rattrapage des cours de 1er cycle

Le Conseil de la Faculté de théologie, après entente avec les professeurs, publie un nouvel horaire des cours* pour la fin du trimestre d'hiver. Seuls les cours qui devaient commencer vers la fin de février ou début mars sont ici publiés. Les cours qui ont débuté avant le débrayage des étudiants seront complétés. On pourra se procurer l'horaire complet des cours en s'adressant au Secrétariat de la Faculté de théologie (3034, Édouard-Montpetit), tél.: 343-7080.

* Ce nouvel horaire devra recevoir l'approbation de la **Commission des études.**

BBL 2201 Ancien Testament II-B
PROPHÈTES DU TEMPS DE L'EXIL
Prof.: Marie-Georges Bulteau
Début : mardi 30 mars 1976 de 8h 30 à 10h 30 salle Z-220

BBL 3202 Ancien Testament III-C
THÉOLOGIE DE L'ANCIEN TESTAMENT
Prof.: Jean Martucci
Début : lundi 29 mars 1976 de 8h 30 à 10h30 salle Z-320

THL 1200A-1210 (NIET) Théologie et foi en situation
NOUVELLE INTRODUCTION AUX ÉTUDES THÉOLOGIQUES
Profs.: Michel-M. Campbell et et Jean Martucci
Début : vendredi 2 avril 1976 de 8h30 à 12h 30 salle Z-320

THL 1700 Oecuménisme, doctrine et pratique
Prof.: Daniel Pourchot
Début : mercredi 31 mars 1976 de 8h 30 à 10h 30 salle Z-320

THL 2310 Anthropologie chrétienne
Prof.: Laval Létourneau
Début : lundi 29 mars 1976 de 14h à 17h salle S-144

THL 2500 Vie morale I-A
PROBLÉMATIQUE ET DYNAMISME DE LA MORALE DU CHRÉTIEN
Prof.: Charles Granche
Début : lundi 29 mars 1976 de 8h 30 à 10h 30 salle S-144

THL 3400A Théologie sacramentaire II-A
L'EUCHARISTIE
Prof.: Alfred Morin
Début : lundi 29 mars 1976 de 10h 30 à 12h 30 salle Z-325

THL 3403 Théologie sacramentaire II-D
LE MARIAGE
Profs: Léonce Hamelin et Viateur Boulanger
Début : mardi 30 mars 1976 de 10h 30 à 12h 30 salle Z-320

télévision

■ Emissions en noir et blanc

SAMEDI

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Sésame
9.30 Roquet belles oreilles
10.00 Les espiègles rient
10.30 Monsieur Rosée
11.00 La compagnie de la mouette bleue
11.30 Génie en herbe
12.00 Les héros du samedi
1.00 Sporthèque
2.00 Femme d'aujourd'hui
3.00 Techno-flash
3.30 Cinéma-Jeunesse
"La princesse orgueilleuse"
5.00 Bagatelle
6.00 L'imagination au galop
6.30 Téléjournal
6.40 Nouvelles du sport
6.50 Politique fédérale:
Le parti progressiste-conservateur
7.00 Lise Lib
8.00 Hockey:
"Kansas City à Montréal".
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 Cinéma:
"Un condé" (drame policier — Franco-Italien 1970)
12.30 Cinéma:
"L'invitation" (comédie de Claude Goretta — Suisse 1973)

CFTM 10

8.30 Patof raconte
9.00 Michel Vaillant
9.30 Les cadets de la forêt
10.00 Robin fusée
10.30 Le cirque à son meilleur
11.00 Les sentinelles de l'air
12.00 Bon week-end
1.45 Le Parti créditiste
2.00 Chantier 76
2.30 Le père Ambroise
3.00 Sur le matelas
4.00 Horizon sports
4.30 C'est arrivé cette semaine
5.00 Ça prend un voleur
6.00 A l'heure olympique
7.00 Les grands spectacles:
"Le dernier rivage" (drame — Américain 1959) ■
9.30 Mannix
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.25 Cinéma:
"Quand parle la poudre" (western — Américain 1965)
1.00 Cinéma:
"Pour messieurs seuls" (espionnage — Allemand 1967) ■
2.00 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

18.00 Tourlou
18.30 Les hommes de la mer:
La mer Rouge
19.30 Ciné... Plus:
"Les bas-fonds New-Yorkais" de Samuel Fuller.

CBMT 6

8.30 Sésame Street
10.30 Peanuts and popcorn
12.00 Parade
1.00 Water world
1.30 Par 27
2.00 World curling championship
4.30 Sportweek
5.00 Lost Islands
5.30 Welcome back, lotter
6.00 CBC Saturday evening news
6.30 Monty Python
7.00 Reach for the Top
7.30 Phyllis
8.00 Hockey:
"Kansas City à Montréal".
10.30 Ceilidh
11.00 The national
11.15 Provincial affairs:
11.21 Montreal Tonight
11.37 Cinéma:
"1776" (musical — 1970)
2.00 Fermeture

CFCF 12

6.00 University of the Air
7.00 The community
7.25 Take Kerr
7.30 Circle Square
8.00 Abbott and Costello
8.30 Rocket Robin Hood
9.00 Merrie melodies
9.30 Flinstones
10.00 Kidstuff
11.00 Waterville gang
11.30 Spiderman
12.00 Star Trek
1.00 Cinéma:
"Don't make waves" (comédie — Américain 1967)
3.00 Superstars of the mat
4.00 Sports beat 76
4.30 Wide world of sports
6.00 Lawrence Welk
7.00 Charles Aznavour
8.00 Academy Performance:
"Slaughterhouse Five" (comédie 1972)
10.00 McGowan and Co.
10.30 The Rolf Harris show
11.00 CTV National News
11.18 Pulse
12.00 Cinéma:
"The wild Bunch" (western — 1969)
"Man who could Cheat death" (drame d'horreur — 1959)

DIMANCHE

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Sésame
9.30 Les contes de la rive
9.45 L'Evangile en papier
10.00 Le jour du Seigneur
11.00 Initiation à la musique: Les instruments à vent
12.00 La semaine verte:
"Les fromages spéciaux"
1.00 Second regard
2.00 L'heure des quilles
3.00 L'Univers des sports
5.30 Le Francophonissime
6.00 La question
6.30 Téléjournal
6.40 Nouvelles du sport
6.50 Politique provinciale:
Le parti Québecois
7.00 La petite patrie
7.30 Les beaux dimanches:
Monsieur B
8.30 Les beaux dimanches:
"Le Pavillon des cancéreux" (d'après le roman de Soljenitzyne — Allemand)
9.50 Les beaux dimanches:
"Ces interminables treize secondes" portrait de l'Amérique par sept témoins du drame de l'Université Kent
10.50 Téléjournal
11.05 Sports-dimanche
11.25 Ciné-club:
"Un vieil homme étrange" (drame réalisé par Karel Kachyna—Tchèc 1969)

CFTM 10

7.55 Horaire bienvenue
8.00 Ministère mondial Rex Humbard
9.00 Patof raconte
9.30 Fanfan Dédé
10.00 C'était l'bon temps
12.00 Bon dimanche
2.00 Jugements rendus
2.30 Réflexion
3.00 J'ai le goût du Québec
3.30 Télé-Quilles
4.30 C'est pas sorcier
5.00 Information voyage
5.30 Flipper
6.00 Showbizz
7.00 Ciné-Choix:
"Les canons de Navarone" (aventure de guerre — Américain 1961)
10.00 Regards sur le monde
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La onzième heure
12.00 Le dix vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

18.00 Le drame de la survie:
Le zèbre au collier rouge
18.30 Si l'monde savait
19.00 En se racontant l'histoire d'ici
La crise de 1929-39.
20.00 Omer Pacha
20.30 Le sens de la vie
22.30 Les jazzeurs
Mc Coy Tyner.

CBMT 6

9.00 This is the life
9.30 Coronation street
10.00 Sunday morning
11.00 Meeting place
12.00 The little concert
12.30 U.K. Magazine
12.45 A way out
1.00 The money makers
1.30 Country Canada
2.00 Music to see
2.30 Hymn Sing
3.00 World curling championships
5.30 Sportweek
6.00 Wonderful world of Disney
7.00 The beachcombers
7.30 John Denver and friend
8.30 Performance
10.00 Marketplace
10.30 Ombudsman
11.00 The National
11.15 Nation's business
11.21 Montreal tonight
11.37 Ciné-camp:
"Miss Sadie Thompson" (drame - 1954)

CFCF 12

6.00 Community
6.30 Cross Roads
7.00 T.B.A.
7.30 Jimmy Swaggart
8.00 Rex Humbard
9.00 Oral Roberts presents
9.30 It is written
10.00 Hellenic program
10.30 Teledomenica
1.00 Mr. Chips
1.30 It is up to you
2.00 Cinéma:
"Khartoum" (drame - 1966)
4.30 Question period
5.00 Untamed world
5.30 Garner Ted Armstrong
6.00 Travel 76
6.30 Going places
7.00 Six million dollar man
8.00 Sonny and Cher
9.00 Kojak
10.00 W-5
11.00 News
11.21 Pulse
12.00 Cinéma:
"Doctors' Wives" (drame - 1971)

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Taxi driver" 1.10, 3.10, 5.10, 7.15, 9.15.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "The magic flute" 12.10, 2.30, 4.00, 6.10, 9.30.
AVENUE: 1224 Ave Greene Westmount. 937-2747 "I will, I will for now" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.10.
BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932 "Fanny Hill meets Dr. Erotico" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 "Man and unife" 1.40, 4.30, 7.20, 10.10.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Le vent de la violence" 2.25, 6.10, 9.55 "Les nuages entre les dents" 12.40, 4.20, 8.05.
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "L'amour en transit" 1.30, 4.50, 8.15 et "L'arrière-train sifflera trois fois" 2.50, 6.10, 9.35.
CANADIEN: 1200 Ste-Catherine E. 524-1685 "Les voyeurs" 2.15, 5.00, 7.45, 10.30 et "Bon pour la santé" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine 524-1685 "Un après-midi de chien" 1.40, 5.35, 9.30 et "Le verdict" 12.00, 3.50, 7.45.
CHEVALIER: 1500 St-Denis 845-3222 "La faille" 12.10, 2.30, 4.40, 7.05, 9.30.
CINEMA MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "Gorgo" 3.15, 6.30, 9.30 "Les clameurs se sont tues" 1.30, 4.45, 8.00.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Le monstre de l'île en feu" 3.40, 7.40 et "La terreur du volcan" 1.20, 5.20, 9.20.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Terreur sur le Britannic" sam: 7.30 dim: 3.05, 7.30 et "Rollerball" sam: 5.05, 9.30, dim: 12.45, 5.05, 9.30.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395 "No deposit, no return" 1.00, 3.30, 6.05, 8.35.
CRÉMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "La course à l'échalote" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "La flute enchantée" 2.00, 4.30, 7.00, 9.30, (Salle McLaren) "Le chat et la souris" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
ÉLYSÉE: 35 Milton 842-6053 (Salle Eisenstein) "Violence et passion" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.45 (Salle Resnais) "Cousin cousine" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 10.00.
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine 288-3303 "Film d'amour et d'anarchie" 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon Est 725-7000 "Krakatoa" 1.55, 5.35, 9.20 "Monstre de l'île de feu" 12.30, 4.10, 7.50.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Emmanuelle antivirgin" 1.15, 2.45, 4.15, 5.50, 7.25, 9.00.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Les dents de la mer" 12.10, 2.20, 4.50, 7.10, 9.35.
MONKLAND: 5505 Monkland 489-3579 "Hustle" 1.05, 5.05, 9.20, "Klansman" 3.00, 7.15.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 Samedi: "Shampoo" 7.00 "Spectacle sur scène: Pauline Julien" 9.30, "Dark Star" 12.00, Dimanche: "Harold and Maude" (s.t.f.) 2.00, "Harold et Maude" 4.00. "Le mépris n'aura qu'un temps" 7.00.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Bobbie Jo and the outlaws" 1.15, 3.00, 4.50, 6.45, 8.40.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "Adieu Poulet" 1.40, 3.40, 5.40, 9.00. (Salle II) "Seven beauties" 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20 (Salle III) "Emmanuelle l'antivierge" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. (Salle IV) "Histoire d'Adèle H" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10, (Salle V) "Premonition" 1.30, 3.30, 5.30, 7.3, 9.30.
PIERROT: 1500 St-Denis 845-3222 "L'important c'est d'aimer" 12.35, 2.50, 5.00, 7.15, 9.25.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Robin and Marion" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2644 (Petit cinéma) "Down the ancient stairs" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.05.
PLACE VILLE-MARIE: 826-2644 (Grand cinéma) "One flew over the cukoo's nest" 12.05, 2.20, 4.40, 7.05, 9.30.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Dirty pool" 12.00, 3.00, 5.40, 8.30 et "Hollywood babylone" 1.15, 4.00, 7.00, 9.45.
SALLE BRÉBEUF: 5625 Décelles 731-1297 "Autant en emporte le vent" 2.30, 7.30.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "Emmanuelle antivirgin" 1.00, 2.40, 4.25, 6.05, 7.50, 9.30.
SNOWDON: 5225 Décarie 482-1322 "Next stop, greenwich village" 1.15, 3.20, 5.20, 7.25, 9.35.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "The adventures of Sherlock Holmes" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.0.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "Sunshine boy" 1.10, 3.05, 7.00, 9.05.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Barry Lyndon" 1.30, 5.00, 8.30.

sur scène

CENTAUR: 453 St-François-Xavier — 288-1229 (Salle I) "The Newfoundland logger's strike of 1959" du mardi au samedi: 20 h 30. Dimanche: 19 h 30. Matinées mercredi: 13 h 30 et samedi: 14 h 30. (Salle II) "The divine Sarah" de J. Beyderuiellon — Du mardi au samedi 20 h 00 Dimanche 19 h 00 matinées 13 h 00, samedi 14 h 00.
NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: 1200 rue Bleury 866-1964 "Macheth" de Shakespeare — Samedi: 20 h 30. Dimanche: Relâche.
OUTREMONT: 1248 Bernard 277-4145 Pauline Julien — Samedi à 21 h 00.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine 521-6666 Félix Leclerc — Samedi. 20 h 00 — 23 h 00 — Dimanche: 21 h 00.
PATRIOTE EN HAUT: 1474 Ste-Catherine 523-1131 "Il" de Denys Saint-Denis — semaine et dimanche 20 h 00. Samedi 19 h 30 — 22 h 30. Relâche: lundi et mardi.
POUDRIÈRE: (Ile Ste-Hélène) 525-0821. "Gerda" de Joseph Schull — du mardi au vendredi: 20 h 30 — Samedi 18 h 30 — 21 h 30. Relâche: Lundi et mardi.
SALLE WILFRID-PELLETIER: Samedi: Les grands ballets canadiens, hommage à Pierre Mercure. Au pupitre François Bernier — 20 h 30. Dimanche 14 h 30.
THÉATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 527-1211 "Un pays dont la devise est je m'oublie" de J.C. Germain tous les soirs 20 h 30. Relâche lundi.
THÉATRE MAISONNEUVE: "Hamlet" de Shakespeare. Samedi 14 h 30.
THÉATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563 "La nef des sorcières". Semaine 20 h 00 Samedi: 17 h 00 — 21 h 00 Dimanche: 19 h 00. Relâche: lundi.
THÉATRE PORT-ROYAL: "Le dernier des Don Juan" de Neil Simon 20 h 30.
THÉATRE DE QUAT'SOUS: 100 E. Avenue des Pins 845-7277 "Tout chaud" de F. Guy — 20 h 30.
THÉATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 Saint-Denis 844-1793. "Evangéline Deusse" — d'Antonine Maillet. Semaine 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche: lundi.

CINEMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: 1700 St-Denis. 844-8734. Relâche.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 1455 de Maisonneuve 879-4249 Samedi: Festival du film Américain "Don't change your husband" (Cecil. B. de Mille — 1919) 3.00 "Possessed" (C. Brown — 1931) 5.00 "Tramp Tramp" (F. Capra — 1928) 7.00 "A girl in every port" H. Hawks — 1927) 9.00. Dimanche: — Série pour enfants "The golden voyage of Sinbad" 2.00 "L'île mystérieuse" 4.00 — Festival du film américain "The Petrified forest" (L. Mayo 1963) 7.00 "The Kiss (J. Feyder) 9.00.
VIDEOGRAPHE: "On en a soupé" 8.00.